



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Juillet 2024

CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV DE 2024, SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION QUANTITATIF – COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Dans le contexte de l'article IV combine avec la sixième revue au titre de la Facilité élargie de crédit, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- **Un communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- **Le rapport des services** préparé par une équipe du personnel du FMI pour examen par le Conseil d'administration le 03 juillet 2024, à la suite de discussions qui se sont terminées le 08 mai 2024, sur les développements et politiques économiques avec les responsables de la République Démocratique du Congo. Sur la base des informations disponibles au moment de ces échanges, le rapport a été finalisé le 20 juin 2024.
- Une **annexe informationnelle** préparée par les services du FMI.
- Une **analyse de la soutenabilité de la dette** préparée par les services du FMI et la Banque Mondiale.
- **Une déclaration de l'administrateur** pour la République démocratique du Congo.

Les documents énumérés ci-dessous ont été ou seront publiés séparément

Questions Générales

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington D.C.



Le Conseil d'administration du FMI conclut la consultation de l'Article IV de 2024 et la sixième revue de l'accord de facilité élargie de crédit avec la République démocratique du Congo

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *La situation macroéconomique de la RDC demeure difficile, en particulier à cause de la crise sécuritaire et humanitaire dans l'Est du pays. Dans ce contexte, les autorités ont maintenu des politiques macroéconomiques prudentes.*
- *Les performances réalisées dans le cadre du programme ont été globalement positives, avec la majorité des objectifs quantitatifs atteints et les réformes clés mise en œuvre, bien qu'à un rythme lent.*
- *Les perspectives économiques restent favorables, mais elles sont sujettes à des risques significatifs orientés à la baisse. Cela requiert la poursuite de politiques prudentes et un renforcement des efforts de réforme des cadres budgétaires et monétaires, ainsi que de la gouvernance.*

Washington, DC – 3 juillet 2024 : Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu la consultation au titre de l'Article IV¹ et achevé la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la République Démocratique du Congo. Cette dernière revue a permis un décaissement immédiat de 152,2 millions de DTS (environ 224,7 millions de dollars) pour soutenir les besoins de balance des paiements, portant le total des décaissements à ce jour à 1 066 millions de DTS (environ 1 573,8 millions de dollars).

Depuis la dernière consultation de l'Article IV, l'environnement macroéconomique de la RDC est demeuré difficile, la crise sécuritaire et humanitaire dans l'Est du pays s'étant aggravée. Dans ce contexte, les autorités ont maintenu une politique macroéconomique prudente et progressent dans la mobilisation des recettes domestiques qui demeurent sensibles aux fluctuations des cours internationaux des matières premières. Le maintien du non-recours au financement monétaire, un des ancrages-clés du programme, représente une réalisation significative du programme. Par ailleurs, la République Démocratique du Congo (RDC) demeure à risque modéré de surendettement extérieur et global. Cependant, les réformes de la gestion des finances publiques ont progressé plus lentement que prévu et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour rationaliser l'affectation des recettes aux comptes spéciaux dans le budget et pour renforcer le respect de la chaîne des dépenses et la gestion de trésorerie. L'accumulation des réserves de change a largement dépassé les prévisions, cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les cadres de politique monétaire et de taux de change.

¹ Selon l'Article IV des Statuts du FMI, le FMI mène des discussions bilatérales avec ses membres, généralement chaque année. Une équipe de collaborateurs visite le pays, recueille des informations économiques et financières, et discute avec les responsables des développements économiques et des politiques du pays. De retour au siège, l'équipe prépare un rapport qui sert de base à la discussion par le Conseil d'administration.

La croissance réelle du PIB est estimée à 8,4 % pour 2023, soutenue par la forte croissance du secteur minier. L'inflation est restée élevée, atteignant 23,8 % à la fin de 2023, avant de diminuer progressivement à 21,2 % fin mai 2024. Avec des dépenses plus élevées pour les élections et la sécurité, le déficit budgétaire intérieur de 2023 a dépassé les prévisions et a atteint 1,3 % du PIB, malgré de bonnes performances des recettes au dernier trimestre 2023. Les réserves internationales ont continué de se renforcer, atteignant près de 5,5 milliards de dollars, soit environ deux mois d'importations à la fin de 2023.

Pour la sixième et dernière revue de l'accord FEC, tous les critères de performance quantitatifs ont été respectés, à l'exception du critère de performance sur le solde budgétaire intérieur, qui n'a pas été atteint en raison de dépenses exceptionnelles plus élevées que prévu, principalement pour la sécurité et les élections générales de 2023. Des mesures correctives sont mises en œuvre pour remédier à ce critère de performance manqué. L'agenda des réformes structurelles progresse, bien qu'à un rythme plus lent que prévu.

Les perspectives économiques demeurent favorables, mais elles sont exposées à des risques significatifs orientés à la baisse. La croissance économique est projetée à 4,7 % en 2024 et à une moyenne de 4,8 % entre 2024 et 2028, soutenue par l'expansion continue des principales mines et une accélération progressive de la croissance du secteur non-extractif. L'inflation devrait rester élevée à 17,2 % en moyenne en 2024 et atteindre 12 % fin décembre 2024, avant de revenir progressivement à l'objectif de 7 % de la Banque Centrale du Congo à moyen terme. Les pressions fiscales devraient persister, mais de bonnes performances des recettes et des efforts pour contenir les dépenses non prioritaires aideront à réduire le déficit budgétaire intérieur en dessous de 1 % du PIB en 2024 et à moyen terme. Les principaux risques pour les perspectives découlent de l'aggravation des conflits armés dans l'Est, de nouvelles pressions inflationnistes découlant de la volatilité des prix du pétrole et des denrées alimentaires, avec des effets négatifs sur le revenu disponible réel des ménages, d'un ralentissement brusque de la croissance en Chine et d'une intensification des conflits régionaux, y compris la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, ce qui pourrait peser sur les recettes d'exportation et les investissements directs étrangers.

À la conclusion des discussions du Conseil d'administration, M. Okamura, Directeur général adjoint et Président a déclaré :

La croissance en République démocratique du Congo est restée résiliente, principalement en raison des bons résultats du secteur minier. Les mesures prises par la banque centrale (BCC) pour resserrer l'orientation de la politique monétaire et atténuer les pressions sur le marché des changes ont contribué à un léger relâchement des tensions inflationnistes. Bien que les perspectives de croissance soient généralement favorables, elles risquent d'être révisées à la baisse en raison du conflit armé persistant dans l'est et des tensions inflationnistes que cause la volatilité des prix du pétrole et des denrées alimentaires.

La République démocratique du Congo a réalisé de grands progrès dans le cadre du programme au titre de la FEC, bien que les résultats obtenus au cours de la sixième revue aient été entravés par la persistance des crises sécuritaire et humanitaire, le dérapage budgétaire et les pressions inflationnistes continues. Il est à noter que cette revue marque le premier achèvement réussi par les autorités d'un programme assorti d'un prêt dans la tranche supérieure de crédit. Ce dernier les a aidées à maintenir la stabilité macroéconomique dans un contexte de multiples chocs externes et intérieurs.

Le déficit budgétaire intérieur pour 2024 devrait diminuer par rapport à 2023, car la hausse des recettes minières contribuerait à atténuer les pressions exercées par l'augmentation des dépenses et des investissements en matière de sécurité. À moyen terme, une discipline

budgétaire soutenue et une évolution progressive vers un cadre budgétaire axé sur les ressources, des réformes ciblées sur le plan de la gestion des finances publiques, y compris la mise en place de contrôles de la chaîne des dépenses, contribueront à réduire la procyclicité des dépenses, à dégager une marge pour l'investissement et les dépenses sociales, à accroître la résilience aux chocs et à renforcer la crédibilité budgétaire.

En plus de l'engagement de la BCC à resserrer davantage la politique monétaire si nécessaire, les réformes en cours visant à renforcer le cadre de mise en œuvre de la politique monétaire et la stratégie d'intervention sur le marché des changes sont des étapes cruciales pour améliorer la transmission de la politique monétaire et atténuer les pressions sur le marché des changes. Afin d'accroître la résilience extérieure, il est essentiel de poursuivre les efforts en vue de constituer des réserves et de veiller à ce que le taux de change continue d'amortir les chocs.

Il est également crucial de faire avancer les réformes visant à améliorer la gouvernance et la transparence, y compris dans le secteur minier, à renforcer les dispositifs de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et à améliorer le climat des affaires, pour soutenir le développement du secteur privé et promouvoir une croissance diversifiée, durable et inclusive.

Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2023-26

	2023	2024		2025		2026	
	Est.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
PIB et prix							
PIB réel	8.4	4.8	4.7	5.6	5.1	5.2	4.5
PIB (industries extractives)	18.2	4.4	5.8	6.4	4.8	4.8	2.9
PIB (hors industries extractives)	3.5	5.0	4.1	5.3	5.3	5.4	5.4
Déflateur du PIB	14.4	13.0	16.2	8.1	9.1	6.4	6.7
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	19.9	14.7	17.2	8.5	8.8	7.0	7.0
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	23.8	11.6	12.0	7.0	7.0	7.0	7.0
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)							
Monnaie et crédit							
Avoirs extérieurs nets	20.0	10.7	22.0	13.2	11.3	11.4	8.9
Avoirs intérieurs nets	20.3	10.0	-0.3	2.8	3.4	2.0	2.5
Crédit intérieur	34.1	12.6	7.2	11.0	8.7	9.6	7.5
Monnaie au sens large	40.3	20.7	21.6	16.0	14.7	13.3	11.4
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Situation financière de l'administration centrale							
Recettes et dons	14.8	14.9	15.7	14.7	14.2	14.9	14.4
Dépenses	16.5	16.3	17.8	15.8	15.5	15.8	15.5
Solde budgétaire intérieur	-1.3	-0.6	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.4
Investissement et épargne							
Épargne nationale brute	9.4	6.8	10.9	9.3	11.7	9.6	11.8
Investissement	15.7	10.8	15.6	12.6	15.3	12.4	15.3
Hors secteur public	12.0	6.0	10.0	8.0	10.0	7.8	10.0
Balance des paiements							
Exportations de biens et services	44.3	39.6	43.9	37.2	43.2	35.5	42.3
Importations de biens et services	50.3	45.2	48.5	42.6	47.8	40.3	46.9
Solde des transactions courantes (transferts officiels compris)	-6.2	-4.1	-4.6	-3.2	-3.5	-2.8	-3.5
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-7.6	-5.4	-5.1	-4.6	-4.4	-4.1	-4.4
Réserves officielles brutes (en semaines des importations)	9.3	10.4	10.0	11.0	10.0	11.7	10.2
Dettes extérieures du secteur public							
Service de la dette en pourcentage des recettes publiques	7.7	7.4	6.4	7.3	7.8	7.0	8.0

Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

20 juin 2024

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION QUANTITATIF

RÉSUMÉ

Contexte. Après la réélection du Président Félix Tshisekedi en décembre 2023, un nouveau Premier ministre a été nommé le 1^{er} avril 2024 et le gouvernement a été formé le 28 mai. Entre-temps, la dégradation de la situation sécuritaire dans l'est du pays aggrave une crise humanitaire qui a déplacé des millions de personnes et aggravé la pression sur les finances publiques.

Contexte économique. La croissance économique a été plus vigoureuse qu'attendu en 2023 et les perspectives pour 2024 demeurent positives en dépit d'une situation sécuritaire difficile. La dépréciation du taux de change et les pressions inflationnistes restent fortes, mais elles se sont atténuées après le resserrement de la politique monétaire opéré au second semestre 2023. Le déficit budgétaire intérieur de 2023 s'est creusé par rapport à l'objectif de la cinquième revue car les dépenses supérieures aux prévisions (principalement des dépenses de sécurité) n'ont été que partiellement compensées par la progression des recettes intérieures. La situation budgétaire en 2024 se caractérise par des recettes plus élevées, qui compensent l'augmentation persistante des dépenses de sécurité.

Résultats du programme appuyé par la FEC. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été atteints sauf le critère relatif au déficit budgétaire intérieur, en raison de dépenses exceptionnelles supérieures aux prévisions. Trois objectifs indicatifs — dépenses en procédures d'urgence, plancher de dépenses sociales et plafond sur les salaires — ont été manqués. Les réformes structurelles avancent, mais pas aussi vite que prévu : i) les contrats miniers ont été publiés dans un délai de 60 jours suivant leur signature, ii) le Conseil des ministres a adopté un manuel de procédure de gestion des investissements publics, mais sa section sur le climat est inférieure aux attentes, iii) le

décret établissant un cadre conforme à la loi sur la LBC/FT pour les opérations du Trésor et de la banque centrale (BCC) a été approuvé le 16 mai et iv) l'adoption d'états financiers de la BCC conformes aux normes IFRS pour 2023 est reportée à septembre 2024 ; toutefois, les états financiers aux normes en vigueur devraient être publiés en juin.

Entretiens au titre de l'article IV. Les entretiens au titre de l'article IV ont abordé la mobilisation des ressources intérieures, les dépenses sociales, l'accumulation de réserves et l'évaluation du secteur extérieur ainsi que les avancées dans le domaine de la lutte contre la corruption et de la transparence. Ces entretiens ont également porté sur le dosage de mesures approprié pour lutter contre l'inflation dans une économie dollarisée en soulignant le rôle de la discipline budgétaire.

Coopération future. Les autorités se sont déclarées intéressées par un nouvel accord au titre de la FEC et par un programme appuyé par la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).

Approuvé par
Annalisa Fedelino
 (département
 Afrique) et **Geremia**
Palomba
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés du 25 avril au 8 mai 2024 à Kinshasa. L'équipe était composée de C. Ahokpossi (chef de mission), L. Drissi Bourhanbour, M. Oikonomou et M. Pohl (tous du département Afrique), D. Al Masri (département des finances publiques), M. Tovar Soria (département des statistiques), J. Boussard (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), G. Leost (représentant résident) et E. Gbadi et H. Katuala (économistes locaux). M. Nkusu (bureau des administrateurs, OEDAF) a participé aux réunions. L'équipe s'est entretenue avec le Président Tshisekedi, le Premier ministre sortant, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, la Première ministre entrante, Judith Suminwa Tuluka, le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, le ministre du Budget, Aimé Boji Sangara, le gouverneur de la banque centrale, Malangu Kabedi Mbuyi, et d'autres hauts responsables ainsi que des représentants du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires du développement. S. Lertprasert a apporté son concours à la préparation du document.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE	5
PERSPECTIVES ET RISQUES	7
RÉSULTATS DU PROGRAMME	10
ENTRETIENS	11
A. Politique budgétaire : maintenir la stabilité et poursuivre les réformes structurelles	12
B. Politiques monétaire et financière	18
C. Réformes structurelles promouvant la diversification et l'activité privée et priorités	22
D. Modalités du programme	24
PROBLEMES DE DONNEES	25
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	25
GRAPHIQUES	
1. Évolution du secteur réel, 2018–24	27
2. Évolution du secteur extérieur, 2018–24	28

3. Évolution du secteur budgétaire, 2018–24	29
4. Évolution du secteur monétaire et financier, 2019–24	30
5. Indicateurs de fragilité	31
6. Indicateurs de gouvernance	32

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2022–29	34
2. Balance des paiements, 2022–29	35
3a. Opérations de l'administration centrale, 2022-29 (en milliards de francs congolais)	36
3b. Opérations de l'administration centrale, 2022-29 (en pourcentage du PIB)	37
4. Situation des institutions de dépôts, 2022–29	38
5. Indicateurs de solidité financière, 2020–23	39
6. Capacité à rembourser le FMI, 2022–34	39
7. Besoins et sources de financement extérieur	40
8. Programme d'emprunts extérieurs, 2023–24	40
9. Revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit	41

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques	42
II. Évaluation du secteur extérieur	44
III. Mise en œuvre des recommandations issues des consultations de 2022 au titre de l'article IV	48
IV. Revue de l'accord au titre de la FEC 2021-2024	52
V. Principaux constats du rapport sur le climat et le développement de la RDC	56
VI. Aperçu de l'accord passé avec la SICOMINES	63
VII. Questions relatives aux données	66
VIII. Résumé de la stratégie actualisée d'engagement avec la RDC	72

APPENDICES

I. Lettre d'intention	82
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière	85
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	114

CONTEXTE

1. En dépit de considérables défis logistiques, financiers et sécuritaires, les élections générales ont eu lieu le 20 décembre 2023 comme prévu. Les élections se sont déroulées dans un calme relatif malgré des difficultés majeures d'organisation et l'impossibilité de voter dans certains territoires de l'est. Le Président Félix Tshisekedi a été réélu avec 73 % des voix et a prêté serment pour un deuxième mandat de cinq ans le 20 janvier 2024 ; la coalition qui le soutenait, a aussi remporté une éclatante victoire aux élections législatives. Le 1^{er} avril 2024, Judith Suminwa Tuluka, précédemment ministre de la Planification, a été nommée Première ministre et le gouvernement a été formé le 28 mai.

2. La situation sécuritaire dans l'est du pays s'est dégradée¹ et d'autres fragilités continuent de faire obstacle à une croissance inclusive (annexe VIII – Stratégie d'engagement avec le pays)². Ces difficultés entretiennent la crise humanitaire précédente, caractérisée notamment par la plus large population déplacée en Afrique. Le retrait progressif de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), qui a commencé par un contingent dans la province du Sud-Kivu, accroît les incertitudes relatives à la sécurité. Parallèlement, le gouvernement est censé renforcer sa présence dans les régions où la MONUSCO s'est retirée. Le manque d'accès aux services publics et infrastructures de base, de fréquents épisodes de maladies infectieuses, la corruption endémique et la faiblesse de l'état de droit qui nuisent au développement du secteur privé font partie des fragilités de longue date qui freinent le développement économique et aboutissent à une pauvreté généralisée. La dégradation de la situation sécuritaire pèse sur les finances publiques, les dépenses de sécurité exceptionnelles représentant 2,2 % du PIB en 2023.

ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

3. La croissance économique est restée vigoureuse en 2023, tirée par des exportations minières supérieures aux prévisions en dépit de conditions de marché moins favorables. La croissance du PIB réel est estimée à 8,4 %, contre 6,2 % lors de la cinquième revue (tableau 1). La croissance du secteur extractif s'est établie à 18,2 % (pour des projections de 9,1 % à l'époque de la cinquième revue) car les exportations en volume de cuivre et de cobalt ont sensiblement progressé au T4 2023³. Le secteur non extractif a progressé quant à lui de 3,5 %, soutenu avant tout par le dynamisme du secteur de la construction. Cependant, le haut niveau persistant de l'inflation et l'érosion des revenus réels ont pesé sur plusieurs secteurs (commerce, services marchands, etc.), ce

¹ Selon l'ONU, la situation sécuritaire s'est fortement détériorée ces derniers mois, notamment dans le Nord-Kivu, l'épicentre du conflit.

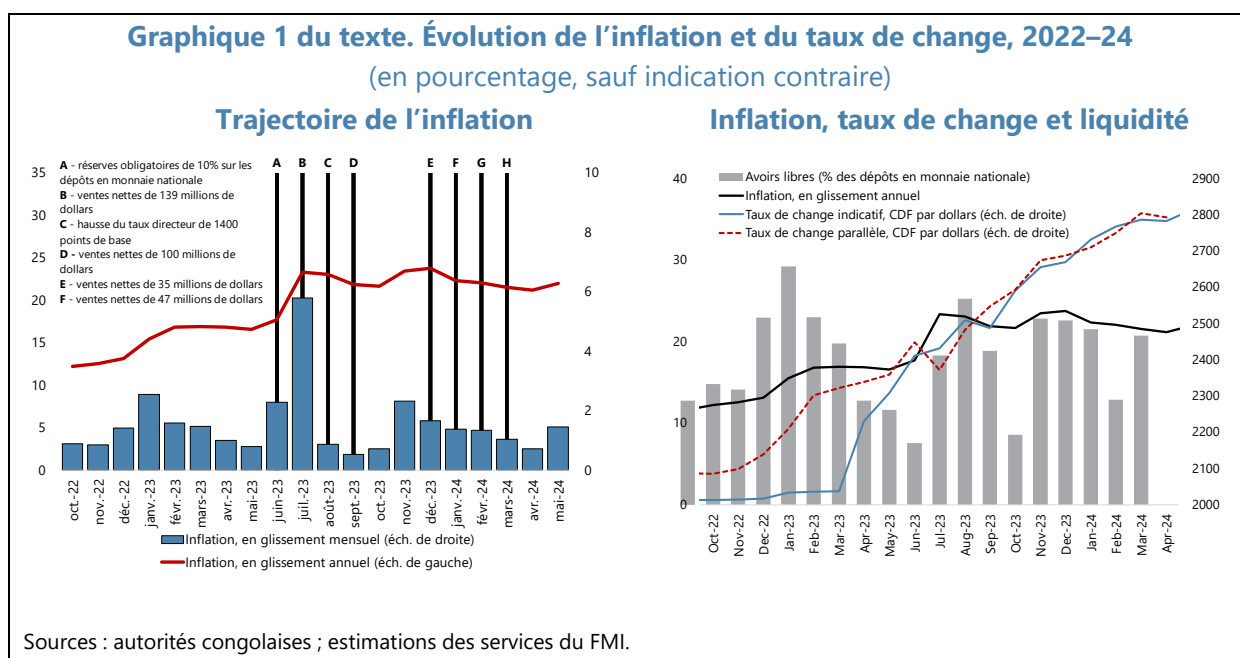
² Une nouvelle stratégie d'engagement avec le pays a été finalisée (un résumé de la précédente a été publié avec la demande d'accord au titre de la FEC en juillet 2021).

³ Cette accélération est intervenue dans un contexte de baisse des cours du cuivre et du cobalt, car une grande entreprise minière (CMOC) s'est délestée des stocks accumulés pendant la période d'interdiction des exportations de 2022 et 2023 et a démarré des activités dans une nouvelle grande mine (KFM).

qui a conduit à revoir la croissance du secteur non extractif à la baisse par rapport aux projections de la cinquième revue (4,7 %).

4. L’inflation mesurée par l’IPC reste forte, nourrie par la dépréciation du taux de change.

L’inflation mesurée par l’IPC est restée élevée en glissement annuel au second semestre 2023, atteignant 23,8 % à fin décembre 2023. Une légère décélération a été observée ces derniers mois, à 21,2 % en glissement annuel fin avril 2024, grâce à une légère baisse continue de l’inflation sous-jacente et de l’inflation des prix de l’énergie. Le taux de change officiel s’est déprécié de 32 % en glissement annuel à fin décembre 2023, tandis que le taux de change parallèle a perdu 33,2 %⁴. Les pressions baissières sur le taux de change se sont atténuées en 2024, les taux parallèle et officiel perdant 4 % en glissement annuel à fin avril 2024, tandis que l’écart entre les taux s’est nettement resserré à 0,05 point de pourcentage en moyenne depuis le début de l’année.



5. Avec des dépenses plus élevées que prévu pour les élections et la sécurité, le déficit budgétaire intérieur de 2023 a dépassé les projections, mais les recettes collectées jusqu’ici en 2024 atténuent les pressions. Les recettes de l’administration centrale en 2023 ont été supérieures aux prévisions grâce à la résolution des litiges fiscaux liés aux super profits enregistrés par le secteur minier en 2021, aux avances sur les paiements d’impôts pour 2024 versés par les grandes entreprises minières et au transfert au Trésor de ressources inutilisées par plusieurs organismes et fonds publics. Cependant, les dépenses exceptionnelles ont dépassé les projections de 1,2 % du PIB – 0,2 % du PIB pour les élections et 1,0 % du PIB pour la sécurité – ce qui s’est soldé par un déficit

⁴ Une combinaison de pressions budgétaires au T4 2023 et de préférence accrue pour les dollars a contribué à la dépréciation au T4 2023, qui a elle-même alimenté l’inflation du fait de la forte répercussion sur les prix. Dans le contexte de l’économie fortement dollarisée de la RDC et compte tenu des faiblesses dans la transmission de la politique monétaire, les pressions baissières sur le taux de change et les pressions inflationnistes ont persisté au T4 2023 malgré l’ajustement relativement modeste du déficit budgétaire.

budgétaire intérieur de 1,3 % du PIB, pour un objectif de 0,8 % du PIB. Les autres dépenses courantes ont également légèrement dépassé les projections, cet écart résultant principalement des transferts et subventions plus élevés. Pour les quatre premiers mois de 2024, les recettes ont dépassé les projections de 0,6 % du PIB, ce qui reflète le dynamisme des recettes de l'impôt sur les sociétés, essentiellement dans le secteur minier. Cette performance a permis de compenser les dépenses exceptionnelles de sécurité, qui ont été supérieures de 0,6 % du PIB aux prévisions sur la même période.

6. Malgré une dégradation du compte courant, les réserves ont augmenté en 2023. Les fortes entrées d'IDE dans le secteur minier ont soutenu des importations élevées de biens d'équipement pour la deuxième année consécutive et, conjuguées à une nouvelle détérioration des termes de l'échange, ont conduit à un déficit courant de 6,2 % du PIB en 2023. Néanmoins, les entrées vigoureuses de capitaux ont permis une accumulation de réserves internationales nettes estimée à 275 millions de dollars. Les réserves internationales brutes s'élevaient à 5 421 millions de dollars à fin 2023. Toutefois, la couverture des réserves demeure insuffisante et inférieure à ce qui était prévu lors de la cinquième revue car les importations ont été supérieures aux projections. Globalement, la position extérieure a été inférieure au niveau compatible avec les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables (annexe II, Évaluation du secteur extérieur).

7. La rentabilité des banques et le crédit au secteur privé ont progressé en 2023, tandis que les dépôts en monnaie nationale ont reculé. Grâce à la hausse des taux d'intérêt en dollars, les rendements des actifs bancaires et les marges nettes d'intérêt ont sensiblement augmenté. Les dépôts bancaires ont progressé de 4 % en dollars, mais cette évolution masque un contraste entre les dépôts en monnaie nationale, qui ont reculé de 36 % en glissement annuel, et les dépôts en devises, qui ont progressé de 11,6 %. La dollarisation du système financier s'est accrue pour atteindre 90 % pour les prêts et 96 % pour les dépôts, contre respectivement 84 % et 94 % un an plus tôt. Les crédits bancaires à l'administration centrale ont diminué de 9 %, tandis que le crédit au secteur privé est resté dynamique, avec une progression de 30 % en dollars, qui a principalement bénéficié au secteur minier.

PERSPECTIVES ET RISQUES

8. Les perspectives de croissance demeurent positives, portées par le secteur minier. Les perspectives de croissance pour 2024 sont stables à 4,7 %, contre 4,8 % lors de la cinquième revue, car l'activité extractive demeure vigoureuse, soutenue par l'expansion continue des grandes mines. La croissance du PIB devrait s'établir à 4,8 % en moyenne sur la période 2024-28, l'accélération progressive de la croissance hors secteur extractif compensant le ralentissement du secteur extractif où la venue à maturité des projets miniers devrait s'accompagner d'une stabilisation de l'activité. L'inflation devrait rester élevée à 17,2 % en moyenne en 2024 et atteindre 12 % à fin décembre 2024, en raison d'effets de base et grâce à des politiques budgétaire et monétaire appropriées, avant de revenir progressivement vers l'objectif de la BCC de 7 % à moyen terme.

Tableau 1 du texte. RDC : cadre macroéconomique à moyen terme, 2022–29

	2022		2023		2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Rapport n°23/434	Prél.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
PIB réel (variation en %)	8.8	8.8	6.2	8.4	4.8	4.7	5.6	5.1	4.5	5.1	4.4	4.3
dont: industries extractives	22.2	22.3	9.1	18.2	4.4	5.8	6.4	4.8	2.9	4.0	1.2	2.1
Déflateur du PIB (variation en %)	5.0	5.9	16.7	14.4	13.0	16.2	8.1	9.1	6.7	6.4	6.4	6.5
Inflation de l'IPC, moyenne (en %)	9.3	9.3	19.4	19.9	14.7	17.2	8.5	8.8	7.0	7.0	7.0	7.0
Inflation de l'IPC, fin de période (en %)	13.1	13.1	20.8	23.8	11.6	12.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Solde budgétaire global (en % du PIB), base caisse	-1.2	-1.2	-0.8	-1.3	-0.6	-0.5	-0.6	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
Dettes publiques extérieures (en % du PIB)	15.0	15.0	17.8	17.8	17.0	18.5	16.0	18.3	18.2	17.8	17.6	17.6
Solde du compte courant (en % du PIB)	-5.0	-4.9	-5.3	-6.2	-4.1	-4.6	-3.2	-3.5	-3.5	-3.3	-3.3	-3.1
Réserves internationales brutes (en semaines d'importations)	8.3	7.9	9.6	9.3	10.4	10.0	11.0	10.0	10.2	10.4	10.6	11.2

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

9. Les positions budgétaire et extérieure devraient rester tendues. Les recettes fiscales devraient être dynamiques en 2024, tirées par l'impôt sur les sociétés, compte tenu des solides bilans 2023 des sociétés minières. Les données historiques montrent que l'impôt sur les sociétés des entreprises minières est volatil et il est peu probable qu'il se maintienne à un niveau élevé dans les prochaines années. Côté dépenses, des pressions sont anticipées du fait de l'augmentation des dépenses de sécurité, de plans d'investissement ambitieux⁵ et de l'apurement d'arriérés intérieurs représentant 3,2 % du PIB sur la période 2024-29. En dépit de la contraction du déficit courant (à 4,6 % du PIB), la position extérieure devrait demeurer tendue en 2024. D'importants besoins de développement vont vraisemblablement continuer d'alimenter la forte croissance des importations ; celles-ci seront en partie financées par les entrées liées à l'activité minière, mais elles freineront l'accumulation de réserves. La couverture des réserves devrait atteindre 2,5 mois d'importations en 2029, si bien que pour garantir une couverture appropriée, une accumulation supplémentaire de réserves émanant de sources non identifiées à ce jour sera nécessaire.

10. La dette publique devrait rester viable. L'analyse actualisée de la viabilité de la dette montre que la RDC présente toujours un risque modéré de surendettement extérieur et global et qu'elle conserve une certaine marge d'absorption des chocs (annexe sur l'analyse de viabilité de la dette). Le faible niveau des recettes et les vulnérabilités aux chocs sur les exportations sont les principaux facteurs conduisant à conclure à un risque modéré en dépit du faible niveau de la dette extérieure (17,8 % du PIB, principalement auprès de créanciers multilatéraux et bilatéraux) et de la dette intérieure (6,3 % du PIB, principalement constituée d'arriérés anciens). Les autorités ont entrepris de mettre en œuvre la stratégie d'apurement de la dette intérieure adoptée en mai 2023, qui prévoit le remboursement imminent d'une première vague de petites créances totalisant 5 millions de dollars. Cependant, le remboursement des créances plus conséquentes a été reporté à juillet 2024 en raison de difficultés à identifier complètement certains créanciers (voir MPEF, ¶ 17).

⁵ Les besoins d'investissement en RDC sont importants. À court et moyen terme, les recettes du contrat avec la SICOMINES serviront à financer des projets d'infrastructure, [en particulier des routes](#).

Tableau 2 du texte. RDC : évolution du stock d'arriérés intérieurs certifiés de l'administration centrale

	2023 (Est.)		2024 (Proj.)	
	(en Mio de dollars)	(% du PIB)	(en Mio de dollars)	(% du PIB)
Banque Centrale du Congo ^{1/}	1,499	2.5%	1,389	1.8%
Titres du Trésor	988	1.6%	915	1.2%
Avances	512	0.8%	474	0.6%
Arriérés historiques ^{2/}	2,557	4.2%	2,531	3.2%
Arriérés récents	824	1.4%	711	0.9%
TVA (de douane)	402	0.7%	272	0.3%
Subventions aux carburants	423	0.7%	439	0.6%
Total	4,880	8.0%	4,631	5.9%

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

1/ Les arriérés de la BCC sont libellés en francs congolais.

2/ Inclut l'encours d'arriérés validés et certifiés dans le cadre de la stratégie de désendettement intérieur et l'encours d'arriérés certifiés en attente de validation.

11. Ces perspectives sont entourées de risques baissiers significatifs (annexe 1). Sur le front intérieur, les risques découlent de la poursuite des combats dans l'est du pays et des incertitudes liées au retrait progressif de la MONUSCO, qui pourrait peser davantage sur les dépenses de sécurité. Sur le front extérieur, les risques résident dans de nouvelles pressions inflationnistes découlant de la volatilité des cours du pétrole et des prix des produits alimentaires, avec des effets négatifs sur le revenu réel disponible des ménages et sur la demande globale, un ralentissement brutal de la croissance en Chine et une intensification des conflits régionaux, notamment la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, qui pourraient peser sur les recettes d'exportation et l'investissement direct étranger.

Point de vue des autorités

12. Les autorités partagent globalement les vues des services du FMI sur l'évolution récente de l'économie et des risques, tout en notant que des perspectives de croissance plus optimistes ne sont pas à exclure. Les autorités relèvent que la croissance pourrait être plus vigoureuse en 2024 du fait de l'entrée de nouvelles mines dans le secteur extractif et de retombées plus positives du secteur minier sur le secteur non extractif. À moyen terme, elles pensent que l'augmentation des investissements dans le secteur de l'électricité et dans l'industrie manufacturière pourrait aider à diversifier la croissance. Elles soulignent qu'elles restent déterminées à poursuivre le programme de réformes structurelles et qu'elles continueront à étoffer les réserves de change et maintiendront la discipline budgétaire.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

13. Tous les critères de réalisation fixés pour fin décembre 2023 sauf un ont été atteints (MPEF, ¶ 6). L'objectif indicatif concernant les recettes publiques a été largement atteint, tandis que le critère de réalisation concernant le solde budgétaire intérieur a été manqué en raison des dépenses supérieures au niveau prévu dans le programme (tableau 11). Les services du FMI soutiennent la demande de dérogation pour non-respect du critère de réalisation compte tenu des mesures correctives engagées par les autorités (voir MPEF, ¶ 12). Le critère de réalisation concernant l'accumulation des réserves a été atteint, de même que le critère de réalisation relatif aux nouveaux emprunts contractés ou garantis par l'État, qui a été très confortablement atteint. Les autres critères de réalisation et objectifs indicatifs sont atteints sauf les suivants : i) l'objectif indicatif portant sur les dépenses sociales⁶, pour lequel 89 % des dépenses programmées ont été effectués (tableau 2 du texte), ii) l'objectif indicatif relatif aux dépenses en procédures d'urgence, principalement en raison des dépenses de sécurité⁷ et iii) l'objectif indicatif concernant le plafond sur les salaires, qui a été manqué de 0,02 %. La RDC continue également de respecter les obligations au titre de l'article VIII et les critères de réalisation continus concernant la pratique de taux de change multiples.

Tableau 3 du texte. RDC : objectif indicatif relatifs aux dépenses sociales
(en milliards de francs congolais)

	déc.-22		juin-23		déc.-23	
	Proposé	Réalisation	Proposé	Réalisation	Proposé	Réalisation
SRMNEA-N et programme de santé de base	21.2	15.5	13.3	13.3	26.5	27.0
Cofinancement GAVI et vaccins traditionnels ¹	36.5	36.9	20.3	20.3	32.3	32.3
Cofinancement TB/Paludisme/VIH Sida	18.7	3.1	8.2	-	16.4	7.5
Total	76.4	55.5	41.8	33.6	75.2	66.8

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ La Banque Mondiale a couvert le financement des vaccins traditionnels en 2021-22.

14. Le programme de réformes structurelles avance (MPEF, ¶ 7), quoique plus lentement (tableau 12) :

- Les contrats miniers, dont un avenant du contrat avec la SICOMINES (voir annexe VI), ont été publiés dans un délai de 60 jours suivant leur signature⁸.

⁶ Bien qu'un objectif indicatif ait été manqué, des avancées ont été réalisées tout au long du programme et, comme le reconnaissent les partenaires de la santé, la situation actuelle représente un progrès car elle a déclenché des dépenses publiques et une appropriation de programmes qui ne recevaient aucun financement public avant l'accord au titre de la FEC.

⁷ Si l'on exclut les dépenses exceptionnelles de sécurité, les dépenses effectuées dans le cadre de procédures d'urgence ont atteint 10,5 % des dépenses intérieures au T4 2023, un chiffre très proche de l'objectif (fixé à 10 %).

⁸ SICOMINES est l'acronyme de « Sino-Congolaise des Mines ». C'est une joint-venture dans le secteur du cuivre et du cobalt entre un consortium d'entreprises chinoises et l'entreprise minière détenue par l'État congolais, GECAMINES.

- Le Conseil des ministres a adopté le manuel de procédures de gestion des investissements publics, bien que sa section sur le climat soit moins ambitieuse que prévue.
- Le décret couvrant les opérations du Trésor et de la BCC, conforme à la loi sur la LBC/CFT, a été adopté en mai.
- L'adoption des états financiers de la BCC conformes aux normes IFRS pour 2023 est reportée à septembre 2024 ; toutefois, les comptes conformes aux normes en vigueur devraient être publiés en juin.

DISCUSSIONS POLITIQUES

Compte tenu des défis de longue date que connaît le développement en RDC alors que le potentiel est significatif, les entretiens ont été axés sur les thèmes suivants : i) la création d'un espace budgétaire pour les dépenses urgentes d'investissement, de sécurité et les dépenses sociales, tout en renforçant la gestion des finances publiques (GFP), notamment la chaîne des dépenses, ii) le renforcement de l'efficacité de la politique monétaire et de la politique de change, et l'amélioration du développement et de la résilience du secteur financier et iii) la conduite de réformes structurelles, visant notamment une meilleure gouvernance et une lutte renforcée contre la corruption, afin de promouvoir la diversification et le secteur privée, ainsi que les priorités d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

15. L'avancement de la mise en œuvre des principales recommandations des consultations de 2022 au titre de l'article IV – alignées sur les objectifs du programme appuyé par la FEC – ont permis de maintenir la stabilité macroéconomique (annexes III et IV – Adoption des recommandations de 2022 au titre de l'article IV et Revue de l'accord au titre de la FEC 2021-24). Les autorités progressent sur le front de la mobilisation des recettes intérieures, bien que les recettes demeurent très sensibles aux cours internationaux des produits de base. L'absence continue de financement monétaire – un ancrage clé du programme – est une réussite. Cependant, les réformes de la GFP ont été plus lentes que prévu, et des efforts sont requis pour rationaliser le marquage des recettes pour les comptes spéciaux dans le budget et pour respecter les procédures de la chaîne des dépenses et de la gestion de trésorerie. Les efforts pour étoffer les réserves de change se poursuivent, mais les progrès ont été lents sur le plan de l'amélioration des sauvegardes de la BCC, et il faudra de nouvelles mesures pour améliorer le cadre de la politique monétaire et celui de la politique de change.

16. Des efforts concertés seront nécessaires pour continuer à avancer dans le traitement des fragilités structurelles. S'appuyant sur la relative stabilité politique et les progrès réalisés dans le cadre du programme appuyé par la FEC, les entretiens se sont concentrés sur les éléments d'une stratégie à moyen terme pour une croissance durable et inclusive, qui se reflétera dans le prochain plan national stratégique de développement pour 2024-2028.

A. Politique budgétaire : maintenir la stabilité et poursuivre les réformes structurelles

À court terme, l'augmentation des recettes minières réduira les contraintes de financement et facilitera le financement d'une augmentation des dépenses de sécurité et d'investissement. À moyen terme, le maintien de la discipline budgétaire et le passage graduel à un cadre budgétaire basé sur les ressources ainsi que des réformes ciblées de la GFP et de la gestion des investissements publics (GIP) permettront de limiter la procyclicité des dépenses, de créer un espace pour les dépenses sociales et d'investissement, d'accroître la résilience aux chocs et de renforcer la crédibilité budgétaire.

17. Le déficit budgétaire de 2024 devrait rester globalement similaire aux projections de la cinquième revue, mais sous-tendu par des dynamiques différentes (MPEF, ¶ 11). Le déficit budgétaire intérieur devrait être ramené à 0,5 % du PIB en 2024 car les pressions sur les dépenses exercées par la sécurité et les investissements financés sur ressources intérieures sont largement compensées par des revenus miniers exceptionnels, sans affecter les autres dépenses prioritaires (tableau 3 du texte). Cependant, cette situation souligne la procyclicité non souhaitable des recettes minières et le design particulier de l'impôt sur les sociétés (IS). L'évolution positive des recettes minières en 2024 pourrait s'inverser à tout moment, ce qui suggère qu'une composante cyclique importante doit être prise en compte dans les projections pour 2025 et au-delà.

- *Augmentation des recettes fiscales* : Les recettes fiscales prévisionnelles de 2024 ont été relevées de 1,2 point de pourcentage du PIB par rapport à la cinquième revue. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse cyclique tirée par les recettes de l'impôt sur les sociétés (IS) dans le secteur minier car le premier acompte de l'année (échéance fin avril) a dépassé les anticipations, bien que des avances sur 2024 aient été collectés en 2023⁹. En outre, des facteurs cycliques liés aux cours élevés du cuivre en 2024 dopent les recettes non fiscales. Sur une base structurelle, les recettes non fiscales devraient également s'accroître en 2024 et à moyen terme, de 0,4 % du PIB en moyenne sur l'horizon, grâce aux recettes tirées du nouveau contrat avec la SICOMINES (annexe VI).
- *Hausse des dépenses exceptionnelles de sécurité* : Avec le retrait progressif des forces de l'ONU et l'escalade des conflits à l'est, les dépenses exceptionnelles de sécurité devraient être supérieures d'au moins 1 point de pourcentage à ce qui était anticipé pour 2024 lors de la cinquième revue et rester relativement plus élevées à moyen terme¹⁰. Une part importante de ces dépenses étant

⁹ Les versements à effectuer lors des prochaines échéances sont basés sur la même assiette que les paiements effectués en avril, ce qui donne un niveau de confiance élevé dans les performances pour le reste de 2024.

¹⁰ Au rythme observé jusqu'ici au premier trimestre 2024, les dépenses exceptionnelles de sécurité pourraient atteindre 2,1 % du PIB (1 point de pourcentage de plus que la projection établie lors de la cinquième revue).

exécutées dans le cadre de procédures d'urgence, les autorités ont accepté de conduire un audit des dépenses de sécurité pour 2023 et 2024¹¹.

- *Augmentation des dépenses d'investissement* : Cette évolution résulte principalement d'investissements liés aux recettes du contrat avec la SICOMINES.
- *Remboursement des arriérés intérieurs* (MPEF, ¶ 19) : Les remboursements devraient atteindre le niveau de la cinquième revue, et être principalement constitués du remboursement des arriérés de subventions sur le pétrole (135 millions de dollars payés au premier trimestre de 2024) et de l'exécution de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs. La feuille de route adoptée en novembre 2023 est mise en œuvre mais avec du retard (¶ 10 ci-dessus et MPEF ¶ 19).
- *Légère baisse des dépenses courantes* : Les autorités sont déterminées à ne pas augmenter les dépenses courantes face à la hausse de recettes minières volatiles. En termes nominaux, la masse salariale est inchangée, tandis que la baisse des subventions compense largement la légère augmentation des biens et services.

Tableau 4 du texte. RDC : situation budgétaire, 2023–24
(en pourcentage du PIB)

	2023			2024		
	Rapport		Différence	Rapport		Différence
	n°23/434	Réalisation		n°23/434	Projection	
Recettes	12.6	13.7	1.1	13.2	14.4	1.2
Dépenses courantes intérieures	9.6	9.8	0.2	10.2	9.9	-0.3
Dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures	1.5	1.6	0.1	1.8	2.1	0.4
Dépenses extraordinaires	1.9	3.0	1.2	1.2	2.2	1.1
<i>dont: dépenses de sécurité</i>	1.2	2.2	1.0	1.1	2.1	1.1
Repaïement des arriérés intérieurs (variation)	-0.5	-0.5	0.0	-0.6	-0.6	0.0
Solde budgétaire intérieur	-0.8	-1.3	-0.5	-0.6	-0.5	0.0

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

18. La crédibilité du scénario de référence budgétaire est renforcée par plusieurs mesures budgétaires à court terme et par des réformes structurelles à moyen terme :

- En 2024, les mesures suivantes devraient soutenir l'exécution budgétaire :
 - Afin de garantir la cohérence avec les objectifs du programme, les autorités réviseront la loi de finances de 2024 pour se conformer au programme. Cette révision couvrira les ressources financières émanant du contrat modifié avec la SICOMINES afin de garantir leur traçabilité. En attendant, elles ont publié le 11 mai les plans trimestriels d'engagements budgétaires associés (mesure corrective pour la sixième revue – MPEF, ¶ 6) qui garantissent l'alignement des dépenses sur le budget annuel et renforcent la discipline budgétaire et la gestion de trésorerie.

¹¹ L'audit pour 2023 est attendu fin 2024 au plus tard, tandis que le moment de l'audit des dépenses de 2024 sera décidé lors de futurs entretiens.

- Des avancées notables sont observées concernant la réforme des subventions sur les carburants (MPEF, ¶ 20). Les autorités ont augmenté les prix à la pompe de 7 % en avril 2024, cette hausse venant s'ajouter à celle d'octobre 2023. Les prix à la pompe actuels ont limité les nouveaux passifs vis-à-vis des distributeurs pétroliers. La feuille de route adoptée en novembre 2023 est en cours d'exécution, avec la publication mensuelle de la structure tarifaire, les sociétés minières ont été exclues de la subvention sur les carburants et le programme de marquage moléculaire dans le sud du pays pour suivre les divers carburants, a été mis en œuvre. Ces mesures ont permis de contenir l'accumulation des passifs vis-à-vis des entreprises pétrolières, qui ont été ramenés de 545 millions de dollars à 122 millions de dollars en 2023, de nouvelles baisses étant attendues en 2024. Il est recommandé que les autorités poursuivent l'exécution de leur feuille de route afin d'opérer un retrait progressif et en temps voulu des subventions directes sur les carburants, de réduire les dépenses fiscales (subventions implicites) et d'établir des filets de protection sociale ciblés sur la population vulnérable¹².
- En 2024 et après, des réformes budgétaires structurelles plus ambitieuses sous-tendent le scénario de référence :
 - La décentralisation des autorisations de dépenses, qui contribuerait à faire respecter la chaîne des dépenses, est reportée, mais elle avance encore conformément à la feuille de route convenue entre les autorités et la Banque Mondiale dans le cadre du projet d'amélioration du recouvrement des recettes et de la gestion des dépenses (projet ENCORE) et de l'opération d'appui budgétaire à venir (MPEF, ¶ 23)¹³. La mise en œuvre des projets pilotes de décentralisation est reportée à fin 2024 (action corrective pour la sixième revue – MPEF, ¶ 23). La décentralisation complète des autorisations de dépenses devrait être réalisée progressivement et s'achever à moyen terme.
 - Le laboratoire d'analyse chimique, qui permettrait d'élargir la base d'imposition des minerais, a été inauguré et a publié son rapport initial (mesure correctrice pour la cinquième revue). Le rapport analysait les tests chimiques réalisés, les difficultés à capter les recettes minières informelles et les prochaines étapes pour la direction générale des impôts (DGI) et la direction générale des douanes (DGDA) qui seront incluses dans les contrôles effectués jusqu'ici par le ministère des Mines. Cependant les conclusions du rapport n'établissent pas clairement les recettes attendues des contrôles réalisés jusqu'ici.
 - Le nouveau système standardisé de facturation de la TVA, qui permettra de réduire la fraude fiscale et d'élargir la base d'imposition, devait entrer en phase pilote en juin, et sa mise en œuvre complète pour les grandes entreprises est reportée au mois d'août 2024 (action

¹² Il est prévu de supprimer la subvention directe à court terme. Cependant, la suppression des dépenses fiscales (subvention implicite) demeure un objectif à moyen terme car l'écart entre le prix à la pompe actuel et le prix qu'impliquent les cours internationaux demeure important, entre 2 129 FC/litre dans le sud et 2 534 FC/litre dans l'est en mars 2024.

¹³ Les autorités expliquent le retard par des difficultés de mise en place de la structure organisationnelle et la nomination effective de comptables publics.

corrective de la cinquième revue). Le lancement de la phase pilote a été retardé pour l'adoption de la réglementation requise et pour l'acquisition, les tests et le déploiement de la plateforme de facturation standardisée. Après cela, une formation a été dispensée au personnel qui l'administrera et l'échantillon d'entreprise pilotes a été finalisé.

- Le décret sur la comptabilité publique clarifiant les conditions d'admissibilité des dépenses aux procédures d'urgence a été signé, mais des difficultés d'application persistent, dues essentiellement à diverses carences dans les procédures de la chaîne des dépenses. En conséquence, le recours aux dépenses en procédures d'urgence reste élevé – environ 23,5 % du total des dépenses au premier trimestre 2024 contre 17,4 % en 2023, les dépenses de sécurité représentant une part importante de ces dépenses¹⁴.
- Les travaux d'élaboration d'un nouveau code des impôts avancent avec l'appui de la Banque Mondiale et l'assistance technique du département des finances publiques ; ils portent sur le code des procédures fiscales, une section sur les recettes non fiscales collectées par les ministères sectoriels, une section révisée sur les droits d'accise et la mise en œuvre d'un plan de rationalisation des taxes parafiscales¹⁵ (MPEF, ¶ 15). En outre, la multiplication des fonds spéciaux est préoccupante, et il faut les limiter.
- Une annexe à la loi de finances détaillant les risques budgétaires est produite depuis 2021. À partir du budget 2025, elle donnera plus de précisions sur les risques émanant du secteur minier (MPEF, ¶ 16-17).

19. La récente modification du contrat « mines contre infrastructures » avec la SICOMINES devrait générer d'importantes recettes pour financer des projets d'infrastructure urgents, mais la mise en œuvre sera difficile (annexe VI). Le contrat révisé prévoit i) des paiements à l'État indexés sur le prix du cuivre, qui sont estimés à 5,5 milliards de dollars jusqu'en 2040 si les cours actuels persistent, afin de financer divers projets d'infrastructure prioritaires directement sur les bénéfices de la SICOMINES (un changement important par rapport à la structure de financement de la dette qui était auparavant en place), ii) des redevances égales à 1,2 % du chiffre d'affaires annuel de la SICOMINES, iii) la possibilité pour la RDC de vendre indépendamment 32 % de la production de la SICOMINES sur les marchés internationaux afin de limiter les risques liés à la sous-estimation des prix de transfert. Cependant, il convient de renforcer les mécanismes de transparence et de responsabilisation concernant l'utilisation des fonds générés par le nouveau contrat. Les autorités doivent non seulement refléter les recettes et les dépenses de la SICOMINES dans le budget, mais elles doivent aussi mettre en place un mécanisme financier garantissant la transparence de l'utilisation qui est faite des ressources associées. Les services du FMI ont également recommandé aux autorités de mettre en place un mécanisme transparent de gouvernance et de supervision pour

¹⁴ Les dépenses en procédure d'urgence au dernier trimestre 2023 se sont élevées à 17,7 %, et à 10,5 % hors dépenses de sécurité. Au premier trimestre 2024, hors dépenses de sécurité dans le cadre de procédures d'urgence, elles représentaient 10,1 %.

¹⁵ Les taxes parafiscales sont des recettes perçues par les organismes administratifs tels que les hôpitaux, les universités, divers fonds.

gérer les recettes et dépenses associées au contrat révisé avec la SICOMINES, comprenant la publication régulière de rapports financiers et de rapports d'exécution des projets.

20. À moyen terme, il faudra maintenir la discipline budgétaire afin d'éviter la procyclicité observée ces dernières années, ancrer la stabilité macroéconomique et accroître la résilience aux chocs. Les récents épisodes d'expansion budgétaire ont montré que la politique budgétaire joue un rôle démesuré dans l'inflation et la volatilité des taux de change. Compte tenu de la faible efficacité de la politique monétaire dans un environnement fortement dollarisé, une politique budgétaire stricte sera nécessaire pour soutenir les mesures de politique monétaire visant à réduire l'inflation et à conforter la crédibilité du taux de change – ce qui garantira une stabilité macroéconomique durable. La politique budgétaire restera basée sur le maintien du risque modéré de surendettement de la RDC. Par conséquent, en l'absence de réformes, l'augmentation projetée des investissements publics et des dépenses sociales ne sera possible qu'en dépensant les réaffectations et les recettes attendues du contrat avec la SICOMINES. Toutefois, cela pourrait être difficile si les dépenses de sécurité restent élevées et imprévisibles.

21. Il sera indispensable de poursuivre les efforts dans le cadre du programme de réformes budgétaires structurelles pour soutenir la crédibilité budgétaire et créer un espace budgétaire pour l'investissement et les dépenses sociales :

- La mobilisation des recettes intérieures offre une importante marge d'amélioration (document I de la série des Questions générales et MPEF, ¶ 15). Bien que les recettes intérieures aient progressé ces dernières années, elles restent faibles par rapport aux pays comparables et au potentiel du pays. Les efforts doivent privilégier l'expansion de la base d'imposition et la discipline fiscale, l'amélioration de la gouvernance des administrations des recettes, le rétablissement du fonctionnement de la TVA, une collaboration plus étroite entre les administrations des recettes (DGI, DGDA et DGRAD) sur l'échange de données et le contrôle des exonérations, la rationalisation des dépenses fiscales et l'augmentation des taux d'accise lorsque c'est approprié. Un meilleur contrôle de la production et des exportations de minerais est également indispensable pour accroître durablement les recettes, ce qui aidera à dégager un espace budgétaire pour les investissements nécessaires et les dépenses sociales.
- La transition à moyen terme vers un cadre budgétaire basé sur les ressources améliorerait la prévisibilité des recettes et réduirait la procyclicité des dépenses. Une récente mission d'assistance technique du FMI conduite en mars 2024 suggère qu'il faut poursuivre les efforts pour renforcer les statistiques minières et s'assurer que le modèle FARI est pleinement fonctionnel (MPEF, ¶ 17). Le cadre budgétaire à moyen terme, qui inclut le solde budgétaire hors ressources, devrait être adopté avec la loi de finances 2025 et le service chargé des prévisions de recettes commence à utiliser le modèle FARI (MPEF, ¶ 17).
- La qualité et l'allocation des dépenses sociales doivent être améliorées (voir document II de la série des Questions générales). La plupart des dépenses sociales sont allouées à l'éducation et à la santé, mais dans ces secteurs, les frais généraux opérationnels (surtout les salaires) absorbent la majeure partie du budget. De plus, les dépenses réelles dans les secteurs sociaux sont

systématiquement très inférieures aux prévisions. À l'avenir, il est essentiel que les enveloppes budgétaires allouées aux dépenses sociales ne soient plus évincées par d'autres dépenses et qu'elles soient au contraire pleinement exécutées. En outre, les autorités doivent améliorer la qualité des statistiques sur les dépenses sociales pour permettre un meilleur suivi et une meilleure évaluation. Étant donné les fragilités de la RDC (graphique 5), des dépenses sociales plus fortes et de meilleure qualité sont indispensables pour la stabilité macroéconomique et sociale du pays.

- Une vaste réforme de la fonction publique (stratégie de masse salariale, recensement des agents publics, réorganisation de la protection sociale et réforme des retraites) demeure indispensable pour maîtriser la croissance de la masse salariale. Dans l'intervalle, un nettoyage de la paie des fonctionnaires est en cours par l'identification biométrique des agents publics.
- De nouvelles avancées sur le programme de réformes de la GFP sont nécessaires. L'opérationnalisation de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) connaît des difficultés sur le plan de l'autonomie administrative et financière, mais elle progresse en ce qui concerne l'établissement graduel du réseau de comptables publics et de la dématérialisation de certaines opérations. Concernant le compte unique du Trésor, le recensement des comptes publics ouverts dans des banques commerciales de Kinshasa est terminé et les données ont été analysées ; les autorités sont en train de rédiger un document de procédure pour gérer la consolidation. Quant à l'application des procédures de la chaîne des dépenses, les progrès ont été minimes. La crédibilité du budget est essentielle et contribue à freiner la multiplication des impôts et taxes en dehors du compte unique du Trésor, ce qui améliore la politique fiscale. Le manuel d'exécution du budget mis à jour, le décret associé sur la comptabilité publique et la décentralisation de l'autorisation de dépense devraient permettre de contenir le volume des dépenses effectuées dans le cadre de procédures d'urgence (MPEF, ¶ 25). Le gouvernement a demandé un examen des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) (dont les résultats sont attendus au plus tard en octobre 2024).
- Après le décret de mai 2023 portant gestion des investissements publics (GIP), les recommandations de l'EGIP ont été incluses dans une feuille de route adoptée le 3 novembre 2023 par le Conseil des ministres, lequel a approuvé un manuel de procédure le 11 novembre 2023. Cependant, les services du FMI estiment que la partie du manuel relative à l'évaluation d'impact sur le climat est insuffisante (fin décembre 2023, repère structurel). Des travaux sont en cours pour conforter le service chargé de la coordination des investissements publics financés sur ressources extérieures.
- **Point de vue des autorités**

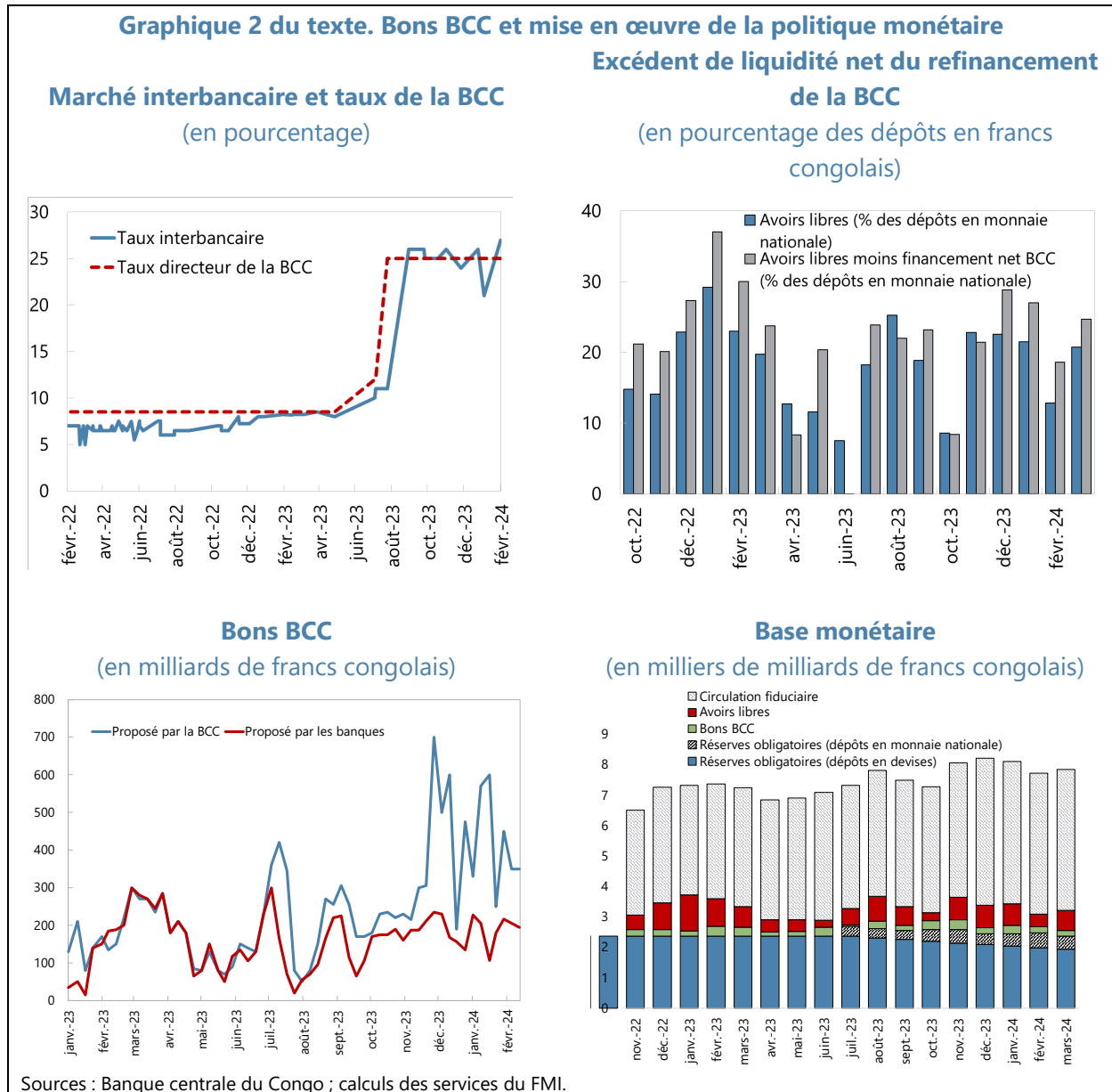
22. Les autorités estiment que l'orientation de la politique budgétaire est appropriée et sont déterminées à poursuivre les réformes budgétaires structurelles nécessaires. Elles réitèrent leur volonté d'améliorer la mobilisation des recettes, reconnaissant que c'est un moyen viable de financer les besoins de développement. Elles reconnaissent que la gestion des finances publiques et les procédures de la chaîne de dépenses présentent des faiblesses et sont déterminées à suivre les

recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP). Elles considèrent que le contrat révisé avec la SICOMINES permettra de garantir la bonne utilisation des ressources associées. Elles se sont engagées à inclure les recettes associées dans le budget et à établir de solides mécanismes financiers et de gouvernance pour ces ressources, notamment la publication régulière de rapports d'exécution (MPEF, ¶ 12).

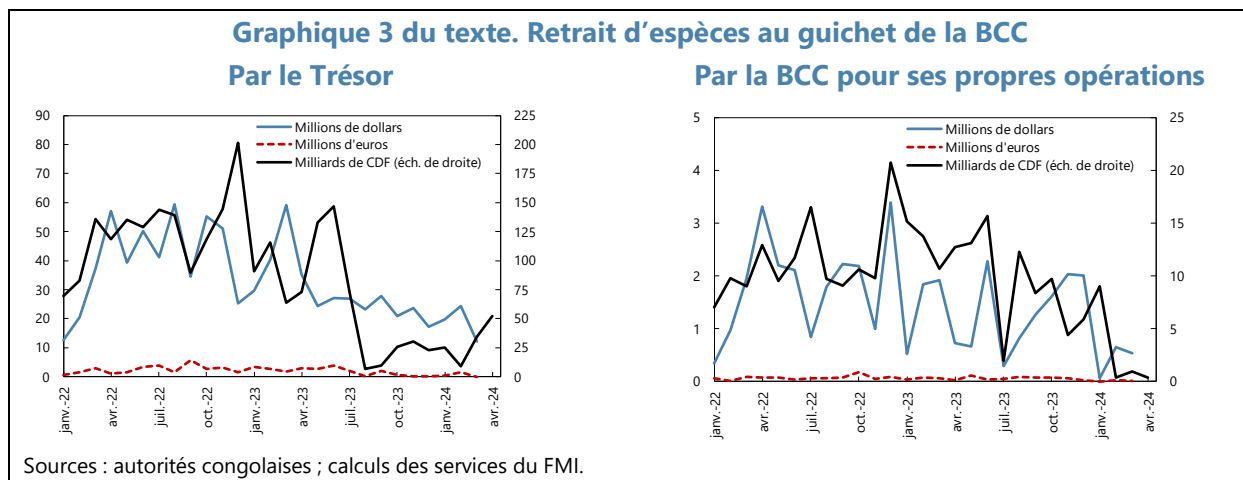
B. Politiques monétaire et financière

À court terme, la politique monétaire doit demeurer restrictive afin de maîtriser l'inflation. Les autorités doivent également entreprendre des réformes à court et moyen terme pour améliorer la transmission de la politique monétaire et la solidité du secteur financier.

23. La BCC devrait en principe maintenir l'orientation restrictive de la politique monétaire, mais des difficultés de gestion de la liquidité persistent (MPEF, ¶ 28). La BCC doit maintenir sa politique monétaire restrictive tant que l'inflation n'est pas repassée sous l'objectif. Les taux d'intérêt réels sont positifs et devraient augmenter sous l'effet de la baisse continue de l'inflation et du maintien du taux directeur inchangé. Le durcissement de la politique monétaire opéré depuis le T3 2023 s'est reflété sur le marché interbancaire, où les taux d'intérêt ont augmenté, et la liquidité bancaire s'est tendue (graphique 2 du texte). La banque centrale a l'intention de continuer à réduire l'excédent de liquidité, dû en grande partie aux dépenses publiques, en développant l'éventail des bons BCC et, si nécessaire, en relevant le coefficient de réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale. Cependant, la capacité de la BCC à absorber la liquidité excédentaire semble avoir atteint ses limites : le secteur bancaire montre moins d'appétit pour les bons émis par la BCC (le ratio des offres sur les volumes offerts par la BCC a nettement diminué ces derniers mois) et les opérations de refinancement ont fortement augmenté. Sachant qu'il est nécessaire d'améliorer la transmission monétaire et de réduire l'excédent de liquidité, la BCC envisage de nouvelles mesures pour conforter le cadre de mise en œuvre de la politique monétaire suivant les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de mars 2024 (voir ¶ 26 ci-dessous).



24. La BCC est déterminée à strictement limiter ses opérations en espèces. Les paiements en espèces aux guichets de la BCC semblent s'être stabilisés à des niveaux plus bas depuis que les restrictions sur leur utilisation ont été promulguées en juillet dernier (graphique 3 du texte). Le 16 mai, les autorités ont adopté un décret limitant l'exécution des dépenses en espèces et ont ainsi aligné le cadre pour l'exécution des opérations du Trésor et de la BCC sur la loi relative à la LBC/FT (repère structurel pour fin mai 2024). Cependant, elles ont noté qu'en raison de la faible pénétration des banques dans les zones reculées, il est impossible d'éliminer totalement les paiements en espèces à la BCC.



25. La dépréciation du taux de change s'est poursuivie, quoique plus lentement, tandis que la politique de change est en cours de renforcement (MPEF, ¶ 28). L'écart entre le taux de change officiel et le taux parallèle s'est à nouveau resserré au premier trimestre 2024. L'atténuation des pressions sur le marché des changes est essentiellement due à des paiements d'impôts de montant conséquent effectués par le secteur minier ainsi qu'à l'entrée de devises associée dans le pays. Le taux de change continuant de se déprécier, quoique à un rythme plus lent, la BCC reste soumise à de fortes pressions sociales et politiques pour l'inciter à lutter contre la dépréciation par d'importantes interventions sur le marché des changes. La BCC prend des mesures pour améliorer le fonctionnement du marché des changes et affiner sa stratégie d'intervention sur ce marché conformément aux recommandations formulées par le département des marchés monétaires et de capitaux dans le cadre de l'assistance technique apportée en novembre 2023, qui visent à réduire l'extrême volatilité dans un environnement de marchés peu profonds. Ces mesures comprennent i) la suppression du plafond sur la marge générée par les banques sur la revente de dollars américains obtenus lors des adjudications, ii) l'alignement de la méthode de définition du taux de change marginal en adjudication sur le cadre réglementaire et les bonnes pratiques de marché et iii) le suivi renforcé du système des opérations de change avec une supervision sur site et sur pièces.

26. La modernisation du cadre de mise en œuvre de la politique monétaire demeure une priorité (MPEF, ¶ 28). Bien que le système bancaire se caractérise par un excédent de réserves, il est également sujet à des chocs occasionnels de liquidité qui justifient en partie le niveau élevé du volant de liquidité conservé par les banques. Dans ce contexte, les banques font beaucoup appel au financement de la banque centrale et sont réticentes à bloquer leur liquidité dans des bons de la BCC. Parallèlement, des incertitudes entourent la disponibilité rapide de financements de la banque centrale, ce qui accentue la tendance des banques à conserver d'importants volants de liquidité. Face à ces défis et conformément à la mission d'assistance technique du FMI de mars 2024, la BCC est en train d'adopter des mesures renforçant le cadre de mise en œuvre de la politique monétaire pour que le refinancement de la BCC soit accessible à la demande, mais à un coût plus élevé, le but étant de réduire le volant de liquidité de précaution des banques et de les inciter à échanger de la liquidité sur le marché interbancaire. Les autres mesures prises par la BCC comprennent une analyse journalière de ses écarts de projection de liquidité et l'établissement d'une base de données pour

analyser la vulnérabilité des banques aux chocs, y compris les chocs sur la liquidité et le taux de change.

27. La BCC doit accélérer la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes de 2020 encore en suspens (MPEF, ¶ 34). Des efforts concertés sont en particulier nécessaires pour que la BCC renforce ses procédures comptables et les compétences de ses ressources humaines en matière d'IFRS. La production des états financiers de l'exercice 2023 aux normes IFRS est reportée de fin mai à fin septembre 2024 (repère structurel). Corrélativement, le protocole d'accord signé en novembre dernier pour le transfert de 213 milliards de francs congolais au capital devra être modifié pour tenir compte de la réévaluation des besoins en recapitalisation de la BCC résultant des travaux en cours en vue de l'adoption des normes IFRS. Les autres engagements liés aux sauvegardes sont les suivants : i) adopter un plan de fermeture des comptes en devises dans les banques commerciales nationales, ii) renforcer les cadres et les dispositifs de gouvernance dans les domaines de la gestion des réserves de change et des opérations de prêt et iii) rendre opérationnelle la fonction nouvellement créée de conformité interne et externe.

28. Les réformes de la réglementation financière avancent dans certains domaines. La BCC a commencé à conduire des missions sur site afin d'évaluer la fiabilité des déclarations de prêts non performants après la levée des mesures d'assouplissement réglementaire adoptées au moment de la pandémie. Avec l'assistance technique du FMI, la BCC actualise sa réglementation relative au ratio de solvabilité en vue de la mettre en conformité avec les normes de Bâle. Avant d'achever et de mettre en œuvre cette réforme, la BCC compte réaliser des études d'impact avec le secteur bancaire. Une mise à jour de la réglementation sur le ratio de liquidité est également prévue. Pour soutenir l'actualisation de ces réglementations et garantir une mise en œuvre efficace, les ressources humaines de la Direction de surveillance des intermédiaires financiers (DSIF) ont été étoffées et des formations sont en place.

Point de vue des autorités

29. La BCC est prête à resserrer la politique monétaire si cela s'avère nécessaire, notamment en relevant le coefficient de réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale. Elle entend limiter la liquidité excédentaire et prévoit de relever les taux d'intérêt sur les opérations d'open market tout en proposant des financements à la demande à un coût plus élevé. Le Comité de politique monétaire, qui s'est réuni le 30 mai, a maintenu l'orientation restrictive de la politique monétaire, le taux directeur s'établissant à 25 % et les réserves obligatoires sur les dépôts en monnaie locale à 10 %. L'une des priorités des autorités est de conforter la situation financière de la banque centrale. À cet égard, la BCC est déterminée à produire ses états financiers conformément aux normes IFRS, et les besoins de recapitalisation découlant de cet exercice feront l'objet d'un protocole d'accord signé entre le ministère des Finances et la BCC. Les autorités ont l'intention de prendre des mesures pour limiter la dollarisation de l'économie compte tenu de la forte répercussion de la dépréciation du taux de change sur l'inflation. La BCC a réitéré son intention de limiter ses interventions sur le marché des changes au lissage de la volatilité excédentaire. Les autorités reconnaissent également la nécessité de mieux coordonner les politiques budgétaire et monétaire, afin de conforter l'efficacité de cette dernière.

C. Réformes structurelles promouvant la diversification, le secteur privé et les priorités

Des réformes structurelles sont essentielles pour relever les défis économiques à long terme et permettre une croissance durable, inclusive et diversifiée. Le plan national stratégique de développement pour 2024-2028 à venir offrira un cadre pour guider ces réformes.

30. La lutte contre la corruption et l'amélioration de la gouvernance et de la transparence demeurent primordiales. Les autorités ont pris des initiatives et avancent dans différents domaines, parmi lesquels i) le plan d'action prioritaire pour la politique nationale de réforme de la justice (PNRJ) et la prochaine revue de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, sur laquelle se baseront les efforts pour renforcer les institutions de lutte contre la corruption telles que l'Agence nationale de prévention et de lutte contre la corruption (APLC), ii) l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre la corruption en octobre 2022, qui a conduit à la mise en œuvre d'un plan d'action détaillé, suivie par divers organismes publics dont le ministère de la Justice et l'Observatoire de surveillance de la corruption et de l'éthique professionnelle (OSCEP), iii) l'augmentation substantielle des fonds alloués aux organismes de contrôle essentiels comme la Cour des comptes. L'un des efforts les plus importants dans la lutte contre la corruption reste le travail de l'Inspection générale des finances (IGF), dont le mandat s'élargit continuellement pour inclure le contrôle ex-ante des dépenses des institutions publiques et des fonds spéciaux. Cependant, d'importantes faiblesses demeurent sur le plan de la gouvernance et de la transparence (graphique 6). La corruption reste généralisée, malgré les efforts des organismes de lutte contre la corruption et de contrôle. Un engagement continu à l'égard de la publication ponctuelle des contrats miniers, y compris les contrats renégociés, dans un délai de 60 jours suivant la signature reste critique pour la transparence (repère structurel continu).

31. Il est indispensable d'améliorer le climat des affaires pour soutenir une croissance durable et inclusive. Le climat des affaires pâtit toujours d'une fiscalité complexe, du manque d'infrastructures de base et de financement ainsi que d'un état de droit peu fiable et du manque d'intégrité du pouvoir judiciaire. Le secteur privé est également préoccupé par la mise en œuvre désordonnée de la Loi sur la sous-traitance et par les tracas administratifs¹⁶. Le 2 novembre 2023, les autorités ont adopté un plan de réforme d'urgence axé sur la simplification de la fiscalité et une meilleure protection des contribuables contre le harcèlement, la publication de toutes les décisions de justice, la redynamisation du guichet unique pour la création d'entreprises et la poursuite des réformes des marchés publics.

32. L'engagement à diversifier l'économie doit se refléter dans les priorités politiques et budgétaires. Aucun progrès tangible dans la diversification de l'économie n'a été observé. Le secteur extractif représente toujours 99 % des exportations. L'adhésion à la Communauté d'Afrique

¹⁶ La Loi de février 2017 sur la sous-traitance impose que les actionnaires majoritaires, les dirigeants et le personnel des sous-traitants soient des ressortissants congolais. Des problèmes d'interprétation et d'application se sont posés, notamment un élargissement de la définition des sous-traitants à tous les fournisseurs.

de l'Est n'a pas encore entraîné d'amélioration macroéconomique observable. Le manque d'infrastructures (route, électricité) et les insuffisances de la gestion foncière et des capacités humaines font toujours obstacle à l'émergence de secteurs de production non miniers. L'augmentation des recettes attendue du contrat actualisé avec la SICOMINES et du secteur minier en général offre l'opportunité de déployer des projets d'infrastructure transformateurs, qui aideront à libérer le potentiel de la RDC dans de nombreux domaines.

33. La RDC fait toujours l'objet d'une surveillance renforcée du GAFI (MPEF, ¶ 39). Le 4^e rapport d'avancement soumis au secrétariat du GAFI le 22 mars 2024 relève des avancées, mais il réitère la nécessité de respecter les délais pour plusieurs points du plan d'action. Les progrès réalisés sont les suivants : i) validation de la stratégie nationale de LBC/FT fin 2023, ii) diffusion aux principales parties prenantes du rapport d'évaluation nationale des risques, iii) signature du décret désignant les autorités de contrôle pour tous les secteurs d'activité et professions non financiers ainsi que des décrets relatifs au régime de sanctions financières, iv) augmentation des ressources humaines avec le recrutement de magistrats, la préparation d'un programme de formation pour tous les enquêteurs et le renforcement des capacités des analystes de la CENAREF et v) déploiement en cours d'un logiciel destiné à sécuriser la réception et l'instruction des déclarations d'opération suspecte. Un large soutien des donateurs sous la houlette du Dispositif mondial de l'UE en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est apporté, et le FMI joue un rôle important dans le dialogue avec les autorités sur la nécessité de réformes.

34. Le changement climatique présente d'importants défis mais aussi des opportunités (annexe sur le changement climatique). La RDC est un des pays les plus vulnérables au changement climatique et l'un des moins préparés. Les vulnérabilités climatiques de la RDC sont étroitement liées à la fragilité du pays et aux risques élevés de conflit car les chocs climatiques exacerbent les tensions intra- et inter-régionales et peuvent amplifier les troubles sociaux. Selon le Rapport national sur le climat et le développement de la Banque Mondiale ([CCDR](#)), les actions pour faire face au changement climatique doivent prioritairement porter dans quatre domaines : i) amélioration de la productivité agricole grâce à des pratiques adaptées au changement climatique, ii) mise à profit du patrimoine naturel du pays par une gestion durable des forêts et des paysages qui s'étende le long de la chaîne de valeur minière et exploite pleinement son potentiel hydroélectrique, iii) modernisation de l'infrastructure pour la résilience au changement climatique, en particulier dans les transports et l'aménagement urbain et iv) renforcement de la gouvernance pour une action climatique efficace. Le pays serait dans une position privilégiée pour jouer un rôle de premier plan dans la transition verte mondiale car i) il détient d'importantes réserves de minerais verts (principalement du cuivre et du cobalt), ii) il fournit d'immenses services de stockage du carbone grâce à ses vastes ressources forestières et iii) il possède un important potentiel hydroélectrique. Cependant, d'importants goulets d'étranglement liés aux carences de la gouvernance et aux contraintes de capacités et de financement doivent être résorbés pour que le pays puisse réaliser son potentiel, en particulier au regard des défis persistants dans des secteurs clés pour le changement climatique comme l'extraction minière, la sylviculture et l'énergie. Dans le secteur minier par exemple, des améliorations de la gouvernance et le respect de pratiques extractives socialement et écologiquement responsables sont des conditions préalables importantes,

tandis que dans le secteur de la sylviculture et de l'énergie, la publication régulière de données sur la déforestation, le renforcement du cadre juridique sur l'allocation et la gestion des concessions forestières et de conservation et le règlement du problème de sous-performance chronique de la Société nationale d'électricité (SNEL) sont déterminantes. Compte tenu des importants déficits de financement auxquels la RDC est confrontée, il sera indispensable de renforcer les marchés financiers et de créer un environnement favorable pour le secteur privé.

Point de vue des autorités

35. Les autorités conviennent que des réformes visant à diversifier l'économie et à améliorer le climat des affaires et la gouvernance sont essentielles pour garantir une croissance inclusive. Elles réitèrent leur détermination à diversifier l'économie et à améliorer le climat des affaires. Elles reconnaissent que leurs recettes exceptionnelles, provenant notamment de la mise à jour du contrat avec la SICOMINES, pourraient aider à résorber le déficit d'infrastructure, ce qui améliorera la productivité. Elles confirment leur volonté de conduire les réformes nécessaires pour que la RDC sorte rapidement de la liste grise du GAFI. Enfin, elles ont l'intention d'accélérer la mise en œuvre de leurs politiques climatiques, notamment dans le cadre d'un futur programme appuyé par la facilité pour la résilience et la durabilité du FMI.

D. Modalités du programme

36. Conditionnalité et achèvement de la revue. Les autorités ont demandé une dérogation pour non-respect du critère de réalisation relatif au solde budgétaire intérieur sur la base de la poursuite de la mise en œuvre des actions correctives de la cinquième revue et des nouvelles mesures suivantes (¶ 18) : i) préparation d'ici septembre d'une loi de finances rectificative pour 2024 alignée sur le cadre macroéconomique de la sixième revue, ii) publication des plans de dépenses trimestriels (déjà réalisé), iii) mise en place de la décentralisation des autorisations de dépenses dans les ministères pilotes. Les autorités restent déterminées à mettre en œuvre les mesures proposées, et leur intérêt à l'égard d'un nouveau programme sera utile à cet égard. Les services du FMI prévoient un gap annuel de financement post-programme d'environ 200 millions de dollars, financé par une accumulation de réserves plus lente que ce qui est nécessaire pour atteindre des niveaux adéquats d'ici 2029.

37. Assurances de financement. L'accord au titre de la FEC est entièrement financé pour sa durée résiduelle, mais un déficit post-programme est possible. Cet accord a permis de catalyser des ressources, notamment auprès de la Banque Mondiale, des discussions étant en cours pour une opération d'appui budgétaire d'au moins 500 millions de dollars au second semestre de 2024.

38. La capacité de la RDC à rembourser le FMI demeure satisfaisante, mais entourée de risques (tableau 6), l'encours de crédit du FMI devant culminer à 3 % du PIB en 2024 et à 35,6 % des réserves internationales brutes en 2023. Les remboursements annuels ne dépasseraient pas 0,5 % du PIB et 1,2 % des exportations. L'accumulation de réserves supérieure à ce qui est envisagé, la mise en œuvre des réformes prévues dans le programme et la dette publique peu élevée contribueront à renforcer la résilience aux chocs et à atténuer les risques.

39. Les autorités poursuivent l’apurement des arriérés extérieurs. Les arriérés extérieurs, dont une partie date d’un point d’achèvement antérieur à l’initiative PPTE, s’élèvent à 250,79 millions de dollars à fin 2023. Quatre créanciers non-membres du Club de Paris détiennent un total de 60 millions de dollars de créances sur la RDC qui sont en cours de négociation ou font l’objet d’une procédure de rapprochement. Des réunions avec chacun des créanciers ont eu lieu en 2023 ou sont prévues cette année. L’amélioration du partage des informations devrait permettre de trouver un accord. Les autres arriérés extérieurs sont dus à des créanciers commerciaux avec lesquels les autorités déploient également des efforts de bonne foi en communiquant des informations complémentaires pour faciliter une résolution.

PROBLEMES DE DONNEES

40. Les données communiquées présentent des insuffisances qui gênent quelque peu la surveillance et qui sont traitées progressivement (annexe VII – Problèmes de données et MPEF, ¶ 42). Avec l’appui au développement des capacités du FMI, des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines tels que le tableau des opérations financières de l’État établi et converti au MSFP 2014 et les indicateurs de solidité financière établis et déjà diffusés, mais de nouvelles actions sont nécessaires ailleurs. Les autorités souhaitent également développer la page nationale de données récapitulatives (NSDP) du système amélioré de diffusion générale des données (eGDDS), et une assistance technique est requise pour la créer.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

41. La RDC a considérablement progressé au cours de l’accord au titre de la FEC, mais de nouvelles avancées seront nécessaires pour garantir un développement durable et équitable. Les principales réalisations sont le renforcement de la viabilité extérieure par une meilleure adéquation des réserves et la création d’un espace budgétaire supplémentaire grâce à l’augmentation des ressources intérieures tout en préservant la viabilité de la dette. Cependant, il faudra encore progresser sur le plan de la crédibilité budgétaire et du renforcement de la chaîne de dépenses. De plus, le pays demeure vulnérable à des chocs importants. Plus récemment, une intensification du conflit dans l’est du pays a mis à mal les capacités déjà limitées du gouvernement à exécuter les dépenses de manière transparente et responsable – malgré les efforts des autorités pour améliorer la formulation et l’exécution du budget. Pour la sixième et dernière revue de l’accord au titre de la FEC, tous les critères de réalisation ont été atteints sauf celui du solde budgétaire intérieur qui a été manqué en raison de dépenses exceptionnelles plus élevées que prévu. Des actions correctives sont prises pour traiter le critère de réalisation manqué. Le programme de réformes structurelles progresse, mais avec du retard.

42. La croissance demeure vigoureuse mais les perspectives économiques demeurent entourées de risques baissiers. Bien que la croissance du PIB réel demeure vigoureuse, soutenue par l’activité du secteur extractif, la croissance du secteur non extractif a été plus terne que prévu. Les conditions demeurent favorables pour nourrir la croissance en 2024 et à moyen terme mais elles reposeront sur l’avancement du programme de réformes structurelles, la promotion de la

diversification de l'économie et un calibrage soigneux du dosage de mesures pour atténuer les pressions sur les secteurs extérieur et budgétaire. L'inflation s'est accélérée en 2023, nourrie par les pressions baissières sur le taux de change, mais elle montre des signes de modération depuis quelques mois et devrait revenir à l'objectif de la BCC à moyen terme. L'amélioration des cadres de politique monétaire et de change est cruciale pour ramener l'inflation à l'objectif et remédier aux pressions liées à la dollarisation.

43. Une politique prudente et des réformes en matière budgétaire sont nécessaires pour préserver la viabilité de la dette et maintenir la stabilité macroéconomique. Il demeure essentiel que les autorités accélèrent les réformes budgétaires structurelles et pratiquent la discipline budgétaire, surtout dans une économie fortement dollarisée et dans un contexte de forte inflation. Les besoins de développement et de dépenses sociales restent critiques, de sorte qu'il est indispensable de dégager un espace budgétaire pour des dépenses de qualité. Les grandes priorités de réforme sont le suivi d'une procédure appropriée de gestion des finances publiques, l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures, l'inclusion transparente de toutes les recettes dans le budget, l'exécution des dépenses conformes aux procédures normales de la chaîne des dépenses et l'amélioration de la gouvernance et de la transparence.

44. Les efforts pour améliorer les mécanismes de transmission de la politique monétaire sont critiques pour conforter sa crédibilité. L'orientation restrictive de la politique monétaire adoptée au troisième trimestre 2023 est positive, car elle reflète la volonté de juguler les pressions inflationnistes. De plus, les réformes en cours du cadre de mise en œuvre de la politique monétaire de la BCC et de sa stratégie d'intervention sur le marché des changes, sont importantes pour une meilleure efficacité de la politique monétaire. Pour l'avenir, il faudra poursuivre les mesures de mise en œuvre et améliorer la conformité avec la Loi sur la BCC. Des réformes juridiques pourraient être envisagées pour conforter encore l'indépendance et la crédibilité de la banque centrale. Il conviendrait que le renforcement de l'autonomie de la BCC et l'amélioration de sa gouvernance figurent parmi ces réformes. La mise en place de mécanismes de responsabilisation et d'un mécanisme de transparence dans l'élaboration et l'exécution des politiques doit être envisagée. Dans ce contexte, la finalisation de la stratégie du gouvernement pour recapitaliser la BCC doit être une priorité car une capitalisation adéquate est vitale pour que la banque centrale puisse s'acquitter de son mandat. En traitant ces domaines critiques, les autorités peuvent s'assurer que la BCC est bien équipée pour relever les défis de la dédollarisation à long terme.

45. Un meilleur dosage des politiques permettra d'atténuer les pressions budgétaires tout en renforçant le rôle de la politique monétaire. Les autorités sont face à des contraintes et à des arbitrages politiques qui doivent être soigneusement étudiés. Les besoins de dépenses de développement et de sécurité sont énormes, mais les options de financement sur ressources intérieures sont limitées et coûteuses, car les marchés financiers nationaux restent peu profonds. La politique budgétaire contribuant à l'évolution de l'inflation et du taux de change dans l'économie fortement dollarisée de la RDC, elle doit être restrictive afin de soutenir les efforts de la politique monétaire pour réduire l'inflation. Il sera ensuite indispensable d'améliorer le cadre de mise en œuvre de la politique monétaire pour compléter et étayer les efforts budgétaires.

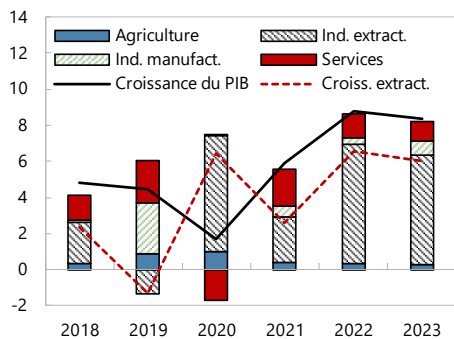
46. Les services du FMI souscrivent à la demande de dérogation pour non-respect du critère de réalisation ainsi qu'à la demande d'achèvement de la sixième revue en vertu de l'accord au titre de la FEC et de la revue des assurances de financement. Une ferme détermination à réviser le budget 2024 et à maîtriser les dépenses courantes, couplée à des mesures visant à limiter le déficit budgétaire et à contenir l'inflation ainsi qu'à des réformes structurelles aideront les autorités à atteindre les objectifs du programme. L'intérêt manifesté par les autorités à l'égard d'un nouvel accord au titre de la FEC et d'un nouvel accord au titre de la FRD donne des assurances que des politiques prudentes seront mises en œuvre.

47. Les services du FMI notent l'intention des autorités d'ouvrir les discussions sur un nouvel accord. Dans l'intervalle, il est recommandé que la prochaine consultation au titre de l'article IV se déroule selon le cycle normal de 12 mois.

Graphique 1. Évolution du secteur réel, 2018-24

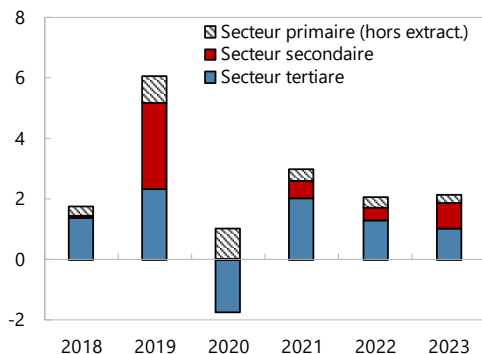
Le secteur extractif domine la croissance...

Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage)



La croissance dans le secteur non extractif a été soutenue par le dynamisme de la construction...

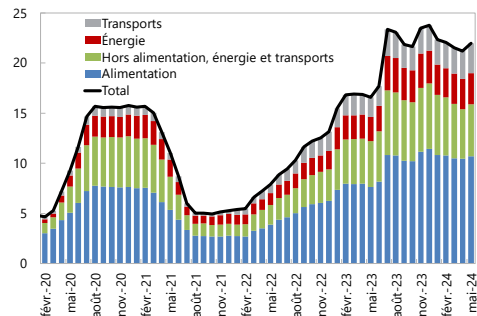
Croissance du PIB réel hors secteur extractif (en pourcentage)



L'inflation publiée et l'inflation sous-jacente se sont récemment accélérées du fait de la répercussion de la dépréciation du taux de change...

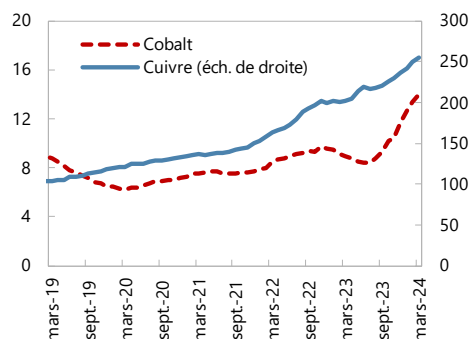
IPC et contributions des principales composantes

(taux de croissance en glissement annuel, en pourcentage)



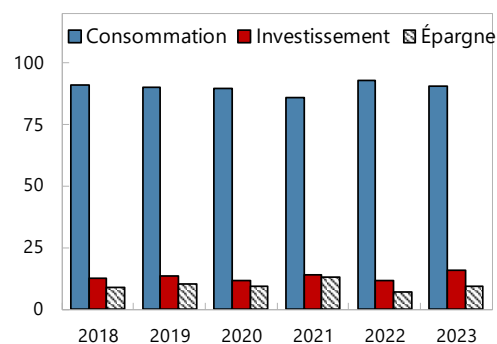
... celle-ci bénéficiant d'une progression des exportations de cuivre et de cobalt malgré la baisse des cours des métaux.

Exportations de cobalt et de cuivre (en milliers de tonnes, moy. mobile sur 12 mois)



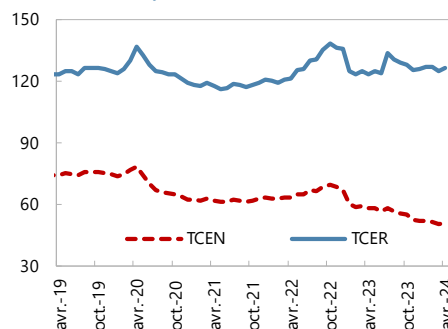
... malgré des investissements relativement modérés.

Consommation / investissement (en pourcentage du PIB)



...car le taux de change a subi des pressions à la dépréciation dans cette économie fortement dollarisée.

Taux de change effectifs nominal et réel (2010 = 100 ; une baisse indique une dépréciation)



Sources : autorités congolaises ; base de données du département des statistiques du FMI ; estimations des services du FMI.

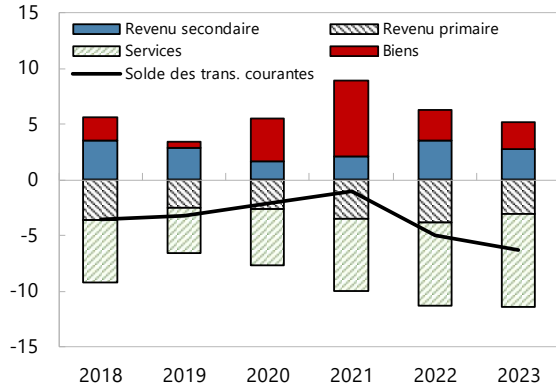
Graphique 2. Évolution du secteur extérieur, 2018-24

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

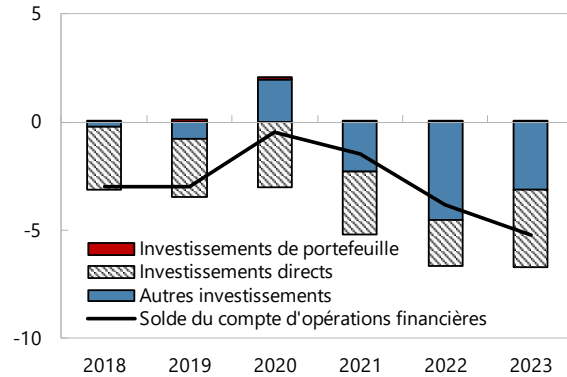
Le déficit courant s'est creusé sous l'effet de la hausse des importations de biens et services...

...et a été financé en grande partie par les autres flux d'investissement, suivis des IDE.

Solde courant

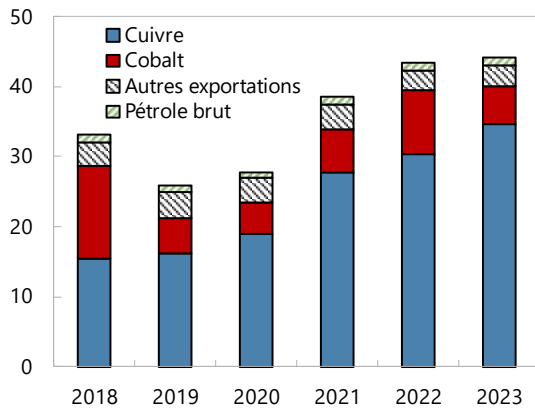


Solde du compte d'opérations financières



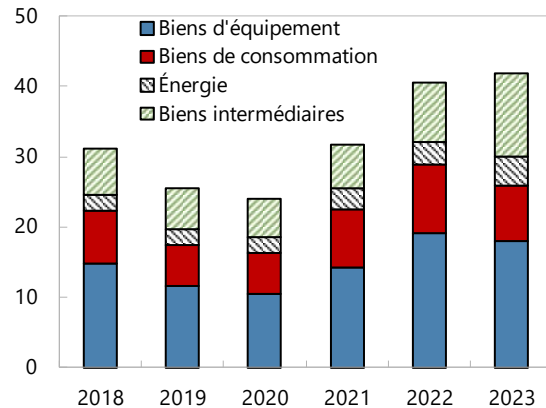
Les exportations se concentrent sur les produits miniers...

Exportations de biens



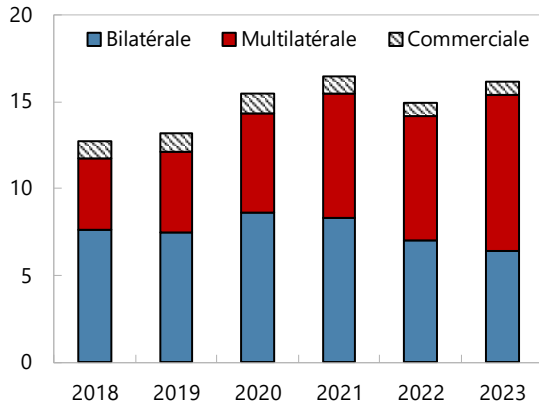
...tandis que les importations sont constituées de produits divers.

Importations de biens



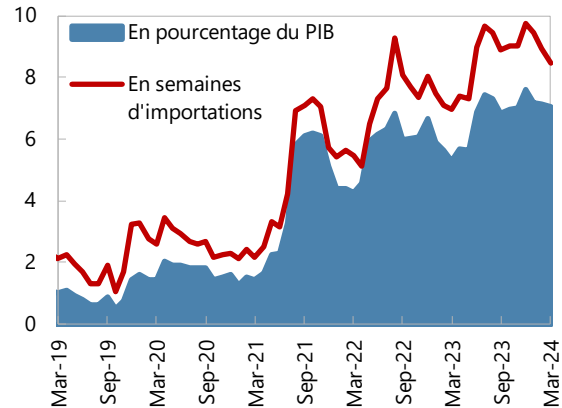
La dette extérieure reste modérée...

Dette extérieure



...et les réserves ont fortement augmenté, bien qu'elles restent inférieures aux niveaux adéquats.

Réserves internationales



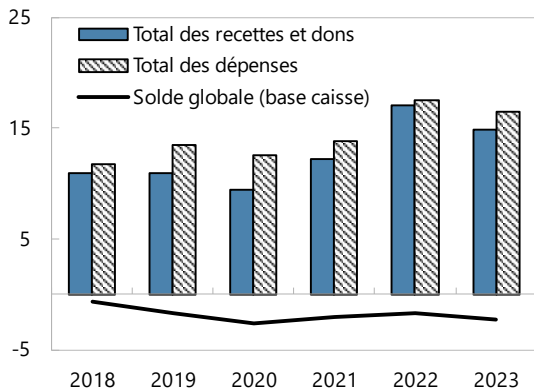
Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Évolution du secteur budgétaire, 2018–24
(en pourcentage du PIB)

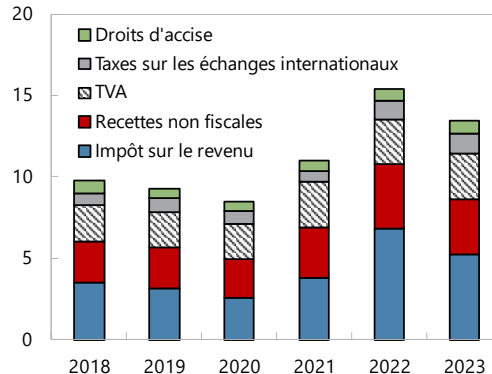
Le déficit budgétaire est resté globalement maîtrisé ...

... mais l'augmentation des recettes n'a pas compensé ...

Solde budgétaire



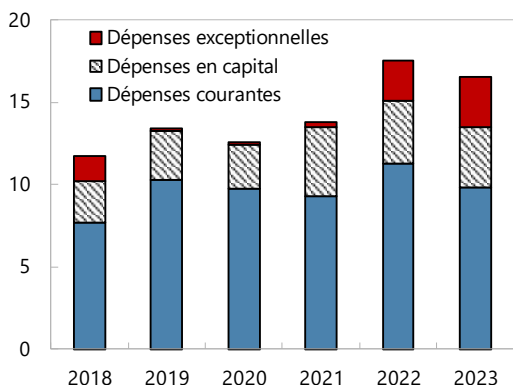
Recettes de l'administration centrale



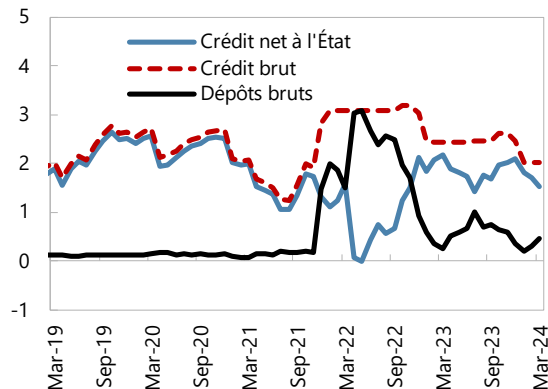
...celle des dépenses courantes et exceptionnelles, due en partie aux dépenses sécuritaires liées au conflit dans l'est du pays.

Le crédit net à l'État continue de s'améliorer après l'arrêt des avances de la BCC depuis fin avril 20202.

Dépenses ^{1/}



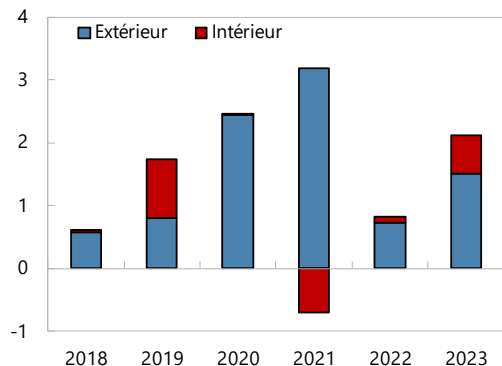
Crédit net de la BCC à l'État ^{2/}



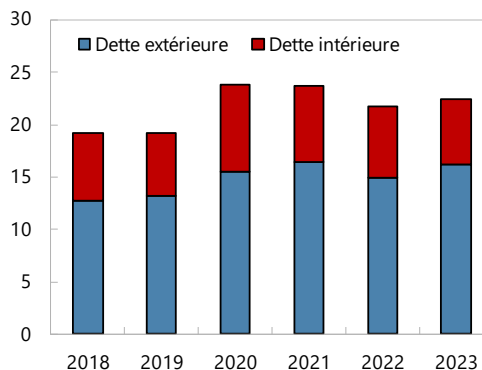
Le financement sur ressources intérieures est resté limité malgré des efforts pour émettre davantage de titres publics...

...et la dette publique est restée stable à des niveaux modérés.

Financement net ^{3/}



Dette contractée ou garantie par l'État



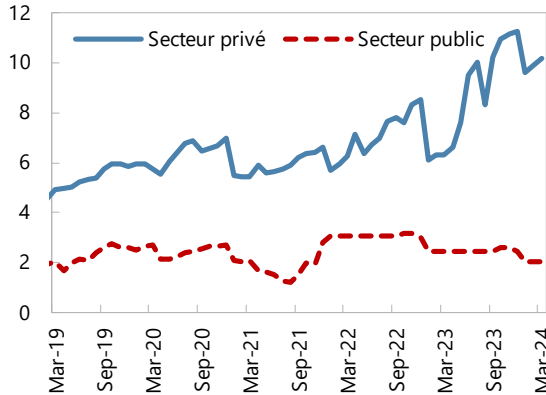
Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Les dépenses exceptionnelles comprennent entre autres les dépenses liées à la sécurité et aux élections. 2/ Crédit net à l'État net de l'allocation de DTS. 3/ Le financement net ne comprend pas l'accumulation d'arriérés.

Graphique 4. Évolution du secteur monétaire et financier, 2018–24

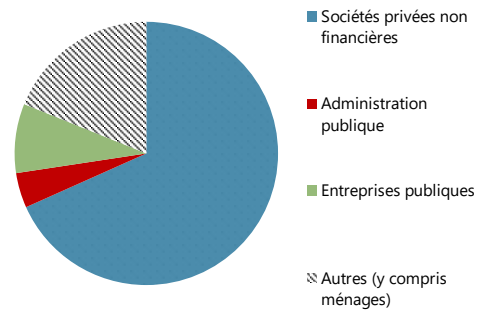
Le crédit à l'économie augmente, mais en partant d'un niveau bas...

Crédit aux secteurs privé et public
(en pourcentage du PIB)



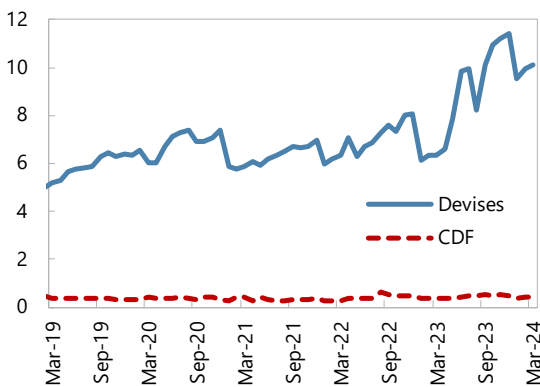
...la plupart des crédits étant octroyés à des entreprises privées.

Crédit bancaire au secteur non financier
(par secteur, en pourcentage du total, en mars 2024)



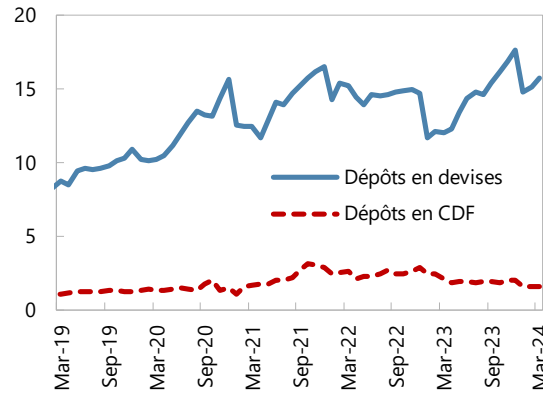
Les crédits sont essentiellement accordés en devises, tandis que les prêts en francs congolais demeurent limités.

Crédit bancaire au secteur non financier
(par monnaie, en pourcentage du PIB)



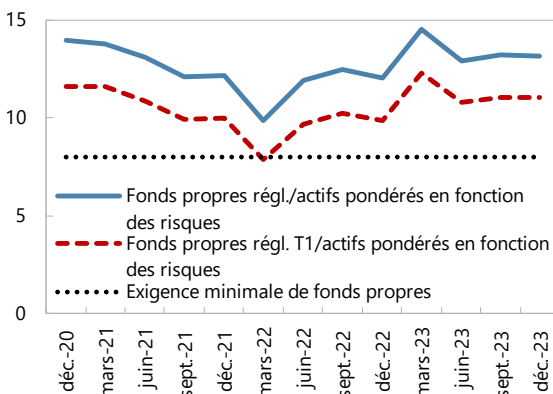
Les dépôts bancaires sont presque tous libellés en devises.

Évolution des dépôts du secteur privé
(en pourcentage du PIB)



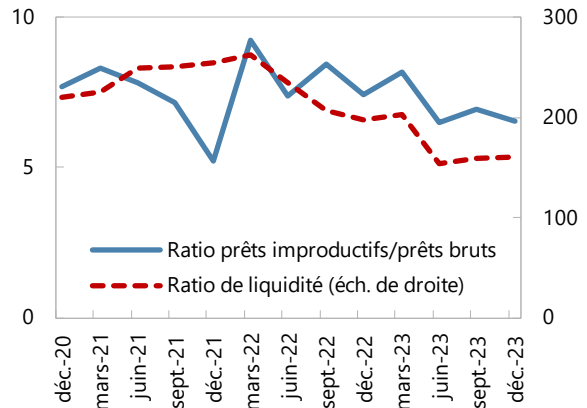
Les ratios de fonds propres restent supérieurs aux exigences.

Fonds propres réglementaires



Après un pic consécutif au rétablissement des règles relatives à la qualité du crédit, les prêts improductifs diminuent.

Liquidité et qualité des actifs

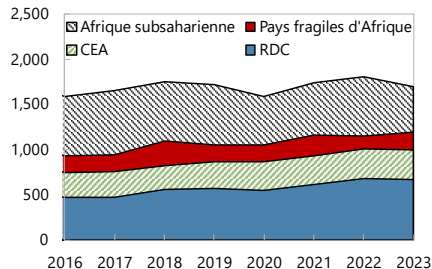


Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Graphique 5. Indicateurs de fragilité

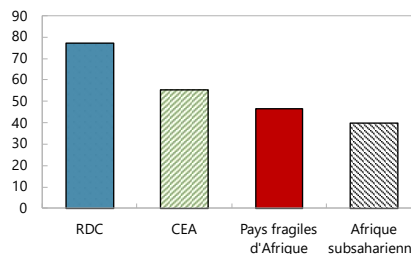
Le PIB par habitant est très inférieur à celui des pays comparables...

PIB par habitant ¹
(en dollars)



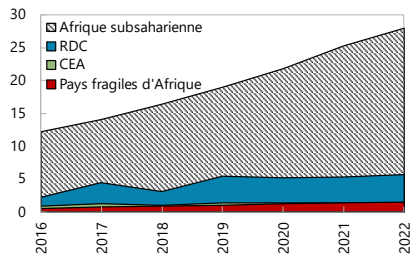
...et les taux de pauvreté se distinguent de ceux des pays fragiles d'Afrique et des pays comparables d'AfSS.

Taux de pauvreté ²
(en pourcentage, en avril 2024)



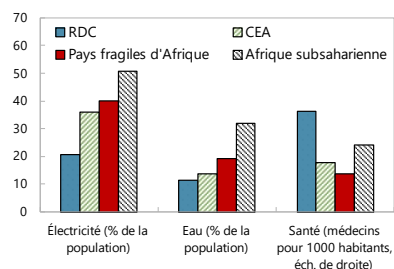
La population souffre beaucoup plus des déplacements liés à des conflits que celle des autres pays fragiles.

Personnes déplacées internes ³
(en millions)



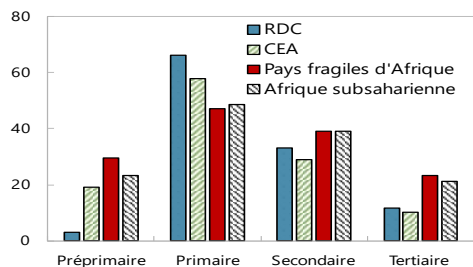
L'accès aux services publics de base reste faible, bien que l'accès aux médecins se soit amélioré par rapport aux pays comparables de la région.

Accès aux services de base ⁴
(dernières données disponibles)



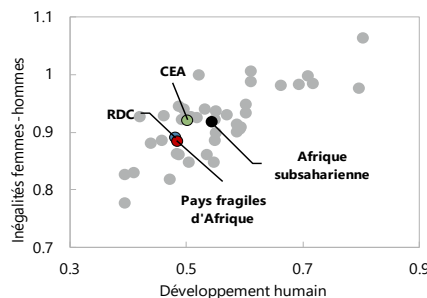
Cependant, les taux de scolarisation sont globalement similaires à ceux des pays comparables.

Taux de scolarisation, 2021 ⁵
(en pourcentage de la population totale d'âge scolaire)



L'égalité entre les sexes et le capital humain sont insuffisants pour la croissance, mais comparables à ceux des autres pays fragiles de la région.

Développement humain et inégalités de genre, 2022 ⁶



1/ Base de données des Perspectives de l'économie mondiale, FMI.

2/ Haver Analytics, Oxford University (Our World in Data).

3/ Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) et Indicateurs du développement dans le monde, Groupe de la Banque Mondiale.

4/ Indicateurs du développement dans le monde, Groupe de la Banque Mondiale.

5/ Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique.

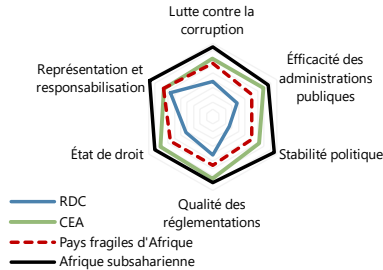
6/ PNUD : rapports sur le développement humain.

Note : La Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) comprend sept pays d'Afrique subsaharienne : Burundi, République démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud et Tanzanie. Les pays fragiles d'Afrique sont les suivants : Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Érythrée, Éthiopie, Guinée-Bissau, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Soudan du Sud, Tchad et Zimbabwe.

Graphique 6. Indicateurs de gouvernance

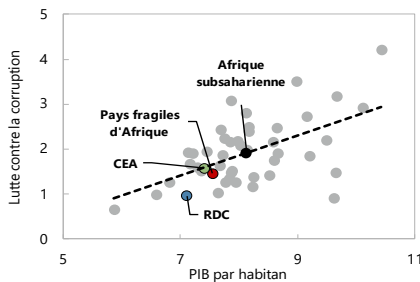
Tous les indicateurs de gouvernance demeurent inférieurs à ceux des pays comparables...

Indicateurs de gouvernance, 2022¹
(Rebasé : 0 = faible, 5 = forte)



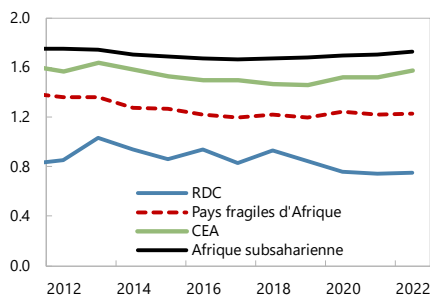
...et la lutte contre la corruption est moins efficace que dans les pays ayant un niveau de revenu similaire.

Gouvernance (lutte contre la corruption) et PIB par habitant (Ln, PPA), 2023³
(0 = faible, 5 = forte)



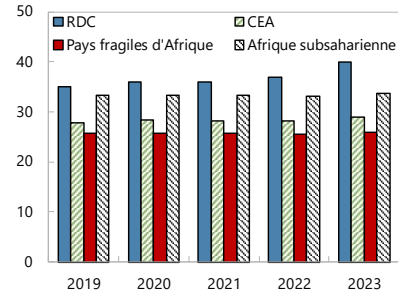
L'efficacité de l'État reste faible par rapport aux autres pays de la région...

Efficacité de l'État¹
(Rebasé : 0 = faible, 5 = forte)



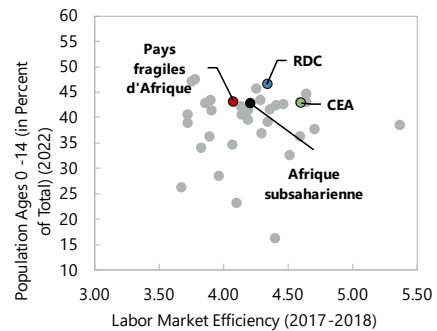
...tandis que l'indice de corruption s'est amélioré ces dernières années...

Indice de perception de la corruption²
(0 = forte corruption, 100 = aucune corruption)



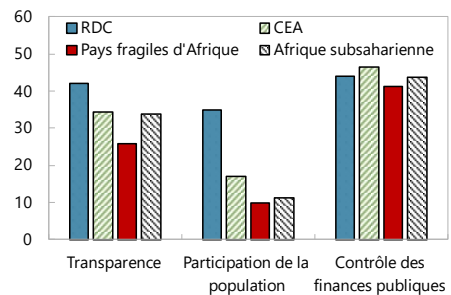
L'efficacité du marché du travail est légèrement supérieure à celle des pays comparables.

Efficience du marché du travail et proportion de jeunes au sein de la population⁴



...mais les indicateurs de transparence budgétaire sont supérieurs à ceux des pays comparables.

Enquête sur le budget ouvert⁵
(Score de l'indice 0-100, 100 = fort)



1/ Indicateurs de gouvernance mondiaux, Groupe de la Banque Mondiale.

2/ Transparency International.

3/ Perspectives de l'économie mondiale du FMI ; Indicateurs de gouvernance mondiaux, Groupe de la Banque Mondiale.

4/ Données sur la prospérité, Groupe de la Banque Mondiale.

5/ Enquête sur le budget ouvert, International Budget Partnership (IBP). Dernière publication, 2021.

Note : La Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) comprend sept pays d'Afrique subsaharienne : Burundi, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan du Sud et Tanzanie. Les pays fragiles d'Afrique sont les suivants : Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Érythrée, Éthiopie, Guinée-Bissau, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Soudan du Sud, Tchad et Zimbabwe.

Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2022–29

	2022	2023		2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Réal.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
PIB et prix											
PIB réel	8.8	6.2	8.4	4.8	4.7	5.6	5.1	4.5	5.1	4.4	4.3
PIB (industries extractives)	22.3	9.1	18.2	4.4	5.8	6.4	4.8	2.9	4.0	1.2	2.1
PIB (hors industries extractives)	3.1	4.7	3.5	5.0	4.1	5.3	5.3	5.4	5.8	6.1	5.5
Déflateur du PIB	5.9	16.7	14.4	13.0	16.2	8.1	9.1	6.7	6.4	6.4	6.5
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	9.3	19.4	19.9	14.7	17.2	8.5	8.8	7.0	7.0	7.0	7.0
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	13.1	20.8	23.8	11.6	12.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Secteur extérieur											
Exportations de biens, f.à.b., à prix courants (US\$)	28.7	3.1	3.6	1.2	5.1	5.3	5.6	4.0	2.9	1.9	2.7
Importations de biens, f.à.b., à prix courants (US\$)	46.3	0.0	4.9	4.1	2.8	5.6	5.8	4.1	2.6	2.4	2.4
Volume des exportations	26.4	10.6	19.0	3.4	6.3	4.2	3.9	3.6	2.9	1.9	2.5
Volume des importations	28.6	4.8	6.4	1.1	1.1	4.8	5.1	3.2	1.4	1.1	1.1
Termes de l'échange	-8.7	-6.7	-12.9	-3.3	-2.2	0.3	0.9	-0.5	-1.1	-1.2	-1.1
	(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
Monnaie et crédit											
Avoirs extérieurs nets	-7.0	29.8	20.0	10.7	22.0	13.2	11.3	8.9	8.7	9.2	11.0
Avoirs intérieurs nets	10.4	2.4	20.3	10.0	-0.3	2.8	3.4	2.5	3.2	1.9	0.1
Crédit intérieur	16.7	28.5	34.1	12.6	7.2	11.0	8.7	7.5	8.1	8.2	8.6
dont : créances nettes sur l'administration centrale	0.5	1.4	3.9	1.1	-1.6	2.2	0.9	1.3	1.8	2.2	2.6
créances sur le secteur privé	14.9	24.7	27.7	10.4	7.7	8.0	7.0	5.5	5.7	5.3	5.3
Monnaie au sens large	3.5	32.3	40.3	20.7	21.6	16.0	14.7	11.4	11.9	11.0	11.1
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Situation financière de l'administration centrale											
Recettes et dons	17.0	14.3	14.8	14.9	15.7	14.7	14.2	14.4	14.6	14.8	14.7
Recettes	15.4	12.6	13.7	13.2	14.4	13.3	13.2	13.5	13.8	14.1	14.1
Dons	1.6	1.7	1.1	1.7	1.4	1.3	1.0	0.9	0.8	0.7	0.6
Dépenses	17.5	15.9	16.5	16.3	17.8	15.8	15.5	15.5	15.7	16.1	16.3
Solde budgétaire global (base engagements)	-1.6	-2.1	-2.3	-2.0	-2.7	-1.7	-1.8	-1.7	-1.6	-1.8	-2.1
Solde budgétaire intérieur (objectif du programme)	-1.2	-0.8	-1.3	-0.6	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
Solde budgétaire global hors ressources naturelles	-3.9	-3.9	-4.3	-3.8	-3.6	-4.0	-3.9	-4.1	-4.0	-3.9	-3.9
Dettes publiques											
Investissement et épargne											
Épargne nationale brute	6.9	5.1	9.4	6.8	10.9	9.3	11.7	11.8	12.1	12.6	12.9
Administration centrale	-1.4	-1.6	-2.1	-1.8	-1.3	-1.3	0.0	0.2	0.4	0.7	0.6
Hors secteur public	8.3	6.8	11.5	8.6	12.2	10.6	11.7	11.5	11.7	11.8	12.2
Investissement brut	11.8	10.4	15.7	10.8	15.6	12.6	15.3	15.3	15.4	15.9	16.0
Administration centrale	3.8	4.4	3.7	4.8	5.6	4.6	5.3	5.3	5.4	5.9	6.0
Hors secteur public	8.0	6.0	12.0	6.0	10.0	8.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Balance des paiements											
Exportations de biens et services	43.5	42.5	44.3	39.6	43.9	37.2	43.2	42.3	40.9	39.3	38.2
Importations de biens et services	48.2	48.0	50.3	45.2	48.5	42.6	47.8	46.9	45.1	43.6	42.2
Solde des transactions courantes (transferts officiels compris)	-4.9	-5.3	-6.2	-4.1	-4.6	-3.2	-3.5	-3.5	-3.3	-3.3	-3.1
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-6.5	-6.1	-7.6	-5.4	-5.1	-4.6	-4.4	-4.4	-4.1	-4.1	-3.9
Solde global	-1.3	-1.5	-1.5	-0.9	-1.1	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2	-0.1	0.0
Réserves officielles brutes (millions de US\$)	4,565	5,346	5,421	6,211	6,341	6,940	6,683	6,999	7,246	7,589	8,198
Réserves officielles brutes (en semaines des importations)	7.9	9.6	9.3	10.4	10.0	11.0	10.0	10.2	10.4	10.6	11.2
Dettes du secteur public											
Encours total, incluant FMI (millions de US\$)	15.0	17.8	17.8	17.0	18.5	16.0	18.3	18.2	17.8	17.6	17.6
VAN de la dette (en % des exportations de biens et services)	29.1	29.3	28.0	30.8	30.2	30.3	30.0	30.0	29.7	29.9	30.4
Service de la dette prévu (millions de US\$)	693	698	705	718	652	804	782	874	1,067	1,131	1,270
En pourcentage des exportations de biens et services	2.4	2.4	2.4	2.5	2.1	2.6	2.4	2.6	3.0	3.1	3.4
En pourcentage des recettes publiques	6.8	8.3	7.7	7.4	6.4	7.3	7.8	8.0	9.0	8.8	9.3
Taux de change (CDF pour 1 US\$)											
Moyenne annuelle	2,007.0	2,444.2	2,444.2
Fin de période	2,016.9	2,686.7	2,686.7
Pour mémoire :											
Prix à l'exportation du cuivre de la DRC (US\$ par tonne)	8,342.4	8,247.8	8,162.5	8,038.4	8,220.1	8,105.0	8,326.4	8,340.9	8,332.6	8,321.0	8,333.4
Prix à l'exportation du cobalt de la DRC (US\$ par tonne)	51,809.9	29,441.9	25,447.1	29,339.7	21,305.4	29,865.6	22,185.0	22,254.6	22,254.6	22,254.6	22,254.6
Prix mondial du pétrole brut (US\$ par baril)	96.4	80.5	80.6	79.9	78.6	76.0	73.7	70.6	68.7	67.8	67.5
PIB nominal (milliards de CDF)	132,015	164,001	163,596	194,275	198,980	221,891	228,181	254,240	284,468	315,891	351,007

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2. République démocratique du Congo : balance des paiements, 2022–29
 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023		2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Réal.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-3,238	-3,546	-4,183	-2,990	-3,290	-2,669	-2,697	-2,865	-2,833	-3,042	-3,027
Solde des transactions courantes (hors dons budgétaires) [A]	-3,576	-3,618	-4,237	-3,078	-3,347	-2,669	-2,697	-2,865	-2,833	-3,042	-3,027
Solde des biens	1,864	1,873	1,601	1,100	2,322	1,083	2,393	2,455	2,645	2,553	2,725
Exportations de biens	28,562	28,562	29,601	28,892	31,106	30,428	32,845	34,169	35,170	35,843	36,824
dont secteur extractif	28,339	28,241	29,427	28,503	30,893	29,938	32,590	33,858	34,788	35,374	36,244
Importations de biens	26,698	26,689	28,000	27,792	28,784	29,345	30,452	31,714	32,524	33,291	34,099
dont biens d'équipement	12,590	12,518	12,089	12,949	12,975	13,829	13,920	14,388	14,187	13,892	13,600
Solde de services	-4,908	-5,603	-5,627	-5,241	-5,584	-5,526	-5,902	-6,143	-6,312	-6,447	-6,613
Revenu primaire	-2,515	-2,531	-2,018	-2,537	-1,724	-2,647	-1,635	-1,723	-1,814	-1,901	-1,995
Revenu secondaire (hors dons d'appui budgétaire)	1,984	2,644	1,808	3,599	1,639	4,421	2,448	2,547	2,648	2,754	2,857
Dons budgétaires	338	72	54	88	57	0	0	0	0	0	0
Solde du compte du capital [B]	538	925	760	1,059	1,020	1,031	912	922	938	1,026	1,041
Capacité (+) / Besoin (-) de financement [A + B]	-3,038	-2,693	-3,476	-2,018	-2,326	-1,639	-1,785	-1,943	-1,895	-2,015	-1,986
Solde du compte d'opérations financières (hors prêts budgétaires ou FMI) [C]	-2,022	-1,653	-2,551	-1,387	-1,560	-1,296	-1,490	-1,684	-1,738	-1,921	-1,974
Solde du compte d'opérations financières	-2,530	-2,621	-3,484	-1,930	-2,270	-1,639	-1,785	-1,943	-1,895	-2,015	-1,986
Investissements de portefeuille	34	36	3	39	4	43	4	4	4	5	5
Investissements directs	-1,409	-1,208	-2,375	-1,580	-2,140	-1,860	-1,884	-2,000	-2,133	-2,258	-2,390
Passifs d'investissement direct	1,409	1,208	2,375	1,580	2,140	1,860	1,884	2,000	2,133	2,258	2,390
Autres Investissements	-2,471	-1,263	-1,167	-711	-343	-209	48	-4	143	-10	-198
dont:											
Prêts budgétaires	615	860	653	1,083	1,521	1,017	1,005	945	945	1,112	1,440
Variation des réserves officielles (+ = hausse)	1,824	783	987	865	920	729	342	317	247	342	609
Erreurs et omissions nettes [D]	170	0	-61	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global [A+B-C+D]	-846	-1,041	-986	-631	-767	-343	-295	-259	-157	-94	-12
Besoins de financement globaux	846	1,041	986	631	767	343	295	259	157	94	12
Financement du FEC	389	379	365	155	154	-157	-155	-191	-293	-356	-438
Décaissements	398	408	406	204	202	0	0	0	0	0	0
Remboursements	9	29	41	49	49	157	155	191	293	356	438
Allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements exceptionnels	457	662	621	477	613	500	450	450	450	450	450
Prêts appuis budgétaires	119	590	568	388	557	300	450	450	450	450	450
Banque mondiale	119										
BAD	0										
Autres	0										
Dons appuis budgétaires	338	72	54	88	57	0	0	0	0	0	0
Financements exceptionnels non identifiés	0	0	0	0	0	200	0	0	0	0	0
Pour mémoire:											
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-4.9	-5.3	-6.2	-4.1	-4.6	-3.2	-3.5	-3.5	-3.3	-3.3	-3.1
Termes de l'échange (variation en %)	-8.7	-6.7	-12.9	-3.3	-2.2	0.3	0.9	-0.5	-1.1	-1.2	-1.1
Solde du compte d'opérations financières (hors FMI, allocation de DTS, prêts budgétaires, en % du PIB)	-3.1	-2.5	-3.8	-1.9	-2.2	-1.6	-2.0	-2.1	-2.0	-2.1	-2.0
dont les passifs d'investissement direct	2.1	1.8	3.5	2.2	3.0	2.3	2.5	3.4	2.5	2.5	2.5
Avoirs de réserve	4,565.1	5,346.0	5,420.7	6,210.7	6,340.9	6,940.1	6,682.7	6,999.3	7,246.5	7,588.5	8,197.9
en semaines d'importations de biens et de services non liées à l'aide	7.9	9.6	9.3	10.4	10.0	11.0	10.0	10.2	10.4	10.6	11.2
PIB nominal (millions US\$)	65,777.2	67,328.1	66,932.7	73,389.4	70,946.5	82,255.4	76,157.2	80,875.0	86,242.7	91,276.2	96,623.9

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3 a. République démocratique du Congo : opérations de l'administration centrale, 2022–29^{1/}
(en milliards de francs congolais)

	2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029	
	Réal.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	22,439	23,482	24,241	28,980	31,333	32,555	32,442	36,678	41,415	46,844	51,542					
Recettes	20,308	20,617	22,393	25,602	28,575	29,614	30,120	34,403	39,217	44,544	49,466					
Recettes de l'administration centrale (hors comptes spéciaux)	18,999	18,542	20,318	22,052	25,025	25,945	26,436	30,298	34,624	39,444	43,799					
Recettes fiscales	15,147	15,267	16,415	18,275	19,620	21,565	21,235	23,994	27,255	31,256	34,672					
Impôt sur le revenu	9,049	7,716	8,600	9,001	10,472	10,219	10,050	11,174	12,490	13,764	15,243					
Personnes physiques	1,740	2,165	2,163	2,663	2,760	3,072	3,197	3,597	4,065	4,560	5,117					
Entreprises	6,647	5,090	5,888	5,771	6,884	6,520	5,903	6,537	7,278	7,976	8,793					
Autres impôts non imposables sur le revenu, les bénéficiaires et les plus-values	663	461	549	567	828	627	950	1,039	1,146	1,229	1,333					
Taxes sur les biens et services	4,628	5,548	5,751	6,811	6,526	8,532	8,179	9,471	11,017	13,121	14,340					
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	3,679	4,372	4,532	5,378	4,996	6,880	6,425	7,516	8,830	10,572	12,334					
Accises	949	1,176	1,218	1,433	1,530	1,652	1,754	1,954	2,187	2,550	2,006					
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	1,469	2,003	2,064	2,463	2,622	2,813	3,007	3,350	3,748	4,370	5,088					
Recettes non fiscales	5,161	5,271	5,560	7,327	8,754	8,049	8,885	10,408	11,962	13,288	14,794					
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	2,548	1,550	1,735	1,752	3,412	2,067	3,289	3,890	4,313	4,727	5,221					
Redevances minières	1,499	1,009	1,161	1,092	2,688	1,320	2,458	2,872	3,153	3,417	3,737					
Redevance et rente pétrolières	417	218	232	268	266	290	287	364	411	449	490					
Télécommunications	254	174	159	209	236	239	270	301	337	393	458					
Dividendes des entreprises publiques	377	148	184	182	223	219	273	353	412	468	536					
Redevances versées à des ministères sectoriels	560	1,336	1,310	1,643	1,275	1,877	1,319	1,742	2,279	2,582	2,926					
Autres	745	311	440	382	517	436	592	671	777	880	980					
Comptes et budgets spéciaux	1,309	2,075	2,075	3,550	3,550	3,669	3,684	4,105	4,593	5,100	5,667					
Dons	2,131	2,865	1,848	3,378	2,758	2,941	2,322	2,275	2,198	2,300	2,076					
dont: Projets	1,453	2,691	1,717	3,144	2,599	2,941	2,322	2,275	2,198	2,300	2,076					
Appui budgétaire	678	175	131	234	158	0	0	0	0	0	0					
Dépenses	23,109	26,026	27,048	31,634	35,410	35,071	35,292	39,506	44,568	50,995	57,352					
Dépenses courantes	14,858	15,749	16,085	19,971	19,906	23,658	21,618	24,186	27,194	30,124	33,693					
Salaires	6,578	7,130	7,132	8,125	8,125	9,116	8,991	10,105	11,400	12,520	14,033					
Intérêts exigibles	457	509	548	661	714	704	728	869	1,034	1,209	1,429					
Extérieurs	61	85	87	96	109	174	195	284	382	473	610					
Intérieurs	396	424	461	566	606	530	533	586	651	736	820					
Biens et services	4,159	4,128	4,197	4,890	5,001	6,937	5,741	6,241	6,972	7,755	8,655					
Subventions et autres transferts courants	3,664	3,982	4,207	6,295	6,066	6,901	6,158	6,971	7,788	8,640	9,576					
Subventions	2,037	1,638	1,879	2,331	2,115	2,759	2,014	2,322	2,620	2,931	3,247					
Transferts à d'autres niveaux de l'administration centrale	319	269	254	414	401	473	460	544	575	609	662					
Comptes et budgets spéciaux	1,309	2,075	2,075	3,550	3,550	3,669	3,684	4,105	4,593	5,100	5,667					
Dépenses d'investissement	5,063	7,240	5,977	9,416	11,062	11,081	12,053	13,511	15,350	18,624	21,160					
Financées sur ressources extérieures	2,686	4,786	3,312	6,012	6,864	5,684	5,332	5,245	5,316	6,148	7,307					
Financées sur ressources intérieures	2,377	2,455	2,665	3,404	4,198	5,397	6,721	8,266	10,034	12,476	13,854					
Dépenses extraordinaires 2/	3,188	3,037	4,986	2,247	4,442	332	1,621	1,809	2,024	2,247	2,498					
dont: élections	798	1,120	1,390	200	200	0	0	0	0	0	0					
Solde budgétaire global (base engagements)	-670	-2,544	-2,807	-2,654	-4,077	-2,516	-2,850	-2,828	-3,153	-4,150	-5,809					
Solde budgétaire intérieur de base	-54	-539	-1,256	76	138	401	356	425	347	170	31					
Variation des arriérés intérieurs (repaielement = -)	-1,495	-854	-876	-1,164	-1,230	-1,305	-1,305	-1,455	-1,475	-1,496	-1,496					
Solde budgétaire intérieur (base caisse)	-1,550	-1,393	-2,132	-1,088	-1,092	-903	-949	-1,030	-1,128	-1,326	-1,465					
Solde budgétaire global (base caisse)	-2,166	-3,398	-3,683	-3,818	-5,307	-3,820	-4,155	-4,283	-4,628	-5,646	-7,305					
Erreurs et omissions	1,082	0	202	0	0	0	0	0	0	0	0					
Financement	1,084	3,398	3,480	3,818	5,307	3,820	4,155	4,283	4,628	5,646	7,305					
Financement intérieur (système bancaire)	113	364	997	374	-27	895	387	676	985	1,400	1,826					
Financement extérieur	971	3,034	2,484	3,443	5,334	2,925	3,768	3,608	3,643	4,246	5,479					
Prêts budgétaires	239	1,437	1,387	1,028	1,561	794	1,262	1,262	1,262	1,262	1,262					
Prêts-projet	1,234	2,095	1,595	2,868	4,265	2,743	3,011	2,970	3,118	3,847	5,231					
Amortissement de la dette extérieure	-501	-498	-499	-452	-491	-612	-505	-624	-737	-863	-1,014					
Autres financements extérieurs 3/	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
<i>Pour mémoire:</i>																
PIB nominal (en milliards de FCG)	132,015	164,001	163,596	194,275	198,980	221,891	228,181	254,240	284,468	315,891	351,007					
Revenus miniers	8,909	10,265	10,713	12,006	14,785	13,380	16,303	18,064	19,905	23,079	25,104					

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Couvre l'administration centrale budgétaire.

2/ Dépenses principalement liées à la sécurité et aux élections.

3/ Y compris 50 % de l'allocation de DTS transférés au gouvernement fin 2021.

Tableau 3b. République démocratique du Congo : opérations de l'administration centrale, 2022–29^{1/}
(en pourcentage du PIB)

	2022	2023		2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Réel	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	17.0	14.3	14.8	14.9	15.7	14.7	14.2	14.4	14.6	14.8	14.7
Recettes	15.4	12.6	13.7	13.2	14.4	13.3	13.2	13.5	13.8	14.1	14.1
Recettes de l'administration centrale (hors comptes spéciaux)	14.4	11.3	12.4	11.4	12.6	11.7	11.6	11.9	12.2	12.5	12.5
Recettes fiscales	11.5	9.3	10.0	9.4	9.9	9.7	9.3	9.4	9.6	9.9	9.9
Impôt sur le revenu	6.9	4.7	5.3	4.6	5.3	4.6	4.4	4.4	4.4	4.4	4.3
Personnes physiques	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5
Entreprises	5.0	3.1	3.6	3.0	3.5	2.9	2.6	2.6	2.6	2.5	2.5
Autres impôts non imposables sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	0.5	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Taxes sur les biens et services	3.5	3.4	3.5	3.5	3.3	3.8	3.6	3.7	3.9	4.2	4.1
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	2.8	2.7	2.8	2.8	2.5	3.1	2.8	3.0	3.1	3.3	3.5
Accises	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.6
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	1.1	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4
Recettes non fiscales	3.9	3.2	3.4	3.8	4.4	3.6	3.9	4.1	4.2	4.2	4.2
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	1.9	0.9	1.1	0.9	1.7	0.9	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5
Redevances minières	1.1	0.6	0.7	0.6	1.4	0.6	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Redevance et rente pétrolières	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Télécommunications	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dividendes des entreprises publiques	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
Redevances versées à des ministères sectoriels	0.4	0.8	0.8	0.8	0.6	0.8	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8
Autres	0.6	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Comptes et budgets spéciaux	1.0	1.3	1.3	1.8	1.8	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Dons	1.6	1.7	1.1	1.7	1.4	1.3	1.0	0.9	0.8	0.7	0.6
dont: Projets	1.1	1.6	1.0	1.6	1.3	1.3	1.0	0.9	0.8	0.7	0.6
Appui budgétaire	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses	17.5	15.9	16.5	16.3	17.8	15.8	15.5	15.5	15.7	16.1	16.3
Dépenses courantes	11.3	9.6	9.8	10.3	10.0	10.7	9.5	9.5	9.6	9.5	9.6
Salaires	5.0	4.3	4.4	4.2	4.1	4.1	3.9	4.0	4.0	4.0	4.0
Intérêts exigibles	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4
Extérieurs	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
Intérieurs	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Biens et services	3.2	2.5	2.6	2.5	2.5	3.1	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Subventions et autres transferts courants	2.8	2.4	2.6	3.2	3.0	3.1	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
Subventions	1.5	1.0	1.1	1.2	1.1	1.2	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Transferts à d'autres niveaux de l'administration centrale	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Comptes et budgets spéciaux	1.0	1.3	1.3	1.8	1.8	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Dépenses d'investissement	3.8	4.4	3.7	4.8	5.6	5.0	5.3	5.3	5.4	5.9	6.0
Financées sur ressources extérieures	2.0	2.9	2.0	3.1	3.4	2.6	2.3	2.1	1.9	1.9	2.1
Financées sur ressources intérieures	1.8	1.5	1.6	1.8	2.1	2.4	2.9	3.3	3.5	3.9	3.9
Dépenses extraordinaires 2/	2.4	1.9	3.0	1.2	2.2	0.1	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
dont: élections	0.6	0.7	0.8	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (base engagements)	-0.5	-1.6	-1.7	-1.4	-2.0	-1.1	-1.2	-1.1	-1.1	-1.3	-1.7
Solde budgétaire intérieur de base	0.0	-0.3	-0.8	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0
Variation des arriérés intérieurs (repaïement = -)	-1.1	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.4
Solde budgétaire intérieur (base caisse)	-1.2	-0.8	-1.3	-0.6	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
Solde budgétaire global (base caisse)	-1.6	-2.1	-2.3	-2.0	-2.7	-1.7	-1.8	-1.7	-1.6	-1.8	-2.1
Erreurs et omissions	0.8	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement	0.8	2.1	2.1	2.0	2.7	1.7	1.8	1.7	1.6	1.8	2.1
Financement intérieur (système bancaire)	0.1	0.2	0.6	0.2	0.0	0.4	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5
Financement extérieur	0.7	1.9	1.5	1.8	2.7	1.3	1.7	1.4	1.3	1.3	1.6
Prêts budgétaires	0.2	0.9	0.8	0.5	0.8	0.4	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4
Prêts-projet	0.9	1.3	1.0	1.5	2.1	1.2	1.3	1.2	1.1	1.2	1.5
Amortissement de la dette extérieure	-0.4	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3
Autres financements extérieurs 3/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal (en milliards de FCG)	132,015	164,001	163,596	194,275	198,980	221,891	228,181	254,240	284,468	315,891	389,950
Revenues miniers	6.7	6.3	6.5	6.2	7.4	6.0	7.1	7.1	7.0	7.3	7.2

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Couvre l'administration centrale budgétaire.

2/ Dépenses principalement liées à la sécurité et aux élections.

3/ Y compris 50 % de l'allocation de DTS transférés au gouvernement fin 2021.

Tableau 4. République démocratique du Congo : situation des institutions de dépôts, 2022–29

(en milliards de francs congolais, sauf indication contraire)

	2022		2023		2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Réal.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Situation monétaire:												
Avoirs extérieurs nets	15,737	23,446	20,891	27,097	28,843	32,518	33,828	38,335	43,245	49,017	56,690	
Créances sur les non-résidents	22,220	32,784	32,244	38,160	39,932	43,880	45,639	50,747	55,978	61,824	69,247	
Dettes envers les non-résidents	6,483	9,338	11,353	11,063	11,089	11,362	11,811	12,412	12,733	12,808	12,557	
Avoirs intérieurs nets	10,090	10,714	15,340	14,129	15,217	15,286	16,694	17,953	19,732	20,914	21,011	
Crédits intérieurs	13,935	21,285	22,741	25,590	25,332	30,128	29,181	32,951	37,528	42,667	48,676	
Créances nettes sur l'administration centrale	1,448	1,812	2,444	2,186	1,874	3,081	2,262	2,937	3,922	5,322	7,149	
Créances sur les autres secteurs	12,484	19,473	20,297	23,404	23,457	27,047	26,919	30,013	33,606	37,345	41,527	
Crédit au secteur privé	11,276	17,652	18,421	21,214	21,197	24,514	24,294	27,058	30,264	33,597	37,321	
Autres postes nets	-3,842	-10,571	-7,402	-11,461	-10,115	-14,842	-12,487	-14,997	-17,796	-21,753	-27,665	
Passifs monétaires au sens large (M2)	25,827	34,159	36,230	41,226	44,060	47,804	50,522	56,288	62,977	69,930	77,701	
Monnaie au sens étroit (M1)	6,470	6,720	7,036	9,847	8,502	11,875	9,750	10,863	12,154	13,497	14,997	
Circulation fiduciaire	3,543	4,009	4,528	4,994	5,507	5,872	6,315	7,036	7,873	8,742	9,714	
Dépôts à vue en CDF	2,927	2,711	2,508	4,853	2,996	5,937	3,435	3,827	4,282	4,754	5,283	
Quasi-monnaie	19,358	27,440	29,195	31,379	35,558	35,929	40,772	45,425	50,823	56,434	62,704	
Dépôts à terme en monnaie nationale	733	730	720	1,307	860	1,599	986	1,098	1,229	1,365	1,516	
Dépôts en devises	18,625	26,710	28,475	30,073	34,698	34,331	39,786	44,327	49,594	55,069	61,188	
Banque centrale du Congo:												
Avoirs extérieurs nets	4,524	7,388	6,663	9,162	9,988	11,404	11,683	13,387	15,332	18,014	22,240	
Créances sur les non-résidents	9,636	14,815	14,651	18,204	18,951	20,463	21,079	23,109	25,054	27,477	31,082	
Réserves officielles brutes	9,204	14,722	14,526	16,597	18,381	18,856	20,509	22,538	24,483	26,907	30,511	
Engagements envers les non-résidents	-5,112	-7,427	-7,988	-9,042	-8,964	-9,059	-9,396	-9,721	-9,722	-9,463	-8,841	
Avoirs intérieurs nets	2,931	1,449	2,242	1,495	799	1,179	389	-139	-718	-1,892	-4,272	
Crédit intérieur	3,703	4,146	4,383	4,399	4,212	4,256	4,169	4,173	4,177	4,181	4,185	
Créances nettes sur l'administration centrale	2,770	2,893	3,456	3,418	3,456	3,546	3,584	3,584	3,584	3,584	3,584	
Créances sur les banques commerciales	847	1,121	814	846	639	571	465	465	465	465	466	
Autres postes (net)	-772	-2,696	-2,141	-2,905	-3,414	-3,077	-3,781	-4,312	-4,895	-6,073	-8,457	
Base monétaire (définition large)	7,455	8,838	8,904	10,657	10,786	12,583	12,072	13,249	14,614	16,122	17,969	
Autres institutions de dépôt:												
Avoirs extérieurs nets	11,213	16,057	14,228	17,935	18,856	21,114	22,144	24,947	27,913	31,003	34,450	
Avoirs intérieurs nets	10,954	13,803	17,370	18,007	19,593	20,463	21,958	24,200	27,086	30,080	33,432	
Créances sur la banque centrale	4,234	4,574	4,952	6,020	5,860	7,003	6,338	6,794	7,322	7,961	8,835	
Crédit net à l'administration centrale	-1,323	-1,082	-1,012	-1,232	-1,582	-465	-1,322	-647	339	1,739	3,565	
Crédit aux administrations locales	211	446	254	537	306	621	356	401	453	508	570	
Crédit aux entreprises publiques	997	1,374	1,621	1,653	1,954	1,912	2,270	2,555	2,889	3,240	3,636	
Crédit au secteur privé	11,190	17,521	18,308	21,079	21,079	24,375	24,173	26,934	30,136	33,465	37,185	
Autres articles, net	-4,020	-9,031	-6,753	-10,049	-8,026	-12,982	-9,857	-11,836	-14,052	-16,832	-20,359	
(variation annuelle en pourcentage)												
Avoirs extérieurs nets	-9.9	49.0	32.7	15.6	38.1	20.0	17.3	13.3	12.8	13.3	15.7	
Avoirs intérieurs nets	34.9	6.2	52.0	31.9	-0.8	8.2	9.7	7.5	9.9	6.0	0.5	
Crédit intérieur	53.3	46.6	55.7	19.9	13.3	14.1	13.3	10.1	10.7	10.1	10.2	
Créances nettes sur l'administration centrale	8.5	25.1	68.9	20.7	-23.3	40.9	20.7	29.9	33.5	35.7	34.3	
Crédit au secteur privé ^{1/}	49.1	56.5	63.4	20.2	15.1	15.6	14.6	11.4	11.8	11.0	11.1	
Passifs monétaires au sens large (M2)	3.5	32.3	40.3	20.7	21.6	16.0	14.7	11.4	11.9	11.0	11.1	
<i>Pour mémoire:</i>												
PIB nominal (milliards CDF)	132,015	164,001	163,596	194,275	198,980	221,891	228,181	254,240	284,468	315,891	351,007	
Crédit au secteur privé (pourcentage du PIB)	8.5%	10.8%	11.3%	10.9%	10.7%	11.0%	10.6%	10.6%	10.6%	10.6%	10.6%	
Vélocité (PIB/M2)	5.1	4.8	4.5	4.7	4.5	4.6	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	
Dépôts en devises (pourcentage de M2)	72.1	78.2	78.6	72.9	78.8	71.8	78.8	78.7	78.7	78.7	78.7	
Dépôts en devises (pourcentage des dépôts)	83.6	88.6	89.8	83.0	90.0	82.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1 / Comprend le reclassement des comptes pour se conformer aux normes du FMI en matière de communication des données.

Tableau 5. République démocratique du Congo : indicateurs de solidité financière, 2020–23

	déc.-20	mars-21	juin-21	sept.-21	déc.-21	mars-22	juin-22	sept.-22	déc.-22	mars-23	juin-23	sept.-23	déc.-23
Adéquation du capital													
Capital réglementaire/actifs pondérés par le risque	14.0	13.8	13.1	12.1	12.1	9.9	11.9	12.5	12.1	14.5	12.9	13.2	13.2
Fonds propres de catégorie 1 / Actifs pondérés par le risque	11.6	11.6	10.9	9.9	10.0	7.9	9.7	10.2	9.9	12.3	10.8	11.1	11.1
Fonds propres de catégorie 1 (actions ordinaires) / Actifs pondérés par le risque	11.2	11.1	10.4	9.5	9.5	7.5	9.3	9.8	9.5	11.9	10.5	10.7	10.7
Fonds propres de catégorie 1 / Actif total	6.1	5.9	5.6	5.1	4.9	4.4	5.1	5.5	5.5	7.0	6.4	6.1	5.9
Qualité des actifs													
Prêts non productifs / Prêts bruts	7.7	8.3	7.8	7.1	5.2	9.2	7.4	8.4	7.4	8.2	6.5	6.9	6.6
Prêts non productifs nets des provisions / Capital	15.5	16.7	16.4	15.1	10.0	24.0	10.9	20.5	18.9	17.6	18.8	19.4	20.3
Provisions / Prêts non productifs	61.4	60.6	58.1	60.2	67.7	58.3	74.2	57.9	58.0	55.1	54.0	55.3	52.9
Concentration des prêts par activité économique	51.4	50.1	52.5	54.3	46.9	49.7	50.6	53.8	49.3	44.3	52.2	56.2	57.3
Recettes et rentabilité													
Rendements des actifs (revenu net/total des actifs)	0.3	1.4	1.4	1.2	1.1	1.4	1.7	1.9	2.2	3.8	3.5	3.5	3.5
Rendement sur fonds propres (revenu net/fonds propres)	2.1	16.1	17.2	15.3	15.7	18.2	19.5	23.1	24.7	35.3	35.9	38.2	39.0
Marges intérêts au revenu brut	32.3	30.4	28.1	30.3	28.9	29.5	30.3	29.8	30.8	36.4	37.4	38.3	37.5
Dépenses hors intérêts / Revenu brut	75.1	67.6	66.2	66.2	66.8	62.0	62.8	59.6	58.1	47.2	49.4	48.7	49.1
Liquidité													
Actif liquide / Actif total	14.6	14.7	13.0	15.4	16.7	15.0	18.4	17.5	21.1	22.5	19.1	21.0	19.9
Actif liquide / Passif à court-terme	42.8	46.5	40.6	46.1	45.0	42.6	53.2	54.8	64.4	69.1	61.9	65.9	62.1
Dépôts de la clientèle / Prêts non-interbancaires totaux	220.5	224.9	249.7	250.0	254.7	262.5	234.1	207.0	197.9	202.6	154.1	159.8	160.4
Sensibilité au risque du marché													
Position ouverte nette en devises/fonds propres	25.2	16.0	12.4	10.9	5.4	53.9	-5.4	13.1	16.2	-0.4	2.4	4.4	7.3
Passifs libellés en monnaie étrangère/total passif	89.8	87.8	86.7	85.0	85.0	84.1	85.8	85.1	82.8	83.1	86.5	86.5	88.1
Passifs libellés en monnaie étrangère/total prêts	90.2	87.7	89.8	88.9	83.6	88.3	87.6	86.6	87.0	86.1	89.0	89.9	90.3

Sources : Banque centrale du Congo.

Tableau 6. République démocratique du Congo : capacité à rembourser le FMI, 2022–34

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif													
Total des obligations (en millions de DTS)	6.6	30.9	36.5	116.4	143.1	219.3	265.0	325.9	276.4	249.7	188.8	112.6	66.9
Principal	0.0	0.0	0.0	80.0	106.6	182.8	228.4	289.4	239.9	213.2	152.3	76.1	30.4
Commissions et intérêts 1/	6.6	30.9	36.5	36.5	36.5	36.5	36.5	36.5	36.5	36.5	36.5	36.5	36.5
Total des obligations (en millions de dollars)	8.7	41.2	48.5	155.1	191.1	293.4	355.6	437.8	371.5	335.7	253.8	151.4	90.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.1	0.2	0.5	0.6	0.8	1.0	1.2	1.0	0.8	0.6	0.4	0.2
En pourcentage du PIB	0.0	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	0.4	0.3	0.2	0.1	0.1
En pourcentage de la quote-part	0.6	2.9	3.4	10.9	13.4	20.6	24.9	30.6	25.9	23.4	17.7	10.6	6.3
En pourcentage du service de la dette extérieure totale	1.3	5.8	7.4	19.8	21.9	27.5	31.4	34.5	25.9	22.3	16.5	9.9	5.7
En pourcentage des réserves internationales brutes	0.2	0.8	0.8	2.3	2.7	4.0	4.7	5.3	4.2	3.7	2.8	1.6	1.0
Encours du crédit auprès du FMI (fin de période)													
En millions de DTS	1,142.2	1,446.8	1,599.0	1,519.1	1,412.5	1,229.7	1,001.3	711.9	472.1	258.9	106.6	30.4	0.0
En millions de dollars	1,517.8	1,929.9	2,125.3	2,026.0	1,887.0	1,647.9	1,344.2	957.1	634.6	348.0	143.3	40.9	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	5.3	6.5	6.8	6.2	5.5	4.7	3.7	2.6	1.7	0.9	0.4	0.1	0.0
En pourcentage du PIB	2.3	2.9	3.0	2.7	2.3	1.9	1.5	1.0	0.6	0.3	0.1	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	107.1	135.7	150.0	142.5	132.5	115.4	93.9	66.8	44.3	24.3	10.0	2.9	0.0
En pourcentage de la dette extérieure totale	15.4	17.8	16.8	14.9	13.1	11.0	8.6	5.8	3.7	1.9	0.8	0.2	0.0
En pourcentage des réserves internationales brutes	33.2	35.6	33.5	30.3	27.0	22.7	17.7	11.7	7.1	3.9	1.6	0.4	0.0
Postes pour mémoire													
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	28,632	29,650	31,170	32,913	34,239	35,242	35,917	36,899	37,466	40,331	40,864	41,511	42,182
Quote-part (en millions de DTS)	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066
PIB (en millions de dollars)	65,777	66,933	70,946	76,157	80,875	86,243	91,276	96,624	102,265	109,864	116,652	124,165	138,656
Service de la dette extérieure du secteur public (en millions de dollars)	693	705	652	782	874	1,067	1,131	1,270	1,436	1,505	1,538	1,524	1,579
Dette extérieure du secteur public (fin de période, en millions de dollars)	9,827	10,836	12,678	13,594	14,374	14,963	15,665	16,576	17,259	17,898	18,647	19,558	20,654
Réserves internationales brutes (en millions de dollars)	4,565	5,421	6,341	6,683	6,999	7,246	7,589	8,198	8,888	9,977	9,085	9,189	9,104

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ Les obligations envers le FMI sont déterminées en tenant compte de l'allègement de la dette accordée au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 7. République démocratique du Congo : besoins et sources de financement extérieur, 2022–29

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Besoins bruts de financement	4,102	4,748	3,771	3,222	3,465	3,609	3,872	3,977
Déficit du compte courant (hors dons budgétaires)	3,576	4,237	3,347	2,697	2,865	2,833	3,042	3,027
Amortissement des prêts du secteur public	526	511	424	526	601	776	830	950
<i>dont : FMI</i>	0	0	0	107	142	245	307	389
Sources de financement identifiés	3,247	3,720	2,956	2,772	3,015	3,159	3,422	3,527
Solde du compte du capital	538	760	1,020	912	922	938	1,026	1,041
Investissements directs à l'étranger (nets)	1,409	2,375	2,140	1,884	2,000	2,133	2,258	2,390
Afflux de portefeuille	-34	-3	-4	-4	-4	-4	-5	-5
Décaissements des prêts budgétaires	615	653	1,521	1,005	945	945	1,112	1,440
Autres flux de capitaux (nets)	2,373	984	-801	-682	-531	-606	-627	-730
Variation des réserves officielles (+ = hausse)	-1,824	-987	-920	-342	-317	-247	-342	-609
Erreurs et omissions nettes	170	-61	0	0	0	0	0	0
Écart du financement	854	1,027	815	450	450	450	450	450
Financement potentiel	854	1,027	815	450	450	450	450	450
Décaissements du FEC	398	406	202	0	0	0	0	0
Banque mondiale	457	621	613	424	424	424	424	424
Banque Africaine de Développement (BAD)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre financement multilatéral et bilatéral	0	0	0	26.4	26.4	26.4	26.4	26.4
<i>Pour mémoire:</i>								
Réserves brutes (en semaines d'importations non liées à l'aide)	7.9	9.3	10.0	10.0	10.2	10.4	10.6	11.2
Accumulation de réserves supplémentaires 1/			213.7	213.7	213.7	213.7	213.7	213.7
Réserves brutes, avec accumulation supplémentaire			10.3	10.7	11.2	11.6	12.1	13.0

Sources : autorités congolaises ; projections des services du FMI.

1/ Accumulation supplémentaire de réserves nécessaire pour porter le ratio de couverture des importations à 13 semaines en 2029.

Tableau 8. République démocratique du Congo : programme d'emprunts extérieurs, 2023–24

Dette extérieure contractée et garantie par l'État	Volume de la nouvelle dette en 2023		VA de la nouvelle dette en 2023 (aux fins du programme)		Volume de la nouvelle dette en 2024		VA de la nouvelle dette en 2024 (aux fins du programme)	
	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%
Par source de financement par l'emprunt	2099.3	100	654.9	100	3590.4	100	2548.9	100
Dette concessionnelle, dont	1984.4	95	555.7	85	1567.0	44	717.6	28
Multilatérale	1984.4	95	555.7	85	1467.0	41	685.7	27
Bilatérale	0.0	0	0.0	0	100.0	3	32.0	1
Autre	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Dette non concessionnelle, dont	114.9	5	99.2	15	2023.4	56	1831.3	72
Semi-concessionnelle	84.9	4	69.2	11	776.7	22	584.5	23
Modalités commerciales	30.0	1	30.0	5	1246.7	35	1246.7	49
Par type de créanciers	2099.3	100	654.9	100	3590.4	100	2548.9	100
Multilatéraux	1984.4	95	555.7	85	1681.9	47	851.0	33
Bilatéraux - Club de Paris	84.9	4	69.2	11	241.1	7	153.0	6
Bilatéraux - hors Club de Paris	0.0	0	0.0	0	750.7	21	628.1	25
Autre	30.0	1	30.0	5	916.7	26	916.7	36
Affectation du financement par l'emprunt	2099.3	100	654.9	100	3590.4	100	2548.9	100
Infrastructures	1599.3	76	521.6	80	2470.5	69	1989.4	78
Dépense sociales	0.0	0	0.0	0	119.9	3	92.2	4
Financement budgétaire	500.0	24	133.3	20	1000.0	28	467.4	18
Autre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Tableau 9. République démocratique du Congo : revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit

Date de disponibilité	Action	Décaissement correspondant		Part de la quote-part
Le 15 juillet 2021	Approbation de l'accord de 3 ans au titre de la FEC	DTS	152.3 millions	14.3
Le 15 septembre 2021 ou après	Achèvement de la première revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2021	DTS	152.3 millions	14.3
Le 15 mars 2022 ou après	Achèvement de la deuxième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2021	DTS	152.3 millions	14.3
Le 15 septembre 2022 ou après	Achèvement de la troisième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2022	DTS	152.3 millions	14.3
Le 15 mars 2023 ou après	Achèvement de la quatrième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2022	DTS	152.3 millions	14.3
Le 15 septembre 2023 ou après	Achèvement de la cinquième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2023	DTS	152.3 millions	14.3
Le 15 mars 2024 ou après	Achèvement de la sixième et dernière revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2023	DTS	152.2 millions	14.3
Total		DTS	1,066.0 millions	100.0

Sources : Fonds monétaire international.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Mesures à prendre
Risques extérieurs potentiels – chocs conjoncturels			
Ralentissement brutal de la croissance en Chine. Des perturbations économiques plus importantes que prévu dues à la résurgence de la COVID, une montée des tensions géopolitiques et/ou un ralentissement plus brutal qu'anticipé du secteur immobilier déstabilisent l'activité économique.	Moyenne	<p style="text-align: center;">Élevée</p> <p>Un recul des exportations et des recettes budgétaires créerait des besoins de financement de la balance des paiements et du budget.</p> <p>Une baisse des cours des produits de base pourrait réduire les investissements dans le secteur extractif et peser sur les perspectives de croissance de la RDC.</p> <p>Une diminution des recettes budgétaires mettrait en péril les dépenses prioritaires, exacerberait la pauvreté et les inégalités, ferait avorter les plans d'investissement des autorités et abaisserait les perspectives de croissance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre des politiques macroéconomiques prudentes afin de favoriser la stabilité macroéconomique. - Laisser le taux de change amortir les chocs et utiliser les amortisseurs extérieurs pour éviter une dépréciation désordonnée qui pourrait nuire à la stabilité financière. - Intensifier les efforts de mobilisation des recettes et limiter les dépenses non prioritaires pour créer une marge de manœuvre budgétaire. - Mobiliser des aides financières extérieures. - Encourager la diversification économique des biens exportés et des destinations des marchés d'exportation.
Intensification des conflits régionaux. Escalade de la fragmentation géopolitique et des conflits régionaux qui pourrait perturber les échanges commerciaux (par exemple, l'énergie, les produits alimentaires, le tourisme et des composantes critiques de la chaîne d'approvisionnement), les envois de fonds, les flux de	Élevée	<p style="text-align: center;">Élevée</p> <p>Des perturbations des approvisionnements et des hausses plus fortes que prévu des prix internationaux de l'énergie augmentent le coût des importations d'énergie et des autres biens importés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un plan d'urgence qui réduirait le retard de reprise économique.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus susceptible de se concrétiser selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se réaliser simultanément. Les chocs conjoncturels et le scénario mettent en évidence les risques qui pourraient se matérialiser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu de la situation de référence actuelle. Les risques structurels sont ceux qui sont de nature à rester saillants sur un horizon plus long.

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Mesures à prendre
réfugiés, les IDE et les flux financiers ainsi que les systèmes de paiement.			
Volatilité des prix des produits de base. Une série de perturbations de l'offre (dues notamment à des conflits et à des restrictions à l'exportation) et de fluctuations de la demande (sous l'effet de la réouverture de la Chine notamment) entraîne une volatilité récurrente des prix des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires ainsi qu'une instabilité sociale et économique.	Moyenne	Élevée Une volatilité accrue des prix des produits de base compliquera la mise en œuvre de politiques macroéconomiques pérennes et sera source de tensions sur la monnaie locale, les réserves et les recettes budgétaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Accumuler des réserves de change pour servir d'amortisseurs. - Diversifier la structure de l'économie et les sources d'exportation. - Accroître la participation aux accords commerciaux régionaux (CAE et ZLECAf). - Utiliser le taux de change pour amortir les chocs mais intervenir pour éviter des fluctuations désordonnées de la monnaie.
Risques spécifiques à la RDC			
Escalade du conflit armé dans l'est du pays. Le conflit pourrait encore s'intensifier compte tenu du retrait en cours de la MONUSCO dans la région et de l'allègement de l'embargo sur les armes décidé par le Conseil de sécurité des Nations Unies.	Élevée	Élevée Risques budgétaires et extérieurs accrus. L'activité économique en pâtirait, mais surtout dans les régions qui ne sont pas bien reliées au reste du pays.	<ul style="list-style-type: none"> - Ménager un espace budgétaire pour les urgences de sécurité nationale. - Fournir une assistance humanitaire aux personnes victimes du conflit. - Hiérarchiser les dépenses pour faire face à une hausse des dépenses de sécurité.
Phénomènes climatiques extrêmes. La RDC est un des pays du monde les plus vulnérables au climat (sur la base du CCDR de la Banque Mondiale), qui est exposé à des phénomènes climatiques extrêmes. Ces phénomènes peuvent provoquer des dégâts plus considérables que prévu sur les infrastructures et des pertes de vies humaines et de moyens de subsistance, ce qui amplifie les perturbations des chaînes d'approvisionnement, entraîne des pénuries d'eau et de vivres et affaiblit la croissance. En outre, les chocs climatiques pourraient aggraver les tensions régionales et intensifier les violences et les conflits.	Élevée	Moyenne Les risques d'inondations et de glissements de terrain pourraient entraîner de nouvelles dépenses publiques et modifier les plans de réduction de la dette publique.	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les projets liés au changement climatique. - Construire des infrastructures résilientes aux catastrophes naturelles.

Annexe II. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : La position extérieure de la République démocratique du Congo (RDC) en 2023 a été plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables. De plus, le niveau des réserves est resté insuffisant, à 9 semaines d'importations fin 2023. La chute des cours du cobalt et, dans une moindre mesure, du cuivre va vraisemblablement peser davantage sur la position extérieure. À moyen terme, les réserves devraient s'étoffer plus lentement pour n'atteindre 2,6 mois d'importations qu'en 2028. Le faible niveau des réserves de change, qui s'explique par des besoins persistants de financement de la balance des paiements, demeure un obstacle majeur à la viabilité extérieure.

Mesures potentielles : L'accumulation de réserves est un objectif central de l'accord au titre de la FEC. Des réformes budgétaires et structurelles sont prévues pour atteindre une croissance durable, améliorer le climat des affaires et les institutions et concourir à libérer les investissements financés sur ressources intérieures et extérieures. Les réformes de gouvernance permettront de catalyser de nouveaux prêts concessionnels et des dons, qui allégeraient les pressions sur les réserves de change et soutiendraient la viabilité extérieure. D'autres mesures visant à conforter le cadre de la politique monétaire aideront à réduire la liquidité excédentaire et à contenir l'inflation.

Avoirs et engagements extérieurs : position et trajectoire

Contexte. Selon les dernières données relatives à la position extérieure globale nette (PEGN, 2022), la RDC présente une position débitrice nette globalement stable, ses avoirs et ses engagements représentant respectivement 28 % du PIB et 72 % du PIB. La majeure partie des avoirs extérieurs est composée de réserves de change (24 %) et des dépôts à l'étranger des banques commerciales, des sociétés non financières et des ménages (57 %). Le niveau des dépôts à l'étranger reste élevé car les opportunités d'investissements intérieurs évoluent lentement. L'IDE représentait 63 % des engagements extérieurs, la dette extérieure des administrations publiques (uniquement composée de titres à long terme) 12 %, et la dette extérieure privée (presque exclusivement formée de titres à long terme) 10 %.

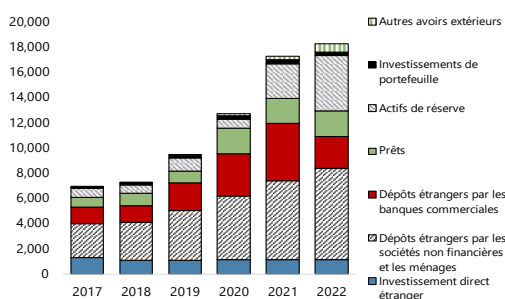
Évaluation. La position débitrice nette de la PEGN n'implique pas de risques substantiels pour la viabilité extérieure. La position débitrice nette de la PEGN résulte de besoins persistants de financement de la balance des paiements et de besoins de développement prolongés. En outre, la structure des avoirs et des engagements est favorable, dans la mesure où les avoirs extérieurs sont principalement constitués de dépôts et de réserves et les engagements extérieurs d'IDE.

Avoirs et engagements étrangers

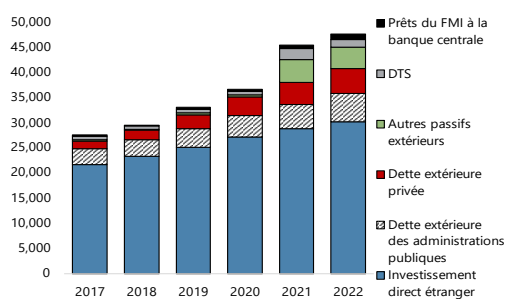
Les dépôts à l'étranger et les réserves représentent la majeure partie des avoirs extérieurs.

L'IDE représente l'essentiel des engagements extérieurs.

Avoirs extérieurs
(en millions de dollars)

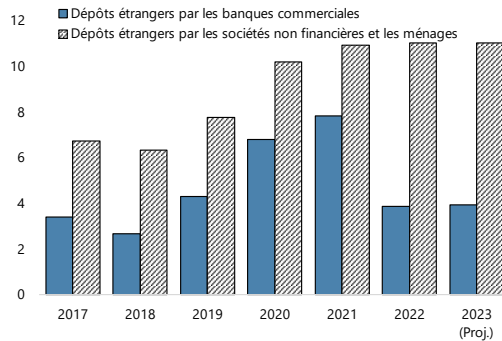


Engagements extérieurs
(en millions de dollars)



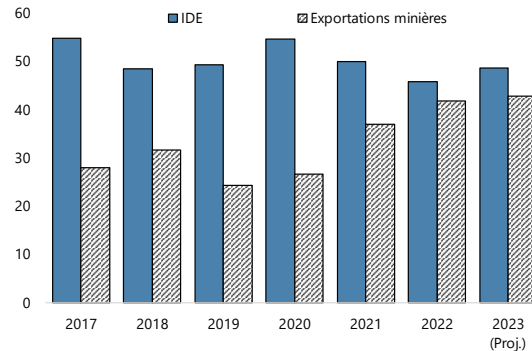
Les dépôts à l'étranger se redressent après avoir fortement reculé en 2021.

Dépôts à l'étranger par détenteur
(en pourcentage du PIB)



Les engagements au titre de l'IDE sont restés élevés car les exportations minières ont progressé.

IDE et exportations minières
(en pourcentage du PIB)



Note : Les stocks d'IDE après 2019 sont calculés en utilisant les flux de la balance des paiements.

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

2022 (en % du PIB)	PEGN : -42	Avoirs bruts : 24	Avoirs sous forme de créances : 5	Engagements bruts : 66	Engagements sous forme de dettes : 15
--------------------	------------	-------------------	-----------------------------------	------------------------	---------------------------------------

Compte courant

Contexte. Le déficit courant en 2021 était inférieur à la moyenne enregistrée sur la période 2017-2021 (2,6 % du PIB), ressortant à 1 % du PIB grâce à la hausse des cours du cuivre et du cobalt (représentant respectivement 70 % et 21 % des exportations de biens). Cependant, le solde courant s'est détérioré depuis et ressort en déficit de 6,2 % du PIB en 2023, car les importations en valeur nominale ont fortement augmenté tandis que les termes de l'échange se sont dégradés en raison de la guerre en Ukraine. Les importations sont principalement composées de biens d'équipement (45 %), relevant en majeure partie du secteur minier, et de biens de consommation (24 %), principalement des produits alimentaires. En 2024, le déficit courant devrait diminuer grâce à un ralentissement des importations de biens d'équipement. En effet, le niveau élevé des importations en 2022 et 2023 reflétait en partie les investissements des entreprises minières liés à l'ouverture de nouvelles mines. Le déficit courant devrait se stabiliser légèrement au-dessus de 3 % du PIB à moyen terme.

Évaluation. Le solde courant est inférieur au niveau qu'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables (conformément à la [méthodologie EBA-Lite révisée](#)). Compte tenu d'un solde courant effectif de -6,2 % du PIB en 2023, la croissance soutenue et l'effet du conflit dans l'est du pays produisent un solde courant corrigé des variations cycliques de -7,0 % du PIB. Avec des politiques souhaitables, c'est-à-dire avec un moindre déficit budgétaire corrigé des variations cycliques, un crédit privé plus élevé et un taux d'intérêt réel légèrement positif, la norme de compte courant est de -3,6 % du PIB. L'écart résultant est un déficit de 3,5 % du PIB, ce qui indique que le TCER est surévalué de 13,7 %.

République démocratique du Congo : résultats du modèle EBA-Lite, 2023
(en pourcentage du PIB)

	Modèle CC 1/ (en pourcentage du PIB)	Modèle TCER 1/ (en pourcentage du PIB)
CC effectif	-6.2	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	0.8	
Facteurs temporaires/statistiques supplémentaires (-) 2/		
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0.0	
CC corrigé	-7.0	
Norme du CC (à partir du modèle) 3/	-3.6	
Adjustments to the norm (-)	0.0	
Norme du CC corrigé	-3.6	
Écart du CC	-3.5	-1.9
dont: écart relatif lié aux politiques publiques	1.9	
Elasticité	-0.3	
Écart de TCER (en pourcentage)	13.7	7.5

1/ Basé sur la méthodologie EBA-lite 3.0.

2/ Pas d'ajustement supplémentaire.

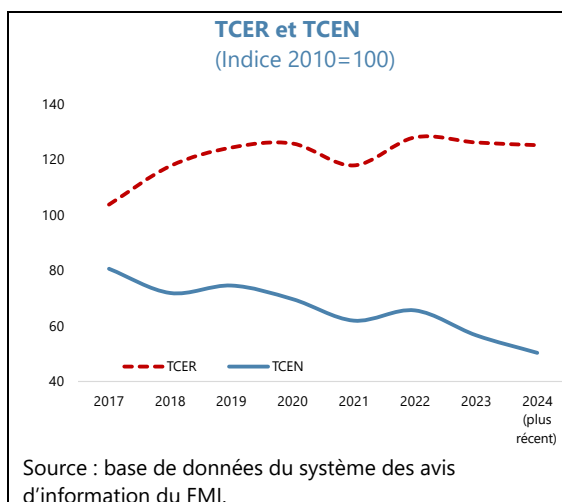
3/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.

Taux de change réel

Contexte. Le taux de change effectif réel s'est déprécié de 1,4 % en 2023 tandis que le taux de change effectif nominal (TCEN) perdait 13,7 %. Alors que la dépréciation du TCEN reprend une tendance de dépréciation durable qui avait été brièvement interrompue en 2022, le TCER s'est globalement stabilisé après une tendance historique d'appréciation persistante, due à une inflation en RDC supérieure à la moyenne observée chez ses partenaires commerciaux. En 2023, le franc congolais a perdu 15 % face au dollar (sur la base des taux moyens sur la période) après avoir perdu respectivement 12 %, 7 % et 1 % face à cette même monnaie en 2020, 2021 et 2022. À fin avril 2024, le franc congolais avait perdu 38 % par rapport à son niveau de fin 2022.

Évaluation. Le modèle « EBA-lite » du TCER met en évidence une surévaluation de ce taux de 7,5 %.

Toutefois, l'évaluation d'ensemble de l'écart de TCER est basée sur le modèle de compte courant car la période couverte par l'échantillon de données sur la RDC est relativement courte (elle ne commence qu'en 2005 alors que celle de l'échantillon complet utilisé pour la régression par pays débute en 1955).



Comptes de capital et d'opérations financières : flux et mesures

Contexte. La RDC n'ayant pas accès aux marchés financiers internationaux, le compte de capital et le compte d'opérations financières sont dominés par les flux du secteur public (compte de capital et autres comptes d'investissement), les flux provenant de l'industrie minière (IDE) et les flux des banques commerciales (dépôts à l'étranger adossés à des dépôts nationaux en devises).

Évaluation. L'obligation de rapatriement de 60 % des recettes d'exportations minières en place depuis 2018 est une mesure de gestion des flux de capitaux selon la vision institutionnelle du FMI sur les flux de capitaux. Ce taux devrait diminuer à mesure des ajustements et de l'atténuation des pressions sur la balance des paiements. Côté positif, de nouvelles entrées sous forme d'IDE ou de prêts projets pourraient se matérialiser avec la poursuite de l'amélioration des termes de l'échange.

Interventions sur le marché des changes et niveau des réserves

Contexte. Les réserves ont été portées à 9,3 semaines d'importations (5,5 milliards de dollars) à fin 2023, contre 2,3 semaines d'importations (807 millions de dollars) à fin 2020. Les avances à l'État ont fortement sollicité les réserves internationales de la BCC par le passé, mais ces avances ont cessé depuis le décaissement de la FCR d'avril 2020 et le début de l'accord au titre de la FEC en 2021. L'accumulation de réserves en 2023 a été soutenue par des recettes d'exportation dynamiques. Dans le contexte d'une baisse des prix des produits de base en RDC, d'une rapide dépréciation du franc congolais et d'une forte répercussion sur l'inflation due à l'économie dollarisée, la BCC est intervenue sur le marché des changes, avec des ventes nettes de 321 millions de dollars en 2023, ce qui a ralenti l'accumulation de réserves par rapport à 2022. Les fortes recettes minières en 2024 ont soutenu l'accumulation de réserves, avec des achats nets de 366 millions de dollars en avril 2024.

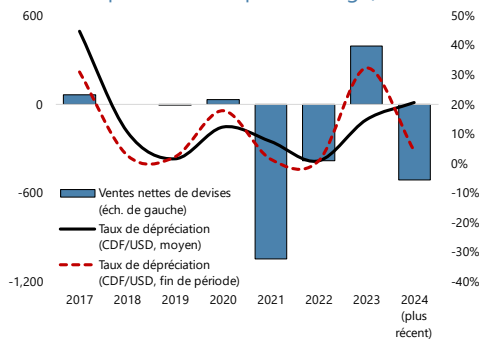
Évaluation. Bien que les réserves aient nettement augmenté depuis 2021, la couverture des importations reste insuffisante par rapport à la norme de trois mois. Le faible niveau des réserves reflète des besoins persistants de financement de la balance des paiements, et l'augmentation de la couverture des réserves est un objectif clé de l'accord au titre de la FEC qui permettra d'accroître la résilience aux chocs externes. Du point de vue de la norme de la monnaie au sens large, qui est de 20 %, la couverture des réserves est satisfaisante depuis 2021.

Interventions de la banque centrale sur le marché des changes

En 2023, des ventes nettes de devises ont été réalisées après deux ans d'achats de devises en raison de pressions sur le franc congolais...

Ventes nettes de devises et taux de dépréciation avec un décalage d'une période

(Ventes nettes de devises en millions de dollars, dépréciation en pourcentage)

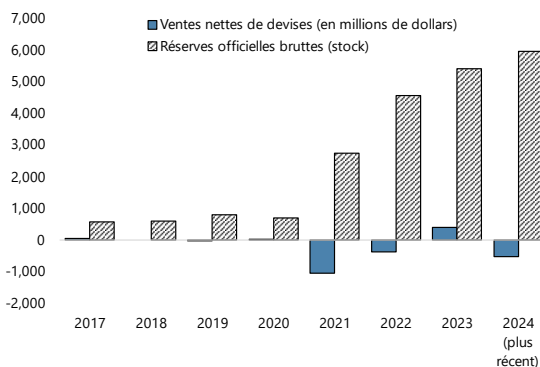


Note : L'échelle de droite mesure les taux de dépréciation.

Les achats nets de devises en 2022 ont permis une importante accumulation de réserves...

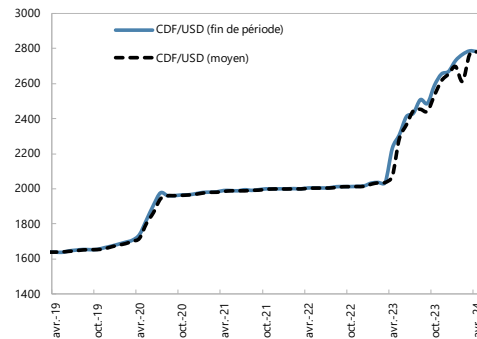
Ventes nettes de devises et réserves officielles brutes

(en millions de dollars)



... car celui-ci s'est régulièrement déprécié vis-à-vis du dollar après une période de relative stabilité.

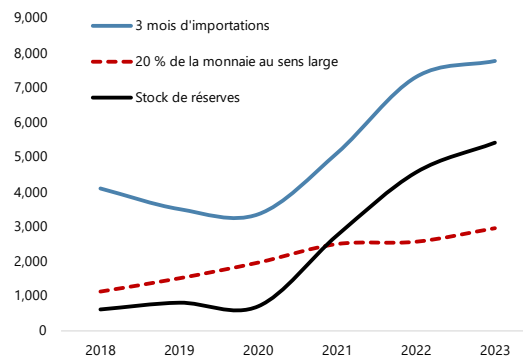
Franc congolais (unités spécifiées)



... mais toujours insuffisante pour résorber le déficit de couverture des réserves.

Couverture des réserves

(en millions de dollars, sauf indication contraire)



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Annexe III. Mise en œuvre des recommandations issues des consultations de 2022 au titre de l'article IV

Recommandations	État d'avancement
Accroître la marge de manœuvre budgétaire et la crédibilité du budget	
<p>Intensifier les efforts de mobilisation des recettes afin de dégager l'espace budgétaire nécessaire, simplifier la fiscalité, exécuter un plan de rétablissement de la TVA et conduire des réformes administratives.</p>	<p>En cours. Les recettes de l'administration centrale, qui représentaient 10,2 % du PIB en 2021, ont atteint 14,4 % du PIB en 2022, cette évolution tenant principalement à des chocs positifs sur les termes de l'échange (augmentation des prix des produits de base) et aux recettes exceptionnelles générées par les contrôles fiscaux (super profits). Toutefois, selon les estimations, elles sont redescendues à 12,4 % du PIB en 2023 à cause de la baisse des cours du cobalt et du cuivre.</p> <p>Les autorités mettent actuellement en place des contrôles sur la quantité et la qualité des exportations minières, ce qui aura des conséquences sur la mobilisation des recettes : un laboratoire a été inauguré pour vérifier la qualité et la quantité des produits exportés en novembre 2023. Des progrès ont aussi été accomplis sur le plan de l'uniformisation du système de facturation de la TVA et de la perception de la taxe : les règlements d'application du décret sur la facturation uniformisée de la TVA ont été signés en octobre 2023, le nouveau système de facturation de la TVA a été acquis et son déploiement est en cours.</p> <p>La simplification de la fiscalité progresse, surtout en ce qui concerne les taxes parafiscales (l'inventaire des taxes parafiscales, des comptes spéciaux et des budgets annexés a pris fin en juin 2023). De nouveaux progrès sont nécessaires pour rationaliser les exonérations sur les importations de produits pétroliers afin d'optimiser leur fiscalité. Des progrès ont été accomplis sur le plan de l'administration des droits d'accise grâce à la mise en œuvre d'un système de traçabilité des droits d'accise (STDA) : après le tabac et les services de télécommunications en 2022, le déploiement du matériel nécessaire chez les producteurs de boissons a été accélérée en 2023.</p>
<p>Maintenir une politique de dépenses prudente, conforme à des projections de recettes réalistes et ciblant les dépenses prioritaires.</p>	<p>En cours. Le budget demeure basé sur l'absence de financement de l'État par la banque centrale et est globalement aligné sur les objectifs du programme. Depuis 2021, les autorités ont rompu avec les mauvaises habitudes du passé et les lois de finances sont fondées sur des projections de recettes réalistes. Les dépenses ont cependant excédé les objectifs du programme, cet écart tenant principalement à des remboursements d'arriérés ponctuels plus importants en 2022 et aux dépenses exceptionnelles consacrées à la sécurité et aux élections en 2023. Bien que l'objectif du programme n'ait pas été atteint, la contribution des autorités à certaines dépenses sociales ciblées a considérablement augmenté.</p>

Recommandations	État d'avancement
Assainir la gestion des finances publiques (GFP), rétablir la chaîne des dépenses, limiter le recours aux procédures de dépenses d'urgence et améliorer la gestion de la trésorerie et de la dette.	<p>Des progrès très modestes ont été accomplis. En dépit d'un plan de réforme de la GFP pluriannuel et exhaustif mis en œuvre avec l'assistance technique (AT) coordonnée des partenaires du développement, la chaîne des dépenses présente encore de graves carences. Contrairement aux objectifs du programme, le projet de budget de 2024 prévoit une augmentation des fonds attribués aux comptes spéciaux (notamment la création d'un fonds de soutien et de développement des forces armées et d'un fonds d'intervention pour l'environnement). Les procédures d'engagement et de liquidation sont souvent contournées, et la proportion des dépenses engagées dans le cadre de procédures d'urgence se chiffrait à 17,7 % des dépenses totales en 2023 (contre 14 % du PIB en 2022). La Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) n'est toujours pas opérationnelle. Le décret définissant le périmètre et la structure du compte unique du Trésor (CUT) a été signé en mai 2023, mais il reste encore beaucoup à faire pour le structurer, et la gestion de trésorerie demeure insuffisante.</p>
Remédier à l'accumulation d'arriérés intérieurs et élaborer une stratégie d'apurement pour renforcer la crédibilité des pouvoirs publics.	<p>Les progrès accomplis sont encourageants, car les réformes entreprises en vertu de l'accord au titre de la FEC ont contribué à stabiliser le stock d'arriérés dus aux distributeurs pétroliers qui, à la fin de 2023, atteignaient 0,7 % du PIB contre 0,9 % en 2022. Les augmentations des prix des carburants à la pompe qui se sont succédé en 2023 ont permis de limiter la dette vis-à-vis des distributeurs pétroliers. Parmi les efforts déployés pour régler les autres arriérés figure l'élaboration d'une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs qui a été adoptée en mai 2023 et dont la mise en œuvre est amorcée. Cependant, la poursuite de paiements ponctuels d'arriérés intérieurs hors des cadres de cette stratégie est préoccupante, car elle nuit à la crédibilité de la stratégie.</p>
Formuler un cadre budgétaire axé sur les ressources, qui est nécessaire pour gérer les situations découlant de la forte volatilité des prix des minerais.	<p>En cours. Les autorités ont adopté en novembre 2023 une feuille de route pour la transition à moyen terme vers un cadre budgétaire basé sur les ressources. Cette feuille de route prévoit i) la production de statistiques plus précises afin de pouvoir comptabiliser plus efficacement les recettes extractives ; ii) la production d'une analyse des risques budgétaires liés à la volatilité des prix des minerais dans l'annexe à la loi de finances publiée chaque année ; iii) le renforcement des capacités de l'administration à prévoir les recettes du secteur extractif et iv) la définition d'un solde budgétaire hors secteur extractif après la mission d'assistance technique du FMI de mars 2024.</p>
<p>Politique monétaire et politique de change</p>	
Continuer d'accumuler des réserves afin de réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs.	<p>En cours. Les réserves internationales brutes augmentent régulièrement depuis la dernière consultation au titre de l'article IV ; elles sont passées de 2,9 milliards de dollars (5,4 semaines d'importations) à fin 2021 à 5,4 milliards de dollars (9 semaines d'importations) à fin 2023, ce qui dénote une augmentation des entrées de devises générées par les exportations de minerais et le financement des donateurs multilatéraux.</p>

Recommandations	État d'avancement
Renforcer le cadre de politique monétaire et de change de la BCC.	<p>En cours. La transmission de la politique monétaire demeure faible, comme en témoignent les pressions inflationnistes persistantes qui ont poussé l'inflation au-dessus de 20 % pendant huit mois consécutifs en 2023, malgré le resserrement de la politique monétaire opéré par la BCC. Cette dernière devrait envisager de nouvelles mesures pour renforcer la mise en œuvre de sa politique et traiter le problème persistant de l'excès de liquidité.</p> <p>La BCC reste déterminée à maintenir la flexibilité du régime de change. Des progrès appréciables ont d'ailleurs été accomplis concernant le resserrement de l'écart entre le taux de change officiel et le taux de change parallèle. De nouvelles mesures sont requises pour améliorer la mise en œuvre des opérations de change conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique du FMI sur les opérations de change.</p>
Améliorer la gouvernance et les sauvegardes de la BCC conformément aux conclusions de l'évaluation des sauvegardes de 2020.	<p>Les progrès ont été plus lents que prévu. Malgré les efforts de la BCC pour améliorer les procédures de passation des marchés publics et les fonctions d'audit interne, d'importantes lacunes persistent sur le plan de la transparence et des mécanismes de responsabilité (notamment des carences dans les contrôles comptables, le recours à des comptes provisoires, l'absence de formalisation des procédures de clôture d'exercice, le manque de transparence et l'insuffisante communication des états financiers). La mise en œuvre des normes internationales d'information financière (IFRS) suit son cours et les états financiers 2023 de la BCC devraient être produits conformément aux IFRS. La recapitalisation de la banque centrale a pris un retard considérable, dû en partie à la réévaluation des besoins rendue nécessaire par la transition aux IFRS. Par ailleurs, le protocole d'accord sur la recapitalisation a été repoussé, une approche de recapitalisation progressive ayant été retenue. L'engagement pris par les autorités de définir une stratégie de fermeture de tous les comptes en devises dans les banques commerciales nationales n'a pas été tenu.</p>
Renforcer le cadre de politique financière de la BCC et accroître son rôle dans la réglementation et la surveillance du secteur financier.	<p>En cours. Les autorités appliquent progressivement la nouvelle loi bancaire et les recommandations issues de la RSFF. Les règles prudentielles applicables aux institutions de paiement et aux transactions entre parties liées ont été publiées en mai 2023. Les contrôles sur place relatifs à l'évaluation des risques de crédit ont repris en juin 2023 et une unité des risques informatiques a été créée en septembre 2023. La version définitive de la stratégie d'inclusion financière (qui comprend une feuille de route à l'horizon 2027) a été établie en juin 2023 avec l'assistance technique de la Banque Mondiale.</p>

Recommandations	État d'avancement
Gouvernance, corruption, diversification et croissance inclusive	
Améliorer la gouvernance et accroître la transparence, notamment dans le secteur minier.	En cours. Dans le secteur minier, des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne la publication rapide des contrats (conformément au code minier de 2018 et aux recommandations de l'ITIE). Malgré les efforts déployés par les organismes de lutte contre la corruption et de contrôle, dont la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances, la corruption demeure omniprésente et de nouvelles mesures s'imposent.
Améliorer le climat des affaires et promouvoir la diversification de l'économie et l'investissement privé.	Progrès limités. Un plan de réforme d'urgence axé sur la rationalisation de la fiscalité et des contrôles, la publication de toutes les décisions judiciaires, la revitalisation du guichet unique pour la création d'entreprises et la poursuite des réformes en matière de marchés publics a été adopté en novembre 2023. Toutefois, la complexité de la fiscalité, les déficits d'infrastructure, le manque de profondeur des marchés financiers, les retards dans la mise en service du guichet unique pour la création d'entreprises et le manque de fiabilité de la règle de droit et de l'appareil judiciaire posent toujours de considérables défis au développement du secteur privé. Les autorités devraient poursuivre leurs efforts de diversification de l'économie en construisant les infrastructures de transport et d'énergie essentielles, en mettant en œuvre des stratégies sectorielles ciblées (particulièrement dans le secteur agricole), en améliorant la gouvernance et en développant les activités le long de la chaîne de valeur minière.
Renforcer le cadre de LBC/FT, une étape cruciale de la lutte contre la corruption, essentielle au retrait du pays de la liste grise du GAFI.	En cours. Les autorités ont créé en août 2023 un comité de pilotage du plan d'action du GAFI et ont terminé en octobre 2023 l'élaboration de la stratégie nationale de LBC/FT. De plus, la BCC a révisé les instructions 15 et 15 bis qui portent sur la mise en œuvre de la loi sur la LBC/FT dans le secteur financier. Toutefois, d'autres efforts seront nécessaires pour améliorer le cadre de LBC/FT. Il conviendrait de prendre d'autres mesures afin de limiter les opérations en espèces de l'État et de la BCC aux guichets de la BCC, opérations dont la valeur demeure élevée.

Annexe IV. Revue de l'accord au titre de la FEC 2021-2024

1. Dans le contexte de la décélération de l'activité économique et de la diminution des réserves enregistrées après la crise de la COVID-19, les autorités ont demandé un programme triennal appuyé par la FEC afin de soutenir leur programme de réformes à moyen terme. Après la reprise d'un dialogue actif avec le FMI depuis 2019, accompagné d'un programme de référence couplé à un décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) en décembre 2019 et à un deuxième décaissement au titre de la FCR en avril 2020, le conseil d'administration du FMI a approuvé le 15 juillet 2021 un accord triennal au titre de la FEC de 1 066 millions de DTS (100 % de la quote-part ou environ 1,52 milliard de dollars). Les piliers de l'accord étaient les suivants : i) intensification de la mobilisation des recettes intérieures afin d'accroître la marge de manœuvre budgétaire pour les infrastructures et les dépenses sociales, ii) renforcement de la gouvernance, notamment la gestion des ressources naturelles et la transparence et iii) renforcement du cadre de la politique monétaire et de la situation financière, de la gouvernance et de l'indépendance de la banque centrale (voir rapport du FMI n° 21/168).

2. L'exécution du programme a été globalement satisfaisante, bien qu'elle ait été ralentie par la crise sécuritaire et humanitaire en cours, des dérapages budgétaires et des pressions inflationnistes persistantes. Lors de la première revue, tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs ont été atteints. Lors de la deuxième revue, tous les critères de réalisation quantitatifs ont été atteints et tous les objectifs indicatifs ont été atteints sauf l'objectif relatif aux dépenses sociales. Lors des troisième et quatrième revues, tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs ont été atteints sauf l'objectif relatif aux garanties de la banque centrale pour les prêts intérieurs à l'administration centrale et l'objectif indicatif portant sur les dépenses sociales. Lors de la cinquième revue, tous les critères de réalisation quantitatifs ont été atteints hormis le critère concernant le solde budgétaire intérieur, qui a été manqué en raison d'une insuffisance des recettes de l'administration centrale et d'ajustements insuffisants des dépenses, et le critère de réalisation continu relatif à l'introduction de nouvelles pratiques de taux de change multiples qui a également été manqué, tandis que tous les objectifs indicatifs ont été atteints sauf les objectifs concernant le plancher de dépenses sociales et le plancher de recettes de l'administration centrale. Enfin, lors de la sixième revue, les autorités ont demandé une dérogation relative au critère de réalisation quantitatif concernant le solde budgétaire intérieur, qui a été manqué en raison de dépenses exceptionnelles supérieures aux prévisions, tandis que trois objectifs indicatifs – masse salariale, dépenses en vertu de procédures d'urgence et plancher des dépenses sociales – ont également été manqués. Tout au long du programme, la plupart des repères structurels ont été mis en place bien qu'avec des retards significatifs dans plusieurs cas. Les progrès réalisés dans la réduction des subventions à l'énergie et la définition d'une stratégie d'apurement des arriérés figurent parmi les autres réussites notables du programme. En outre, bien qu'elles n'aient pas atteint les objectifs indicatifs relatifs aux dépenses sociales, les autorités ont sensiblement augmenté les contributions budgétaires à certains programmes sociaux ciblés. Les partenaires de la santé considèrent que c'est un progrès important car le programme appuyé par la FEC a permis de libérer des financements qui n'étaient pas disponibles auparavant pour un secteur sous-financé de manière chronique et il a permis aux autorités de s'impliquer directement dans la

mise en œuvre opérationnelle de programmes qui étaient auparavant entièrement financés par des partenaires extérieurs.

3. Les autorités ont avancé dans le rétablissement de la stabilité macroéconomique, mais des vents contraires persistent (graphique 1). Le respect continu de la règle interdisant le financement monétaire a été une grande réussite du programme appuyé par la FEC. En outre, la croissance du PIB réel a été robuste, tirée principalement par les développements intervenus dans le secteur extractif ; elle a atteint 8,4 % en rythme annuel en 2023 et nettement surpassé les projections initiales de 6,6 % établies au début du programme (graphique 1). Le programme a également contribué à l'accumulation de réserves de change, les ratios de couverture des importations atteignant 9,3 semaines à fin 2023, pour des projections initiales de 5,3 semaines. En dépit de l'amélioration des ratios de recettes intérieures, la trajectoire de rééquilibrage budgétaire a été perturbée ces dernières années par l'augmentation des dépenses résultant des élections de 2023 et de la crise sécuritaire en cours dans l'est du pays, le déficit budgétaire intérieur se dégradant à 1,3 % du PIB à fin 2023 pour des projections initiales de 0,5 %. D'autre part, l'inflation a été nettement supérieure aux prévisions, de 19,9 % en moyenne en 2023 pour des projections initiales de 6,6 %.

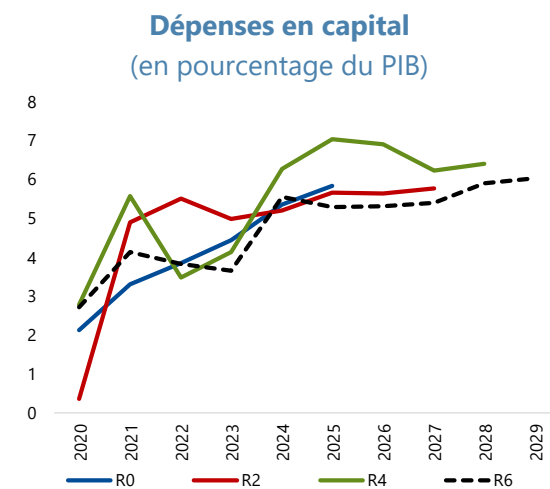
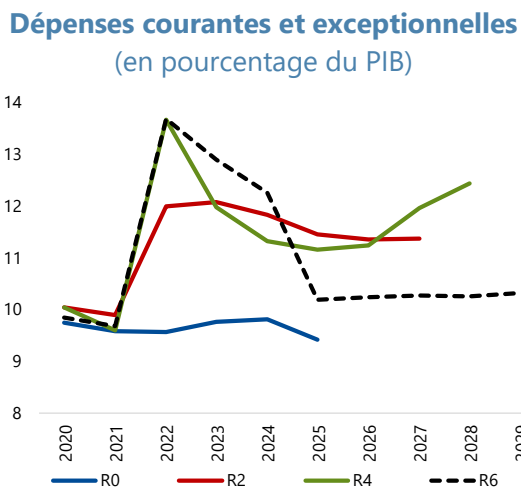
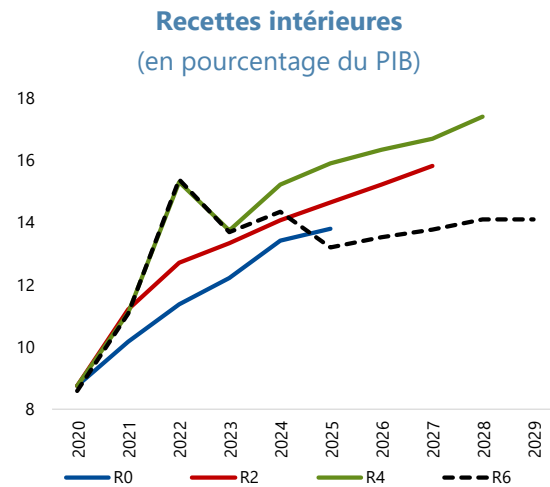
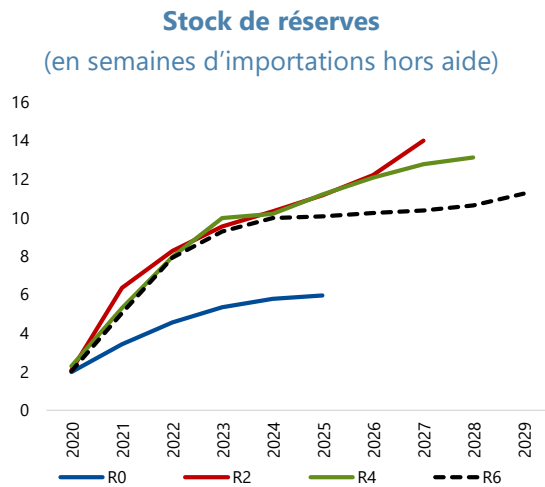
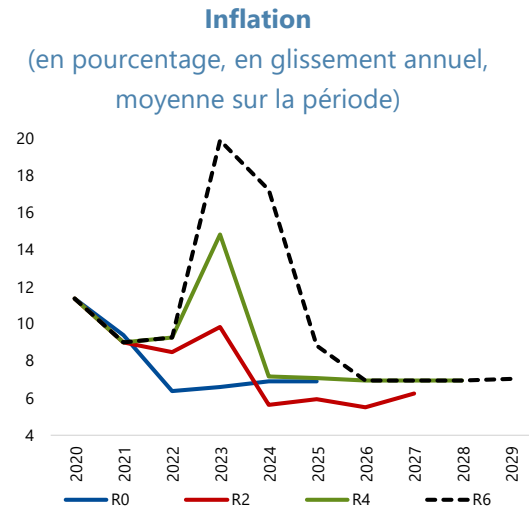
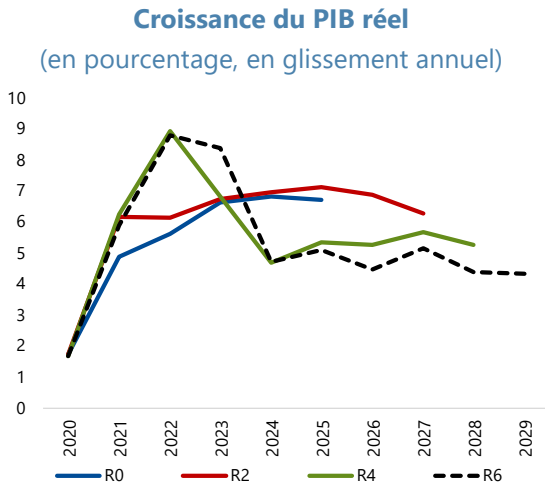
4. Le programme de réformes structurelles a quelque peu avancé, bien que le rythme des réformes ait été plus lent qu'anticipé.

- *Il est indispensable d'accélérer la mobilisation des ressources intérieures afin de dégager un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires.* Les recettes fiscales à fin 2023 se sont établies à 13,7 % du PIB, un résultat très supérieur à la projection de 12,2 % du PIB en 2023 qui avait été établie au début du programme (MPEF, ¶ 22 du rapport du FMI n° 21/168). Cependant, cette amélioration résulte principalement de l'essor du secteur minier et de développements favorables sur le marché du cuivre et du cobalt au cours du programme. Les progrès réalisés concernant les quatre réformes essentielles destinées à accroître les recettes ont été contrastés : i) le rétablissement du fonctionnement normal de la TVA (pour réduire l'accumulation d'arriérés de TVA) a avancé lentement, tandis que la mise en œuvre complète du système standardisé de facturation de la TVA a été reportée au troisième trimestre 2024 ; ii) les progrès concernant la rationalisation des charges non fiscales et parafiscales ont été satisfaisants dans l'ensemble, l'inventaire des charges parafiscales, des comptes spéciaux et des budgets auxiliaires étant achevé, le travail sur l'élaboration d'un nouveau code des impôts avançant, mais la prolifération des fonds extrabudgétaires spéciaux demeurant irrésolue ; iii) la rationalisation des dépenses fiscales a peu avancé ; iv) les progrès concernant la modernisation de l'administration des recettes ont été mitigés, l'administration des droits d'accise et la mise en place du système de traçabilité des droits d'accise (STDA) ayant progressé, tandis que plusieurs insuffisances persistent dans d'autres domaines¹.

¹ Selon le dernier rapport de la mission TADAT (2023), les administrations des recettes en RDC sont jugées faibles sur un ensemble d'activités (avec une note « faible » dans 26 des 32 dimensions). Par rapport à l'évaluation TADAT de 2016, trois dimensions seulement ont progressé et trois se sont dégradées.

- **Renforcer la chaîne des dépenses et limiter les procédures de dépenses d'urgence.** Le programme visait à accompagner les autorités dans leurs efforts pour améliorer la chaîne des dépenses, mais les progrès ont été limités. Malgré la signature du décret sur les comptes publics le 24 octobre 2023, qui précise les conditions à remplir pour les dépenses en vertu de procédures d'urgence, les carences présentes dans la chaîne des dépenses se sont nettement aggravées : les dépenses dans le cadre de procédures d'urgence ont atteint 17,7 % des dépenses pour 2023. La mise en service de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) progresse très lentement et la décentralisation des autorisations de dépenses censées limiter les dépenses en procédures d'urgence a été fortement retardée (il est maintenant prévu de démarrer la phase pilote courant 2024) ; cependant, la mise à jour du manuel d'exécution budgétaire et le décret sur la comptabilité publique qui l'accompagne sont des réformes positives.
- **Établissement d'un cadre budgétaire basé sur les ressources.** Bien que les autorités aient sensiblement progressé dans l'élaboration de leur politique budgétaire depuis le démarrage du programme appuyé par la FEC, en respectant la règle interdisant le financement monétaire qui était une mesure phase du programme, la RDC demeure très exposée à la volatilité des recettes émanant des ressources naturelles. Les services du FMI ont appelé à adopter un cadre budgétaire basé sur les ressources à moyen terme qui améliorerait la prévisibilité des recettes et limiterait la procyclicité de la politique budgétaire et l'exposition aux chocs sur les prix des produits de base, les autorités ayant adopté une feuille de route pour la transition en novembre 2023. Le cadre budgétaire à moyen terme, comprenant un solde budgétaire excluant les ressources, devrait être adopté avec la loi de finances de 2025 et les autorités ont entrepris la mise en œuvre du modèle FARI. C'est une priorité essentielle pour l'avenir car ce sera une étape critique pour la préservation d'une politique budgétaire prudente et l'amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles.
- **Réorganisation des cadres de politique monétaire et de politique de change de la BCC et renforcement des sauvegardes.** Le programme a accompagné la BCC dans ses efforts pour régulariser le stock de crédit résultant des prêts historiques à l'État, évaluer ses besoins de recapitalisation et obtenir un engagement de recapitalisation de la part de l'État, améliorer les dispositions relatives aux réserves obligatoires, resserrer l'écart entre les taux de change officiel et parallèle et conduire les réformes relatives à l'audit interne et aux marchés publics. Cependant, des insuffisances persistent dans le mécanisme de transmission de la politique monétaire, ce qui limite la capacité de la BCC à gérer les pressions inflationnistes et les défis liés à la dollarisation, et des carences importantes sont présentes dans les mécanismes de transparence et de responsabilité. Pour l'avenir, des efforts de modernisation des instruments de la BCC et l'alignement des opérations de change sur les meilleures pratiques seront essentiels pour conforter la transmission de la politique monétaire et la gestion du taux de change. Pour conforter la transparence, la responsabilité et la crédibilité de la BCC, Il sera important de renforcer les sauvegardes conformément à l'évaluation des sauvegardes de 2020, notamment d'appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS), qui ont été régulièrement reportées.

Graphique 1 : Résultats du programme, principaux indicateurs économiques



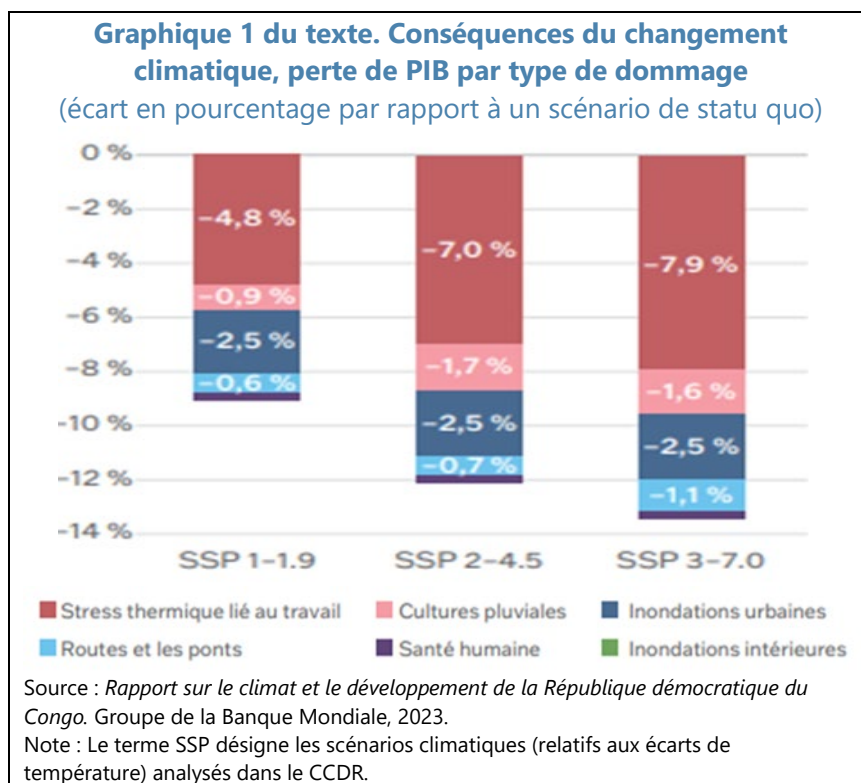
Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.
 Note : R0 = demande initiale, R2 = 2^e revue, R4 = 4^e revue, R6 = 6^e revue (actuelle).

Annexe V. Principaux constats du rapport sur le climat et le développement de la RDC¹

Le CCDR 2023 de la Banque Mondiale a relevé les principales vulnérabilités de la RDC au climat, évalué ses engagements, ses politiques et ses dispositifs institutionnels en matière climatique, diagnostiqué les opportunités de développement sobre en carbone dans des secteurs critiques et proposé une feuille de route pour la mise en œuvre et le financement des trains de mesures associés. Le changement climatique présente à la fois un défi et une opportunité pour le pays : la RDC est un des pays les plus vulnérables au changement climatique et l'un des moins préparés. Pourtant, le pays serait dans une position privilégiée pour jouer un rôle de premier plan dans la transition verte mondiale car i) il détient un important patrimoine minier avec d'importantes réserves de minerais verts (principalement du cuivre et du cobalt), ii) il fournit d'immenses services de stockage du carbone grâce à ses vastes ressources forestières et iii) il possède un important potentiel hydroélectrique. Pour que le pays atteigne son potentiel, il devra pleinement exploiter son patrimoine naturel, améliorer le secteur agricole, développer les infrastructures critiques, renforcer la gouvernance et la transparence et développer les capacités. Compte tenu des importants déficits de financement, il sera indispensable de renforcer les marchés financiers et de créer un environnement favorable pour le secteur privé.

A. Vulnérabilités climatiques et stratégie climatique actuelle

1. La RDC est exposée à des risques climatiques majeurs qui sont étroitement liés à de formidables défis de développement. La RDC, un pays caractérisé par des taux de pauvreté



¹ Pour le rapport complet, voir le [CCDR sur la RDC](#), établi par la Banque Mondiale.

extrêmes², une fragilité et des conflits persistants, se classe parmi les plus pays les moins préparés aux conséquences négatives du changement climatique (le pays est classé 169^e sur 185)³. Les risques liés au changement climatique risquent d'accentuer les défis du développement, car ils affectent les populations vulnérables de manière disproportionnée et pourraient intensifier la dynamique de conflit et accroître la pauvreté et les inégalités de genre.

2. Les risques climatiques de la RDC sont principalement liés au stress thermique, à de fortes variations des précipitations saisonnières et régionales et aux inondations, à l'érosion des sols et aux feux de forêt. Les principaux canaux par lesquels le changement climatique devrait impacter la RDC sont le stress thermique et les phénomènes météorologiques extrêmes qui auront certainement de lourdes conséquences pour l'agriculture – et intensifieront l'insécurité alimentaire – la productivité du travail et les infrastructures. On anticipe que les inondations et l'érosion des sols endommageront les infrastructures de transport, d'énergie et de communication, tandis que la fréquence accrue de la malaria et d'autres maladies transmises par l'eau dégraderont la santé humaine. Compte tenu des canaux ci-dessus, le CCDR estime que d'ici 2050, le changement climatique pourrait causer des pertes de PIB allant jusqu'à 12,9 % dans un scénario de statu quo.

3. Le stress thermique lié au travail, un facteur déterminant des pertes de PIB dues au changement climatique, pourrait être accentué dans un scénario de développement et un report du secteur minier au secteur non minier. Le stress thermique lié au travail touche aussi bien les personnes qui travaillent à l'intérieur qu'à l'extérieur, les travailleurs en extérieur enregistrant une baisse de productivité plus marquée qui pourrait aller jusqu'à 20 % contre 12 % pour les travailleurs en intérieur. Le développement économique pourrait réduire l'impact lié à la chaleur de deux manières opposées : i) la transformation structurelle qui réduit la part de l'emploi dans l'agriculture, une activité essentiellement d'extérieur, atténuerait les effets du choc ; ii) la diversification aux dépens de l'activité minière augmenterait l'intensité en main-d'œuvre de l'économie, ce qui accentuerait le choc. Ces liens entre le développement et les défis climatiques soulignent la nécessité de conduire des politiques d'adaptation adaptées au pays (telles que des politiques développant la couverture des mesures de refroidissement) parallèlement aux politiques de développement.

4. Les autorités sont déterminées à mener une action ambitieuse en matière climatique, mais les importants déficits de financement et la gouvernance médiocre posent des difficultés de mise en œuvre. Le programme d'action climatique de la RDC est ancré dans le Plan national d'adaptation (PNA) 2022-26, qui vise à accroître la résilience dans les secteurs critiques et à établir la RDC comme un « pays de solutions climatiques ». L'ambitieuse contribution déterminée au niveau national (CDN) de la RDC est alignée sur ce programme ; le pays s'engage à réduire ses émissions de GES de 21 % d'ici 2030 (les ressources intérieures finançant 2 % des réductions d'émissions, les 19 % restants étant conditionnés à des financements extérieurs). Cependant, le financement

² La RDC est une des cinq nations les plus pauvres du monde d'après les [données de la Banque mondiale](#), environ 64 % de Congolais (à peu près 60 millions de personnes) vivant avec moins de 2,15 dollars par jour.

³ Basé sur le score de 2021 au sous-indice de vulnérabilité ND-GAIN. Plus le score est bas, plus la vulnérabilité aux conséquences négatives du changement climatique est forte.

insuffisant menace l'exécution de la stratégie du pays en matière climatique⁴. Les difficultés de gouvernance, la fragmentation institutionnelle et le manque d'intégration des stratégies liées au climat dans la gestion des finances publiques (GFP) et la gestion des investissements publics (GIP) font également obstacle à la mise en œuvre du cadre pour le changement climatique de la RDC.

B. Actions prioritaires pour la résilience et le développement sobre en carbone

5. Les cinq domaines d'intervention prioritaires pour le développement sobre en carbone sont les suivants :

- **Agriculture** : malgré son potentiel, la RDC reste un importateur net de denrées alimentaires. La productivité agricole est très faible en raison de l'emploi limité d'engrais et de semences résistantes au climat, du manque d'efficacité de l'irrigation et de l'insuffisance des infrastructures et de la connectivité. Il conviendrait de cibler les investissements sur le renforcement des chaînes de valeur agricoles adaptées au changement climatique en stimulant la productivité, en développant l'irrigation dirigée par les exploitants agricoles et en construisant des infrastructures critiques de transport qui faciliteront l'accès au marché. La sécurité des droits fonciers étant un autre facteur critique (la plupart des terres cultivées ne sont pas enregistrées, ce qui décourage l'investissement privé à long terme), une stratégie cohérente intégrant la politique agricole et l'aménagement foncier est justifiée.
- **Exploiter pleinement le patrimoine naturel** : ce qui nécessitera des actions de restauration et de conservation des forêts, une gestion intégrée des paysages, des activités minières adaptées au changement climatique et le développement de l'hydroélectricité.
- **Investir dans des forêts en bonne santé et dans la gestion des paysages** : ces mesures sont nécessaires pour réduire les risques de catastrophe et résister aux immenses pressions poussant à la déforestation. Les politiques publiques devraient aussi s'attacher à la récolte durable du charbon par des investissements dans l'agroforesterie, à l'appui aux solutions d'énergie propre (y compris la cuisson propre) et à l'amélioration de la médiocre gouvernance dans le domaine de la gestion de l'occupation des sols. La RDC devrait poursuivre ses efforts pour pleinement mettre à profit le potentiel de la chaîne de valeur de ses minerais tout en exploitant ses ressources hydriques avec un calendrier adapté.
- **Infrastructures de transport, urbaines et numériques résilientes** : les infrastructures de transport doivent être modernisées et adaptées aux normes en matière de résilience climatique, en s'attachant plus particulièrement à développer un réseau de routes revêtues, des systèmes

⁴ Le CCDR estime que les investissements publics initiaux nécessaires pour construire des infrastructures de transport résilientes, créer des possibilités de refroidissement et les mesures pour gérer les inondations urbaines sont voisins de 10,9 milliards de dollars à l'horizon 2050. La restauration et la préservation des forêts et des paysages sont estimées à 3,19 milliards de dollars à l'horizon 2030 tandis que la réalisation des objectifs de cuisson propre de la RDC d'ici 2030 nécessitera chaque année des investissements publics de 234 millions de dollars et des investissements privés de 21,7 millions de dollars.

d'évacuation des eaux, des mesures de protection des pentes, les transports par voie navigable et le respect du zonage dans les zones inondables. L'urbanisation rapide couplée à une gestion insuffisante de l'utilisation des sols accentue les risques climatiques en zone urbaine, en particulier pour les plus vulnérables du fait des établissements urbains informels. Les politiques publiques doivent s'efforcer d'améliorer l'infrastructure urbaine, notamment les systèmes de gestion des déchets, de construire des systèmes d'alerte précoce pour la gestion des risques de catastrophe et de développer l'accès aux abris et aux services de communication. Le secteur numérique naissant de la RDC peut contribuer à la réalisation de ces objectifs.

- **Développement du capital social et humain et gouvernance renforcée** : l'amélioration de la gouvernance et des institutions et le développement des capacités sont des préalables à une action climatique efficace. Malgré l'ambition et l'exhaustivité des engagements et de la stratégie du pays en matière climatique (PNA 2022-2026), la fragmentation institutionnelle et le manque de capacités techniques relatives au climat dans les ministères sectoriels constituent des obstacles importants à la mise en œuvre. Au-delà du développement des capacités et de la coordination institutionnelle, la RDC devrait également mettre en place le cadre juridique en la matière (par exemple une loi-cadre sur le changement climatique) et renforcer les bases financières de l'action climatique par le biais d'une stratégie nationale intégrée de financement pour le climat. La surveillance du climat, la transparence et la responsabilité devraient être intégrées à la GFP et à la GIP de l'administration centrale.

C. Potentiel de la RDC en tant que « pays de solutions »

6. Pour atteindre ses objectifs de croissance et de développement, la RDC doit pleinement mettre à profit le potentiel de son industrie extractive en remédiant aux goulets d'étranglement de la gouvernance et de la transparence de la chaîne d'approvisionnement et en développant ses activités le long de la chaîne de valeur. Forte de réserves de minerais parmi les plus importantes du monde, la RDC est le 5^e producteur mondial de cuivre et le premier producteur de cobalt – le pays peut devenir un acteur majeur de la transition verte. Pour y parvenir, il faudra développer l'économie le long de la chaîne de valeur extractive, en particulier dans le secteur intermédiaire. Toutefois, pour que la RDC devienne le fournisseur de choix, des améliorations significatives sur le plan de la gouvernance et de la transparence de l'industrie minière et sur celui de l'application d'une réglementation qui préserve les pratiques extractives socialement et écologiquement responsables sont des conditions préalables déterminantes. L'application de la réglementation doit non seulement couvrir l'activité extractive industrielle, mais aussi l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, un secteur marqué par les violations des droits humains, le travail des enfants et les violences fondées sur le genre.

7. Le secteur hydroélectrique pourrait être un contributeur déterminant à la croissance sobre en carbone de la RDC mais il est gravement sous-développé. Les vastes ressources hydriques de la RDC pourraient couvrir la totalité de la consommation d'énergie actuelle de l'AfSS

hors Afrique du Sud⁵. Cependant, le secteur ne fonctionne aujourd'hui qu'à 3 % de ses capacités. À moyen et long terme, la construction du barrage Grand Inga – qui nécessiterait un appui gigantesque du secteur privé – pourrait ouvrir la voie à la réalisation du potentiel hydroélectrique de la RDC. Au vu des insuffisances actuelles des infrastructures, de la gouvernance et des financements qui freineraient probablement un projet de construction d'une telle ampleur et de la nécessité d'une prise en compte appropriée des implications environnementales et sociales, l'accent à court terme doit être mis sur le développement de petites centrales hydroélectriques de petite taille et de taille moyenne, la réhabilitation des installations hydroélectriques existantes et l'intégration de solutions solaires dans le réseau national d'électricité. Pour atteindre ces objectifs, la RDC devra remédier à la sous-performance chronique et à la gouvernance médiocre de la Société nationale d'électricité (SNEL).

8. Les forêts de la RDC, qui figurent parmi les plus grands puits de carbone du monde, apportent des bienfaits nationaux et mondiaux très importants, mais les pressions de la déforestation sont alarmantes. Les forêts de la RDC génèrent d'importants services en termes de stockage du carbone, de bois d'œuvre, d'alimentation et de production de bois de chauffage, de purification de l'eau et de régulation et de prévention de l'érosion (la valeur du secteur est estimée à 6 400 milliards de dollars)⁶. Cependant, les pressions de la déforestation s'intensifient, tirées par une médiocre gestion de l'utilisation des sols et le manque d'accès à l'énergie propre⁷ et aggravées par la rapide croissance démographique. Au rythme actuel de la déforestation, on prévoit que d'ici 2050, la RDC perdra 7 % de sa capacité de stockage de carbone de 2020 ; pour avoir une idée de l'ampleur de cette perte, cette perte de stockage du carbone équivaut à deux fois les émissions déclarées pour l'ensemble de l'Union européenne en 2019⁸. Suivant la tendance actuelle à la déperdition des forêts, la RDC pourrait devenir une source nette de carbone et non plus un puits de carbone en moins de 3 ans, même avec des hypothèses généreuses sur la fraction de déforestation qui va à la production de bois d'œuvre. Cette issue aurait des effets néfastes pour l'économie nationale et mondiale⁹.

D. Financement de l'action contre le changement climatique

9. Les ambitions du programme d'action climatique et de la CDN de la RDC se heurtent à des insuffisances majeures de financement, qui demanderont un dosage de financement

⁵ Les chutes d'Inga pourraient produire une hydroélectricité parmi les moins chères du monde car leur potentiel est environ deux fois celui des 3 Gorges en Chine, la centrale d'électricité la plus grande du monde aujourd'hui.

⁶ Ce calcul de la Banque Mondiale est basé sur un coût d'opportunité du carbone de 75 dollars/tonne et suppose un taux d'actualisation de 6 %. À titre de comparaison, la valeur du stock total de la forêt tropicale amazonienne du Brésil (bien qu'elle ne soit pas directement comparable) est estimée à 7 000 milliards de dollars.

⁷ Le manque d'accès à l'énergie est une cause déterminante de la déforestation (le bois de chauffage et le charbon représentent 94 % de l'approvisionnement total en énergie primaire).

⁸ Comparativement à 2000, les projections concernant la déforestation sont frappantes : selon les tendances actuelles, le CCDR estime que la RDC aura perdu 43,9 % de sa forêt dans 50 ans.

⁹ Le coût mondial total de la perte projetée de stockage du carbone en RDC d'ici 2050 est d'environ 95,3 milliards de dollars d'après le CCDR.

soigneusement préparé. Le déficit de financement de la stratégie du gouvernement pour le climat d'ici 2030 est estimé à 54,8 milliards de dollars (environ 83 % du PIB de 2022) et la capacité financière de la RDC est limitée. Les dons et les financements hautement concessionnels (y compris un possible fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité) pourraient jouer un rôle important, mais la RDC doit s'efforcer de solliciter les fonds internationaux et nationaux pour le climat. Il faudrait pour cela renforcer les marchés de capitaux, aussi bien en terme de régulation que de supervision, afin de permettre la négociation d'instruments de financement de l'action climatique (par exemple des obligations vertes ou bleues). Il sera indispensable de mobiliser l'investissement privé pour l'action climatique à travers des partenariats public-privé (PPP) et des investissements directs étrangers (IDE) mais cela demande de remédier aux complexes problèmes de gouvernance du pays. À l'avenir, les marchés volontaires du carbone pourraient entrer dans le dosage de financement, mais il faudra au préalable renforcer le cadre réglementaire pour structurer, émettre et échanger des crédits-carbone. Des mécanismes de financement du risque de catastrophes naturelles et des instruments d'assurance seront indispensables pour le relèvement après une catastrophe.

Bibliographie

Groupe de la Banque Mondiale. 2023. *Rapport sur le climat et le développement de la République démocratique du Congo*. Série des CCDR.

Annexe VI. Aperçu de l'accord passé avec la SICOMINES

A. Le contrat initial

1. Dans un contrat signé en avril 2008 et modifié quatre fois par la suite, la RDC (à travers l'entreprise publique Gecamines) et un consortium d'entreprises chinoises ont créé la coentreprise SICOMINES et conclu un accord de coopération pour 3,2 milliards de dollars de prêts projets dans le secteur extractif et 3 milliards de dollars de prêts garantis destinés aux infrastructures. Ce contrat prévoyait que la RDC détiendrait 32 % de la coentreprise par l'intermédiaire de son entreprise publique Gecamines et que les prêts seraient financés par Exim Bank China. Les dépenses d'infrastructures étaient plafonnées à 1 milliard de dollars jusqu'à ce que la production atteigne son point le plus haut. Le contrat stipulait également que les prêts pour infrastructures les plus urgents, à savoir les projets qui démarraient immédiatement après la signature du contrat initial mais avant son approbation par le Conseil d'État chinois, seraient remboursés en premier, en utilisant la totalité des bénéfices miniers. Les prêts miniers et les prêts pour infrastructures non prioritaires devaient être remboursés dans un second temps, en utilisant 85 % des profits miniers, avec des dividendes exonérés d'impôts de 15 %. Une fois les prêts remboursés, l'exonération fiscale devait prendre fin. La RDC a accepté de fournir une garantie publique uniquement pour les prêts destinés aux infrastructures, mais la garantie ne pouvait être appelée qu'au bout de 25 ans. Sur la base des projections de résultats et d'un profil de décaissement supposé pour le reste des prêts aux infrastructures, on pensait que les prêts seraient entièrement remboursés avant l'appel des garanties.

2. Le projet a démarré très lentement entre 2009 et 2014 en raison de retards législatifs, de réserves de cuivre inférieures aux prévisions et de contraintes d'approvisionnement en électricité. En 2023, le parlement congolais devait encore voter une loi pour préserver les dispositions du contrat, y compris l'exonération fiscale et les autres dérogations au code minier de 2002. Exim Bank China a tenté de racheter la part de Gecamines et a fini par interrompre son financement entre 2012 et 2014. Les estimations des réserves de cuivre ont été abaissées de 35 %, et la production de pointe de 400 000 à 250 000 tonnes par an. L'électricité fournie par le réseau de la RDC a également été un important goulet d'étranglement, ce qui a contraint la SICOMINES à importer une électricité coûteuse auprès de la Zambie (à 4,5 fois le coût prévu dans l'étude de faisabilité). Le barrage et la centrale hydroélectrique de Busanga, inaugurés en octobre 2023 et détenus à 75 % par les partenaires chinois, devraient fournir suffisamment d'électricité abordable pour atteindre la production de pointe.

3. En 2022, seulement 888 millions de dollars de prêts destinés aux infrastructures avaient été décaissés ; cependant, les informations relatives à l'exécution sont peu nombreuses. La liste des projets d'infrastructure potentiels n'a pas été révisée depuis 2008 et leur coût total est près de deux fois supérieur à l'enveloppe budgétée. Les services du FMI ne savent pas comment les projets ont été sélectionnés et si leur exécution a été conforme aux projections de coûts. Selon des informations fournies par des tiers, ces projets comprennent la rénovation de l'Assemblée nationale, la construction d'un hôpital, la construction et la réparation de routes ainsi

que des logements dans une sélection de villes (Kinshasa, Beni-Luna, Lubumbashi, Kisangani) et des contributions de projets de fibre optique et de panneaux solaires dans l'ensemble du pays. En outre, des prêts pour financer des projets miniers de 2,5 milliards de dollars (en 2021) ont été décaissés ainsi que 646 millions de dollars pour la centrale hydroélectrique de Busanga.

B. Le contrat renégocié

4. Face aux pressions de la société civile et au redressement de la production, le gouvernement actuel a entrepris de renégocier le contrat. Le contrat initial était très critiqué par les ONG et les organisations de la société civile en raison du déséquilibre de la structure capitalistique de la société, de son recours à des instruments d'investissement opaques et de dépenses d'infrastructures peu ambitieuses malgré les bénéfices élevés déclarés par les opérations minières. De plus, la production de cuivre de la SICOMINES est supérieure à 200 000 tonnes par an depuis 2022 et devrait atteindre 300 000 tonnes par an après 2028, ce qui accroît les pressions pour renégocier les dispositions du contrat.

5. Les autorités et les partenaires chinois ont trouvé un accord en janvier 2024, formalisé par la signature d'un contrat modifié le 14 mars 2024, afin de remanier la structure capitalistique et d'augmenter les dépenses d'infrastructures, en remplaçant les prêts par des dons. Le contrat modifié maintient la structure capitalistique de la coentreprise minière, mais il prévoit des redevances de 1,2 % du chiffre d'affaires annuel ainsi qu'un don de 324 millions de dollars par an (environ 32 % des bénéfices de la SICOMINES) pour financer une enveloppe d'infrastructures portée à 7 milliards de dollars (dépenses passées comprises)¹. Le contrat révisé donne également à la Gecamines le contrôle sur la commercialisation de 32 % de la production annuelle, ce qui réduit les possibilités de transférer les bénéfices de la RDC aux acheteurs chinois par le biais des prix de transfert. En outre, la part détenue par la RDC dans la profitable centrale de Busanga a été portée à 40 % en diminuant la part du consortium chinois (ramenée à 60 %).

6. Des détails restent encore à formaliser, mais le contrat révisé ajoute aussi de nouvelles protections et accroît la transparence. Alors que le contrat initial était à durée indéterminée, le nouveau contrat met fin à la concession en 2040. Les partenaires congolais et chinois ont aussi convenu de produire, à compter de juin 2024, un rapport annuel sur l'exécution du contrat qui évaluera le respect de l'ensemble de ses dispositions (bénéfices, redevances versées, commercialisation). La sélection et l'exécution des dépenses d'infrastructures demeurent sous le contrôle de l'Agence nationale congolaise des grands travaux, un organisme d'État supervisé par les ministères, et seront auditées par des sociétés internationales de contrôle de la qualité réputées. Toutefois, le processus de sélection des projets est encore flou et la question de l'exonération fiscale n'a pas été résolue à ce stade.

¹ Le don de 324 millions de dollars par an est basé sur un prix international du cuivre de 8 000 dollars la tonne. Le contrat stipule que la subvention sera ajustée de manière linéaire pour être réduite à zéro si le prix chute à 5 200 dollars la tonne et augmenter de 30 % si le prix atteint 12 000 dollars la tonne.

Bibliographie

FMI (2015), [République démocratique du Congo : Rapport pour les consultations de 2015 au titre de l'article IV, rapport n° 15/280.](#)

FMI (2021), [République démocratique du Congo : Demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, examen des résultats obtenus dans le cadre du programme de référence.](#)

[Landry, David G. \(2018\), The Risks and Rewards of Resource-for-Infrastructure Deals: Lessons from the Congo's SICOMINES Agreement. SAIS-CARI Working Paper No. 2018/16. China-Africa Research Initiative, School of Advanced International Studies, Johns Hopkins University.](#)

[CNPAV \(2024\), Communiqué sur la renégociation de la Convention Sino-Congolaise.](#)

Andoni Maiza-Larrarte, Gloria Claudio-Quiroga (2019), The impact of SICOMINES on development in the Democratic Republic of Congo, *International Affairs*, Volume 95, Issue 2, mars 2019, pages 423–446, <https://doi.org/10.1093/ia/iiz001>

Annexe VII. Questions relatives aux données

A. République démocratique du Congo : évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Évaluation de l'adéquation des données ^{1/}							
C							
Résultats du questionnaire 2/							
Assessment	Comptes nationaux	Prix	Statistiques des finances publiques	Statistiques du secteur extérieur	Statistiques monétaires et financières	Cohérence intersectorielle	Median qualification
	C	B	C	C	C	C	C
Résultats détaillés du questionnaire							
Caractéristiques de qualité des données							
Couverture	C	C	C	B	C		
Granularité 3/	C		C	C	C		
Consistance			C	C		C	
Fréquence et actualité		A	A		C		
Remarque : Lorsque le questionnaire ne comporte pas de question sur une dimension spécifique de la qualité des données pour un secteur, la cellule correspondante est vide.							
1/ L'évaluation globale de la pertinence des données est fondée sur l'évaluation par le personnel de la pertinence des données du pays pour effectuer une analyse et formuler des conseils politiques, et tient compte des caractéristiques propres à chaque pays.							
2/ L'évaluation globale du questionnaire et les évaluations pour les différents secteurs signalés dans la carte thermique sont basées sur un système de questionnaire et de notation normalisé (voir IMF Review of the Framework for Data Adequacy Assessment for Surveillance, January 2024, Appendix I).							
3/ La cellule supérieure pour "Granularité" des Statistiques de Finances Publiques montre l'évaluation du personnel de la granularité des données déclarées sur les opérations gouvernementales, alors que la cellule du bas montre celle des statistiques de la dette publique. La cellule supérieure pour "Granularité" des Statistiques Monétaires et Financières montre l'évaluation du personnel de la granularité des données déclarées des statistiques monétaires et financières, alors que la cellule du bas montre celle des Indicateurs de Solidité Financière.							
A	Les données fournies au Fonds sont adéquates pour la surveillance.						
B	Les données fournies au Fonds présentent certaines lacunes, mais sont globalement adéquates pour la surveillance.						
C	Les données fournies au Fonds présentent certaines lacunes qui entravent quelque peu la surveillance.						
D	Les données fournies au Fonds présentent de graves lacunes qui entravent considérablement la surveillance.						
Les données communiquées au FMI présentent des lacunes qui gênent quelque peu la surveillance.							
Motifs de l'évaluation des services du FMI.							
Secteur réel							
<ul style="list-style-type: none"> Comptes nationaux : les comptes annuels sont établis en prix courants et en volumes conformément au Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, avec 2005 pour année de référence. Les tableaux des ressources et des emplois sont établis au niveau de 35 secteurs. L'informalité est incluse pour l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services non financiers. Les séries établies avec des indicateurs directs présentent un retard significatif – la dernière année disponible est 2019. Depuis 2020, les autorités estiment le PIB total et les segments minier et non minier avec des indicateurs partiels. Les estimations provisoires qui sont fournies ne précisent pas les hypothèses retenues. L'Institut National de la Statistique (INS) n'est pas toujours bien informé ni associé à la définition des méthodes et pratiques suivies dans les statistiques du commerce extérieur ou des estimations relatives aux secteurs minier et non minier qui doivent être incorporées aux séries annuelles. L'INS a des problèmes de budget pour la collecte des données et dépend de sources de données privées qui peuvent fournir des informations recueillies sans techniques statistiques et à des dates irrégulières. 							

- Les comptes nationaux trimestriels ne sont pas établis.

Prix.

- L'IPC est calculé par l'INS à l'échelle nationale et pour Kinshasa et diffusé régulièrement ; les pondérations sont obsolètes (2005 = 100). L'IPC inclut 481 produits qui sont classés par origine : importés et locaux. Le panier comprend Kinshasa et 11 provinces et les prix d'offre sont collectés pour la même couverture.

Secteur budgétaire.

- Les SFP annuelles sont établies conformément à la classification du manuel SFP de 1986 et converties au manuel SFP de 2014 en ne couvrant que les opérations budgétaires de l'administration centrale.
- Les principaux problèmes relatifs au développement du système intégré d'information relatif à la gestion financière résident dans le nombre de comptes et dans la pratique actuelle de collecte des données, qui est très dispersée entre plusieurs sources de données et repose essentiellement sur des calculs manuels.
- Les données de la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) ne sont pas déclarées et d'importantes incohérences statistiques internes persistent (ajustements stock-flux et incohérences au-dessus/au-dessous de la ligne) en raison du manque de granularité, de la couverture des secteurs, de comptabilité de caisse et en droits constatés, de paiements d'arriérés intérieurs (associés aux subventions sur les carburants) et d'autres comptes à recevoir (encours des obligations)

Dettes.

- Actuellement, les données relatives à la dette publique ne couvrent que l'administration centrale.

Secteur extérieur.

- La balance des paiements est établie trimestriellement jusqu'au T1 2024. La position extérieure globale est établie annuellement et disponible jusqu'en 2022.

Secteurs monétaire et financier.

- La BCC établit des statistiques monétaires et financières mensuelles couvrant la banque centrale et d'autres institutions de dépôts dans les formulaires de déclaration normalisés SR1 et SR2. Les dernières données transmises au FMI datent d'août 2022. Les états de synthèse de la banque centrale, des autres institutions de dépôts et des institutions de dépôts et les agrégats monétaires et la monnaie centrale sont disponibles jusqu'en 2018.
- La BCC travaille à la production d'états financiers aux normes IFRS pour 2021-2023. Une fois cette transition terminée, les formulaires de déclaration normalisés devront être mis à jour.
- Une clarification dans l'établissement de la base monétaire est nécessaire sur la base de la circulation parallèle du franc congolais et du dollar.

Cohérence intersectorielle.

- Des incohérences ont été relevées entre le commerce extérieur et les données incluses dans les comptes nationaux en tant qu'importations par type de bien.
- Le prix des produits miniers utilisé dans les statistiques du commerce extérieur n'est pas celui qui est incorporé dans la série des comptes nationaux, ce qui engendre un écart significatif dans les comptes nationaux.
- Plusieurs comités et commissions interviennent dans la production des données ; leurs interactions pourraient être plus efficaces en délimitant leur périmètre respectif.

Changements intervenus depuis la dernière consultation au titre de l'article IV

Secteur budgétaire. Conversion des SFP au manuel SFP de 2014.

Secteur monétaire. Établissement des ISF.

Actions correctives et priorités de développement des capacités

Secteur réel

- Améliorer la cohérence, la couverture, la granularité et l'actualité des séries des comptes nationaux.
- Approuver le projet de rebasage du PIB en 2024, renforcer le budget de l'INS en fournissant des ressources pour la collecte des données et améliorer les conditions de travail du personnel afin de retenir les éléments qualifiés.
- Établir un accord pour la transmission des données de TVA de la DGI à l'INS afin que ces informations puissent être utilisées pour mesurer plus régulièrement le secteur formel et avec de meilleurs calendriers.
- L'INS travaille sur l'actualisation de l'année de référence à 2024 et sur l'adoption des principales recommandations du SCN 2008 avec l'assistance technique d'AFRITAC Centre du FMI ; ce domaine est une priorité pour garantir des données plus cohérentes et régulières. De même, il est fortement recommandé de continuer à produire et d'accélérer la diffusion de la série actuelle avec année de référence 2005 pour 2020-23.
- Étudier la possibilité d'inclure les comptes nationaux trimestriels dans le cadre du rebasage du PIB à 2024.
- Une communication efficace entre les organismes publics qui établissent les données est nécessaire pour améliorer la cohérence des statistiques du secteur réel et du secteur extérieur.
- La Banque Mondiale apporte son appui à l'INS pour la conduite de l'enquête nationale de 2024 sur les conditions de vie des ménages, qui sera utilisée pour actualiser les comptes nationaux et les statistiques de prix et qui devrait être disponible fin 2024. En outre, la Banque Mondiale étudie la possibilité d'accompagner le projet de rebasage du PIB au moyen d'un conseiller dédié à l'INS et de ressources financières pour les tâches techniques et la collecte des données.
- L'actualisation de la période des poids de l'IPC et de la couverture est très importante.

Secteur budgétaire

- Il est important de s'appuyer sur le fonctionnement pratique de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique pour garantir la viabilité des travaux sur le tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Cette instance est créée, mais elle n'est pas encore opérationnelle.

- Des travaux sont en cours pour créer un compte unique du Trésor avec trois modules : gestion du budget, comptabilité et gestion de la trésorerie. L'intégration d'un compte unique faciliterait la production de statistiques.
- Des efforts sont faits pour collecter des données auprès des entreprises publiques et des provinces ; une fois que ce travail aura avancé, il est prévu de passer à la sécurité sociale. La feuille de route pour l'inclusion des provinces couvre trois ans. Une réforme générale de la comptabilité associant des partenaires techniques et politiques est prévue ; elle prendra entre trois et cinq ans.

Dette

- Avec l'appui d'AFRITAC Centre, un projet visant à étendre les données et la couverture institutionnelle aux administrations publiques a été engagé en juillet 2022.
- Résorber les insuffisances de données, améliorer la granularité et la couverture et passer à la comptabilité sur la base des droits constatés afin de réduire les incohérences statistiques au-dessus et au-dessous de la ligne.
- Des données tierces sont nécessaires pour détecter les fraudes, les erreurs ou les omissions dans les déclarations des contribuables, ce qui aiderait la supervision.
- Une feuille de route pour l'extension de la couverture du TOFE en collaboration avec AFRITAC a été définie, et le travail en cours s'y conforme. La proposition est d'étendre la couverture du TOFE et d'améliorer la collecte des données.

Secteur extérieur

- Améliorer la cohérence, la ponctualité et la fréquence des statistiques du secteur extérieur. La cohérence entre la balance des paiements et la position extérieure globale doit être améliorée. Les services qui établissent la balance des paiements doivent aussi améliorer la qualité des données relatives à l'investissement direct étranger en recueillant des données auprès d'entreprises de plus grande taille.
- Avec l'assistance technique du FMI, l'établissement des positions et des transactions relatives à l'investissement direct, le système d'information des transactions internationales et les statistiques de la dette extérieure sont en cours d'amélioration.
- Produire une balance des paiements trimestrielle et une position extérieure globale annuelle.

Secteur monétaire

- Avec l'assistance technique du FMI, la RDC établit des indicateurs de solidité financière depuis décembre 2020. Les statistiques monétaires et financières (SMF) devraient couvrir les établissements financiers non bancaires et la BCC devrait déclarer les formulaires de déclaration normalisés et les états de synthèse correspondants. Après la mission, les autorités ont demandé une assistance pour restructurer la soumission des données, et l'inclusion des établissements financiers non bancaires dans les SMF sera traitée dans une mission d'assistance technique prévue mi-2024.
- Actualisation des SRs après la publication des états financiers aux normes IFRS pour 2021-23 ((2023 est déjà disponible).

Données récapitulatives nationales

- Souhaitant développer la page nationale de données récapitulatives du système amélioré de diffusion générale des données (SGDD-a), les autorités ont demandé des informations complémentaires et une assistance technique pour commencer à travailler sur ce projet.

Cohérence intersectorielle

- Une communication efficace entre les organismes publics qui établissent les données est nécessaire pour améliorer la cohérence des statistiques du secteur réel et du secteur extérieur et, plus généralement, la production de statistiques.

Utilisation de données ou d'estimations différentes des statistiques officielles dans le cadre des consultations au titre de l'article IV.

Aucune.

Les états financiers des sociétés minières sont utilisés pour comparer les taux de croissance du PIB pour les années les plus récentes estimées par les autorités.

Autres lacunes de données.

Améliorer la fourniture de données concernant la main-d'œuvre, le genre et le changement climatique.

Initiatives de normalisation des données

La République démocratique du Congo participe au Système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a) et a posté ses métadonnées pour la première fois en avril 2024.

Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance (au 28 mai 2024)

	Data Provision to the Fund				Publication under the Data Standards Initiatives through the National			
	Date of Latest Observation	Date Received	Frequency of Data ⁶	Frequency of Reporting	Expected Frequency ^{6,7}	Democratic Republic of the Congo ⁸	Expected Timeliness ^{6,7}	Democratic Republic of the Congo ⁸
Taux de change	1ère semaine de juin	juin-24	J	H	J	J	...	1J
Réserves internationales et réserves obligatoires des autorités monétaires ¹	1ère semaine de juin	juin-24	J	H	M	M	1M	2M
Monnaie de réserve/de base	avr.-24	avr.-24	M	M	M	M	2M	1M
Monnaie au sens large	avr.-24	avr.-24	M	M	M	M	1T	1M
Bilan de la banque centrale	avr.-24	avr.-24	M	M	M	M	2M	1M
Bilan consolidé du système bancaire	avr.-24	avr.-24	M	M	M	M	1T	1M
Taux d'intérêt ²	févr.-24	avr.-24	M	M	M	H/M	...	1J
Indice des prix à la consommation	1ère semaine de juin	juin-24	H	H	M	M/H	2M	3J
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ -Administration Générale ⁴	----	----			A	...	3T	...
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ -Administration Centrale	déc.-23	mars-24	M	M	T	M	1T	20J
Encours de la dette de l'Administration Centrale et de la dette garantie par l'Administration Centrale ⁵	----	----			T	M/T	2T	6M
Solde des transactions courantes extérieures	mars-24	avr.-24	T	T	T	A	1T	9M
Exportations et importations de biens et services	mars-24	avr.-24	M	15J	M	A/T	12H	6M
PIB/PNB	déc.-23	avr.-24	A	T	T	A	1T	6M
Dette extérieure brute	----	----			T	S	2T	6M
Position extérieure globale	déc.-22	avr.-24	A	A	A	...	3T	...

¹ Comprend les actifs de réserve gagés ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur produits dérivés.

² À la fois basé sur le marché et déterminé officiellement, compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.

³ Financement bancaire étranger, national et national non bancaire.

⁴ Le gouvernement général se compose du gouvernement central (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et fonds de sécurité sociale) et des gouvernements des États et locaux.

⁵ Y compris la composition en devises et en échéances.

⁶ Fréquence et actualité : (« D ») quotidienne; (« W ») hebdomadaire ou avec un décalage d'au plus une semaine après la date de référence; (« M ») mensuelle ou avec un décalage d'au plus un mois après la date de référence; (« Q ») trimestrielle ou avec un décalage d'au plus un trimestre après la date de référence; (« A ») annuelle; (« SA ») semestrielle; (« I ») irrégulière; (« NA ») non disponible ou non applicable; et (« NLT ») pas plus tard que ;.

⁷ Fréquence et ponctualité des données encouragées dans le cadre du e-GDDS et fréquence et ponctualité des données requises dans le cadre des SDDS et SDDS Plus. Les options de flexibilité ou les plans de transition utilisés dans le cadre des SDDS ou SDDS Plus ne sont pas reflétés. Pour les pays qui ne participent pas aux initiatives de normalisation du FMI en matière de normes relatives aux données, la fréquence et la ponctualité requises dans le cadre des SDDS sont indiquées pour la Nouvelle-Zélande, et la fréquence et la ponctualité encouragées dans le cadre du e-GDDS sont indiquées pour l'Érythrée, Nauru, le Soudan du Sud et le Turkménistan.

⁸ D'après les informations du Résumé des pratiques de diffusion pour les participants à la SDDS et à la SDDS Plus, et du Résumé des pratiques de diffusion pour les participants au e-GDDS, disponible sur le Bulletin Standards de diffusion du FMI (<https://dsbb.imf.org/>). Pour les pays qui ne participent pas aux Data Standards Initiatives, ainsi que ceux qui ont une National Data Summary Page, les entrées sont affichées comme «...».

Annexe VIII. Résumé de la stratégie actualisée d'engagement aux côtés de la RDC

Malgré de vastes ressources – dont des minerais stratégiques – et un immense potentiel, la République démocratique du Congo (RDC) présente de multiples fragilités qui pèsent sur sa croissance économique et perpétuent les faiblesses institutionnelles et les difficultés de gouvernance profondément enracinées, ce qui affaiblit dramatiquement la fourniture de services publics.

S'appuyant sur la stratégie d'engagement de 2021¹, cette stratégie actualisée est structurée comme suit : i) description des facteurs de fragilité en RDC, ii) politiques et contraintes de réformes et leçons tirées de l'engagement récent du FMI, iii) priorités relatives au développement des capacités, iv) dialogue avec les parties prenantes et v) risques pour l'engagement du FMI.

Cette stratégie a bénéficié d'échanges avec les partenaires du développement, et ses principaux constats et recommandations ont été discutés lors d'une réunion spéciale du Groupe de coordination des partenaires techniques et financiers (GCP) le 2 avril 2024 et avec les autorités dans le cadre de la mission de consultation au titre de l'article IV.

A. Facteurs de fragilité en République démocratique du Congo

5. Les parties prenantes tirent des constats globalement similaires des principaux facteurs de fragilité de la RDC, qui sont bien identifiés et largement documentés. L'évaluation des risques et de la résilience réalisée par la Banque Mondiale en 2021 a diagnostiqué six facteurs de fragilité² relevant de trois grands thèmes :

- **Gouvernance** – facteur n° 1 : un système de gouvernance sous le contrôle d'un petit groupe d'élites politiques sape les possibilités de contrat social entre l'État et ses citoyens ; facteur n° 2 : une économie non diversifiée liée aux richesses en minerais est maintenue.
- **Personnes** – facteur n° 3 : une population de plus en plus jeune prise au piège de la pauvreté, de l'exclusion et des traumatismes est exclue des opportunités économiques et de la mobilité sociale ; facteur n° 4 : les traumatismes hérités du conflit armé ont abouti à la normalisation et à la banalisation de la violence, y compris de la violence sexuelle et fondée sur le genre, qui a érodé la cohésion sociale.
- **Conflit** – facteur n° 5 : la RDC connaît de nombreux conflits locaux, et la fragmentation est exacerbée par les dysfonctionnements des systèmes de sécurité et de justice ; facteur n° 6 : dimensions régionales des conflits dans l'est du pays. Historiquement, d'autres pays ont exploité

¹ Une stratégie pilote d'engagement aux côtés de la RDC a été définie en 2021 ; son résumé est publié dans le rapport des services du FMI de juillet 2021 aux fins de la demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

² L'évaluation des risques et de la résilience n'est pas un document public, mais ses principaux constats sont résumés dans le document [World Bank Country Partnership Framework for the DRC for the FY22-26 period](#).

le territoire congolais, notamment en luttant pour l'accès à la terre, aux minerais et aux autres ressources naturelles.

6. Sur la base de cette évaluation et d'autres analyses, notamment le rapport d'analyse des systèmes de résilience de 2020 de l'OCDE pour la RDC³, on peut décrire les fragilités de la façon suivante :

- **Faiblesse des institutions et corruption :** Depuis des décennies, la RDC est aux prises avec une gouvernance médiocre (favorisée par des institutions faibles, dont la banque centrale et les organismes de contrôle) et une corruption endémique. La faiblesse profondément enracinée de la gouvernance fait obstacle à une paix durable et au développement, avec le maintien de pratiques prédatrices et kleptocratiques qui freinent la croissance économique, nuisent à la confiance du public et détournent d'importantes ressources des services essentiels vers des paradis fiscaux internationaux.
- **Pauvreté, développement social et humain :** Selon la Banque Mondiale, la RDC est une des cinq nations les plus pauvres du monde, environ 62 % de sa population – plus de 60 millions d'individus – vivant avec moins de 2,15 dollars par jour en 2022. Le pays se classe 164^e sur 174 à l'indice du capital humain ; il reste confronté à l'une des plus graves crises alimentaires du monde, avec plus de 25 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë selon le Programme alimentaire mondial. Les indicateurs sociaux du pays figurent parmi les plus mauvais du monde dans un contexte de forte croissance démographique. L'accès insuffisant aux soins de santé et à l'éducation, les inégalités de genre et le manque de services sociaux contribuent à la fragilité du pays. La RDC subit des épidémies répétées de maladies mortelles, telles que Ebola, la rougeole ou le choléra.
- **Instabilité politique :** Malgré quelques changements intervenus au plus haut niveau de l'État entre 1965 et 2018⁴, le pays est marqué par l'instabilité politique, qui se caractérise par de fréquents changements de régime (avec près de 30 Premiers ministres sur la même période), des troubles civils et des conflits armés. Il a fallu attendre 2019 pour assister à la première passation de pouvoirs pacifique, lorsque le Président Tshisekedi a succédé au Président Kabila après l'élection de décembre 2018.
- **Défis en matière de sécurité :** Depuis le début de la Première Guerre du Congo en 1996, la RDC a connu des conflits armés pratiquement ininterrompus, notamment des groupes rebelles armés, des conflits ethniques et la présence de forces armées étrangères. Ces conflits armés impliquent plus de 120 groupes. Les conflits sont également favorisés par le sous-développement économique, le chômage des jeunes et l'incapacité de l'État à exercer ses

³ Ce [rapport](#) conclut que la fragilité de la RDC est « très élevée » dans 3 dimensions sur 5 du cadre de fragilité de l'OCDE (fragilité politique, sociétale et environnementale) et « élevée » dans les deux autres dimensions (fragilité sécuritaire et économique).

⁴ Entre 1965 et 2018, la RDC a eu trois présidents (Mobutu Sese Seko, Laurent-Désiré Kabila et Joseph Kabila Kabange).

fonctions critiques. Ces menaces pour la sécurité ont entraîné d'importants déplacements de populations, des atteintes aux droits humains et un sentiment général d'insécurité (encadré 1).

- **Vulnérabilités économiques** : L'économie de la RDC est très dépendante des ressources naturelles, en particulier de minerais tels que le cuivre et le cobalt, de sorte que l'économie est vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux des produits de base. En outre, les infrastructures physiques et sociales sont insuffisantes, les routes et les aéroports peu nombreux privant d'accès de larges pans de ce pays immense. L'accès limité aux services financiers et un climat des affaires peu propice contribuent également aux difficultés économiques.

Encadré 1. RDC : impacts des conflits armés

- **Pertes humaines** : Les conflits ont provoqué au moins 6 millions de décès depuis 1994.
- **Déplacements et réfugiés** : Les conflits ont entraîné des déplacements massifs de populations au sein de la RDC et contraint de nombreuses personnes à chercher refuge dans les pays voisins. Les personnes déplacées ont souvent des conditions de vie précaires, manquent d'accès aux services de base et de moyens de subsistance. Selon les données de janvier 2024 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), plus de 6,3 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays, le nombre le plus élevé jamais enregistré dans un conflit. Le pays accueille également plus de 522 000 réfugiés et demandeurs d'asile.
- **Crise humanitaire** : Les conflits ont engendré une crise humanitaire, des millions de personnes ayant besoin d'une aide d'urgence. L'accès à la nourriture, à l'eau potable, aux soins de santé et à l'éducation est gravement limité dans les régions en proie au conflit, ce qui accentue la pauvreté. Le Plan humanitaire d'urgence de 2024 a été estimé à 2,6 milliards de dollars ; en 2023, seulement 40 % des 2,3 milliards de dollars demandés ont été financés.
- **Atteintes aux droits humains** : Les conflits ont été marqués par des atteintes généralisées aux droits humains comprenant des violences sexuelles, le travail forcé, le recrutement d'enfants soldats et des exécutions arbitraires. Ces atteintes ont eu un effet dévastateur sur les personnes et les communautés, qui souffrent de traumatismes persistants.
- **Conséquences économiques** : Les conflits ont perturbé les activités économiques, freiné le développement et aggravé la pauvreté. Ils ont entraîné la destruction des infrastructures, le déplacement de travailleurs qualifiés et la perturbation de la production agricole et des échanges, contribuant à la dégradation de l'insécurité alimentaire. Les conflits ont également pesé sur les finances publiques à travers la perte de recettes et l'augmentation des dépenses de sécurité. En 2023, les dépenses de sécurité exceptionnelles avoisinaient 1,4 milliard de dollars, soit environ 2,2 % du PIB.
- **Instabilité régionale** : Les conflits en RDC ont eu des effets de contagion qui contribuent à l'instabilité régionale. Ils ont été alimentés par une dynamique régionale impliquant des pays voisins et des groupes armés opérant par-delà les frontières. Cette situation a compliqué les efforts pour parvenir à une paix durable dans la région.

Source : Plan de réponse humanitaire de février 2024 et rapports d'autres agences des Nations Unies.

- **Exposition aux catastrophes naturelles et aux chocs climatiques⁵** : Le changement climatique aggrave les fragilités, les conflits et la violence en intensifiant la concurrence pour des

⁵ Voir [République démocratique du Congo - Rapport national sur le climat et le développement, Banque mondiale, novembre 2023](#)

ressources rares, en réduisant les débouchés économiques et la cohésion sociale et en mettant à mal les institutions publiques et la confiance dans l'État. La RDC est un des pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles et l'un des moins préparés à y faire face. Les chocs liés au climat, notamment les inondations, les sécheresses et les maladies, sont appelés à gagner en fréquence et en intensité, les pauvres étant les plus exposés et les plus vulnérables. Les forêts congolaises, qualifiées de « deuxième poumon » de la planète, sont un important bien public, mais près d'un demi-million d'hectares sont perdus chaque année. Les vulnérabilités sont aggravées par le manque d'accès aux soins de santé et à l'assainissement, qui amplifie les risques sanitaires associés aux maladies liées au climat. Des phénomènes climatiques plus fréquents et plus intenses posent une menace systémique pour l'agriculture et les secteurs basés sur les ressources naturelles. La faible diversification des activités économiques et la dépendance à l'agriculture et aux ressources naturelles aggravent les difficultés économiques des communautés lorsque les chocs climatiques perturbent ces secteurs vitaux. Les investissements d'infrastructure dans les secteurs critiques de l'énergie, des transports et de l'eau sont particulièrement exposés.

B. Échapper à la fragilité – Politiques macroéconomiques et du secteur financier, contraintes des réformes et leçons du récent engagement du FMI

Politiques macroéconomiques et du secteur financier et contraintes des réformes

7. La stabilité macroéconomique est essentielle pour une croissance économique durable et inclusive La discipline budgétaire, un solide cadre de politique monétaire, une meilleure gestion des richesses en ressources naturelles, un climat des affaires et une gouvernance améliorés sont nécessaires pour promouvoir le développement du secteur privé, créer des emplois pour une population jeune et en plein essor, et augmenter le niveau de vie.

8. Il est indispensable de remédier aux faiblesses de la gestion des finances publiques pour renforcer le cadre budgétaire actuel et améliorer la qualité de la dépense publique. L'amélioration de la procédure budgétaire par la fixation de plafonds contraignants de dépenses, le durcissement des contrôles sur les dépenses et l'amélioration de l'information et de la transparence budgétaires est critique.

9. Les réformes du secteur monétaire et financier doivent renforcer la capacité de la banque centrale à conduire efficacement la politique monétaire ainsi que la résilience du secteur bancaire. Il faut pour cela conforter les sauvegardes et améliorer les opérations de la banque centrale, notamment la gestion de la liquidité et des réserves de change, les opérations des agents financiers et les systèmes de paiement.

10. Les réformes de la gouvernance doivent rester centrées sur l'amélioration de la transparence dans le secteur extractif et la réduction de la corruption. La transparence progresse dans le secteur extractif depuis quelques années, notamment grâce à la publication des contrats. Cependant, l'amélioration de la responsabilité et de la supervision des entreprises

publiques reste critique pour garantir que les fonds sont canalisés vers le Trésor, afin d'accroître la traçabilité et de réduire les possibilités de corruption.

11. Les contraintes liées au contexte politique évoluent progressivement. Le 20 décembre 2023, Félix Tshisekedi a été réélu Président pour un deuxième mandat de cinq ans ; les résultats officiels ont fait apparaître une large victoire, le Président Tshisekedi recueillant 73 % des suffrages, tandis que ses alliés ont eux aussi remporté une victoire majeure aux élections législatives. Dans ce contexte, le Président pourrait disposer d'un capital et d'une marge de manœuvre politiques pour entreprendre des réformes ambitieuses.

12. Les contraintes liées aux carences de la gouvernance et à la corruption restent dominantes (voir ¶ 2). Il s'agit des difficultés à impulser le changement compte tenu du complexe environnement politico-administratif, de la gouvernance médiocre et du manque de transparence, qui se traduisent par une faible adhésion du public aux réformes.

13. Le climat des affaires demeure peu favorable. Au-delà des risques d'instabilité politique, des risques sécuritaires dans certaines parties du pays et de la corruption, le climat des affaires souffre de l'insuffisance des infrastructures (routes, électricité et télécommunications, qui gênent les opérations des entreprises et augmentent les coûts logistiques), de la faiblesse de l'état de droit (l'application irrégulière de la législation et de la réglementation nuit à la confiance des entreprises et engendre des risques pour les investisseurs), des formalités et des charges administratives excessives, de sorte que les entreprises peinent à fonctionner efficacement et à s'y retrouver dans les procédures réglementaires, d'un cadre réglementaire complexe et ambigu et du manque d'accès au financement.

Leçons de l'engagement récent du FMI.

14. L'expérience de l'accord au titre de la FEC de 2021-24 montre que les conseils du FMI en matière de politiques publiques ont donné une impulsion significative, quoique lente dans certains domaines (voir l'annexe IV).

15. L'accord au titre de la FEC de 2021-24 a eu un important effet de catalyseur d'appuis budgétaires et d'aides projets de la part des partenaires extérieurs, parmi lesquels la première opération d'appui budgétaire de la Banque Mondiale en plus de 15 ans (250 millions de dollars en juillet 2022 et 500 millions de dollars en juillet 2023).

16. À l'avenir, l'engagement du FMI aux côtés du pays devra s'appuyer sur les avancées réalisées dans le cadre de l'accord au titre de la FEC de 2021-24 tout en promouvant de nouvelles réformes essentielles, notamment les priorités suivantes⁶ :

- Établissement d'un cadre budgétaire basé sur les ressources.

⁶ Ces priorités sont des éléments de réflexion et d'analyse de ce CES, mais elles ne préjugent pas des objectifs et de la conditionnalité d'un futur engagement, qui seront étudiés et revus en temps opportun.

- Nouvelle augmentation des recettes intérieures.
- Fortes mesures de GFP, ciblées sur la chaîne des dépenses.
- Accélération des réformes engagées par la BCC.
- Mesures visant à renforcer la gouvernance, lutter contre la corruption et améliorer la transparence comme objectif transversal.
- Intérêt accru porté à l'adaptation au changement climatique, en particulier au vu de la demande de financement au titre de la FRD.

17. Les priorités du programme et le calendrier des mesures associés à ces grandes priorités devront être établis progressivement, en tenant compte des fragilités majeures.

Sachant que les défis et les fragilités sont à la fois nombreux et profondément enracinés, il ne serait pas raisonnable de penser que toutes les réformes économiques et structurelles requises pourront être menées à bien dans l'intervalle du programme. Néanmoins, un nouvel accord devra être ambitieux pour atteindre et maintenir la stabilité macroéconomique et relever les défis structurels. Une approche basée sur des progrès graduels mais concrets, qui limite le risque de retour en arrière, est donc nécessaire. Le programme de réformes structurelles qui sous-tendra la conception et la conditionnalité du programme devra être adapté aux contraintes de capacités de la RDC. L'utilisation de la conditionnalité doit être parcimonieuse, mais elle ne doit pas compromettre la solidité des réformes conformes aux règles des programmes donnant accès aux tranches supérieures de crédit.

C. Priorités en matière de renforcement des capacités

18. La RDC est un important utilisateur de l'aide au développement des capacités apportée par le FMI. Dans le contexte du réengagement du FMI depuis 2019 et de l'accord au titre de la FEC de 2021-24, les autorités ont manifesté une volonté accrue de renforcer les capacités. Elles communiquent régulièrement sur leurs priorités de développement des capacités, notamment dans le cadre des réunions dédiées au cours des réunions de printemps et annuelles, ce qui permet de s'adapter aux demandes urgentes (par exemple, une mission d'assistance technique pour réformer le système de subventions aux prix de l'essence en juin 2023). Les autorités apprécient les diagnostics approfondis, notamment l'évaluation de la gouvernance⁷, l'évaluation du contrôle et de la réglementation du secteur financier⁸, l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP)⁹ ou l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale de 2023(TADAT). Elles apprécient aussi l'approche programmatique des activités de développement des capacités avec un soutien

⁷ République démocratique du Congo — Rapport d'assistance technique — Évaluation sur la gouvernance et la lutte contre la corruption

⁸ République démocratique du Congo — Rapport d'assistance technique — Revue de stabilité du secteur financier

⁹ République démocratique du Congo — Rapport d'assistance technique — Évaluation de la gestion des investissements publics — PIMA et PIMA Changements climatiques

récurrent au développement des capacités, comprenant les réformes de l'administration fiscale et de la GFP ou pour mettre en place des systèmes de prévision et d'analyse des politiques.

19. La stratégie générale de développement des capacités vise à renforcer les institutions et à former un vivier de personnels qualifiés tout en renforçant la mémoire institutionnelle et la collaboration. Dans le domaine des finances publiques, les principaux défis à relever sont l'insuffisance des recettes, la faible hiérarchisation et le contrôle insuffisants des dépenses et la couverture limitée des obligations au titre de la dette. Dans le domaine de la politique monétaire et de la stabilité financière, les autorités souhaitent renforcer le cadre de la politique monétaire, optimiser la gestion des opérations de change et des réserves et intensifier le contrôle des établissements financiers afin de réduire les risques pour le système financier. L'évaluation du contrôle et de la réglementation du secteur financier entreprise début 2022 facilite la définition d'une stratégie pluriannuelle de développement des capacités avec les autorités. Un programme de développement des capacités est également mis en œuvre pour aider la BCC à renforcer ses pratiques d'information financière et à soutenir la transparence et la responsabilité. Les missions d'assistance technique en cours conduites par des experts à court terme aident la BCC à améliorer son cadre opérationnel et sa gestion des risques pour : i) la mise en œuvre de la politique monétaire, ii) la gestion des réserves de change et iii) le fonds de pension de la banque centrale. Dans le domaine des statistiques, l'établissement et la qualité des données de statistiques macroéconomiques, budgétaires et de la dette doivent être confortés. Les services du FMI encouragent la mise en place du SGDD-a, y compris la diffusion de données macroéconomiques et financières clés par le biais de la page nationale de données récapitulatives avec l'appui du département des statistiques.

20. Le dialogue avec les autorités est nourri. L'adhésion au niveau politique s'est fortement améliorée dans le contexte de l'accord au titre de la FEC. Plusieurs hauts responsables expérimentés ont bénéficié des activités de développement des capacités et de formation du FMI. Ils souhaitent vivement voir leurs collègues moins expérimentés bénéficier de formations de ce type et voir les procédures de travail améliorées. Ces cadres sont présents dans toutes les institutions stratégiques, notamment la banque centrale, le bureau du Premier ministre, les ministères des Finances, du Budget et de la Planification et plusieurs autres institutions publiques. La coordination avec les autorités est organisée avec le Comité technique de suivi et d'évaluation des réformes, le Comité d'orientation de la réforme des finances publiques et la banque centrale. Il serait important d'améliorer la coopération entre le ministère des Finances et les ministères sectoriels, notamment en ce qui concerne les recettes minières, non fiscales et parafiscales, domaines dans lesquels les réformes requièrent une coopération plus étroite.

21. La mise en œuvre du développement des capacités est coordonnée avec le FMI. La coordination avec les départements fonctionnels et AFRITAC Centre est fructueuse. Les experts à long terme sont informés des programmes de travail des autres conseillers et coordonnent et organisent leur calendrier pour éviter les doublons. Avec un soutien accru au développement des capacités, il a été nécessaire de renforcer la coordination, en particulier avec les homologues du siège pour favoriser un bon déroulement des activités de développement des capacités. Le

placement de conseillers résidents à long terme dans des domaines/régions clés est essentiel dans le renforcement des capacités — depuis 2019, un expert à long terme est affecté à la RDC avec le Tchad et la République centrafricaine pour fournir un appui aux administrations des recettes ; depuis novembre 2022, une conseillère budgétaire basée au Burundi consacre un tiers de son temps à la RDC ; depuis octobre 2023, un conseiller à long terme sur la stabilité financière et la politique macroprudentielle est en place à la banque centrale.

22. Le dialogue et la coordination avec les partenaires extérieurs sont aussi déterminants pour la définition et la conduite des activités de développement des capacités.

La communauté des donateurs en RDC est dans l'ensemble prête à coopérer étroitement avec le FMI, dont les missions de développement des capacités donnent lieu à une séance d'information à laquelle sont associés tous les principaux partenaires financiers et techniques :

- La Banque Mondiale conduit un programme pluriannuel et multisectoriel de développement des capacités. D'autre part, le département des finances publiques et la Banque Mondiale coopèrent étroitement sur la préparation d'un code des impôts.
- Le recrutement en 2022 et 2023 par la coopération belge de deux experts du budget et de la fiscalité à long terme a été coordonné avec le FMI.
- Concernant la gouvernance et la transparence de l'activité minière, la coopération avec le secrétariat national de l'ITIE, qui joue un rôle de catalyseur en réunissant les donateurs, les autorités et le secteur privé, est excellente.
- Le plan d'action convenu avec le GAFI est mis en œuvre avec l'appui des donateurs sous la houlette du Dispositif mondial de l'UE en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le FMI ne fournit pas d'assistance technique à la RDC dans ce domaine, mais il joue un rôle important en incitant les autorités à conduire les réformes nécessaires.
- Un Groupe interdonateurs sur les finances publiques est un forum efficace pour échanger sur les projets de développement des capacités, solliciter des avis sur la pertinence des mesures envisagées et éviter les actions redondantes. Ce groupe se réunit deux fois par an avec le ministre des Finances et le ministre du Budget, ce qui permet d'adresser des messages forts et coordonnés. En outre, l'UE et d'autres donateurs financent un examen des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA), dont les résultats sont attendus en septembre 2024.

D. Dialogue avec les parties prenantes

23. L'équipe du FMI travaille en étroite concertation avec les principaux partenaires du développement ; cette concertation comprend des échanges réguliers avec les services de la Banque Mondiale, la participation du représentant résident du FMI aux réunions régulières des ambassadeurs et chefs de mission ainsi que des mécanismes de coordination entre les partenaires du développement, notamment sur les questions de finances publiques ou d'environnement et de

climat. Des séances d'information à l'intention des donateurs sont organisées pendant les missions dans le pays, en plus des informations régulières données par le représentant résident ainsi que des événements d'information.

24. Les contacts avec les partenaires non traditionnels sont également importants. Les membres du personnel basés au siège et le bureau du représentant résident dialoguent de plus en plus avec un large éventail de partenaires, dont la MONUSCO, le HCR, le PAM, l'UNICEF, l'OMS, ONU-femmes et les partenaires de la santé, qui reconnaissent l'impulsion du FMI et nous demandent de les aider à transmettre leurs préoccupations et leurs priorités aux autorités, notamment l'amélioration des dépenses d'éducation, de santé ou humanitaires.

25. Dialogue avec les organisations de la société civile. Des contacts étroits et réguliers sont maintenus avec les organisations de la société civile dans les domaines de la GFP, de la transparence du secteur minier et de la lutte contre la corruption, comprenant des réunions lors des missions de revue et dans le cadre des consultations au titre de l'article IV.

Dialogue avec le secteur privé. Le secteur privé apprécie la stabilisation macroéconomique promue par le programme, mais certains opérateurs privés craignent que la mobilisation des recettes s'effectue aux dépens du climat des affaires ; ils soulignent un harcèlement injustifié et croissant des autorités fiscales et la corruption de la justice commerciale.

Encadré 2. RDC : impact du retrait prévu de la MONUSCO

Le plan de désengagement sera exécuté en trois phases ; un mécanisme d'évaluation trimestrielle est prévu afin de minimiser toute perturbation soudaine pouvant entraîner un vide sécuritaire.

Les conséquences directes du retrait de la MONUSCO pourraient varier d'une région à l'autre du pays. La MONUSCO est actuellement présente dans six provinces, outre son siège à Kinshasa, avec une forte présence dans les trois provinces les plus touchées par le conflit actif, à savoir le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri.

- Dans la capitale Kinshasa, le retrait de la MONUSCO pourrait avoir des conséquences directes modestes, car il affectera principalement le marché de la location immobilière, les entrepreneurs et les prestataires de services au personnel expatrié.
- En dehors de Kinshasa, dans les régions isolées telles que le Kasai, les effets pourraient être limités car la plupart des produits sont importés et il y a peu d'interactions avec l'économie locale.
- Dans les provinces de l'est, en particulier à Goma, le retrait devrait avoir des conséquences très sensibles. Dans les provinces où la présence de la MONUSCO est importante, on a observé une augmentation significative des biens de location et des prix des services liés aux expatriés comme les restaurants, les écoles, l'assainissement, les commerces locaux fournis à la mission. Avec la transition en cours, une baisse des prix des loyers est déjà observée à Bukavu. Le recrutement de plusieurs membres du personnel ressortissants de RDC, qui entraîne le paiement de salaires et d'assurances médicales, et les contrats directs de la mission avec les sociétés locales ont également soutenu la croissance économique. Cette dépendance économique à l'égard de la mission doit être soigneusement prise en compte dans la préparation du retrait.

Les conséquences indirectes du retrait de la MONUSCO doivent être également prises en compte. En effet, l'amélioration de la sécurité apportée par la présence de la mission a été cruciale pour favoriser la croissance économique, notamment en sécurisant la circulation des personnes et des marchandises, en prévenant l'expansion de l'économie illicite et en améliorant et en entretenant les infrastructures cruciales dans des régions difficiles d'accès. Le retrait de la MONUSCO pourrait donc avoir des conséquences sur les opérations humanitaires.

Enfin, la pérennité et le rythme de la transition de la MONUSCO dépendent de la capacité du gouvernement à assumer les responsabilités en matière de sécurité et à renforcer sa présence institutionnelle dans l'ensemble du pays. Cela pourrait avoir d'importantes implications budgétaires, difficiles à évaluer précisément.

Sources: MONUSCO et OCDE. March 2020 report on Mission drawdowns – Financing a sustainable peace: sustaining gains and supporting economic stability post UN Mission withdrawal.

Appendice I. Lettre d'intention

Kinshasa, RDC
Le 18 juin 2024

M^{me} Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 États-Unis.

Madame la Directrice générale :

- 1. Dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC approuvé en juillet 2021, les autorités poursuivent les politiques et réformes économiques qui ont été convenues.** Ces politiques et ces réformes sont destinées à maintenir la stabilité macroéconomique, à accroître l'espace budgétaire et à promouvoir une croissance durable tout en encourageant une meilleure gouvernance.
- 2. La date limite des élections fixée à fin 2023 a été respectée.** En dépit de défis logistiques majeurs et de conditions sécuritaires qui ont empêché de voter dans certaines régions, les élections générales de décembre 2023 se sont déroulées paisiblement. Dans la récente période pré- et post-électorale, le président de la République, qui a été réélu pour un deuxième mandat, nous a rappelé l'importance de respecter les engagements pris dans le cadre du programme économique soutenu par le Fonds monétaire international, y compris au plus haut niveau.
- 3. La situation sécuritaire s'est à nouveau dégradée,** en particulier en lien avec le conflit à l'est du pays et ses répercussions économiques et humanitaires majeures. Nous devons en particulier tenir compte de l'augmentation substantielle des dépenses exceptionnelles de sécurité.
- 4. Malgré ce contexte, la croissance demeure résiliente.** Selon les dernières estimations, après 8,8 % en 2022, la croissance a atteint 8,4 % en 2023. La production minière est restée dynamique et, malgré l'impact de la crise sécuritaire dans l'est du pays et de l'inflation sur la consommation du secteur privé, la production non minière a bénéficié d'une nouvelle dynamique venant du secteur de la construction.
- 5. Nos politiques budgétaire et monétaire visent à maintenir la stabilité macroéconomique et à respecter les engagements que nous avons pris dans le cadre du programme.** Afin de pérenniser les réussites de la stabilisation macroéconomique enregistrées ces dernières années, nous continuons à nous abstenir de recourir au financement monétaire direct et avons engagé des dépenses dans les strictes limites de la marge de manœuvre budgétaire dont nous disposons. D'importants efforts ont été consentis pour maximiser les recettes au second semestre de 2023, qui ont en partie compensé les mauvaises performances du premier semestre, mais au vu des efforts sécuritaires essentiels, nous avons été contraints de revoir la composition de nos dépenses tout en préservant le plus possible les dépenses d'investissement. Nous avons également renforcé les mesures pour garantir un meilleur contrôle de ces dépenses, mieux les régulariser et améliorer

leur gouvernance. Nous avons également observé qu'une décélération de l'inflation s'amorce sous l'effet des politiques budgétaire et monétaire coordonnées que nous avons conduites, avec un resserrement de la politique monétaire, et de la réduction des paiements en espèces en monnaie locale au guichet de la banque centrale. Nous maintenons également notre engagement à accumuler des niveaux de réserves adéquats et à maintenir la flexibilité du taux de change.

6. Nous nous sommes efforcés de respecter les conditionnalités prévues dans le programme. En dépit de la période électorale et de graves contraintes de sécurité, nous avons atteint tous les critères de réalisation à fin décembre 2023 sauf celui du déficit budgétaire intérieur. Nous avons demandé une dérogation pour non-respect de ce critère sur la base des mesures correctives exposées dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint. Nous avons également avancé dans notre programme de réformes, bien que certains repères structurels n'aient pas été totalement atteints ou aient dû être reportés de quelques mois.

7. Nous présenterons une loi de finances rectificative pour 2024 lors de la session parlementaire de septembre, qui reflétera l'effort sur le front de la sécurité et préservera la viabilité des finances publiques. La loi de finances pour 2024 promulguée en décembre 2023 se fonde sur une enveloppe réaliste de recettes et de dépenses conforme aux objectifs du programme. Cependant, nous travaillons sur une loi de finances rectificative basée sur un cadre macroéconomique actualisé qui tient compte de l'augmentation des dépenses de sécurité, de l'impact budgétaire de la modification apportée au contrat avec la société minière SICOMINES et des priorités du président de la République qui seront mises en œuvre par le nouveau gouvernement. Cette loi de finances rectificative respectera le principe d'un déficit budgétaire viable et financé de manière réaliste.

8. Nous demandons l'achèvement de la sixième et dernière revue de l'accord appuyé par la FEC, ce qui permettra de décaisser la dernière tranche de 152,3 millions de DTS pour l'appui à la balance des paiements.

9. Outre l'achèvement de l'accord appuyé par la FEC, nous souhaitons poursuivre notre engagement avec le FMI. L'engagement des dernières années a eu un effet positif sur la stabilisation macroéconomique (y compris la reconstitution des réserves de change) et la conduite de réformes pour une croissance robuste et durable. Nous sommes satisfaits de l'assistance technique et du développement des capacités dont nous avons bénéficié et des effets positifs sur le financement des partenaires et du secteur privé. Au-delà de la conclusion de la dernière revue du programme appuyé par la FEC (le premier programme appuyé par le FMI achevé en RDC), nous réitérons notre volonté de poursuivre notre coopération avec le FMI, notamment dans le cadre d'un nouvel accord (basé sur le Plan national stratégique de développement 2024-29 qui est en cours d'exécution) et notre demande de financement au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité. Nous acceptons la publication de cette lettre d'intention, du MPEF et du protocole d'accord technique, ainsi que du rapport des services du FMI sur la sixième revue de l'accord appuyé par la FEC (avec les consultations au titre de l'article IV) et de tous les documents associés (y compris l'analyse de viabilité de la dette), sous réserve de l'approbation du conseil d'administration du FMI.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/
Judith SUMINWA TULUKA
Première Ministre

/s/
Doudou Roussel Fwamba Likunde LI-BOTAYI
Ministre des Finances

/s/
MALANGU KABEDI MBUYI
Gouverneur de la BCC,

/s/
Aimé BOJI SANGARA
Ministre d'État
Ministre du Budget

Pièces jointes :

- Mémoire de politique économique et financière
- Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière

Le présent mémoire complète le MPEF joint à la cinquième revue du programme appuyé par l'accord au titre de la FEC approuvé par le conseil d'administration du FMI le 15 décembre 2023.

A. Contexte et évolution récente de l'économie

1. Les élections de 2023 ont été organisées en dépit d'un contexte sécuritaire difficile. Le conflit armé dans l'est du pays se poursuit et s'est même intensifié. En dépit de cette situation et de défis logistiques de taille, les élections générales se sont tenues fin 2023 comme prévu. Toutefois, les dépenses exceptionnelles liées à l'organisation des élections et aux urgences sécuritaires et humanitaires ont pesé sur les dépenses publiques au second semestre de 2023, et les pressions sécuritaires ont persisté jusqu'au début 2024.

2. Malgré ce contexte difficile, la croissance demeure vigoureuse. La croissance pour 2023 a été revue à la hausse ; elle est actuellement estimée à 8,4 %, après 8,8 % en 2022. Elle a été largement soutenue par le secteur extractif (croissance revue à la hausse à 18,2 %). La production non minière a bénéficié du dynamisme du secteur de la construction, mais elle a aussi pâti de l'insécurité dans l'est du pays et des effets de l'inflation sur la consommation, la croissance ressortant à 3,5 %.

3. En 2023, l'inflation a été surtout tirée par les pressions sur le marché des changes. L'inflation a atteint 23,8 % en rythme annuel en décembre 2023, nourrie par la dépréciation du franc congolais face au dollar. La BCC a maintenu une politique monétaire restrictive caractérisée par une forte hausse du taux directeur, porté à 25 % en août 2023 et resté à ce niveau depuis. Depuis le début de 2024, un ralentissement de la dépréciation du franc congolais est observé et l'inflation a commencé à décliner pour atteindre 21,2 % en avril.

4. L'accumulation de réserves internationales s'est poursuivie en 2023 malgré le creusement du déficit courant. Le déficit courant, estimé à 6,2 % du PIB en 2023, est lié à l'augmentation des importations de biens d'équipement et aux prix internationaux moins favorables du cuivre et du cobalt. Malgré ce contexte et les interventions nécessaires de la BCC sur le marché des changes, les réserves internationales brutes ont augmenté, passant de 4,6 milliards de dollars fin 2022 à 5,4 milliards de dollars fin 2023, soutenues notamment en juillet 2023 par le décaissement de 500 millions de dollars d'appui budgétaire de la Banque Mondiale.

5. Le secteur bancaire demeure rentable et le crédit au secteur privé est en progression. Les banques ont fortement gagné en rentabilité en 2023, tandis que le crédit total a progressé de 29,2 % sur la même période. Cependant, l'écart entre les dépôts en dollars (+11,6 % sur un an) et ceux en franc congolais (-36 %) s'est creusé.

B. Résultats du programme appuyé par la FEC

6. Les critères de réalisation à fin décembre 2023 ont été atteints à l'exception du critère relatif au déficit public (tableau 1) :

- L'objectif indicatif à fin décembre 2023 concernant les recettes de l'administration centrale a été largement atteint, à 20 218 milliards de francs congolais, pour un objectif indicatif de 18 542 milliards. Ce bon résultat résulte des efforts des administrations fiscales, de la résolution des différends relatifs aux profits exceptionnels du secteur minier en 2021, des acomptes sur les paiements d'impôts pour 2024 versés par les grandes sociétés minières et du transfert au Trésor de certaines des ressources de plusieurs organismes et fonds publics.
- Malgré cette réussite, le critère de réalisation concernant le solde budgétaire intérieur à fin décembre 2023 n'a pas été atteint. Les dépenses exceptionnelles de sécurité, qui ont dépassé les projections de plus de 1 % du PIB, ont eu une incidence significative sur ce résultat. En conséquence, nous demandons une dérogation pour non-respect de ce critère de réalisation sur la base de la poursuite de la mise en œuvre des actions correctives décidées lors de la cinquième revue, qui comprennent la mise en place d'une facture de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) standardisée pour toutes les grandes entreprises, ainsi que des nouvelles actions correctives suivantes : i) l'engagement d'établir une loi de finances rectificative pour 2024 conforme aux objectifs et au cadre macroéconomique de la sixième revue, ii) la publication de plans d'engagement budgétaire révisés conformes à ce cadre et iii) l'accélération de la décentralisation des autorisations de paiement aux ministères pilotes (voir paragraphe 25).
- Nous avons respecté l'enveloppe de masse salariale bien que l'objectif indicatif à fin 2023 ait été manqué de peu (7 132 milliards de francs congolais contre 7 130 milliards). Le plancher des dépenses consacrées aux trois programmes de santé (objectif indicatif) a été manqué lui aussi, les décaissements à fin 2023 s'élevant à 33,6 milliards de francs congolais pour un objectif de 41,8 milliards (80 % de l'objectif). Cependant, outre le programme de vaccination appuyé par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), les dépenses consacrées au programme de santé reproductive, maternelle, néonatale, de l'enfant et de l'adolescent (SRMNEA) et au programme de santé maternelle et infantile ont également atteint le montant programmé. Bien qu'il soit regrettable d'avoir manqué les objectifs tout au long du programme, la situation actuelle représente un progrès substantiel, reconnu par les partenaires dans le secteur de la santé, par rapport à la situation qui prévalait au moment du lancement du programme appuyé par la FEC, où l'intervention financière et opérationnelle du gouvernement était limitée.
- L'objectif indicatif relatif au plafond des dépenses financées sur ressources intérieures exécutées en procédures d'urgence n'a pas été atteint, 17,7 % des dépenses du quatrième trimestre 2023 ayant été exécutées dans le cadre de ces procédures. Toutefois, si l'on exclut les dépenses exceptionnelles de sécurité, ce ratio est ramené à 10,5 %, ce qui est proche de l'objectif de 10 %.

- Les autres critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin 2023 ont été atteints, en particulier le critère de réalisation relatif à l'accumulation de réserves internationales nettes, qui ont atteint 269 millions de dollars, plus que le plancher ajusté fixé à 229 millions de dollars.

7. Concernant les repères structurels de la dernière revue du programme :

- Nous avons respecté le repère structurel continu portant sur la publication des contrats miniers dans un délai de 60 jours suivant leur signature, y compris l'avenant au contrat avec la SICOMINES, publié le 1^{er} mai 2024.
- Le manuel des procédures de gestion des investissements publics a été adopté le 11 novembre 2023 en Conseil des ministres (repère structurel à fin décembre 2023). Cependant, la section relative à l'impact climatique n'a pas été incluse.
- Le décret établissant le cadre d'exécution des opérations du Trésor et de la BCC conformément à la Loi contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) a été adopté le 16 mai en Conseil des ministres (repère structurel à fin mai 2024).
- Enfin, l'adoption des états financiers 2023 de la BCC produits conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) (repère structurel à fin mai 2024) a été reporté à septembre 2024 (voir paragraphe 34).

C. Perspectives économiques et risques

8. Les perspectives restent favorables. Nous prévoyons une croissance de 4,7 % en 2024 et une croissance annuelle moyenne voisine de 4,7 % sur la période 2024-2029, soutenue par la diversification croissante de l'économie, qui contribue à la croissance du secteur non extractif. Nous prévoyons une amélioration progressive du compte courant, avec un déficit situé entre 3 et 3,5 % du PIB. L'inflation devrait diminuer progressivement pour atteindre 17,2 % en 2024 et 12 % en rythme annuel à la fin de l'année, avant de revenir graduellement vers l'objectif de 7 % fixé par la BCC. Le déficit budgétaire intérieur (en base caisse) devrait être limité à 0,5 % du PIB en 2024, et à 0,4 % du PIB en moyenne les années suivantes.

9. Nous sommes conscients que d'importants risques à court terme entourent ces perspectives, dont la situation internationale (guerre en Ukraine et crise au Moyen-Orient) et d'autres incertitudes (croissance mondiale et chinoise et système financier international) qui pourraient peser sur les prix des produits miniers et les termes de l'échange. Concernant la situation intérieure, la stabilité macroéconomique pourrait être fragilisée si le conflit dans l'est du pays ne diminue pas, notamment du fait de pressions budgétaires supplémentaires et des conséquences du retrait de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). C'est pourquoi nous restons prêts à apporter les ajustements nécessaires à nos politiques économiques.

D. Politiques macroéconomiques et structurelles

Politique budgétaire

Exécution du budget au début de 2024

10. Dans un contexte marqué par la contrainte des dépenses de sécurité, nous poursuivons nos efforts pour mobiliser des recettes et suivre une approche prudente en ce qui concerne les autres dépenses :

- les efforts de mobilisation de recettes se sont poursuivis. Au premier trimestre 2024, les recettes fiscales et non fiscales se sont élevées à 4 714 milliards de francs congolais, soit 40 % de plus qu'à la même période de 2023 et nettement plus que l'objectif programmé. Cette tendance favorable s'est prolongée en avril (échéance importante pour l'impôt sur les sociétés), avec une hausse de plus de 70 % par rapport à avril 2023 ;
- les dépenses exceptionnelles de sécurité restent élevées, et bien supérieures au niveau programmé. S'établissant à 1 287 milliards de francs congolais au premier trimestre 2024, ces dépenses ont baissé par rapport au quatrième trimestre 2023 (2 075 milliards de francs congolais), même si elles ont doublé par rapport au premier trimestre 2023 et ont déjà atteint plus de 60 % du montant programmé pour l'ensemble de l'année 2024 dans la loi de finances 2024 ;
- conformément au pacte de stabilité, les dépenses sont engagées dans le strict respect des ressources disponibles (en excluant toute avance de la BCC). Les dépenses sont donc restreintes et des tensions de trésorerie ont été observées, ce qui s'est traduit par des retards de paiement d'une partie des salaires pour février et mars 2024, même si la situation a été régularisée à la fin du mois d'avril ;
- malgré ces contraintes, en février 2024, nous avons remboursé une partie des arriérés relatifs à la subvention pétrolière en déboursant 123 millions de dollars au moyen d'un prêt bancaire consortial ;
- dans l'ensemble, nous avons limité le déficit budgétaire intérieur à 170 milliards de francs congolais au premier trimestre 2024 (contre un déficit de 588 milliards de francs congolais pour la même période de 2023).

Prévisions budgétaires pour le reste de l'année 2024

11. Par rapport à la cinquième revue, les projections budgétaires pour 2024 de notre programme appuyé par la FEC doivent être révisées :

- côté recettes, l'incidence des acomptes sur impôts reçus à la fin de l'année 2023 doit être prise en compte. Les recettes attendues de la mise en œuvre du récent avenant au contrat SICOMINES (324 millions de dollars en 2024) sont intégrées aux nouvelles projections, en sus du

reliquat au titre de l'accord initial (300 millions de dollars en 2024) sous la forme d'une dette de la SICOMINES garantie par l'État. Au total, toujours sur la base des résultats des premiers mois de l'année, nous prévoyons que les recettes de l'administration centrale (hors comptes spéciaux) s'élèveront à environ 25 032 milliards de francs congolais en 2024, contre 22 052 milliards de francs congolais au moment de la cinquième revue ;

- côté dépenses, la principale évolution concerne les dépenses exceptionnelles, notamment en matière de sécurité. Bien que, par nature, cette catégorie de dépenses se prête difficilement aux prévisions, sur la base des dépenses déjà exécutées au cours des premiers mois de 2024, le montant programmé pour 2024 doit être revu à la hausse, de 2 247 milliards à 4 442 milliards de francs congolais, ce qui représente une augmentation équivalente à plus de 1 % du PIB. En outre, compte tenu de l'importance des dépenses exceptionnelles de sécurité, nous nous engageons à faire auditer ces dépenses au titre de 2023 et 2024 par un organisme national compétent et à limiter le recours à la procédure d'urgence dans le cadre de leur exécution ;
- notre prévision de masse salariale reste inchangée à 8 125 milliards de francs congolais. Ce montant ne couvre pas les nouveaux élus locaux. Les projections de dépenses courantes restent globalement inchangées. Si les dépenses en capital ou les dépenses exceptionnelles de sécurité ne sont pas intégralement exécutées, ou si les recettes sont finalement supérieures au niveau attendu, nous n'augmenterons pas les dépenses courantes ;
- les investissements sur financement intérieur progresseront pour atteindre 4 202 milliards de francs congolais, compte tenu des investissements financés au moyen des recettes de l'accord relatif à la SICOMINES. Si l'on exclut l'accord relatif à la SICOMINES, les investissements sur financement intérieur s'élèveront à 3 703 milliards de francs congolais ;
- au total, nous envisageons désormais un déficit intérieur sur base caisse en 2024 d'environ 1 089 milliards de francs congolais (0,5 % du PIB), ce qui correspond à peu près à l'objectif fixé dans le cadre de la cinquième revue. Ce déficit prévisionnel reste intégralement financé par des hypothèses crédibles (principalement des bons et obligations du Trésor, ainsi que des prêts d'appui budgétaire), et est conforme à notre objectif de préserver la viabilité budgétaire à moyen terme.

12. Ces révisions et les priorités du nouveau gouvernement feront l'objet d'une loi de finances rectificative :

- les prévisions de recettes et de dépenses ajustées pour 2024, notamment en ce qui concerne les dépenses exceptionnelles de sécurité, devront être formellement incluses dans une loi de finances rectificative soumise au parlement par le nouveau gouvernement ;
- sans attendre la soumission de la loi de finances rectificative au parlement, nous avons publié, le 10 mai 2024, des plans d'engagement budgétaire trimestriels révisés et cohérents avec les objectifs du programme ;

- conformément aux bonnes pratiques et aux normes de transparence en matière de gestion des finances publiques, la loi de finances rectificative intégrera les ressources escomptées de l'avenant à l'accord relatif à la SICOMINES et leur affectation prévue à des dépenses d'infrastructure. Nous prévoyons également de mettre en place un mécanisme financier et de gouvernance pour ces ressources, y compris la publication de rapports réguliers sur les flux financiers et l'exécution des projets sélectionnés ;
- la loi de finances rectificative sera aussi l'occasion de réaffirmer les priorités du deuxième mandat du président de la République qui seront mises en œuvre par le nouveau gouvernement, conformément à la déclaration de politique générale de ce dernier.

13. Nos politiques budgétaires continuent d'être guidées par deux principes : i) la non-monetisation des déficits, conformément à la loi organique de la BCC, telle que modifiée dans le cadre du pacte de stabilité d'août 2020 ; et ii) la préservation d'un risque modéré de surendettement de sorte à maintenir autant que possible notre accès à des financements extérieurs concessionnels pour nos projets prioritaires. En conséquence, la valeur actuelle des nouveaux prêts à contracter par le secteur public est estimée à 2,5 milliards de dollars pour 2024.

Réformes budgétaires structurelles

E. Mobilisation des recettes

14. Les efforts de mobilisation des recettes restent la pierre angulaire de notre stratégie. Les recettes de l'administration centrale (hors comptes spéciaux) sont passées de 7,6 % du PIB en 2020 à 12,2 % du PIB en 2023. Notre ambition est de converger vers la moyenne enregistrée par nos pairs en Afrique subsaharienne, à savoir environ 17 % du PIB.

15. La réalisation des mesures décrites dans les précédents MPEF doit se poursuivre. L'objectif est de renforcer les résultats des trois organes de l'administration fiscale, c'est-à-dire la Direction générale des impôts (DGI), la Direction générale des douanes et accises (DGDA) et la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations (DGRAD), suivant des priorités qui tiennent également compte de l'analyse effectuée par l'outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale (TADAT) (février 2024). Les priorités sont les suivantes :

- la dématérialisation et numérisation. Nous poursuivons les efforts aux fins de la numérisation, qui bénéficient de l'appui de plusieurs partenaires (notamment l'Union européenne et l'Agence française de développement) et permettront aux organes de l'administration fiscale de disposer des ressources financières nécessaires pour maintenir les résultats au-delà de la durée de vie des programmes en question. Le déploiement du logiciel LOGIRAD est en cours au sein des différentes administrations de l'État (Mines, Hydrocarbures, Télécommunications, Migration, Affaires foncières, et Cadastre minier). La dématérialisation concerne également la mise en place du logiciel de gestion des impôts (ERP) à la DGI et la gestion des procédures douanières à la DGDA ;

- l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de l'observance fiscale. Il s'agit de répartir les efforts de mobilisation des recettes sur un éventail plus large de contribuables. Les priorités comprennent i) la remise en cause de certaines exonérations, sur la base du plan de rationalisation des dépenses fiscales adopté en octobre 2022 ; ii) l'enregistrement biométrique des contribuables ; et iii) la sécurisation du registre des contribuables en limitant, aux seuls contribuables identifiés par la DGI, l'accès aux marchés publics ;
- l'amélioration du fonctionnement de la TVA. En complément du système de comptabilisation de la TVA pour les entreprises minières, qui évite l'accumulation de nouveaux arriérés de TVA sur les importations, l'apurement de l'encours des arriérés est nécessaire. Outre le secteur minier, nous concentrons nos efforts sur la facturation normalisée et la mise en place d'un système de téléprocédures fiscales qui permettra à l'administration fiscale d'authentifier chaque transaction commerciale, d'utiliser les données de ces transactions à des fins de contrôle et d'évaluer le chiffre d'affaires de chaque opérateur économique. S'agissant des progrès relatifs aux factures normalisées, nous avons achevé l'acquisition des moyens technologiques fin 2023 et la formation du personnel de la DGI au cours du premier trimestre 2024, et nous avons entamé en juin 2024 une phase pilote avec un échantillon d'entreprises diverses, pour la plupart de grande taille. Nous prévoyons de rendre le système opérationnel pour les grandes entreprises à compter d'août 2024, ce qui se traduira par des retombées positives sur les recettes dès cette année ;
- l'augmentation des recettes des droits d'accises, qui ne représentent que 0,6 % du PIB, contre une moyenne de 1,6 % en Afrique. Nous observons déjà les résultats de la mise en œuvre du système de traçabilité des droits d'accises (STDA) en ce qui concerne le tabac, les télécommunications et, plus récemment, les boissons. Nous concentrerons nos efforts sur les droits d'accises conventionnels (qui se sont avérés efficaces dans d'autres pays) et étudierons la possibilité d'augmenter les droits d'accises sur les cigarettes ou l'alcool et de les éliminer sur d'autres produits. Les réformes en cours pour réduire les subventions aux carburants devraient également permettre, à terme, de rétablir les droits d'accises sur les carburants ;
- une exploitation plus efficace des possibilités de recettes du secteur extractif. Le contrôle des flux de matières des exportations de minerais doit être renforcé au niveau de la DGDA, tandis que le laboratoire mis en place par la DGI pour vérifier les paramètres techniques (taux d'humidité, teneurs et quantités de minerai) doit permettre d'améliorer le calcul des assiettes fiscales et des taxes dues par les sociétés minières. Le premier rapport relatif à ce laboratoire, établi fin 2023, énonce les procédures qui seront mises en œuvre après l'actualisation du manuel de traçabilité ;
- l'amélioration des contrôles et de la gestion des différends, notamment par une meilleure évaluation des risques (par exemple, en ce qui concerne la valeur des importations déclarées ou les exonérations), une coordination plus efficace au sein des autorités compétentes et entre elles, un meilleur cadre de contrôle pour garantir une application uniforme de la législation, et la mise en place d'un système de suivi de la qualité et de l'efficacité des contrôles ;

- l'amélioration de la gouvernance et de la lutte contre la corruption dans les organes de l'administration fiscale. L'effort de mobilisation des recettes ne doit pas nuire aux relations avec les contribuables et à leur perception de l'intégrité des organes de l'administration fiscale. En plus des obligations prévues par le statut de la fonction publique applicable au personnel des organes de l'administrations fiscale, des codes d'éthique et de déontologie seront élaborés, les inspections internes et externes seront renforcées et des sanctions seront appliquées, le cas échéant. Les règles régissant la gestion des différends (y compris en ce qui concerne les incitatifs fiscaux) ne devraient pas encourager des initiatives contraires à la loi et à l'objectif de maximisation des recettes. Cet objectif est soutenu par les travaux de l'Observatoire de surveillance de la corruption et de l'éthique professionnelle (OSCEP) et les réformes anticorruption en cours qui précisent les sanctions à appliquer en cas de violation dudit objectif ;
- le parachèvement du nouveau code des impôts, avec l'appui de la Banque Mondiale, qui comprend un volet sur les procédures fiscales, un volet sur les recettes non fiscales perçues par les ministères sectoriels, un volet révisé sur les droits d'accises, et la mise en œuvre d'un plan de rationalisation des taxes parafiscales (perçues par des organes autres que les ministères). Aux fins de ce dernier point, l'inventaire des taxes parafiscales, des comptes spéciaux et des budgets annexes a été achevé en juin 2023. Il s'agit également de limiter la création de nouveaux fonds spéciaux, car la mise en place d'un système parafiscal pour financer ces fonds va à l'encontre de l'objectif de rationalisation et nuit à l'objectif d'augmentation des recettes de l'administration centrale, notamment en décourageant les entreprises de rejoindre le secteur formel.

F. Contrôle des risques budgétaires ; rationalisation des dépenses et amélioration de leur qualité

16. Nous continuons à développer notre capacité d'évaluation et de gestion des risques budgétaires. Avec l'assistance technique du FMI, nous avons élaboré une annexe à la loi de finances contenant des informations sur i) les risques macroéconomiques, ii) les risques liés à la dette publique, iii) les risques liés aux entités publiques ne relevant pas de l'administration centrale, iv) les risques liés au secteur financier, v) les risques institutionnels et vi) les risques à long terme, y compris ceux liés au changement climatique. Nous continuons à améliorer ce document chaque année, notamment en ce qui concerne l'évaluation quantitative des risques budgétaires en question et le coût budgétaire nécessaire pour les atténuer.

17. Nous allons établir un cadre budgétaire ancré sur un équilibre budgétaire hors ressources extractives afin d'éviter les mesures procycliques. En mars 2024, une mission du département des finances publiques du FMI a passé en revue les priorités de notre feuille de route adoptée fin 2023. À court terme, nous prévoyons de i) renforcer les statistiques sur les recettes minières et la définition du solde budgétaire hors ressources minières, parallèlement à sa publication dans les documents budgétaires d'ici la fin de l'année en cours ; ii) développer l'analyse des risques budgétaires liés à la volatilité des prix des minerais dans le cadre de l'annexe mentionnée au paragraphe 16 ; iii) renforcer les capacités d'analyse et de prévision des recettes minières à l'aide du modèle d'analyse fiscale des industries extractives (FARI), ce que nous

accomplirons avec l'appui du FMI et d'autres partenaires, y compris la GIZ (agence allemande pour la coopération internationale). À moyen terme, la mise en œuvre de tous les outils, y compris les règles budgétaires nécessaires pour réduire la procyclicité des dépenses et atteindre nos objectifs budgétaires, permettra d'établir ce cadre budgétaire basé sur un équilibre budgétaire hors ressources extractives.

18. Pour ce qui est des risques liés à la dette publique, nous restons déterminés à éviter i) l'accumulation d'arriérés au titre du service de la dette publique extérieure ; ii) l'accumulation d'arriérés de salaires de l'État ; et iii) le recours de l'administration centrale à des emprunts auprès de la banque centrale. De plus, nous restons déterminés à ne pas utiliser les dépôts de la banque centrale comme sûreté ou garantie pour des emprunts de l'administration centrale, tout en remboursant tous les emprunts de ce type existants selon le calendrier prévu.

19. Nous avons clarifié le calendrier de mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs avec l'assistance technique du FMI :

- après l'achèvement d'un audit indépendant de l'encours des arriérés intérieurs certifiés, en décembre 2022, la stratégie a été présentée au conseil des ministres le 19 mai 2023. Cette stratégie prévoit le paiement, sans décote, des créances d'un montant inférieur ou égal à 300 000 dollars. Les autres créances seront converties en obligations du Trésor, dont une partie pourra être remboursée par l'État chaque année, à l'avance, par le biais d'opérations de rachat (adjudications « à la hollandaise »). À cette fin, un arrêté fixant les modalités de la titrisation des arriérés intérieurs certifiés et de l'organisation du rachat de titres de la dette publique intérieure a été signé le 24 octobre 2023 ;
- afin de garantir la transparence et l'équité du processus de remboursement, nous avons publié le 1er septembre 2023 un communiqué de presse invitant les créanciers à contacter la Direction générale de la dette publique (DGDP) pour présenter leur dossier ;
- la feuille de route parachevée le 13 novembre 2023 est en cours de mise en œuvre, le paiement des créances d'un montant inférieur ou égal à 300 000 dollars ayant commencé avec le déboursement d'une somme totale de 5 millions de dollars en juin 2024. Cependant, la titrisation des créances les plus élevées, prévue pour mars 2024, a été reportée à juillet 2024, et l'identification complète des créanciers (y compris l'obtention de leurs coordonnées bancaires et l'ouverture d'un compte-titres à leur profit pour y placer les obligations qui seront émises) a pris un peu de retard. Un premier rachat anticipé de ces titres aura lieu en août 2024 ;
- nous nous abstenons de tout paiement en dehors du cadre de cette stratégie d'apurement.

20. Nous poursuivons les réformes visant à rationaliser la subvention pétrolière dans le but de maîtriser son coût budgétaire. Les prix à la pompe ont augmenté de plus de 7 % le 25 avril 2024, ce qui porte leur hausse depuis 2021 à un niveau compris entre 74 et 130 % selon les régions et les produits. Parallèlement à ces augmentations, nous poursuivons la mise en œuvre de la feuille

de route validée en novembre 2023, qui s'appuie sur l'audit de la structure des prix de mai 2023 et sur la mission d'assistance technique du FMI de juillet 2023, avec les priorités suivantes :

- l'affinement de la structure des prix par l'optimisation de certains éléments (le prix moyen à la frontière) et l'amélioration du calcul et de la certification des manques à gagner du secteur pétrolier. Un décret précisant les critères d'éligibilité et les méthodes de calcul a été publié en février 2024. Les manques à gagner pour un trimestre donné seront désormais certifiés dans un délai maximum de deux mois. L'effort de transparence continue, avec la publication mensuelle sur le site du ministère de l'Économie nationale, depuis juin 2023, de la structure des prix et des subventions estimées ;
- la mise en œuvre, depuis octobre 2023, de la décision prise par l'arrêté interministériel du 13 mars 2023 en vue d'exclure les entreprises minières du périmètre des bénéficiaires de la subvention au gazole pour la zone d'approvisionnement sud, grâce aux progrès accomplis dans la comptabilisation des volumes de gazole vendus par les sociétés de distribution de produits pétroliers aux entreprises minières et dans le programme de marquage moléculaire. Par ailleurs, nous avons l'intention de rationaliser les exonérations à l'importation de façon à optimiser les taxes parafiscales sur les produits pétroliers et à contrôler les volumes de consommation. En attendant la mise en place d'un mécanisme d'évaluation rigoureux, les exonérations ont été suspendues ;
- concernant les passifs envers les sociétés de distribution de produits pétroliers (« manques à gagner »), la hausse des prix à la pompe et les réformes engagées ont permis de réduire sensiblement leur rythme d'accumulation à 125 millions de dollars en 2023, contre 545 millions de dollars en 2022. D'autre part, nous avons remboursé 135 millions de dollars au cours des quatre premiers mois de 2024, dont 123,5 millions de dollars en février, au moyen d'un financement bancaire dont le paiement est garanti par une partie des taxes parafiscales incluses dans la structure des prix des carburants. Nous suivrons la même approche pour rembourser les passifs, estimés à 402 millions de dollars fin mars 2024 ;
- depuis février 2023, nous avons mis en place un comité permanent chargé de suivre la mise en œuvre des réformes relatives à la régulation des prix des produits stratégiques (CRP).

21. Une réforme ambitieuse de la fonction publique est nécessaire. La masse salariale n'a augmenté que de 8,4 % en 2023, et un décret stipulant que toute augmentation de salaire doit être approuvée conjointement par les ministres du Budget, des Finances et de la Fonction publique a été signé fin juillet 2023. Le budget 2024 prévoit une augmentation modérée de la masse salariale (environ 14 %), la ramenant ainsi à 4,1 % du PIB, contre 5 % en 2022. En plus de ces efforts de maîtrise de la masse salariale, nous avons commencé à assainir le registre de la fonction publique au moyen de l'identification biométrique de tous les fonctionnaires, à réorganiser la couverture sociale des fonctionnaires et à mettre en place un programme de retraite. Une réforme plus globale de la fonction publique est nécessaire, y compris une stratégie globale en matière de politique salariale.

Cette réforme et le calendrier de sa mise en œuvre devront être précisés par le nouveau gouvernement.

22. L'amélioration du niveau et de l'efficacité des dépenses sociales demeure essentielle.

Les trois programmes de santé liés à l'objectif indicatif de la FEC ont été sélectionnés avec les partenaires de la santé en raison de leur importance et de la nécessité d'une participation directe du gouvernement, y compris sur le plan financier. Nous sommes disposés à poursuivre cet engagement et à l'étendre à d'autres programmes. À part ces programmes de santé, nos priorités sociales seront réaffirmées par le nouveau gouvernement, notamment la gratuité d'accès à l'éducation, la réduction des inégalités régionales et l'accélération des projets de sécurité alimentaire. Alors que plus de 30 % du budget est alloué aux ministères sociaux, il importe que nous améliorions l'efficacité et la qualité des dépenses en contrôlant les dépenses de fonctionnement et en augmentant les dépenses au titre des programmes.

23. Nous améliorerons l'efficacité de la gestion des investissements publics sur la base des recommandations du rapport d'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) publié en janvier 2023 :

- le rapport EGIP a mis en évidence des faiblesses structurelles dans le cycle d'investissements publics. Ses principales recommandations ont été incluses dans une feuille de route adoptée par le conseil des ministres le 3 novembre 2023 et ont été assorties d'un plan d'action prioritaire ;
- en outre, i) le décret portant gestion des investissements publics, qui couvre toutes les phases du cycle de projet, a été signé le 31 mai 2023 ; ii) les travaux visant à attribuer un identifiant numérique unique à chaque projet financé par le gouvernement ou ses partenaires de développement ont été achevés le 15 mars 2024 (il s'agit désormais de prendre un décret ministériel pour rendre effective et obligatoire l'application de la nouvelle codification, et de mettre à jour les applications informatiques afin d'y intégrer la nouvelle codification) ; iii) un manuel de procédures visant à normaliser les pratiques de gestion des investissements publics a été produit et adopté par le gouvernement le 11 novembre 2023 (RS pour fin décembre 2023), mais sans le cadre d'évaluation des impacts climatiques, qui est en cours d'élaboration et sera finalisé au cours du troisième trimestre 2024 pour être inclus dans ce manuel ; iv) pour la première fois, un programme pluriannuel d'investissements publics (2024-2026) a été annexé à la loi de finances 2024 ;
- nous continuons à renforcer le suivi des projets financés sur ressources extérieures à travers les mesures suivantes : i) la restructuration et le renforcement de la Cellule de suivi des projets et programmes (CSPP) ; ii) l'élargissement des domaines de compétence de la CSPP qui, outre les projets de la Banque Mondiale et de la Banque africaine de développement, suit désormais ceux du Fonds international de développement agricole, de l'Agence française de développement, de la Banque arabe de développement, de l'Agence allemande pour la coopération internationale et de l'Agence japonaise de coopération internationale ; iii) la mise au point d'indicateurs de gestion pour un suivi en temps réel des projets et programmes et l'amélioration du suivi du traitement des dossiers en vue de réduire les délais administratifs ; et iv) l'évaluation des

contrats de performance signés entre le gouvernement et les coordonnateurs des unités de gestion des projets ;

- le renforcement de la CSPP s’inscrit également dans le cadre du processus de création d’un guichet unique de coordination et de suivi des projets financés sur ressources extérieures, qui vise à fusionner la CSPP avec le bureau central de coordination (BCeCo), la Cellule d’exécution des financements en faveur des États fragiles (CFEF) et la Cellule d’appui à l’ordonnateur du Fonds européen de développement (COFED). Le processus de fusion, en cours avec l’appui d’un consultant rattaché au ministère des Finances, devrait s’achever à la fin de l’année 2024 ;
- au-delà des investissements financés sur ressources extérieures, nous sommes déterminés à renforcer la mise en œuvre et la gouvernance des investissements sur ressources propres. Cela vaut en particulier pour les investissements dans des infrastructures à partir de ressources budgétaires provenant de l’avenant à l’accord relatif à la SICOMINES. Cela vaut également pour le Programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T), financé en partie par l’allocation générale de DTS d’août 2021 (d’un montant de 511 millions de dollars en 2022 et 2023), qui continue à faire l’objet d’un suivi rigoureux ainsi que de rapports trimestriels produits par les organismes d’exécution et de rapports annuels publiés.

G. Renforcement de la gestion des finances publiques (GFP)

24. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre plan pluriannuel de réforme de la gestion des finances publiques adopté par le conseil des ministres le 19 août 2022. Ce plan s’articule autour de cinq axes : i) la réforme et la crédibilité budgétaires ; ii) les politiques fiscales et le renforcement des organes de l’administration fiscale ; iii) la réforme des dépenses publiques ; iv) la gestion de la trésorerie et la comptabilité publique ; et v) la numérisation du système de gestion des finances publiques. Coordonnées par le Comité d’orientation de la réforme des finances publiques (COREF), ces réformes suivent un plan d’action régulièrement mis à jour, avec l’appui technique et financier des partenaires réunis au sein d’un groupe inter-bailleurs spécifique.

25. Les priorités actuelles de la réforme de la GFP sont les suivantes :

- le renforcement de la crédibilité budgétaire, notamment par l’amélioration de la coordination entre les services aux fins de la formulation du cadre budgétaire et par une transparence accrue, par exemple à travers la publication trimestrielle de l’exécution du plan de trésorerie ;
- l’amélioration de la comptabilité publique et de la gestion de trésorerie, à travers i) l’opérationnalisation progressive de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) ; ii) une meilleure coordination pour un pilotage détaillé et éclairé de la gestion de trésorerie, au moyen de réunions hebdomadaires de la Commission du plan de trésorerie, qui comprend des experts du ministère des Finances, de la DGTCP, du ministère du Budget et de la BCC ; et iii) la mise en place du compte unique du Trésor (CUT), sur la base du décret du 31 mai 2023, élaboré avec l’assistance technique du FMI, qui définit le champ d’application et la structure du CUT et établit les mécanismes de son fonctionnement. À la suite

de la mission d'inventaire des comptes bancaires des administrations publiques, un total de 3 625 comptes a été identifié, dont 607 comptes de ministères, 121 comptes d'institutions et organismes assimilés, 2 608 comptes de budgets annexes et 289 comptes spéciaux. Par ailleurs, un projet de convention de compte unique de l'administration centrale a été élaboré avec l'assistance technique du FMI ;

- le renforcement de la chaîne des dépenses et la limitation des dépenses qui ne respectent pas les procédures normales. Nous restons déterminés à plafonner les dépenses en procédure d'urgence à 8 % des dépenses financées sur ressources intérieures en 2024, et nous continuerons à publier des rapports trimestriels précisant la nature et le montant de ces dépenses. Ces dépenses doivent également être régularisées à travers le Comité de régularisation des dépenses en procédure d'urgence (qui comprend les services compétents des ministères des Finances (y compris la DGTCP) et du Budget). Cet objectif est en cohérence avec la gestion budgétaire par objectifs de programme et la décentralisation des autorisations. La signature des arrêtés portant création de neuf postes comptables par le ministre des Finances, le paramétrage du logiciel destiné à informatiser la chaîne des dépenses publiques dans les ministères sectoriels pilotes, ainsi que la signature en septembre 2023 du manuel de procédures et du circuit de la dépense publique tenant compte de la décentralisation de l'ordonnancement permettront de tester cette dernière au sein de ministères sectoriels sélectionnés. Par ailleurs, dans le but de doter les comptables publics d'outils facilitant l'exercice de leur fonction, le gouvernement a signé le 24 octobre 2023 un décret fixant les procédures de paiement et de comptabilité de la dépense publique. Au demeurant, ces différentes étapes correspondent aux engagements pris vis-à-vis de la Banque Mondiale dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'amélioration du recouvrement des recettes et de la gestion des dépenses en RDC (ENCORE). Conformément au cadre des résultats de ce projet et à la feuille de route convenue, la décentralisation de l'ordonnancement sera mise en œuvre dans au moins six ministères d'ici la fin décembre 2024 ;
- l'amélioration de la transparence et de l'efficacité de la commande publique, conformément au décret sur les procédures des marchés publics publié le 7 mars 2023, qui énonce les dispositions légales nécessaires pour renforcer l'identification des bénéficiaires effectifs et la divulgation des informations correspondantes, ainsi que l'a recommandé l'assistance technique du FMI. L'objectif reste d'opérationnaliser pleinement le Système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP), qui est actuellement testé dans les unités pilotes ;
- le renforcement de la gestion de la dette publique, conformément à l'arrêté interministériel du 5 décembre 2020, qui stipule que la Direction générale de la dette publique (DGDGP) évaluera et suivra tous les nouveaux accords en matière de dette. Le décret-loi sur la dette publique, qui harmonise le cadre juridique de la gestion de la dette publique, a été signé le 11 septembre 2023, ratifié par le parlement puis promulgué ;
- le renforcement de la surveillance des entreprises publiques. Les états financiers des principales entreprises publiques (Générale des carrières et des mines – Gécamines [secteur minier], Société minière de Bakwanga – MIBA [secteur minier], Régie de distribution d'eau – REGIDESO [eau],

Société nationale d'électricité – SNEL [électricité], Régie des voies aériennes – RVA [transport aérien], Société nationale des chemins de fer du Congo – SNCC [transport ferroviaire] et Société commerciale des transports et des ports – SCTP [ports et transports]) sont publiés sur le site web du Conseil supérieur du portefeuille (CSP). Un rapport sur la situation financière consolidée des entreprises publiques a été publié en annexe à la loi des finances 2024 ;

26. la numérisation sera un point d'ancrage principal de la réforme de la gestion des finances publiques. En plus de la numérisation de la collecte des recettes, le gouvernement envisage de mettre en place un système intégré pour relier les différents systèmes informatiques, et de développer les modules de comptabilité et de gestion budgétaire. Un plan d'action global pour la numérisation du système de GFP a été adopté par le conseil des ministres le 27 octobre 2023. Le cadre institutionnel de coordination et d'orientation du système numérique de gestion des finances publiques sera mis en place avec la création de la direction générale des systèmes d'information financière, qui aura pour mission de développer les systèmes d'information des finances publiques, d'assister les titulaires des projets ayant trait à la gestion des finances publiques et d'assurer la sécurité, l'intégrité, la fiabilité ainsi que la régulation technique des systèmes d'information en question ;

27. une évaluation de la gestion des finances publiques est en cours. Elle a été sollicitée officiellement le 7 septembre 2023 par le ministre des Finances et bénéficie de l'appui technique et financier de plusieurs bailleurs de fonds. Ses résultats, attendus pour octobre 2024, permettront de faire le bilan des réformes entreprises ces dernières années et de mettre à jour, pour les années à venir, notre plan d'action, qui pourrait servir de base à nos engagements dans le cadre d'un nouveau programme appuyé par le FMI.

Politiques monétaire, financière et de change

Politique monétaire

28. La politique monétaire reste restrictive, et nous sommes prêts à utiliser les outils à notre disposition pour faire face aux pressions inflationnistes :

- après avoir relevé de 11 % à 25 % le 8 août 2023, le Comité de politique monétaire (CPM) a maintenu le taux directeur inchangé, bien que l'inflation ait commencé à se tasser. Le coefficient des réserves obligatoires sur les dépôts en monnaie nationale est également resté inchangé, à 10 %, depuis juin 2023. L'encours d'obligations de la BCC, qui s'élevait à 40 milliards de francs congolais fin juillet 2023, a sensiblement progressé par la suite pour atteindre une moyenne de 204 milliards de francs congolais au cours du deuxième semestre 2023 et une moyenne de 221 milliards de francs congolais au cours du premier trimestre 2024 ;
- la BCC est prête à prendre des mesures supplémentaires pour renforcer le cadre de politique monétaire, améliorer la transmission de la politique monétaire et lutter contre la dollarisation sur la base des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de mars 2024. La banque centrale envisage de continuer à résorber la liquidité excédentaire en élargissant les

fourchettes d'offre des obligations de la BCC et en relevant le coefficient des réserves sur les dépôts à vue en monnaie nationale au besoin. À court terme, la BCC est déterminée à i) à rendre le financement accessible à la demande (le guichet de la facilité permanente est ouvert tous les jours, avec un taux plus élevé), afin de réduire le volant de liquidité de précaution des banques et de les inciter à offrir leurs liquidités sur le marché interbancaire (d'ici la mi-juin 2024) ; ii) consulter les banques (d'ici juin 2024) pour examiner la possibilité de rémunérer les réserves obligatoires en monnaie nationale ; iii) analyser les différentiels de prévision de liquidité quotidiennement (à partir de juin 2024) ; iv) établir une base de données unique et exhaustive sur les banques afin de pouvoir analyser leur vulnérabilité à divers chocs, y compris la liquidité en francs congolais et en dollars, et la dépréciation du taux de change.

Politique de change

29. Nous sommes déterminés à continuer à renforcer notre position extérieure :

- à près de 6 milliards de dollars fin avril 2024, les réserves internationales brutes ont fortement augmenté par rapport à leur niveau avant le programme (un peu moins de 803 millions de dollars, soit l'équivalent de deux semaines d'importations fin 2020), et sont nettement au-dessus du niveau projeté au moment du lancement du programme. Cependant, à environ deux mois d'importations, elles sont encore à un niveau insuffisant. Notre objectif reste de couvrir plus de trois mois d'importations ;
- malgré un environnement moins favorable qu'en 2022, caractérisé par la baisse des revenus miniers en dollars et par des interventions sur le marché des changes rendues nécessaires par la volatilité excessive des taux de change, nous avons accumulé 275 millions de dollars de réserves nettes en 2023, ce qui dépasse le critère de performance ajusté du programme, qui est de 216 millions de dollars.

30. Nous sommes déterminés à maintenir la flexibilité des taux de change. Le taux de change demeure le premier amortisseur de chocs externes, et notre politique de change restera guidée par les objectifs d'adéquation des réserves et de stabilité des prix. La politique d'intervention de la BCC est guidée par la nécessité d'accumuler des réserves, ainsi que d'atténuer les épisodes d'extrême volatilité des taux de change susceptibles de compromettre la stabilité macroéconomique. Nous sommes résolus à renforcer le cadre des interventions sur le marché des changes en tenant compte des conclusions de l'assistance technique du FMI. Certaines des mesures prescrites ont déjà été mises en œuvre, y compris ce qui suit : i) la BCC a supprimé le plafonnement de la marge générée par les banques lors de la revente des dollars obtenus aux enchères ; ii) la BCC a mis la méthode de définition du taux de change marginal aux enchères en conformité avec le cadre réglementaire et les bonnes pratiques de marché ; iii) la BCC a exclu les bureaux de change de la participation aux enchères ; et iv) le système de surveillance et de suivi des opérations de change a été renforcé par des activités de contrôle sur place et hors site. Nous continuerons à nous assurer que le cours indicatif du franc congolais reflète les forces du marché, comme le montre le faible écart avec le taux de change parallèle.

31. Nous continuerons à respecter nos engagements à i) ne pas imposer ni intensifier des restrictions sur les paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes ; ii) ne pas instaurer ni modifier des pratiques de changes multiples ; iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI ; et iv) ne pas imposer ni intensifier des restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

Réformes structurelles

32. La modernisation du cadre de la politique monétaire se poursuivra :

- l'orientation prudente de la politique monétaire repose sur l'absence de toute avance de la BCC pour financer le déficit budgétaire public, conformément à la loi organique de la BCC, à la loi relative aux finances publiques et au pacte de stabilité entre le gouvernement et la BCC. À cet effet, nous avons respecté les plafonds de variation du crédit net de la BCC à l'État et des avoirs intérieurs nets de la BCC, établis dans le cadre du programme. De même, la BCC s'abstiendra d'émettre de nouvelles garanties pour des emprunts de l'administration centrale, conformément à la loi organique. Par ailleurs, les dépôts de garantie d'emprunts existants arrivant à échéance seront progressivement transférés dans les réserves internationales ;
- depuis janvier 2022, la réserve obligatoire sur les dépôts en devises est constituée en devises sur la part excédant le niveau à fin 2021. La portion de cette réserve constituée en monnaie nationale – un stock cristallisé de 2 375,6 milliards de francs congolais, vestige de l'ancien système – a été réduit de 118,7 milliards de francs congolais (5%) en 2023 et a été converti en réserves obligatoires en devises des banques sur le compte dédié auprès de la Banque des règlements internationaux (BRI). Nous poursuivons le processus de dé cristallisation ;
- Dans le cadre d'un programme pluriannuel d'assistance technique du FMI, nous finirons de mettre en place le système de prévision et d'analyse des politiques (FPAS) d'ici 2024 puis le rendrons opérationnel, y compris par la mise en place d'un cadre organisationnel, afin de renforcer le processus de décision en matière de politique monétaire. Nous prendrons toute mesure d'accompagnement supplémentaire qui s'impose le cas échéant pour améliorer les capacités de prévision et d'analyse économiques de la BCC ainsi que sa communication ;
- des réunions du Comité de politique monétaire se tiennent régulièrement suivant un calendrier établi à l'avance. Nous demeurons engagés à communiquer en détail sur les décisions du Comité, notamment à travers un communiqué et une conférence de presse de la BCC à l'issue de ces réunions. Les mesures visant à améliorer la communication se concentreront également sur les politiques et les réformes mises en œuvre par la BCC, afin d'accroître leur visibilité.

33. Le gouvernement et la BCC sont résolus à limiter strictement les opérations en espèces aux guichets de la BCC. L'instruction émise en juillet 2023 par le président de la République s'est traduite par une baisse notable des paiements en espèces en monnaie nationale. Dans ce contexte, et afin de contribuer au retrait de la RDC de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI), la

BCC a révisé les instructions 15 et 15bis pour les aligner sur les normes du GAFI. Nous sommes également résolus à réduire les paiements en espèces en devises étrangères aux guichets de la BCC. Ces efforts satisfont par ailleurs aux exigences de la loi portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du 27 décembre 2022. Dans ce contexte, et sur la base des résultats obtenus en 2023, nous mettons en place un cadre pour l'exécution des opérations du Trésor et de la BCC conformément aux dispositions de la loi de LBC/FT, notamment ses articles 23 et 24. Le conseil des ministres a ainsi adopté le 16 mai 2024 un décret plafonnant, aux montants fixés par la loi, les paiements en espèces ou au moyen d'instruments au porteur effectués au nom de l'administration centrale ou de ses organismes, à la BCC ou aux banques commerciales, en francs congolais ou en devises (**repère structurel à fin mai 2024**).

Sauvegardes

34. Nous continuerons à renforcer les dispositifs de gouvernance de la BCC ainsi que ses mécanismes de responsabilité et de transparence en mettant en œuvre les recommandations en suspens de l'évaluation des sauvegardes de 2020 :

- Le cadre comptable de la BCC sur la base des normes IFRS a reçu l'avis favorable du ministère des Finances. Avec l'assistance technique du FMI, la BCC est à l'œuvre pour publier ses états financiers conformément aux normes IFRS. Toutefois, la BCC n'a pas été en mesure de respecter son engagement de publier les états financiers certifiés de 2023 en conformité avec les normes IFRS (repère structurel à fin mai 2024), en raison de la charge de travail de l'auditeur externe. Bien que les états financiers IFRS de 2021, 2022 et 2023 aient été préparés, au vu du processus de validation par l'auditeur externe, nous prévoyons qu'ils seront adoptés par le conseil d'administration et publiés en septembre 2024. Dans l'intervalle, les états financiers de 2023 conformes aux normes du nouveau plan comptable (NPC) seront adoptés par le conseil d'administration en juin 2024.
- Ce passage aux normes IFRS augmentera le montant du capital requis, pour atteindre le niveau de 10 % des actifs productifs, conformément à la loi organique de la BCC, par rapport au montant présenté dans l'analyse des besoins de recapitalisation validée par le conseil d'administration de la BCC le 7 novembre 2022. Toutefois, la recapitalisation correspondant au capital social (d'un montant de 213 milliards de francs congolais déterminé par la loi organique de la BCC) a commencé en 2024 par un débit automatisé du compte général du Trésor suivant le calendrier convenu entre la BCC et le ministère des Finances dans le protocole d'accord approuvé par le conseil d'administration de la BCC et signé le 20 novembre 2023. Les mécanismes et le calendrier relatifs au solde de la recapitalisation seront précisés dans un protocole d'accord qui sera signé d'ici fin 2024, après la publication des premiers états financiers conformes aux normes IFRS.
- Comme nous nous y étions engagés, le conseil d'administration de la BCC a adopté le 12 décembre 2023 une décision établissant les règles de passation des marchés définies avec l'assistance technique de la Banque Mondiale. Les nouvelles règles ont été publiées et sont désormais en vigueur.

- La BCC continue à renforcer la gestion des réserves de change en plafonnant les dépôts en devises auprès des correspondants bancaires locaux, avec l'objectif permanent de clôturer tous ces comptes et la condition préalable importante de l'ouverture d'un compte chez un correspondant bancaire étranger, objectif auquel elle s'attelle.
- La BCC établira une fonction de conformité ayant comme piliers la LBC/FT, la déontologie ainsi que la lutte contre la fraude interne et externe. Une cartographie des risques internes de BC/FT, qui est en cours d'élaboration, sera validée par le conseil de la BCC.
- La BCC continuera à renforcer l'indépendance et les capacités de sa fonction d'audit interne. Dans ce contexte, le conseil de la BCC a adopté une charte de l'audit interne en juin 2023, et des activités de formation ont été menées pour renforcer les capacités des auditeurs et des membres du comité d'audit du conseil de la BCC.
- Le rapport d'audit externe pour 2022 a été finalisé le 29 août 2023 et publié dans son intégralité dans le rapport annuel 2022 de la BCC.
- La BCC renforcera le cadre opérationnel et la gouvernance de sa gestion des réserves internationales.
- La BCC établira un cadre de soutien à la liquidité d'urgence pour les institutions financières solvables confrontées à des problèmes temporaires d'illiquidité, avec l'assistance technique du FMI.

Secteur financier

35. Il est essentiel d'appliquer les recommandations de la revue de stabilité du secteur financier (RSSF) pour renforcer la surveillance et la régulation de ce secteur. En se fondant sur le programme d'assistance technique appuyé par le FMI sur la période 2023-2026, notre stratégie est de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- Réglementation du secteur financier : la promulgation de la nouvelle loi bancaire en décembre 2022 a marqué un jalon indispensable dans l'avancée des réformes. Afin de rendre sa réglementation conforme à la nouvelle loi bancaire ainsi qu'aux normes internationales, la BCC a déjà introduit ou révisé 18 instructions, notamment les instructions 17, 18, 21 et 22 pour les établissements de crédit et sociétés financières autres que les institutions de microfinance ; l'instruction 19 pour les établissements de crédit et sociétés financières ; ainsi que les instructions 7, 8 et 41 pour les institutions de microfinance. La BCC a également émis six nouvelles instructions (51 à 56) concernant, entre autres, les exigences en matière d'agrément et la gouvernance des entreprises financières en général, la discipline de marché et les coûts d'exploitation et de contrôle. En outre, elle a révisé les instructions administratives relatives à la réglementation de l'activité des systèmes de messagerie financière et des bureaux de change. La BCC prévoit de publier en 2024 l'instruction sur l'interopérabilité des systèmes de paiement électronique ainsi que l'instruction sur les institutions de paiement. La BCC poursuit également

ses efforts pour adapter son cadre réglementaire en lien avec les travaux en cours sur la révision de l'instruction 14, en vue de mettre en œuvre les règles sur la solvabilité et le ratio de levier suivant l'approche des normes de Bâle III et les normes internationales en matière de liquidité ;

- Surveillance du secteur financier et simulations de crise bancaire (tests de résistance) : à la suite d'une mission pilote menée avec l'assistance technique du FMI, les inspections sur place comportant une évaluation du risque de crédit ont repris au cours du second semestre 2023 et se poursuivront en 2024. Nous avons mis en place un comité chargé des tests de résistance pour identifier les principaux risques et les degrés d'exposition du système financier et pour formuler des questions portant sur ces risques. L'opérationnalisation de la surveillance fondée sur le risque est en cours avec le lancement du deuxième exercice général de notation des banques. En attendant la création d'un service ad hoc, les risques liés aux technologies de l'information sont déjà couverts par la Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF) ;
- Gestion de crise et filet de sécurité financière : d'ici fin septembre 2024, la BCC adoptera une instruction précisant les informations à inclure dans les plans de prévention et de redressement des banques, y compris les scénarios de crise de liquidité et de perte d'une ou plusieurs relations de correspondant bancaire ; les banques commerciales devront soumettre ces plans à la BCC d'ici décembre 2024. La BCC alignera avec les meilleures pratiques internationales le cadre de fourniture de liquidité d'urgence aux institutions financières solvables confrontées à des problèmes d'illiquidité temporaire ; et procédera à une revue des accords de coopération internationale avec tous les pays d'origine des maisons mères des banques établies en RDC, dans l'optique d'intégrer la planification du redressement et de la résolution ;
- Mandat de stabilité financière et politiques macroprudentielles : afin d'appuyer les travaux du Comité de stabilité financière, nous avons créé une fonction de stabilité financière dotée de ressources suffisantes ; nous continuons à renforcer la surveillance des institutions financières non bancaires ; et nous développons des outils de suivi et d'alerte précoce pour analyser l'interdépendance et les interconnexions sectorielles.

36. Nous mettons en œuvre la stratégie nationale d'inclusion financière adoptée par le gouvernement en juillet 2023. Nous avons mis en place un comité de mise en œuvre de cette stratégie, composé notamment d'experts du ministère des Finances, du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique, de la Banque centrale du Congo, de l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances et de l'Institut national de la statistique, ainsi que de représentants de l'Association congolaise des banques et d'associations professionnelles du secteur de la microfinance. L'objectif est d'atteindre un taux d'inclusion financière supérieur à 50 % à partir de 2025.

Réformes structurelles : amélioration de la gouvernance et du climat des affaires

37. L'amélioration de la gouvernance et l'intensification de la lutte contre la corruption restent au cœur de la stratégie du gouvernement :

- nous renforçons les institutions en charge de la lutte contre la corruption, notamment l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC), conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux meilleures pratiques internationales. Le cycle d'examen dans le cadre de cette convention est en cours, et nous attendons la visite d'examineurs en provenance de la Libye et de la Zambie ;
- après la validation de la politique nationale de réforme de la justice (PNRJ) et l'adoption, en octobre 2022, de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, un plan d'action prioritaire a été établi et fait l'objet d'un suivi régulier par le ministère de la Justice, l'APLC, l'Observatoire de surveillance de la corruption et de l'éthique professionnelle ainsi que d'autres institutions et partenaires ;
- en août 2023, une base de données sur l'activité de corruption a été créée pour 10 provinces et depuis lors, les données issues des organes et des ressorts territoriaux concernés sont compilées avec l'appui de l'Institut national de la statistique. Les travaux concernant les 15 provinces restantes se poursuivront tout au long de l'année 2024 ;
- l'une de nos priorités est de doter les institutions de lutte contre la corruption de ressources suffisantes. Après la prestation de serment de l'encadrement supérieur et des nouveaux magistrats de la Cour des comptes, le 31 août 2022, nous avons continué à renforcer les moyens de cette institution. Sa dotation budgétaire, qui est passée de 22 milliards de francs congolais en 2022 à 87 milliards de francs congolais en 2023, devrait être portée à 96 milliards de francs congolais dans la loi de finances 2024. De son côté, l'Inspection générale des finances poursuit ses missions de contrôle, notamment le contrôle ex ante des dépenses des institutions publiques et des fonds spéciaux.

38. Nous poursuivrons nos efforts dans le domaine de la transparence et de la gouvernance du secteur minier :

- le gouvernement continuera à soutenir le travail de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), notamment au moyen des dotations budgétaires nécessaires à son fonctionnement. Si le processus de validation de la RDC –finalisé le 13 octobre 2022 – a décerné au pays un score général élevé en rapport avec les exigences de l'ITIE, il a aussi souligné les progrès qui doivent encore être accomplis en termes de renforcement de la transparence et de la publication des bénéficiaires effectifs des contrats miniers ;
- nous continuerons à publier les nouveaux contrats (repère structurel continu) en conformité avec les dispositions pertinentes du code minier et les exigences de la norme ITIE, y compris les contrats renégociés³⁸. De plus, les états financiers 2023 de la Gécamines, y compris les

³⁸ En vertu de la loi n° 18/001 modifiant et complétant la loi n° 007/2002 portant code minier, toutes les conventions minières doivent être publiées dans les soixante jours suivant leur date d'entrée en vigueur.

commentaires des auditeurs, seront publiés comme cela a été le cas pour les comptes 2020, 2021 et 2022.

39. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), nous mettons en œuvre le plan d'action convenu avec le GAFI afin que la RDC soit retirée de la liste des pays soumis à une surveillance renforcée :

- la promulgation de la nouvelle loi de LBC/FT (n° 22/068) en décembre 2022 a marqué une étape majeure de notre engagement. Cette loi a introduit des innovations telles que i) l'élargissement de l'application des mesures de LBC/FT à l'ensemble du secteur financier (au-delà des banques) ; ii) l'interdiction des comptes bancaires anonymes ; iii) le renforcement des mesures de vérification des virements électroniques pour les personnes politiquement exposées (PPE) ; iv) l'établissement d'exigences de base en matière de vigilance à l'égard de la clientèle par les banques correspondantes ; et v) le renforcement des procédures de déclaration de patrimoine des PPE ;
- la mise en œuvre du plan d'action bénéficie de l'assistance technique et financière de nombreux partenaires (notamment la Facilité globale de LBC/FT de l'Union européenne), coordonnée par un comité d'assistance technique qui dispose d'un secrétariat technique ;
- le quatrième rapport de progrès soumis au secrétariat du GAFI le 22 mars 2024 souligne la nécessité de respecter les échéances pour plusieurs points du plan d'action, mais aussi les avancées importantes ci-après : i) la stratégie nationale de LBC/FT préparée par le Comité consultatif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLUB) a été validée fin 2023 ; ii) le rapport de l'évaluation nationale des risques (ENR), préparé avec l'assistance technique de la Banque Mondiale, a été largement diffusé, y compris auprès des institutions de microfinance ; iii) le décret désignant les autorités de surveillance pour tous les secteurs des entreprises et professions non financières a été signé ; iv) les capacités d'enquête et de poursuite en matière de LBC/FT ont été renforcées grâce au recrutement de magistrats et à l'élaboration d'un plan de formation de l'ensemble des enquêteurs ; v) les deux décrets sur le régime des sanctions financières ont été signés le 21 mars 2024 ; vi) le renforcement des capacités des analystes de la Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF) et le déploiement d'une solution technologique pour la réception et le traitement sécurisés des déclarations d'opérations suspectes sont en cours ;
- suite à la visite des experts, du 22 au 26 avril 2024, la RDC est en train de finaliser son processus d'adhésion au Groupe Egmont, qui sera examiné lors de la réunion plénière de juin 2024 à Paris.

40. Nous avons l'intention d'accélérer les réformes afin de stimuler l'investissement privé.

L'édition de juin 2023 du Baromètre national du climat des affaires, qui évalue le degré de satisfaction des acteurs économiques à l'égard de l'environnement des affaires, a mis en évidence des préoccupations concernant la sécurité juridique des impôts et des charges parafiscales, l'environnement politique, la gestion des marchés publics, ainsi que la qualité de l'administration et des infrastructures. En conséquence, le gouvernement a adopté, le 28 juillet 2023, un plan

d'urgence en conseil des ministres et, le 2 novembre 2023, une feuille de route comportant près de 70 réformes visant à i) faciliter la création d'entreprises (introduction d'un visa d'affaires et mise en place d'un guichet unique de délivrance des autorisations, permis et licences spécifiques) ; ii) faciliter l'accès à l'électricité ; iii) faciliter le transfert de propriété ; et iv) faciliter les échanges commerciaux internationaux (promotion des plateformes logistiques et mise en place d'une commission de règlement des différends).

H. Développement des capacités et amélioration des statistiques

41. Nous continuerons à renforcer les capacités de nos institutions, avec l'appui de nos partenaires. La fourniture d'assistance technique a contribué à des diagnostics essentiels, y compris un diagnostic complet de la gouvernance, le RSSF, l'EGIP, le TADAT et le rapport national sur le climat et le développement préparé par la Banque Mondiale. Une experte du département des affaires budgétaires du FMI (financée par le gouvernement du Japon) est sur place, de même que deux experts en matière budgétaire et fiscale financés par la coopération belge (Enabel) qui sont en poste à Kinshasa et qui travaillent en étroite collaboration avec l'assistance technique du FMI. Un expert est également détaché auprès de la BCC depuis octobre 2023 par le département des marchés monétaires et des capitaux du FMI.

42. Nous restons déterminés à améliorer nos statistiques notamment leur qualité et leur diffusion, aux fins de la surveillance et du suivi du programme.

- Après la publication de la nouvelle série révisée du PIB jusqu'à 2019, suivant le système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 et avec 2005 comme année de référence, les comptes nationaux ont été mis à jour jusqu'en 2022 (version provisoire) et seront publiés en juin 2024 avec l'assistance technique du Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique centrale (AFRITAC Centre). La nouvelle année de référence du PIB 2024 intégrera les principales recommandations du SCN 2008 et sera lancée avec les nomenclatures d'activités économiques et de produits ainsi que l'initialisation de la base de données du logiciel ERETES (outil d'aide à l'élaboration des comptes nationaux) au cours de l'année 2026.
- En mars 2023, la BCC a commencé à déclarer trimestriellement ses indicateurs de solidité financière au FMI afin qu'ils soient publiés. En outre, la BCC est résolue à produire des données monétaires améliorées et actualisées grâce à une meilleure coordination entre les personnels concernés avec l'assistance technique du FMI, qui devrait être mise en place au cours de l'année 2024.
- Nous continuerons à soutenir l'Institut national de la statistique et les autres institutions publiques chargées de produire des statistiques officielles dans l'accomplissement de leurs missions, et à améliorer la coordination institutionnelle, et nous comptons pour cela sur la poursuite de l'assistance technique et financière de nos partenaires. Nos priorités comprennent les données sur la dette, en particulier celles produites par les entreprises publiques et les provinces ; l'amélioration de la qualité et de la fréquence de transmission des données par la BCC ; et l'amélioration de la précision des indicateurs économiques.

- Après avoir renforcé nos statistiques budgétaires à travers la préparation et la publication régulières, par la DGTCP, du tableau des opérations financières de l'État (TOFE) en format MSFP, élaboré sur la base du TOFE MSFP 1986 pour être publié dans l'Annuaire de statistiques du FMI, nous comptons rendre opérationnel le nouveau système comptable restreint en vue de l'utilisation de la balance générale des comptes du Trésor (BGCT) comme source principale du TOFE au format MFSP 2014.
- Nous continuerons à améliorer la qualité et la diffusion des statistiques de la dette publique, en élargissant constamment le périmètre de la dette aux entreprises publiques et en améliorant la transmission des statistiques à la base de données trimestrielles sur la dette du secteur public (QPSD) gérée conjointement par la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international.
- Nous souhaitons participer à l'initiative du Système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a)/Page de données nationales récapitulative (PDNR) pour la diffusion d'informations et de métadonnées statistiques, sachant que cette approche implique la désignation d'un coordinateur national (point focal) et la préparation de métadonnées décrivant les pratiques actuelles en matière de production et de diffusion de statistiques officielles, ainsi que les plans à court et à long terme pour l'amélioration de ces pratiques. L'assistance du département des statistiques du FMI nous sera utile pour atteindre cet objectif.

43. Le cadre macroéconomique et les mesures du programme au titre de la FEC continueront à guider la mise en œuvre de nos politiques économiques en 2024. Les définitions des concepts et indicateurs clés, ainsi que les exigences en matière de communication de données, sont énoncées dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. Sous la direction du ministre des Finances, du ministre du Budget et de la Gouverneure de la BCC, une troïka technique présidée par le ministre des Finances et comprenant le ministre du Budget et la BCC est chargée de suivre la mise en œuvre du programme. Le Comité technique de suivi et d'évaluation des réformes (CTR) assurera la coordination, le secrétariat technique et la liaison avec le FMI concernant la transmission des informations à partager avec les services du FMI conformément au PAT.

Tableau 1. République démocratique du Congo : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit

	2023				2024			
	fin décembre				fin mars			
	CR				OI			
	Rapport n°23/434	Ajusté	Réalisation	Status	Rapport n°23/434	Ajusté	Réalisation Préliminaire	Status
Critères de Réalisation Quantitatifs								
Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC (millions USD)	250	216	275	Satisfait	80	50	-120	Non satisfait
Plafonds sur les variations du crédit net de la BCC à l'État (milliards CDF) 1/	405	472	343	Satisfait	0	58	-138	Satisfait
Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC (milliards CDF)	300	367	295	Satisfait	0	83	-257	Satisfait
Plafonds sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs (millions USD) 2/	0		0	Satisfait	0		0	Satisfait
Planchers du solde budgétaire intérieur (base caisse, milliards CDF)	-1,400	-395	-2,132	Non satisfait	-462	681	-262	Non satisfait
Plafonds de souscription ou de garantie de nouvelle dette extérieure par le secteur public (valeur actuelle, millions USD)	2,500		655	Satisfait	1,000		92	Satisfait
Plafonds sur les niveaux des avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques (millions USD)	150		113	Satisfait	150		181	Non satisfait
Objectifs Indicatifs								
Plafonds sur les variations des dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale (millions USD)	-61		-61	Satisfait	-6		-6.5	Satisfait
Planchers sur les recettes de l'administration centrale (milliards CDF)	18,542		20,318	Satisfait	3,545		4,714	Satisfait
Planchers des dépenses sociales (milliards CDF)	75		67	Non satisfait	21			Pas de données
Plafonds de l'accumulation des arriérés de salaires de l'administration centrale (millions USD)	0		0	Satisfait	0		0	Satisfait
Plafonds sur la masse salariale (milliards CDF)	7,130		7,132	Non satisfait	2,031		1,620	Satisfait
Plafonds sur les dépenses publiques exécutées en procédures d'urgence (en pourcentage de total des dépenses sur ressources propres)	10		17	Non satisfait	10		24	Non satisfait
Postes pour mémoire :								
Ajustements								
Appui à la balance des paiements (millions USD)	662		621		56		0	
Produit des privatisations (millions USD)	0		0		0		0	
Paiements au titre du service de la dette extérieure (millions USD)	239		253		48		50	
Paiement des arriérés intérieurs (milliards CDF)	854		876		0		464	
Investissements sur ressources intérieures (milliards CDF)	2,455		2,665		864		192	
Recettes de l'administration centrale (milliards CDF)	19,035		20,318		3,545		4,714	

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Les plafonds sont positifs afin de tenir compte de l'utilisation partielle de l'allocation de DTS à des fins budgétaires (voir le rapport pays du FMI n° 22/3, encadré 1).

2/ Continu.

3/ Ces données seront renseignées après réception du rapport des auditeurs externes à fin avril.

Tableau 2. République démocratique du Congo : conditionnalité structurelle dans le cadre de l'accord au titre de la FEC

Mesures	Motivation	Date d'échéance	État d'avancement
Demande d'un accord au titre de la FEC			
Conseil de la BCC entièrement constitué conformément aux exigences de la loi de 2018 sur la banque centrale	Améliorer la gouvernance de la banque centrale conformément aux recommandations de l'évaluation des sauvegardes	Mesure préalable	Respecté
Adopter la feuille de route ITIE sur la transparence minière (validée par le conseil des ministres)	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Mesure préalable	Respecté
Première revue			
Publier les états financiers complets 2020 de la Gécamines, y compris les commentaires des auditeurs	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Fin août 2021	Respecté
Consolider tous les documents juridiques sur les recettes non fiscales dans un document unique	Rationaliser les recettes non fiscales	Fin septembre 2021	Respecté
Soumettre au parlement le projet de nouvelle loi sur les banques commerciales intégrant les commentaires du FMI	Renforcer la stabilité financière et la surveillance bancaire	Fin novembre 2021	Non respecté
Publier tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Respecté
Deuxième revue			
Adopter le nouveau règlement de la BCC sur les réserves obligatoires pour les nouveaux dépôts en devises	Renforcer la stabilité financière et la surveillance bancaire	Fin décembre 2021	Respecté
Signer un protocole d'accord entre la BCC et le ministère des Finances pour régulariser l'encours de crédit de la BCC à l'État	Doter la BCC d'une marge de manœuvre pour mettre en œuvre la politique monétaire	Fin décembre 2021	Respecté
Mettre en œuvre intégralement SYDONIA World pour le guichet unique électronique dans 10 bureaux de douane supplémentaires	Améliorer l'administration des douanes	Fin décembre 2021	Respecté

Tableau 2. République démocratique du Congo : conditionnalité structurelle dans le cadre de l'accord au titre de la FEC

Mesures	Motivation	Date d'échéance	État d'avancement
Recruter un cabinet indépendant pour effectuer un audit externe de BCeCo pour les années 2017-2021	Améliorer l'efficacité des investissements publics	Fin mars 2022	Respecté
Publier tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Non respecté
Mesures	Motivation	Date d'échéance	État d'avancement
Troisième revue			
Publier le contrat renégocié permettant la restitution d'actifs miniers au profit de l'État	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Mesure préalable	Respecté
Réviser le décret d'application afin d'introduire l'autoliquidation de la TVA pour les opérateurs miniers en conformité avec la législation en vigueur et les meilleures pratiques internationales, de sorte qu'elle s'applique aux sociétés minières, et non à des produits spécifiques	Améliorer l'administration de la TVA	Fin juin 2022	Respecté
Publier les plans de dépenses 2022 de l'État conformes aux objectifs du programme	Améliorer la transparence budgétaire	Fin juillet 2022	Respecté
Adopter un plan de rationalisation des charges non fiscales	Rationaliser le régime fiscal	Fin septembre 2022	Non respecté ^{1/}
Mettre en œuvre la première phase du système de traçabilité des droits d'accises (STDA)	Améliorer l'administration des droits d'accises	Fin septembre 2022	Non respecté
Prendre un décret sur la gouvernance budgétaire suivant les recommandations émises dans le cadre du développement des capacités	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin octobre 2022	Respecté
Valider, par les soins de son conseil, l'analyse des besoins de recapitalisation de la BCC	Renforcer la solvabilité de la BCC	Fin novembre 2022	Respecté

Tableau 2. République démocratique du Congo : conditionnalité structurelle dans le cadre de l'accord au titre de la FEC

Mesures	Motivation	Date d'échéance	État d'avancement
Publier tous les nouveaux contrats miniers en conformité avec les dispositions pertinentes du code minier et les exigences de la norme ITIE, y compris les contrats renégociés	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Respecté
Quatrième revue			
Achever l'audit certifiant les arriérés intérieurs (§ 19)	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin décembre 2022	Respecté
Adopter un décret sur la gestion des investissements publics couvrant le cycle de vie des projets, conformément aux recommandations du rapport EGIP (§ 23)	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin mai 2023	Respecté
Mesures	Motivation	Date d'échéance	État d'avancement
Adopter un cadre réglementaire qui définit le périmètre et la structure du compte unique du Trésor (§ 24)	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin mai 2023	Respecté
Publier tous les nouveaux contrats miniers en conformité avec les dispositions pertinentes du code minier et les exigences de la norme ITIE, y compris les contrats renégociés (§ 36) ^{2/}	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Non respecté
Cinquième revue			
Réaliser un inventaire des charges parafiscales dans les comptes spéciaux et les lois de finances rectificatives (§ 16)	Rationaliser le régime fiscal	Fin juin 2023	Respecté
Signer tous les décrets d'application de la loi sur les partenariats public-privé (§ 39)	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin juin 2023	Respecté
Mettre à jour le manuel d'exécution du budget pour y inclure les dispositions de la loi organique sur la GFP, et signer le décret sur la comptabilité publique	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin juillet 2023	Non respecté

Tableau 2. République démocratique du Congo : conditionnalité structurelle dans le cadre de l'accord au titre de la FEC

Mesures	Motivation	Date d'échéance	État d'avancement
précisant les critères régissant le recours à la procédure d'urgence pour les dépenses (§ 24)			
Signer un décret précisant que les hausses de salaires doivent être validées conjointement par les ministres du Budget, des Finances et de la Fonction publique (§ 21)	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin juillet 2023	Respecté
Achever la deuxième phase du plan de rationalisation des recettes non fiscales conformément aux recommandations du FMI (§ 16)	Rationaliser les recettes non fiscales	Fin septembre 2023	Respecté
Signer un protocole d'accord sur la mise en œuvre de la recapitalisation de la BCC (§ 31)	Améliorer l'indépendance de la BCC	Fin septembre 2023	Non respecté
Adopter une réglementation sur les transactions entre parties liées conformément au principe fondamental 20 de Bâle (§ 33)	Renforcer la réglementation bancaire et les normes prudentielles	Fin novembre 2023	Respecté
Réviser et élargir la réglementation de la BCC pour respecter la nouvelle loi bancaire telle que décrite dans le MPEF (§ 33)	Renforcer la stabilité financière et la surveillance bancaire	Fin novembre 2023	Respecté
Mesures	Motivation	Date d'échéance	État d'avancement
Publier tous les nouveaux contrats miniers en conformité avec les dispositions pertinentes du code minier et les exigences de la norme ITIE, y compris les contrats renégociés (§ 36)	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Respecté
Sixième revue			
Adopter un manuel de procédure de gestion des investissements publics (§ 23)	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin décembre 2023	Non respecté

Tableau 2. République démocratique du Congo : conditionnalité structurelle dans le cadre de l'accord au titre de la FEC

Mesures	Motivation	Date d'échéance	État d'avancement
Adopter un cadre pour l'exécution des opérations du Trésor et de la BCC conformément à la loi de LBC/FT (MPEF) (§ 33)	Renforcer le cadre de LBC/FT	Fin mai 2024	Respecté
Adopter les états financiers de l'exercice 2023 de la BCC en conformité avec les normes IFRS (§ 33)	Renforcer les sauvegardes de la banque centrale	Fin mai 2024	Non respecté
Publier tous les nouveaux contrats miniers en conformité avec les dispositions pertinentes du code minier et les exigences de la norme ITIE, y compris les contrats renégociés (§ 36)	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Respecté
Article VIII			
Ne pas imposer de restrictions sur les paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes ni intensifier celles qui existent		Continu	
Ne pas instaurer de pratiques de change multiples ni modifier celles qui existent		Continu	
Ne pas conclure d'accords de paiement bilatéraux qui ne soient pas conformes à l'article VIII		Continu	
Ne pas imposer de restrictions aux importations pour des motifs de balance des paiements ni intensifier celles qui existent		Continu	
Sources : autorités congolaises ; services du FMI. 1/ Ce plan a été adopté en date du 7 octobre 2022. 2/ Les services du FMI ont récemment eu connaissance de certains contrats signés en mars 2022 qui n'ont pas été publiés. Les autorités ont à présent publié l'ensemble des contrats en question. Cependant, si les services du FMI avaient eu accès à ces informations au moment de la troisième revue, cela aurait modifié l'évaluation de ce repère structurel. En vertu de la loi n° 18/001 modifiant et complétant la loi n° 007/2002 portant code minier, toutes les conventions minières doivent être publiées dans les soixante jours suivant leur date d'entrée en vigueur.			

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) contient des définitions et des facteurs d'ajustement qui explicitent le calcul des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs aux tableaux 1 et 2 joints au mémorandum de politiques économiques et financières. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs seront évalués sur la base des flux cumulés à compter du début de chaque année civile.

A. Définitions

2. Aux fins du présent PAT, les termes « **extérieur** » et « **intérieur** » sont définis en fonction de la résidence.

3. **Couverture institutionnelle** : l'**administration centrale** comprend toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique. Toutefois, sauf indication contraire du présent protocole, l'administration centrale n'inclut pas les organisations à but non lucratif qui sont contrôlées et financées par elle. Le **système bancaire** est composé de la Banque centrale du Congo (BCC) ainsi que des institutions de dépôt.

4. Aux fins du présent PAT, les **taux de change du programme** sont les suivants (cours indicatifs de la BCC au 31 décembre 2020) :

- les variables libellées en dollars américains seront converties en francs congolais en utilisant le taux de change du programme de 1 971,8046 francs congolais pour un dollar américain ;
- les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme de 2 852,0774 francs congolais pour un DTS ;
- les variables libellées en euros seront évaluées au taux de change du programme de 2 421,1594 francs congolais pour un euro ;
- enfin, les variables libellées dans une devise autre que le dollar américain, le DTS ou l'euro seront d'abord converties en dollars américains au taux de change officiel « dollar / devise en question » du 31 décembre 2020 (tiré des Statistiques financières internationales du FMI) puis converties en francs congolais en utilisant le taux de change « franc congolais / dollar » du programme.

5. Les **critères de réalisation quantitatifs** (CRQ) inclus dans le programme, tels que définis ci-dessous, se rapportent aux réserves internationales nettes (RIN) de la BCC, aux avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants bancaires nationaux, au crédit net de la BCC à l'État, aux avoirs intérieurs nets de la BCC, aux arriérés de paiements extérieurs, à la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public et au solde budgétaire intérieur (base caisse). Ils sont

établis pour la fin juin 2023 et la fin décembre 2023, tandis que les objectifs indicatifs le sont pour la fin septembre 2023 et la fin mars 2024.

6. Outre les critères de réalisation quantitatifs spécifiques énumérés au paragraphe 5, comme pour tout accord conclu avec le FMI, des **critères de réalisation continus** portent également sur la non-imposition de contrôle des changes ou de pratiques de taux de change multiples. Plus précisément, ces critères sont relatifs à i) la non-imposition ou la non-intensification de restrictions sur les paiements et les transferts effectués dans le cadre de transactions internationales courantes ; ii) la non-mise en place ou la non-modification de pratiques de taux de change multiples ; iii) la non-conclusion d'accords bilatéraux de paiement non conformes à l'article VIII ; et iv) la non-imposition ou la non-intensification de restrictions à l'importation pour des motifs de balance des paiements. Ces critères de réalisation continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne figurent pas dans le tableau des critères de réalisation quantitatifs annexé au MPEF.

B. Critères de réalisation quantitatifs et ajusteurs

Planchers des variations des réserves internationales nettes de la BCC

7. Définition : on entend par « **réserves internationales nettes (RIN)** » la différence entre les **réserves extérieures brutes** de la BCC et le **total de ses engagements extérieurs**, à l'exclusion des allocations de DTS.

8. Définition : on entend par « **réserves extérieures brutes** », selon une définition globalement conforme à la sixième édition du Manuel des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6), la somme des éléments suivants : i) les avoirs en or monétaire de la BCC détenus à l'étranger ; ii) les avoirs en DTS détenus à l'étranger ; iii) les recettes en devises ; et v) les créances convertibles sur les non-résidents, telles que les dépôts en devises et les valeurs mobilières étrangères. La définition des réserves extérieures brutes ne couvre pas les éléments suivants : les créances en devises sur les résidents, les avoirs en devises non convertibles, les avoirs dont la disponibilité est soumise à des conditions et les avoirs grevés ou gagés d'une manière ou d'une autre, ce qui comprend sans s'y limiter les avoirs de réserves utilisés comme gage ou garantie d'engagements vis-à-vis de tiers à l'étranger et les opérations de swap.

9. Définition : le **total des engagements extérieurs** correspond à l'ensemble des engagements en devises de la BCC envers les entités non-résidentes dont le FMI hors allocations de DTS.

10. **Les ajustements ci-après s'appliqueront aux planchers des RIN :**

- **appui à la balance des paiements** : les planchers des RIN seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à 50 % de l'excédent d'appui à la balance des paiements par rapport aux niveaux programmés. Les planchers des RIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 50 % du moins-perçu d'appui à la balance des paiements par rapport aux niveaux programmés ;

- **paiements au titre du service de la dette extérieure** : les planchers des RIN seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant à l'insuffisance des paiements au titre du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ; ou ii) à la baisse d'un montant équivalant à l'excédent des paiements au titre du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ;
- **produit des privatisations en devises convertibles (PPDC)** : les planchers des RIN seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à 50 % de la totalité de l'excédent du PPDC par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu au titre dudit produit par rapport aux niveaux programmés.

11. Définition : on entend par « **appui à la balance des paiements** » tous les dons et prêts extérieurs décaissés à l'administration centrale, à l'exclusion de ceux liés à des projets.

12. Définition : on entend par « **paiements au titre du service de la dette extérieure** » de l'administration centrale les paiements de principal et d'intérêts dus aux créanciers extérieurs (à l'exclusion du FMI).

Plafonds du niveau des avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants bancaires nationaux

13. Définition : on entend par « **avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants bancaires nationaux** » les avoirs de la BCC i) libellés dans une devise autre que le franc congolais ; ii) détenus auprès d'institutions ou de filiales domiciliées en République démocratique du Congo ; iii) à l'exclusion toutefois des dépôts de la BCC servant de sûreté ou garantie pour des emprunts de l'administration centrale (tels que définis au § 29).

Plafonds de variation des avoirs intérieurs nets de la BCC

14. Définition : on entend par « **avoirs intérieurs nets** » (AIN) de la BCC la base monétaire au sens strict (voir § 15) moins les RIN (voir § 7) moins les avoirs extérieurs exclus des RIN moins les **titres du Trésor émis au profit de la BCC** (voir § 17) moins, à partir de décembre 2022, les réserves obligatoires constituées par les institutions de dépôt. Sur la base de cette définition, les AIN de la BCC comprennent i) le crédit net à l'État (administration centrale) (voir § 16) ; ii) le crédit au secteur privé ; iii) le crédit aux entreprises publiques ; iv) le crédit aux banques commerciales ; v) les autres créances sur le reste de l'économie (sur d'autres institutions financières et des institutions non financières) ; et vi) les autres avoirs nets.

15. Définition : on entend par « **base monétaire au sens strict** » la somme i) de la circulation fiduciaire ; ii) des encaisses des banques ; iii) des dépôts des banques à la BCC ; iv) des dépôts du secteur privé non bancaire à la BCC ; et v) des dépôts des entreprises publiques à la BCC.

Les ajustements ci-après s'appliqueront aux plafonds d'AIN :

- **appui à la balance des paiements** : les plafonds d'AIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 50 % de l'excédent d'appui à la balance des paiements par rapport aux niveaux programmés. Les plafonds d'AIN seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à 50 % du moins-perçu d'appui à la balance des paiements par rapport aux niveaux programmés ;
- **paiements au titre du service de la dette extérieure** : les plafonds d'AIN seront ajustés i) à la baisse d'un montant équivalant à l'insuffisance des paiements au titre du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ; ou ii) à la hausse d'un montant équivalant à l'excédent des paiements au titre du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ;
- **réserves obligatoires pour les dépôts en devises** : avant décembre 2022 : les plafonds d'AIN seront ajustés à la hausse (à la baisse) d'un montant correspondant à l'augmentation (la diminution) des réserves obligatoires pour les dépôts en devises par rapport aux projections du programme (poste pour mémoire) ;
- **produit des privatisations** : les plafonds d'AIN seront ajustés à la baisse de 50 % du montant total de l'excédent du produit des privatisations (y compris le PPDC) par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds d'AIN en cas de moins-perçu au titre dudit produit par rapport aux niveaux programmés.

Plafonds de variation du crédit net de la banque centrale à l'administration centrale

16. Définition : on entend par « **crédit net de la banque centrale à l'administration centrale** » (CNAC) la différence entre les créances brutes de la BCC sur l'administration centrale et les dépôts de l'administration centrale auprès de la BCC. Les dépôts de l'administration centrale comprennent ceux relevant de la convention portant répartition des DTS entre le gouvernement et la Banque centrale du Congo. Aux fins du suivi du programme, les dépôts de l'administration centrale liés aux projets financés sur ressources extérieures de même que les **titres du Trésor émis au profit de la BCC** sont exclus du CNAC.

17. Définition : on entend par « **titres du Trésor émis au profit de la BCC** » des titres rémunérés émis par le Trésor afin de recapitaliser la BCC ou de régulariser des créances historiques de la BCC sur l'État ; ces titres couvrent ainsi les pertes d'exploitation passées, les pertes d'exploitation non garanties de 2011 et les années ultérieures, les intérêts courus impayés pour les titres liés aux pertes d'exploitation de la BCC et les pertes de conversion de devises. Ces titres incluent notamment les obligations du Trésor remboursables in fine prévues dans le protocole d'accord de décembre 2021 entre le gouvernement et la Banque centrale du Congo concernant la régularisation des créances de cette dernière sur le Trésor public, et dans son avenant d'avril 2022.

La présente définition exclut les crédits non rémunérés de la BCC à l'État, les titres du Trésor ne portant pas intérêt et les avances de la BCC au Trésor.

18. Les ajustements ci-après s'appliqueront aux plafonds de CNAC :

- **appui à la balance des paiements** : les plafonds de CNAC seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 50 % de l'excédent total d'appui à la balance des paiements par rapport aux niveaux programmés. Les plafonds de CNAC seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à 50 % du moins-perçu d'appui à la balance des paiements par rapport aux niveaux programmés ;
- **paiements au titre du service de la dette extérieure** : les plafonds de CNAC seront ajustés i) à la baisse d'un montant équivalant à l'insuffisance des paiements au titre du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ; ou ii) à la hausse d'un montant équivalant à l'excédent des paiements au titre du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ;
- **produit des privatisations** : les plafonds de CNAC seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 50 % de l'excédent total du produit des privatisations (y compris le PPDC) par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse en cas de moins-perçu au titre dudit produit par rapport aux niveaux programmés.

Planchers du solde budgétaire intérieur

19. Définition : on entend par « **solde budgétaire intérieur** » (base caisse) les recettes intérieures moins les dépenses financées sur ressources intérieures. Et par « **recettes intérieures** », le total des recettes et des dons moins les dons. Et enfin par « **dépenses financées sur ressources intérieures** », le total des dépenses moins les investissements financés sur ressources extérieures (prêts et dons) moins les paiements au titre des intérêts étrangers plus l'accumulation nette d'arriérés intérieurs.

20. Les ajustements ci-après s'appliqueront aux planchers du solde budgétaire intérieur :

- **paiements des arriérés intérieurs** : les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la baisse (déficit supérieur) d'un montant égal aux remboursements d'arriérés intérieurs effectués au-delà du montant programmé ; symétriquement, ils seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) d'un montant égal aux remboursements d'arriérés intérieurs effectués en-deçà du montant programmé ;
- **investissements financés sur ressources intérieures** : les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) d'un montant égal aux investissements sur ressources intérieures effectués en-deçà du montant programmé ;

- **produit des privatisations** : les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant à la totalité du moins-perçu de produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés ; ii) à la baisse de 50 % de l'excédent total du produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés ;
- **recettes de l'administration centrale** : les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à 80 % de l'excédent des recettes de l'administration centrale par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu au titre desdites recettes par rapport aux niveaux programmés.

21. Définition : on entend par « **arriérés intérieurs** » les obligations à l'égard des fournisseurs nationaux au titre de marchés publics qui n'ont pas été honorées à leur date d'échéance conformément aux dispositions contractuelles avec un retard d'au moins 60 jours, y compris les crédits de TVA dus mais non remboursés, et qui ont été certifiées et validées par le gouvernement.

Plafonds d'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

22. Définition : on entend par « **arriérés de paiements extérieurs** » les obligations au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal) de l'administration centrale qui n'ont pas été honorées à leur date d'échéance contractuelle. Les plafonds de nouveaux arriérés de paiements extérieurs s'appliquent **de manière continue** durant toute la période couverte par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Ces plafonds ne s'appliquent ni aux arriérés de paiements extérieurs en cours de renégociation ni à ceux dont le créancier a accepté une suspension des paiements en attendant l'issue de négociations. Aux fins de ce CR continu, qui fait l'objet d'un suivi continu, le gouvernement signalera immédiatement aux services du FMI tout nouvel arriéré extérieur qu'il accumule.

Plafonds de valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public

23. Définition : le **secteur public** comprend l'administration centrale, les administrations locales, la BCC, les entreprises publiques,¹⁸ les entités territoriales décentralisées et les entités publiques contrôlées et financées par l'administration centrale.

24. Définition : la **dette** est définie au paragraphe 8 des directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, qui sont jointes à la décision n° 16919-(20/103) du conseil d'administration, adoptée le 28 octobre 2020. La dette extérieure est réputée contractée lorsque toutes les parties ont signé le contrat correspondant. Aux fins du programme, la dette extérieure est mesurée sur une base brute en utilisant le critère de résidence.

25. Définition : la **garantie** d'une dette par le secteur public s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service de ladite dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par

le biais de règlements en espèces ou en nature) ou comme une obligation juridique ou contractuelle implicite de financer en partie ou en totalité tout défaut de paiement du débiteur.

26. Définition : la **valeur actuelle** (VA) de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements et paiements liés au service de la dette (capital et intérêts) prévus, en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme et en tenant compte de toutes les modalités du prêt : décaissements prévus, échéance, délai de grâce, calendrier des paiements, commissions d'ouverture de crédit et commissions de gestion. La VA est calculée en utilisant le calculateur de l'élément de libéralité du FMI, qui se base sur le montant du prêt et sur les paramètres mentionnés ci-dessus. S'agissant des emprunts dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA est considérée comme égale à la valeur nominale.

27. Définition : **plafond**. À compter de mars 2022, un critère de réalisation s'applique à la VA de la nouvelle dette extérieure (qui s'entend de la dette envers les non-résidents) contractée ou garantie par le secteur public et assortie d'échéances initiales d'un an ou plus. Le plafond s'applique à la dette contractée ou garantie pour laquelle aucune somme n'a encore été reçue. Il exclut les ressources du FMI et les crédits d'importation ordinaires d'une échéance inférieure ou égale à un an.¹⁹

28. Définition : **obligation d'information**. Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur programmé et de ses modalités avant qu'il soit contracté ou garanti par l'État, et consulteront les services du FMI concernant toute opération éventuelle de gestion de la dette.

C. Objectifs indicatifs

Plafonds de variation des dépôts de la BCC utilisés comme sûreté ou garantie pour des emprunts de l'administration centrale

29. Définition : les **dépôts de la BCC utilisés comme sûreté ou garantie pour des emprunts de l'administration centrale** couvrent les emprunts de l'administration centrale garantis par la BCC, et s'entendent spécifiquement comme incluant les passifs de l'administration centrale garantis par des privilèges sur les dépôts de la BCC en monnaie nationale ou en devises.

Planchers des recettes de l'administration centrale

30. Définition : les **recettes de l'administration centrale** sont définies conformément au Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP 2001) mais en base caisse, à l'exclusion des dons. Les recettes correspondent à une hausse de la valeur nette de l'administration centrale (y compris ses services dans les provinces et les organismes qui lui sont rattachés) résultant d'une transaction.

- Les recettes de l'administration centrale comprennent les impôts et autres transferts obligatoires collectés par les services de l'administration centrale, les revenus de la propriété tirés de la détention d'actifs, les produits de la vente de biens et services, les cotisations sociales (à

l'exclusion des cotisations de retraite perçues par l'administration centrale), les intérêts, les amendes, les pénalités et les confiscations ainsi que les transferts volontaires reçus d'entités non publiques autres que des subventions. Aux fins du suivi du programme, la définition exclut les subventions et autres contributions non obligatoires reçues de gouvernements étrangers et d'organisations internationales ; ces transferts entre administrations centrales seraient éliminés lors de la consolidation des rapports budgétaires et ne seraient pas comptabilisés en tant que recettes. Les recettes provenant de la vente d'actifs non financiers (par exemple, la privatisation et les primes de signature de contrats ayant trait à des ressources naturelles) et les transactions sur actifs et passifs financiers, telles que les emprunts mais à l'exception des paiements d'intérêts, sont également exclues de la définition des recettes. Le transfert de bénéfices de la BCC au Trésor est également exclu de la définition des recettes. Les recettes des comptes et budgets spéciaux sont également exclues.

- Les recettes doivent être comptabilisées sur base caisse et les flux doivent être ainsi enregistrés au moment des encaissements. Les paiements anticipés à titre exceptionnel seront traités comme s'ils avaient été reçus à la date d'échéance normale.

Planchers de dépenses sociales

31. Définition : les **dépenses sociales** sont des dépenses de l'administration centrale (à l'exclusion des salaires) définies comme étant la somme :

- des dépenses de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente, et des soins de santé primaire ;
- du décaissement du cofinancement de vaccins soutenu par GAVI et de l'achat de vaccins traditionnels ;
- du décaissement du cofinancement pour la lutte contre la tuberculose, le paludisme et le VIH/SIDA.

Plafonds d'accumulation d'arriérés de salaires de l'administration centrale

32. Définition : on entend par « **arriérés de salaires** » les salaires et traitements du personnel approuvés dont le règlement est en souffrance depuis au moins 60 jours. Les salaires et traitements correspondent à la rémunération totale des agents de la fonction publique, y compris les avantages permanents. Ces arriérés seront comptabilisés sur une base cumulative à compter du 1^{er} juillet 2021.

33. Définition : on entend par « **agents de la fonction publique** » les personnels civil, policier et militaire ayant soit un statut de fonctionnaire soit un statut d'agent contractuel de l'administration centrale.

Plafonds de masse salariale

34. Définition : on entend par « **masse salariale** » la rémunération totale des agents de la fonction publique (voir § 33), y compris les avantages permanents.

Plafonds de dépenses de l'administration centrale exécutées en procédure d'urgence

35. Définition : les **dépenses de l'administration centrale exécutées en procédure d'urgence** correspondent aux dépenses qui n'ont pas été exécutées suivant la procédure ordinaire de la chaîne des dépenses.

36. Définition : le **plafond** est défini trimestriellement en tant que pourcentage des dépenses de l'administration centrale exécutées en procédure d'urgence par rapport au total des dépenses de l'administration centrale sur ressources intérieures.

D. Informations à communiquer pour le suivi du programme

Les autorités de la RDC fourniront aux services du FMI les informations requises pour le suivi du programme dans les délais prescrits comme indiqué au tableau ci-après.

	Description des données	Entité déclarante	Fréquence des données (fréquence de la communication des données, si différente)	Délai de communication (jours ouvrables)
1	Taux de change et statistiques du marché des changes Y compris les taux et les volumes déclarés par les banques commerciales, les bureaux de change et la BCC ; le taux de change officiel (cours indicatif) ; les taux de change du marché parallèle ; les interventions de la BCC ; les ventes aux enchères de devises de la BCC ; l'offre et la demande de devises déclarées par les banques commerciales	BCC (Direction des opérations bancaires et des marchés (DOBM) ; Direction de la recherche et des statistiques (DRS))	Journalière (hebdomadaire)	1
2	Actifs et passifs extérieurs de la BCC (ventilés par catégorie et par devise ; RIN et RIB selon la définition du programme)	BCC (Direction des opérations bancaires et des marchés (DOBM))	Journalière (hebdomadaire)	1

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (suite)

3	Instruments et interventions de la politique monétaire Bons BCC, mécanisme de swap, guichets de prêt d'urgence, marché interbancaire (taux et volumes, par banque)	BCC	Journalière (hebdomadaire)	1
4	Réserves des institutions de dépôt à la BCC Réserves obligatoires et réserves excédentaires	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Journalière (hebdomadaire)	1
5	Situation des institutions de dépôts (SID) Situation de la banque centrale et des autres institutions de dépôt	BCC	Mensuelle	10
6	Situation monétaire détaillée Formulaires standard de déclaration des données 1SR et 2SR	BCC	Mensuelle	10
7	Dépôts de l'État auprès de la BCC et des banques commerciales Par type, entité et devise	BCC	Mensuelle	10
8	Garanties de la BCC Billets à ordre, dépôts à terme, dépôts garantis ou tout autre type de garantie contractée par la BCC dans les banques commerciales locales (par banque, catégorie, durée et devise) ; pour les garanties, informations détaillées sur les paiements liés aux prêts garantis, et modalités de ces prêts et des garanties associées.	BCC	Mensuelle	10
9	Relevé de compte BIS 2D FMI USD Relevé de compte (format de données électronique téléchargeable) fourni par la BRI pour le compte de dépôt à deux jours en dollars ouvert dans les livres de la BCC pour enregistrer les décaissements liés au FMI	BCC	Mensuelle	10
10	Suivi des critères de réalisation quantitatifs Réserves internationales nettes, crédit net de la BCC à l'État, avoirs intérieurs nets de la BCC, avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants bancaires nationaux.	BCC	Mensuelle	15
11	Paiements en numéraire de la BCC Opérations de la BCC et d'agent financier, par devise et procédure d'exécution	BCC	Mensuelle	10

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (suite)

12	Budget en monnaie nationale de la BCC	BCC	Mensuelle	3
13	Bilans des banques commerciales Tableaux détaillés de l'actif et du passif, pour chaque institution de dépôt et agrégés, ventilés entre monnaie nationale et devises.	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
14	Indicateurs de solidité financière (ISF) Adéquation des fonds propres, qualité des actifs, rentabilité, liquidité, sensibilité aux risques de marché	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
15	Structure par échéance des taux d'intérêt Des institutions de dépôt et de la BCC	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
16	Budget en devises de la BCC	BCC (Direction des opérations bancaires et des marchés (DOBM))	Hebdomadaire	5
17	Résumé statistique Principaux résultats	BCC	Mensuelle	15
18	Exportations et importations de produits de base Valeur et volume	BCC	Mensuelle	15
19	Opérations du compte de capital et du compte financier de la balance des paiements	BCC	Trimestrielle	15
20	Estimations et prévisions du PIB	CECSN	Trimestrielle	45
21	Dépenses exécutées en procédure d'urgence Montants approuvés par le comité dédié aux dépenses d'urgence et montants payés et régularisés par la BCC	Comité des urgences	Trimestrielle	15
22	Recettes des droits de douane et d'accises Y compris celles du secteur minier, ventilées par catégorie	DGDA	Mensuelle	40
23	Recettes des impôts directs et indirects	DGI	Mensuelle	40
24	Recettes du secteur minier Par type	DGI	Mensuelle	40
25	Impôt sur les bénéfices et profits (IBP) perçu	DGI	Annuelle	20

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (suite)

26	Recettes non budgétaires À l'exclusion de celles qui proviennent des provinces, y compris celles du secteur minier	DGRAD	Mensuelle	20
27	Produit des privatisations	DGRAD	Ponctuelle (en cas de vente d'actifs)	15
28	Indicateurs de la production nationale	INS	Mensuelle	15
29	Indice des prix à la consommation	INS	Hebdomadaire	5
30	Estimation du coût budgétaire de la politique de tarification des carburants	Ministère de l'Économie (validation par le ministère des Finances)	Trimestrielle	40
31	Arriérés extérieurs Montants actualisés	Ministère des Finances (Direction générale de la dette publique (DGDP))	Mensuelle	15
32	Service de la dette extérieure Intérêts et principal, détaillés par créancier	Ministère des Finances (Direction générale de la dette publique (DGDP))	Mensuelle	10
33	Dettes intérieure de l'administration centrale Stock et service de la dette, par catégorie et par créancier	Ministère des Finances (Direction générale de la dette publique (DGDP))	Trimestrielle	15
34	Dettes publique extérieure contractée Y compris par les administrations centrale ou locales, les entreprises publiques (Gécamines, Sicomin, SNEL, MIBA) et la BCC ; précisions sur les garanties et sûretés associés	Ministère des Finances (Direction générale de la dette publique (DGDP))	Ponctuelle (en cas de signature d'un contrat de dette)	15
35	Encours de la dette publique extérieure Y compris par les administrations centrale ou locales, les entreprises publiques (Gécamines, Sicomin, SNEL, MIBA) et la BCC ; précisions sur les garanties et sûretés associés	Ministère des Finances (Direction générale de la dette publique (DGDP))	Annuelle	30
36	Situation du recouvrement des recettes provenant des ressources naturelles	Ministère des Finances (Comité technique de suivi et évaluation des réformes (CTR))	Trimestrielle	20

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (fin)

37	Plan de trésorerie (PTR) Exécution et projections	Ministère des Finances (Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP))	Hebdomadaire	5
38	Bons et obligations du Trésor Montants, échéances et taux d'intérêt des émissions ; amortissement.	Ministère des Finances (Comité des titres)	Hebdomadaire	3
39	Exportations minières Par minerai et par société, ainsi que projections annuelles	Ministère des Mines (Cellule technique de coordination et de planification minière (CTCPM))	Mensuelle et trimestrielle	10
40	Arriérés budgétaires Stock actualisé	Ministère du Budget (Direction du contrôle budgétaire (DCB))	Annuelle	15
41	État de suivi budgétaire (ESB)	Ministère du Budget (Direction générale des politiques et programmation budgétaire (DGPPB))	Mensuelle	10
42	Arriérés de salaires Stock, y compris précisions par catégorie	Ministère du Budget (Direction de la paie)	Mensuelle	60
43	Plan prévisionnel d'engagement des dépenses	Ministère du Budget (Direction du contrôle budgétaire (DCB))	Trimestrielle	10
44	Note de conjoncture économique Préparée pour la réunion avec le premier ministre	Ministère du Plan (Direction des études macroéconomiques (DEME))	Hebdomadaire	3



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS
DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIÈME REVUE DE
L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET
DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN
CRITÈRE DE RÉALISATION — ANNEXE D'INFORMATION

Établi par

le département Afrique
(En collaboration avec d'autres départements)

CONTENTS

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	11

RELATIONS AVEC LE FMI

Le FMI et la [République démocratique du Congo \(imf.org\)](http://imf.org)

au 30 avril 2024

[Situation financière de la République démocratique du Congo vis-à-vis du FMI au 30 avril 2024](#)

[\(imf.org\) Statut – Date d'adhésion](#) : 28 septembre 1963 ; article VIII

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de Quote-part
Quote-part	1 066,00	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	1066,00	100,00
Position dans la tranche de réserve	0,00	0,00
Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de Quote-part
Allocation cumulative nette	1532,57	100,0
Avoirs	643,06	41,96
Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage de Quote-part
Prêts au titre de la FCR	533,00	50,00
Accords FEC	913,80	85,72

Derniers engagements financiers

Accords :

Type	Date de l'accord	Date de expiration	Montant tiré (millions de DTS)	Montant approuvé (millions de DTS)
FEC	15 juillet 2021	Le 14 juillet 2024	1066,00	913,80
FEC ¹	11 décembre 2009	10 déc. 2012	346,45	197,97

¹ anciennement facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)

FEC¹ Le 12 juin 2002 31 mars 2006 580,00 553,47

Prêts directs :

Type	Date de la d'engagement	Date de tirage/d'expiration	Montant Montant approuvé (en millions de DTS)	Montant tiré (en millions de DTS)
FCR	22 avr. 2020	24 avril 2020	190,98	190,98
FCR	22 avr. 2020	24 avril 2020	75,52	75,52
FCR	16 déc. 2019	24 déc. 2019	266,50	266,50

Obligations en retard et projections des paiements au FMI²

(Millions de DTS ; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

À échoir

	2024	2025	2026	2027	2028
Principal		79,95	106,60	182,75	228,44
commissions/intérêts	27,34	36,53	36,54	36,54	36,56
Total	27,34	116,48	143,14	219,29	265,00

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Cadre renforcé
Date du point de décision	Juil. 2003
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars) ³	7252,00
<i>Dont</i> : aide du FMI (millions de dollars)	391,60
(équivalent en millions de DTS)	280,30

² Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Par conséquent, ces deux chiffres ne peuvent être additionnés.

Date d'arrivée au point d'achèvement	Juil. 2010
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	280,30
Aide intérimaire	49,05
Solde au point d'achèvement	231,25
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ⁴	50,44
Total des décaissements	330,74

Mise en œuvre de l'assistance au titre de l'IADM :

I. Dette admissible à l'IADM (en millions de DTS)⁵		248,08
Financement par : le compte de fiducie de l'IADM		0,00
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE		248,08

II. Allègement de dette par mécanisme (en millions de DTS)

Dette admissible

Date de prestation	CRG	Fonds fiduciaire RPC	Total
juillet 2010	S.O.	248,08	248,08

Mise en œuvre du dispositif d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) :

Date de la Catastrophe	Date de la décision du conseil d'administration Montant engagé	Montant (millions de DTS)	Montant décaissé (en millions de DTS)
S.O.	13 avr. 2020	14,85	14,85
S.O.	02 oct. 2020	9,90	9,90

⁴ Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

⁵ L'IADM fournit aux pays admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allègement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire du point d'achèvement flottant).

Régime de change :

La monnaie de la République démocratique du Congo (RDC) est le franc congolais (CDF). Le dispositif de change de jure est flottant. Le taux de change du CDF est déterminé par l'offre et la demande sur le marché des changes. Elle le fait par le biais d'adjudications qui constituent le seul cadre opérationnel de ses transactions avec le marché. Parmi les services de la BC, les statistiques des interventions sont publiées quotidiennement et la Direction des statistiques les énumère dans ses publications hebdomadaires, mensuelles, semestrielles et annuelles. Ces informations sont également publiées sur le site web de la BCC. Le FMI classe l'accord de change de facto comme un accord de type «parité mobile». Fin avril 2024, le taux de change était de 1 dollar pour 2782,831 FC. Le 10 février 2003, la RDC a accepté les obligations prévues à l'article VIII des statuts du FMI. Depuis le 29 juin 2021, la RDC maintient une restriction de taux de change soumise à l'approbation du FMI, découlant d'une position de dette nette impayée à l'égard d'autres membres contractants de l'accord de paiements régionaux inopérant avec la CEPGL. (Rapport pays n° 21/168)

Dernière consultation au titre de l'article IV:

Le conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV le 29 juin 2022.

Évaluation des sauvegardes :

Une évaluation actualisée des sauvegardes de la Banque centrale du Congo (BCC) a été achevée en mai 2020. Les précédentes évaluations des sauvegardes ont été menées en

2003, 2008 et 2010. L'évaluation de 2020 a révélé que la BCC avait maintenu de bons dispositifs d'audit externe et amélioré son cadre juridique, notamment avec l'adoption de la loi sur la BCC en 2018, guidée par l'assistance technique du FMI. Cependant la mise en œuvre de la loi amendée a été retardée et les risques sont restés élevés dans la plupart des domaines de sauvegarde, avec de sérieuses insuffisances de la communication financière et des pratiques d'audit interne, lesquelles ne sont pas conformes aux normes internationales. En outre les dispositions relatives à la gouvernance présentaient d'importantes lacunes qui ont affaibli la fonction de surveillance du conseil d'administration et exposé la BCC à l'incertitude juridique et à des risques de conflits d'intérêts. En réponse aux recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes, les mesures prises depuis 2020 pour atténuer ces risques comprennent la reconstitution du conseil d'administration de la BCC et du comité d'audit, la réalisation périodique d'audits indépendants des données avant l'achèvement des revues de programme, ainsi que des efforts pour améliorer les procédures de passation des marchés publics. Les recommandations qui restent en suspens comprennent l'adoption des normes IFRS ; la recapitalisation des banques centrales, qui a été considérablement retardée (à l'exception du capital social pour lequel un protocole d'accord a été signé), en partie en raison d'une réévaluation des besoins lors du passage aux IFRS ; l'élaboration d'une stratégie de fermeture de tous les comptes en devises de la BCC auprès des banques commerciales nationales ; le renforcement de la gouvernance et du contrôle de la gestion des réserves, et la poursuite du développement des fonctions d'audit interne et de conformité.

Représentant résident: l'actuel représentant résident, M. Gabriel Leost, a pris ses fonctions en mai 2021.

Tableau 1. République démocratique du Congo : assistance technique du FMI

Département	Date	Thème
MCM	juil-20	Examen du cadre de réserves obligatoires et régularisation des avances de l'État
FAD	octobre à novembre 20	Loi de finances rectificative et CBMT
FAD	nov-20	Mise en œuvre du paiement différé de la TVA
FAD	mars à avril 21	Cadre macrobudgétaire et risques budgétaires
MCM	avril-21	Renforcement des pratiques de diffusion de données sur la dette publique
FAD	avril-21	Soutien à la mise à jour de l'évaluation des dépenses fiscales
FAD	mai à octobre 21	Mise à jour du CBMT et du TOFE
FAD	mai à octobre 21	Élaboration de la déclaration des risques financiers
MCM	mai 21	Rédaction du rapport d'AT sur la mission FY21 20MMI0205 (avr-21)
MCM	mai 21	Examen/parachèvement du rapport de la mission de diffusion de données sur la dette publique (21 avril)
MCM	juin 21 à avril 22	Examen sur dossier des documents sur la gouvernance et les dispositifs institutionnels
MCM	juin 21 à avril 22	Soutien administratif pour l'émission de titres publics indexés
LEG	juin à juillet 21	Examen du projet de loi bancaire de la RDC
STA	juil-21	SFP&SDSP - AFC - établissement des données de sécurité sociale
MCM	août-21	Élaboration d'un manuel de procédures pour les opérations de gestion de la dette
MCM	août à sept. 21	Mission de cadrage RSSF
ICD	sept. à oct. 21	AT cadres macroéconomiques – Mission de cadrage pour la Banque centrale
MCM	oct. 21	Élaboration d'une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs
FAD	nov. 21	Achèvement de l'ET et planification des prochaines étapes
LEG	nov. 21	Examen de la dernière version de la loi bancaire
FAD	nov. à déc. 21	Mise à jour du plan d'action de GFP
MCM	janv. 22	mission principale RSSF
ICD	janv. à février 22	AT cadres macroéconomiques – Banque centrale
STA	février à mars 22	SMF
MCM	février à avril 22	AFC février Exercice 22 révision de l'instruction 16 alignée sur IFRS 9
FAD	février à mars 22	EGIP
ICD	avril 22	AT cadres macroéconomiques – Banque centrale

Tableau 1. République démocratique du Congo : assistance technique du FMI (suite)

Département	Date	Thème
STA	avril 22	BdP
MCM	mai à juin 22	AFC exercice 23 BRS établissement de rapports d'informations qualitatifs et réglementation sur les transactions entre parties liées
STA	mai à juin 22	comptabilité nationale – rebasage du PIB
MCM	juin 22	AFC exercice 23 Méthodologie BRS pour le contrôle sur place des dossiers de crédit
FAD	juin 22	Stratégie CCCDI
FAD	juin 22	Rationalisation des petit impôts et prochaines étapes en matière de dépenses fiscales et d'administration des recettes
STA	juin à juillet 22	PIB – comptes nationaux annuels
MCM	juin à juillet 22	AFC exercice 23 élaboration d'une stratégie d'apurement des arriérés - suivi
FAD	juin 22	STX
FAD	juin à juillet 22	AFC – suivi de la phase 1 du modèle de prévision macrobudgétaire
FAD	juil. 22	AFC-LTX examen de la qualité et du manuel des procédures du plan comptable
STA	juil. 22	établissement de données SFP – AFC – GG (LTX)
FAD	août à sept. 22	Suivi LTX EGIP
FAD	août à sept. 22	suivi EGIP
MCM	sept. 22	AFC FY23 BRS intégration de la notation bancaire dans le processus de surveillance
MCM	oct. 22	AFC FY23 améliorer la structure institutionnelle pour la gestion de la dette
ICD	oct. 22	Cadres macroéconomiques TA – Banque centrale
FAD	oct. 22 à avr. 23	Travail de bureau FY23
FAD	oct. 22	AFC – suivi de l'identification et de la surveillance des risques budgétaires (FY23)
FAD	oct. 22	STX
FAD	oct. 22	Mission d'installation du nouveau LTX
FAD	nov. à déc. 22	Suivi et plans de rationalisation budgétaire 2023 pour les TE et les ministères de tutelle
MCM	Déc. 22	Analyse de haut niveau des lacunes pour la transition aux normes IFRS
MCM	janv. 23	AFC exercice 23 Examen des dossiers de crédit de l'inspection pilote BRS sur place
FAD	janv. à févr. 23	Mission LTX – comptabilité et rapports fiscaux exercice 23
MCM	mars. 23	Suivi RSSF
MCM	mars. 23	AFC AFC Apurement des arriérés intérieurs de l'exercice 23 – suivi
FAD	mars. 23	Activité, mission au COD Mission
FAD	mars. 23	STX – maîtriser les exonérations et les régimes suspensifs

Tableau 1. République démocratique du Congo : Assistance technique du FMI (suite)

Département	Date	Thème
FAD	mars. à avril 23	AFC – suivi du modèle de prévision macrobudgétaire phase 2
MCM	avril 23	AFC FY23 BRS assistance à la mise à jour du cadre réglementaire
ICD	avril 23	TA cadres macroéconomiques – Banque centrale Mission
FAD	avril 23	LTX – mission informations comptables et budgétaires 2 (FY23)
FAD	avril 23	Budget 2024 Édition TE et petit tour de rationalisation fiscale / codification de recettes non fiscales
FAD	avril 23	LTX pour soutenir l'interconnectivité / SIGMAT
FAD	mai à décembre 23	Rédaction de code non fiscal
FAD	mai 23	CIP contribuables moyens partie 1
MCM	mai 23	Cadre de gestion des risques
MCM	mai à juin 23	Préparatifs pour la transition aux IFRS
FAD	mai à juin 23	Gouvernance et surveillance des entreprises publiques (FY24)
FAD	juin 23	LTX – informations comptables et budgétaires 3 (FY24)
MCM	juin 23	AFRITAC Centre FY24 suivi de la mise à jour du cadre réglementaire
LEG	juin 23	Révision de la loi bancaire 2022 de la RDC
MCM	juin 23	Développement du marché intérieur (DDM)
FAD	juin à juillet 23	Subventions aux carburants
STA	juillet 23	SFP – AFC – exercice 22 établissement et élargissement du périmètre (LTX)
MCM	août 23	Derniers préparatifs de la transition aux IFRS
FAD	août 23	AFC/LTX/STX/EM Améliorer la budgétisation des investissements publics CA-PA
FAD	septembre à octobre 23	Suivi ET, codification des recettes non fiscales et travaux préparatoires sur la fiscalité provinciale
MCM	sept. 23	Mission de diagnostic – supervision des assurances (examen documentaire)
MCM	sept. 23	Examen– notation de la BCC
STA	septembre à octobre 23	PIB – ANA et rebasage du PIB
MCM	sept. 23	Préparation finale à la transition vers les IFRS – formation
MCM	sept. 23	Mission de diagnostic – supervision des assurances
ICD	septembre à octobre 23	AT cadres macroéconomiques – Banque centrale
FAD	septembre à octobre 23	Participation de LTX à l'évaluation TADAT
FAD	septembre à octobre 23	Évaluation TADAT

Tableau 1. République démocratique du Congo : Assistance technique du FMI (suite)

Département	Date	Thème
FAD	oct. 23	au Mission LTX – rapports financiers comptables 4 (exercice 24)
MCM	oct. 23	Conseiller résident en politique macroprudentielle
MCM	oct. 23 à avril 24	Déploiement LTX - politique macroprudentielle
MCM	oct. à nov. 23	Opérations sur le marché des changes
MCM	oct. à nov. 23	Cadre de gestion des risques financiers de la Banque centrale
MCM	oct. 23	mise en place du conseiller résident en politique macroprudentielle à la BCC
FAD	nov. 23 à avril 24	Soutien à distance pour l'évaluation et la rationalisation des ET
FAD	nov. 23	Apprentissage par les pairs au Cameroun sur les cadres macrobudgétaires
MCM	nov. 23	Évaluation de l'examen des dossiers de crédit de BCC
MCM	janv. 24	AFC exercice 24 janvier examen de la réglementation prudentielle quantitative de la BCC (Instruction 14)
FAD	févr. 24	AFC LTX (BY) STX manuel pratique sur les procédures de comptabilité des recettes
MCM	févr. à mars 24	Formation pour les superviseurs de CCA, y compris les tests de résistance
FAD	févr. à mars 24	AFC LTX (par STX améliorant la gestion de la trésorerie
MCM	févr. à mars 24	Opérations sur le marché des changes
FAD	mars 24	LTX Mission – Comptabilité hybride information budgétaire 5 (FY24)
ICD	mars 24	Cadres macroéconomiques TA – Banque centrale
FAD	mars 24	Gestion des recettes des ressources naturelles exercice 24
STA	mars 24	PIB – comptes nationaux annuels
MCM	mars 24	Évaluation de la politique de genre à la Banque centrale
STA	mars à avril 24	BdP
MCM	avril 24	Feuille de route pour la mise en œuvre du pilier 2 de Bâle (SRP ; ICAAP)
FAD	avril 24	Soutien AFC/LTX/STX/EM à la budgétisation par programme - examen de la qualité du processus de transition
FAD	mai 24	Coordination fiscale centrale / provinciale, suivi des ET et des petits impôts et rationalisation des accises

RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

A. Banque mondiale

<https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>

Projets du Groupe de la Banque mondiale :

http://projects.banquemondiale.org/search?lang=fr&&searchTerm=&countrycode_exact=ZR

B. Banque africaine de développement

<https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-centrale/republique-democratique-du-congo>



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITÈRE DE RÉALISATION QUANTITATIF – ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

18 Juin 2024

Approuvé par
**Annalisa Fedelino (département
Afrique),**
**Geremia Palomba (département
de la stratégie, des politiques et
de l'évaluation),**
**Manuela Francisco et Asad Alam
(Association internationale de
développement)**

Établi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque de surendettement global	Modéré
Décomposition de la notation du risque	Une certaine marge d'absorption des chocs
Exercice du jugement	Non

D'après le cadre actualisé de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, la République démocratique du Congo (RDC) conserve un risque modéré de surendettement extérieur et global, avec une certaine marge d'absorption de choc, et sa capacité d'endettement reste faible.¹ La faible mobilisation des recettes est un facteur déterminant de ce risque, étant donné le faible niveau de la dette extérieure. Dans les tests de résistance, les seuils de la dette extérieure pour les risques de solvabilité et de liquidité sont franchis, ce qui souligne la vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs, principalement

¹ La capacité d'endettement est faible compte tenu de l'indicateur composite de 2.32 pour la RDC, d'après les *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2024 et la dernière édition du CPIA (2022).

en cas de choc défavorable sur les exportations. Compte tenu des réserves limitées et de l'exposition au risque lié à la volatilité des prix des produits de base, des politiques d'emprunt prudentes privilégiant les prêts concessionnels et le renforcement des politiques de gestion de la dette demeurent impératives pour la viabilité de la dette.

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette extérieure et intérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) englobe la dette contractée ou garantie par l'administration centrale, la Banque centrale du Congo (BCC), les provinces et une partie des entreprises publiques. La Direction générale de la dette publique (DGDP), qui relève du ministère des Finances, publie sur son site Internet des rapports trimestriels et annuels qui contiennent des informations sur la dette intérieure et extérieure (en appliquant des critères de résidence). Ce rapport présente la dette de l'administration centrale, la dette de Sicominex (coentreprise entre l'État congolais et des investisseurs chinois) et de Gécamines, la dette extérieure garantie des entreprises publiques gérées par l'État, et celle de la BCC.² Les autres institutions publiques ne sont pas habilitées à contracter des emprunts extérieurs sans approbation, de même qu'elles ont peu de chances d'accéder aux marchés financiers sans garantie de l'État. Cependant les autorités ne reçoivent aucun état régulier des institutions publiques autres que celles citées ci-dessus ou des provinces. Elles entendent donc améliorer la qualité de la communication des données relatives à la dette, notamment pour les entreprises publiques, et suivent les recommandations issues des récentes activités d'assistance technique du FMI. À cette fin, les autorités ont approuvé une ordonnance-loi en septembre 2023 qui mandate la DGDP à évaluer la contraction de nouvelle dette par les entreprises publiques, harmonise le cadre juridique, et réaffirme le rôle exclusif du ministère des Finances dans la contraction de la dette extérieure. Soutenues par la Politique de financement du développement durable (SDFP) de la Banque

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : périmètre de la dette contractée ou garantie par l'État et paramètres relatifs aux chocs sur les passifs conditionnels pour le test de résistance adapté

Périmètre de la dette publique

Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	X
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X

Périmètre de la dette publique et ampleur du test de résistance adapté des passifs conditionnels

Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales Dette garantie par l'État Dette non garantie des entreprises publiques		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	2.0	Certaines institutions publiques ne communiquent pas avec la DGDP. Traduit les risques dus à la communication irrégulière de données avec la DGDP.
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	0.5	
4 PPP	35 pourcentage du stock en	0.0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		7.5	

1/ Le choc par défaut de 2 % du PIB est déclenché pour les pays dont la dette à garantie publique n'est pas pleinement saisie dans la définition nationale de la dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

² La dette des entreprises publiques représente 34 % de la dette extérieure CGE, desquels 3 % sont gérés par l'État central à travers des comptes séquestres.

mondiale et dans le cadre des mesures de performance et politique publique, les autorités se sont engagées à améliorer le périmètre de leurs rapports sur la dette en incluant la dette des entreprises publiques et des provinces.³ Par ailleurs, les prêts infrastructurels de la Sicominex sont assortis d'une garantie de l'État qui ne pourra être mobilisée qu'après 2040. Sa dette devrait être remboursée d'ici à 2028 et est garantie par ses bénéficiaires⁴. La Sicominex a également contracté un emprunt afin de financer la centrale électrique de Busanga destinée à assurer son approvisionnement en électricité. Les données relatives à la dette du secteur privé sont peu abondantes et les autorités partent du principe que le secteur privé n'emprunte pas à l'étranger.

CONTEXTE ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

2. Malgré ses vastes ressources naturelles, la RDC est l'un des pays les plus pauvres du monde, et sa fragilité la rend sujette aux crises sanitaires et humanitaires ainsi qu'aux conflits. Fortement dollarisée, l'économie n'est pas diversifiée et présente une vive vulnérabilité face aux chocs sur les prix des produits de base et aux risques liés à l'offre.

3. Bien que l'économie de la RDC ait fait preuve de résilience ces dernières années, elle reste très vulnérable aux chocs. Le PIB a crû de 8,4 % en 2023 après 8,8 % en 2022, et la croissance devrait ralentir en 2024 à 4,7 % et 5,1 % par an à moyen terme, soutenue d'abord par les prix élevés des produits de base et l'expansion de la production minière, puis par une croissance du secteur non extractif. Le déficit primaire devrait se creuser et passer de 1,4 % du PIB en 2023 à 1,7 % en 2024, sous l'effet de dépenses de sécurités plus élevées en réponse à l'aggravation du conflit à l'Est. Malgré la détérioration du compte courant, les réserves se sont renforcées en 2023 et dépassaient 9 semaines d'importations hors aide à la fin de 2023.

4. Les arriérés extérieurs de l'Etat sont antérieurs au point d'achèvement pour l'initiative PPTE, certains arriérés de la Gécamines s'ajoutant à l'encours. Les arriérés extérieurs s'élèvent au total à 250,79 millions de dollars (0,4 % du PIB).⁵ Quatre créanciers non-membres du Club de Paris détiennent un total de 60 millions de dollars de créances sur la RDC antérieures à PPTE qui sont en cours de négociation ou de rapprochement. Des réunions avec chaque créancier ont eu lieu en 2023 ou sont prévues cette année. L'amélioration du partage des informations devrait permettre de parvenir à un accord. Les arriérés extérieurs restants sont des dettes de l'Etat (moins de 0,2 % du PIB,

³ Dans les mesures pour l'année budgétaire 2023, les autorités ont publié des bulletins trimestriels pour la deuxième moitié de l'année 2022 qui incluent la dette de 5 entreprises publiques (SNEL, MIBA, Gécamines, Sodimico and Sonahydroc) ainsi que 3 provinces (Kinshasa, Kwilu et Kongo Central). Dans les mesures pour l'année budgétaire 2024, les autorités ont continué d'améliorer progressivement la transparence et la couverture des données de dette publique pour deux entreprises publiques (REGIDESO et RVA) en plus des cinq déjà rapportées ; et pour cinq provinces (Haut-Katanga, Equateur, Lomami, Kasai-Oriental et Tanganyika) en plus des trois déjà rapportées.

⁴ Encadré 1, Analyse de viabilité de la dette, [Rapport pays du FMI n° 15/280](#). Ce présent rapport comprend des données sur les décaissements jusqu'à fin 2022 pour les prêts infrastructurels garantis par l'État, et jusqu'à fin 2021 pour les autres prêts.

⁵ Conformément à la note d'orientation relative au cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, les arriérés extérieurs n'entrent pas dans la détermination de la note de risque de surendettement si leur montant est inférieur à 1 % du PIB. Pour plus de détails, voir le paragraphe 15.

antérieurs à PPTTE) et de Gécamines (moins de 0,2 % du PIB) auprès de créanciers commerciaux auprès desquels les autorités déploient également des efforts de bonne foi.

5. La dette publique extérieure s'est accrue, passant de 15 % du PIB à la fin de 2022 à 17,8 % du PIB à la fin de 2023. Cette hausse est en grande partie expliquée par la hausse de la dette auprès des institutions multilatérales et la forte dépréciation du Franc congolais en 2023. Les créanciers multilatéraux et bilatéraux représentent la plus grande part de la dette extérieure (tableau 2 du texte).

Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2023–25¹									
	Encours de la dette ³			Service de la dette					
	2023			2023	2024	2025	2023	2024	2025
	(en Mio de dollars)	(% de la dette totale)	(% du PIB)	(en Mio de dollars)			(% du PIB)		
Total	14,660.4	100.0	24.1	1,480.4	1,341.4	1,241.0	2.2	1.9	1.6
Dette extérieure	10,835.9	73.9	17.8	705.0	651.6	745.5	1.1	0.9	1.0
Créanciers multilatéraux	6,027.7	41.1	9.9	178.0	155.1	266.4	0.3	0.2	0.3
FMI ²	2,611.3	17.8	4.3	41.2	48.5	155.1	0.1	0.1	0.2
Banque mondiale	3,009.4	20.5	4.9	75.3	85.6	89.5	0.1	0.1	0.1
BAD	246.8	1.7	0.4	51.8	5.1	5.4	0.1	0.0	0.0
Autre créanciers multilatéraux	160.1	1.1	0.3	9.7	15.8	16.3	0.0	0.0	0.0
dont: Banque européenne d'investissement	44.8	0.3	0.1	4.9	9.5	9.3	0.0	0.0	0.0
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	40.3	0.3	0.1	0.6	1.0	1.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers bilatéraux	4,281.2	29.2	7.0	503.6	434.6	420.3	0.8	0.6	0.6
Club de Paris	80.6	0.6	0.1	20.4	7.6	3.8	0.0	0.0	0.0
dont: France	22.8	0.2	0.0	20.4	7.6	3.8	0.0	0.0	0.0
Banque coréenne d'import-export	57.9	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pays non membres du club de Paris	4,200.6	28.7	6.9	483.2	426.9	416.5	0.7	0.6	0.5
dont: Banque chinoise d'import-export	3,757.1	25.6	6.2	453.4	382.9	367.6	0.7	0.5	0.5
Banque indienne d'import-export	133.0	0.9	0.2	20.7	20.1	19.5	0.0	0.0	0.0
Obligations									
Créanciers commerciaux	527.0	3.6	0.9	23.5	62.0	58.7	0.0	0.1	0.1
dont: FG Hemisphere	93.2	0.6	0.2	-	11.6	11.6	-	0.0	0.0
Financial Investment Holding	24.3	0.2	0.0	7.2	7.2	7.1	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure	3,824.5	26.1	6.3	775.4	689.8	495.5	1.2	1.0	0.7
Bons du Trésor	112.6	0.8	0.2	97.9	118.3	-	0.1	0.2	0.0
Obligations du Trésor	162.8	1.1	0.3	211.2	114.0	57.0	0.3	0.2	0.1
Crédits	22.0	0.2	0.0	108.0	19.0	3.0	0.2	0.0	0.0
Arriérés	3,527.0	24.1	5.8	358.3	438.6	435.6	0.5	0.6	0.6
Postes pour mémoire:									
Dette garantie	3,013.0	20.6	4.9						
Passifs conditionnels	3,381.3	23.1	5.6						
dont: Garanties publiques	138.5	0.9	0.2						
Autres passifs conditionnels explicites	3,242.8	22.1	5.3						
PIB nominal (en millions de dollars)	60,891.9			66,932.7	70,946.5	76,157.2			

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD. Les chiffres en pourcentage du PIB sont calculés en utilisant le PIB en millions de dollars, converti à partir du CDF en utilisant le taux de change moyen, ce qui pourrait entraîner des écarts avec l'AVD.

2/ Inclut la part de l'allocation de DTS rétrocédée à l'État pour l'aide budgétaire.

3/ Au taux de change de fin d'année.

6. La dette intérieure est principalement composée d'arriérés. La dette intérieure en 2023 a diminué pour atteindre 6,3 % du PIB après 6.8 % du PIB fin 2022, et l'essentiel de l'encours étant composé d'arriérés intérieurs. La dette hors arriérés représente 0,5 % du PIB, principalement en bons et d'obligations du Trésor et une faible dette sous la forme de prêts bancaires souscrits selon les modalités du CREDOC (Crédit documentaire), dispositif aujourd'hui supprimé qui utilisait des dépôts de la banque centrale pour garantir des prêts de l'administration centrale. Les arriérés sont une dette non financière principalement composée d'arriérés rattachés (4,2 % du PIB), d'arriérés de TVA envers les exportateurs (0,7 % du PIB) et d'arriérés envers les compagnies pétrolières (0,7 % du PIB). Les arriérés rattachés ont fait l'objet d'un audit et comprennent la dette bancaire, la dette sociale, la dette judiciaire, la dette envers les fournisseurs et la dette liée aux loyers et autres services. Le remboursement des arriérés intérieurs suit la stratégie de remboursement dont l'implémentation est prévue d'accélérer en 2024.⁶ A la fin de 2023, le ratio de dette public a atteint 24,5 % du PIB, en hausse de 3 points de pourcentage du PIB par rapport à la fin de 2022, tiré par la hausse de la dette extérieure.

Tableau 3 du texte. République démocratique du Congo : encours total de la dette intérieure, 2023

	2023		
	Montant nominal en Mio US\$	En % du PIB	En % de la dette intérieure totale
Encours des bons du Trésor et des prêts	297.5	0.5	7.8
Arriérés hérités rattachés ^{1/}	2556.8	4.2	66.9
Arriérés des provinces	145.8	0.2	3.8
Arriérés envers les compagnies pétrolières	422.7	0.7	11.1
Arriérés de TVA	401.7	0.7	10.5
Total	3824.5	6.3	100.0

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.
1/ Inclut l'encours d'arriérés validés et certifiés dans le cadre de la stratégie de désendettement intérieur et l'encours d'arriérés certifiés en attente de validation.

CONTEXTE DES PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES

7. Les projections sur lesquelles repose cette AVD s'appuient sur le cadre macroéconomique de la sixième revue de l'accord FEC.

- La croissance du PIB devrait converger à 4,7 % en moyenne au cours de la période 2024–29 sous l'effet d'un ralentissement des nouveaux projets miniers. Les prix élevés des commodités, la vigueur de la demande mondiale pour les produits du pays destinés à l'exportation, et les avancées positives dans le secteur des services, devraient améliorer la balance commerciale à

⁶ La stratégie en trois volets consiste à (i) rembourser en premier les créances inférieures à 300,000 dollars (pour un total de 99 millions de dollars) et le solde de certaines grandes créances; (ii) titriser les grandes créances; (iii) reprendre le remboursement des arriérés couverts par des protocoles d'accord avec les créanciers ([Rapport Pays No. 2023/434](#), ¶13).

moyen et long terme. Situé à 6,0 % du PIB en 2023, le déficit commercial devrait baisser à 4,0 % à moyen terme, après trois années de croissance exceptionnellement forte pour les importations, principalement dans les biens d'investissement. Les risques proviennent de l'aggravation du conflit à l'Est, et renversement des prix des produits de base.

- Face à d'importants besoins de développement et les risques de sécurité accrus, les ambitieuses dépenses publiques d'éducation et d'infrastructures reposent sur la disponibilité de sources de financement supplémentaires catalysées par l'accord au titre de la FEC et les efforts de mobilisation des recettes intérieures⁷. Ces derniers reposeront sur les plans des autorités visant à finaliser le nouveau code des impôts afin d'élargir l'assiette fiscale et en renforcer l'application, et à rétablir le fonctionnement normal de la TVA à travers la facture normalisée.
- D'importantes autres entrées d'investissements, notamment des financements de projets, ont renforcé l'accumulation de réserves en 2023 malgré la détérioration du compte courant.
- Les prêts multilatéraux et bilatéraux restent les principales sources de financement par l'emprunt. Les emprunts extérieurs devraient s'élever à 3,5 milliards de dollars en 2024. Il est prévu que les nouveaux emprunts resteront dans leur grande majorité souscrits à des conditions concessionnelles, et que les emprunts à des conditions non concessionnelles augmenteront à moyen terme.
- Les émissions brutes de bons et d'obligations du Trésor se sont élevées à 275,5 millions de dollars en 2023 (0,5 % du PIB), et devraient rester faibles en 2024-29, et augmenter à mesure que les marchés intérieurs s'approfondiront et que les financements concessionnels diminueront progressivement sur le long terme.

⁷ L'accord au titre de la FEC repose sur trois axes forts : i) accroître les recettes intérieures en rétablissant le fonctionnement normal de la TVA, en rationalisant les charges non fiscales et quasi-budgétaires, en allégeant les dépenses fiscales et en modernisant l'administration des recettes ; ii) renforcer la gouvernance, y compris dans la gestion des ressources naturelles et la transparence dans ce domaine ; et iii) renforcer le cadre de politique monétaire et l'indépendance de la banque centrale. Voir le document [CR 22/3](#) pour des informations plus détaillées sur les principales mesures au titre de l'accord appuyé par la FEC.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques pour 2024–44

Croissance du PIB réel. La croissance devrait s'établir en moyenne à environ 5,1 % à moyen et à long terme, sous l'effet d'une augmentation durable de la production minière, de cours des produits de base favorables et d'une augmentation progressive de l'investissement public.

Inflation. Après avoir culminé à 15,6 % en 2024, l'inflation moyenne telle que mesurée par la croissance du déflateur du PIB devrait se stabiliser entre 6 et 7 %, conformément à l'objectif de la BCC de contenir l'inflation en dessous de 7 %. L'engagement de la BCC de resserrer la politique monétaire autant que nécessaire pour freiner la dynamique de l'inflation sera essentiel pour maintenir des anticipations d'inflation ancrées.

Solde primaire. Le solde budgétaire primaire devrait s'établir à 1,2 % du PIB en moyenne sur la période 2024–2029, l'augmentation des recettes et les nouveaux financements extérieurs contribuant à répondre à l'ampleur des besoins de dépenses. Les dépenses en capital devraient augmenter au fil de la période de projection et leur financement sera de plus en plus assuré par des sources intérieures. Les recettes sont calculées comme la somme des recettes de l'administration centrale et des recettes des entreprises d'État, qu'on suppose équivalentes aux flux du service de leur dette.

Solde des transactions courantes. Le solde extérieur courant est largement déterminé par les évolutions du secteur minier. Les exportations de minerais, qui représentent une portion considérable des exportations, devraient en moyenne s'améliorer à moyen terme sous l'effet de nouveaux projets miniers et du niveau élevé de la demande mondiale de produits de base induit par la transition climatique mondiale. Les importations devraient augmenter progressivement dans le sillage de la demande croissante de biens d'équipement et de produits intermédiaires pour les investissements dans les infrastructures. Le déficit courant hors intérêts s'établirait à 2,8 % du PIB sur la période 2023–43.

Financement. Le financement extérieur devrait se composer de prêts concessionnels et non concessionnels accordés par des prêteurs multilatéraux, bilatéraux et commerciaux, et d'IDE. Les projets d'investissement public devraient être financés en partie à l'aide de dons étrangers. Les autres besoins de financement des administrations publiques sont présumés être couverts par l'émission de bons du Trésor (70 %) et d'obligations du Trésor assortis d'une échéance inférieure à 7 ans (30 %) sur le marché intérieur jusqu'en 2034, avec une augmentation de la part des obligations (à 40%) pour 2044.

Réserves officielles brutes. Elles devraient augmenter progressivement à environ 11 semaines de couverture des importations d'ici 2029. La constitution de réserves est surtout favorisée par le dynamisme des exportations, les financements au titre du programme et l'effet catalyseur du programme relatif à la FEC.

8. Les résultats de l'outil d'évaluation du réalisme montrent que les projections de l'AVD sont cohérentes avec l'expérience historique de la RDC (graphiques 3 et 4).

- **Déterminants de la dette.** Le ratio de la dette extérieure au PIB est resté faible en 2023 ; de nouvelles stratégies d'engagement avec les institutions multilatérales permettront d'obtenir des financements pour soutenir le développement.
- **Rééquilibrage budgétaire et croissance.** Le déficit budgétaire projeté (1,2 % du PIB en moyenne sur la période 2024–44) est au-dessus de sa fourchette historique (0,2 % du PIB), en raison du rôle accru pris par le secteur public intérieur dans le financement des besoins en développement, mais reste contenu à moyen terme, grâce à une meilleure mobilisation des recettes et à une croissance soutenue.

Tableau 4 du texte. République démocratique du Congo : indicateurs macroéconomiques principaux, AVD actuelle et précédente¹, 2018-44

		2018-23	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030-44
PIB réel (variation annuelle en pourcentage)	Actuel	5.7	4.7	5.1	4.5	5.1	4.4	4.3	4.7
	Précédent	5.5	4.7	5.3	5.2	5.6	5.2	4.3	4.9
Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle (variation annuelle en pourcentage)	Actuel	13.9	17.2	8.8	7.0	7.0	7.0	7.0	6.4
	Précédent	13.1	7.1	7.1	7.0	7.0	7.0	6.0	6.0
Solde budgétaire (en pourcentage du PIB)	Actuel	-1.7	-2.1	-1.2	-1.1	-1.1	-1.3	-1.7	-2.6
	Précédent	-1.7	-1.1	-1.4	-1.0	-0.8	-0.9	-0.8	-0.9
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	Actuel	-3.5	-4.6	-3.5	-3.5	-3.3	-3.3	-3.1	-2.2
	Précédent	-3.4	-3.9	-2.8	-2.6	-2.4	-2.9	-4.4	-3.8
Exportations de biens et services (en pourcentage du PIB)	Actuel	35.7	43.9	43.2	42.3	40.9	39.3	38.2	26.9
	Précédent	35.5	40.8	38.6	36.3	34.1	31.6	29.8	21.6
Investissement direct étranger (en pourcentage du PIB)	Actuel	2.9	3.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	1.6
	Précédent	2.6	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.2

1/ Le millésime précédent se rapporte à l'AVD de juin 2023.

CLASSEMENT DU PAYS ET ÉLABORATION DES TESTS DE RÉSISTANCE DES SCÉNARIOS

9. La capacité d'endettement de la République démocratique du Congo est jugée faible (tableau 4 du texte), sans changement par rapport à l'AVD précédente. La classification de la capacité d'endettement s'appuie sur l'indicateur composite, qui est déterminé par l'évaluation de la politique et des institutions nationales effectuée par la Banque mondiale et par d'autres variables macroéconomiques, notamment des éléments prospectifs. L'indicateur composite de la RDC s'élève à 2,38, soit un niveau globalement inchangé par rapport aux précédents résultats. La RDC est un pays fragile qui est très vulnérable face aux chocs exogènes.

Tableau 5 du texte. République démocratique du Congo : indicateur composite et tableaux des seuils

Capacité d'endettement		Faible		
Finale	Classification sur la base du millésime courant	Classification sur la base du millésime précédent	Classification sur la base des deux précédents millésimes	
Faible	Faible 2.38	Faible 2.32	Faible 2.23	

Seuils applicables

APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	
VA de la dette en % de	
Exportations	140
PIB	30
Service de la dette en % de	
Exportations	10
Recettes	14

APPLICABLE	
Repère dette publique TOTALE	
VA du total de la dette publique en % du PIB	35

Note : Le millésime courant se rapporte aux *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2024 et le CPIA 2022; les millésimes précédents aux *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2023 et octobre 2022 et le CPIA 2021.

10. L'analyse de viabilité de la dette s'appuie sur six tests de résistance normalisés et deux tests de résistance adaptés (choc sur les prix des produits de base et choc combiné sur les passifs conditionnels). Les tests de résistance standards utilisent des paramètres définis par défaut. Si la RDC ne remplit pas les conditions requises pour le test de résistance au choc de financement du marché, le test de résistance au choc des prix des matières premières est pertinent pour évaluer la sensibilité des indicateurs de la charge projetée de la dette à des prix défavorables des exportations des matières premières⁸.

VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

Scénario de référence

11. La dette extérieure CGE reste viable dans le scénario de référence, mais avec des facteurs de vulnérabilité découlant d'une certaine fragilité structurelle. L'ensemble de la dette extérieure est due ou garantie par l'État. En raison d'un meilleur accès au financement extérieur, la dette extérieure est passée de 9 825 millions de dollars en 2022 à 10 836 millions de dollars en 2023, principalement par

⁸ Selon le cadre de viabilité de la dette, ce test de résistance s'applique aux pays dont les exportations de produits de base représentent au moins 50 % du total des exportations de biens et de services au cours de la précédente période de trois ans. Les produits de base représentaient environ 98 % des exportations de biens et de services de la République démocratique du Congo au cours de la période 2018–23.

l'augmentation de la dette envers les créanciers multilatéraux. La valeur actualisée de la dette extérieure, estimée à 12,5 % du PIB en 2023, est considérablement inférieure à la valeur de référence de 30 % et traduit l'ampleur de la dette concessionnelle qui devrait rester globalement inchangée selon les projections. Malgré l'accroissement de l'émission de dette dû à l'effet catalytique de l'accord au titre de la FEC et aux déficits budgétaires temporairement plus élevés qui résultent de besoins d'investissement plus importants, la trajectoire à moyen terme de la dette extérieure et de la dette publique ne suscite pas de préoccupations quant à leur viabilité, dans le cadre des perspectives de croissance à moyen terme actuellement favorables. Le critère de réalisation quantitatif (CRQ) de fin décembre 2023 sur la valeur actualisée des nouveaux emprunts extérieurs, fixé à 2 500 millions de dollars, est respecté avec une forte marge et le fort endettement en 2024 présume d'un certain rattrapage avec la signature de prêts initialement prévus en 2023. Les indicateurs de dette externe publique et de services de la dette extérieure restent inférieurs à leurs seuils dans le scénario de référence (graphique 1).

Autres scénarios et tests de résistance

12. Les indicateurs du ratio dette/PIB et les deux indicateurs du service de la dette dépassent leurs seuils dans le scénario de choc le plus extrême d'une baisse des exportations en valeur nominale (graphique 1)⁹. Dans le scénario du choc des exportations, les exportations chutent de 17 % en 2025 et de 20 % en 2026 par rapport à la valeur de l'année précédente. Étant donné que les exportations de cuivre représentent 70 % du total des exportations en 2023, le choc des exportations pourrait être modélisé de manière équivalente comme la combinaison de deux baisses consécutives de 25 % en 2025 et 2026 du prix international du cuivre par rapport aux projections de référence. Ces dépassements mettent en évidence les vulnérabilités en cas de renversement des prix des produits de base. Il serait possible d'atténuer ce risque en limitant les emprunts non concessionnels et en saisissant l'occasion des prix élevés des produits de base pour constituer des réserves et préserver une certaine capacité d'emprunt.

VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

Scénario de référence

13. Le risque global de surendettement devrait rester modéré. Le ratio de la dette au PIB ne franchit pas son seuil dans le scénario de référence. Tandis que les émissions de bons du Trésor restent faibles, la reconnaissance d'arriérés de TVA non encore certifiés et d'arriérés envers les fournisseurs pourrait accroître la dette intérieure et la dette publique totale. La matérialisation des garanties et d'autres passifs conditionnels présente des risques.

Autres scénarios et tests de résistance

⁹ La croissance nominale des exportations (en dollar) est fixée à sa moyenne historique moins un écart-type ou à la projection du scénario de référence moins un écart-type, si cette dernière est moins élevée en 2025–26. Ce choc est vraisemblablement trop sévère pour évaluer les besoins de financements extérieurs, car un tel scénario s'accompagnerait probablement d'une forte contraction des importations. Pour les paramétrages d'autres tests de résistance, voir le tableau 8 de la [note d'orientation de 2018](#).

14. Les tests de résistance corroborent la vulnérabilité de la RDC aux chocs sur les exportations.

Le choc le plus extrême pour le ratio de la valeur actualisée de la dette publique au PIB consiste en une forte baisse des exportations (graphique 2). Sous un tel choc, le ratio de la valeur actualisée de la dette publique culmine légèrement au-dessus de la valeur seuil applicable de 35 % avant de reprendre une tendance baissière.

NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉ

15. Le risque de surendettement extérieur et global de la République démocratique du Congo demeure modéré.

La dette extérieure et la dette publique totale donnent lieu à un risque modéré de surendettement en raison de dépassements des seuils dans les tests de résistance. Les paramètres de la dette publique demeurent globalement inchangés, car la plus forte croissance projetée de l'économie et des recettes devrait être quelque peu compensée par une augmentation des emprunts. La valeur actualisée de la dette extérieure devrait diminuer progressivement par rapport au PIB et rester stable par rapport aux exportations. Le niveau des arriérés extérieurs, principalement antérieurs à l'initiative PPTE, est inférieur à 1 % du PIB, ce qui représente un cas *de minimis* et ne grève donc pas l'évaluation du risque. Les arriérés intérieurs sont envers des fournisseurs de biens et de services et reflètent des pratiques finances publiques inadéquates plutôt que l'insolvabilité de l'État et/ou des problèmes de liquidité, et les autorités adoptent des mesures qui conduisent à leur réduction.

16. La faible capacité de mobilisation des recettes exige de préserver la capacité d'emprunt créée par les prix favorables des produits de base.

Bien qu'il existe une certaine marge pour contracter des emprunts supplémentaires sans mettre en danger la notation du niveau de risque de la RDC (graphique 5), le faible niveau des recettes demeure une difficulté centrale. Sur la base de nouvelles informations concernant les échéanciers de remboursement, le ratio des services de la dette aux revenus franchit le premier seuil pour la qualification du risque modéré, indiquant une certaine mais non importante marge. L'accord la FEC prévoit une augmentation des recettes, qui passeraient de 9,5 % du PIB en 2020 se stabiliseraient au-dessus de 14 % d'ici à 2029, pour une moyenne de 20 % du PIB en Afrique subsaharienne.

17. Les risques ont trait aux performances à l'exportation et à la capacité de la RDC à mener des réformes importantes.

Les exportations constituent le point faible de la RDC s'agissant de la viabilité de sa dette. La fluctuation des prix des produits de base représente donc un risque majeur. Il conviendrait que la RDC continue d'accroître ses marges de manœuvre en augmentant les réserves internationales, en mobilisant les recettes et en veillant à ce que les ressources empruntées favorisent une croissance inclusive et encouragent la diversification de l'économie par le développement du secteur privé dans les secteurs non extractifs. L'endettement non-concessionnel est prévu d'augmenter mais devrait rester limité, et le pays doit continuer de privilégier les emprunts concessionnels.

18. En dépit du faible niveau de la dette publique totale, la capacité d'endettement limitée reste une vulnérabilité majeure.

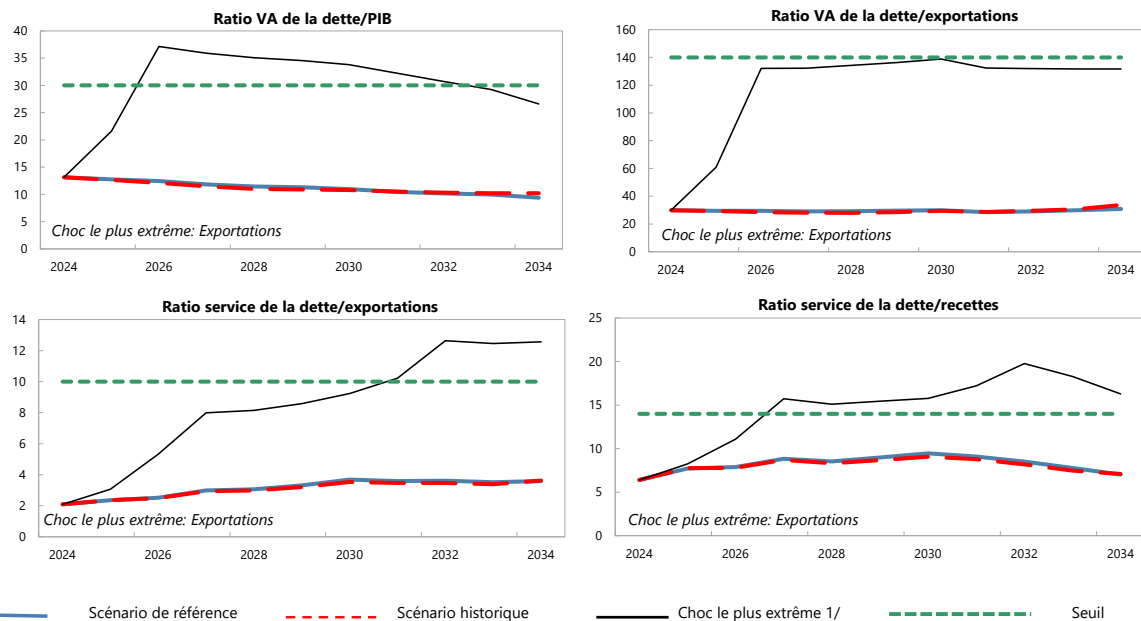
Les principales sources de vulnérabilité sont les fluctuations des prix des produits de base et les difficultés de mobilisation des recettes budgétaires. Malgré l'augmentation progressive des recettes prévue dans le cadre de l'accord FEC, le ratio service de la dette/recettes donne à

penser que la marge de manœuvre disponible pour de nouveaux emprunts est sur le point de se réduire (graphiques 1 et 2). Cela exige des politiques budgétaires prudentes passant par une limitation des nouveaux emprunts. La réalisation de réformes structurelles, notamment dans la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques, et l'engagement d'investissements publics à même d'améliorer le potentiel de croissance restent essentiels pour la capacité d'endettement de la République démocratique du Congo.

VUES DES AUTORITÉS

19. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation globale de la viabilité de la dette du pays. La capacité d'endettement devrait s'améliorer dans le contexte de l'accord FEC. Les autorités sont déterminées à améliorer encore la gestion de la dette, notamment par une meilleure communication des données relatives à la dette des entreprises publiques en l'incluant dans les statistiques de la dette publique et à la dette garantie par l'État.

Graphique 1. Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2024-34



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	Oui	Oui
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Oui" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

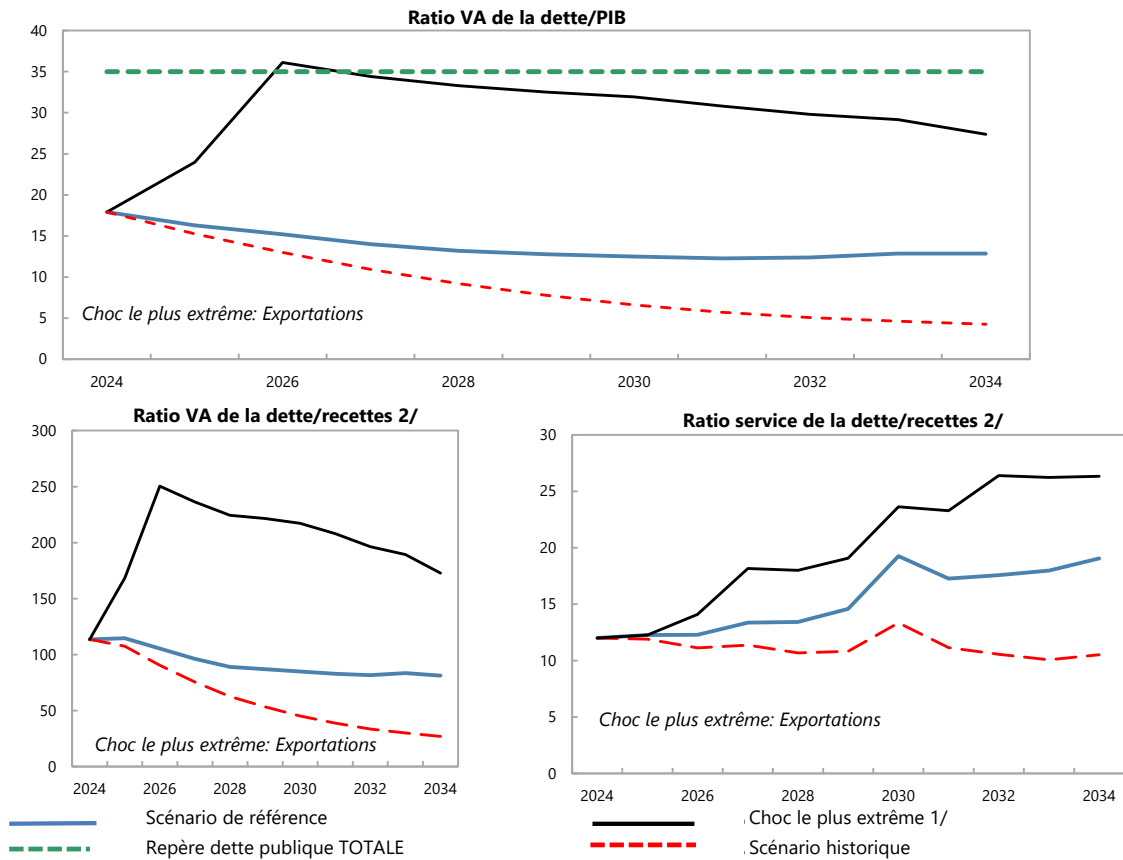
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2.8%	2.8%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	30	30
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2033 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Graphique 2. Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2024–34



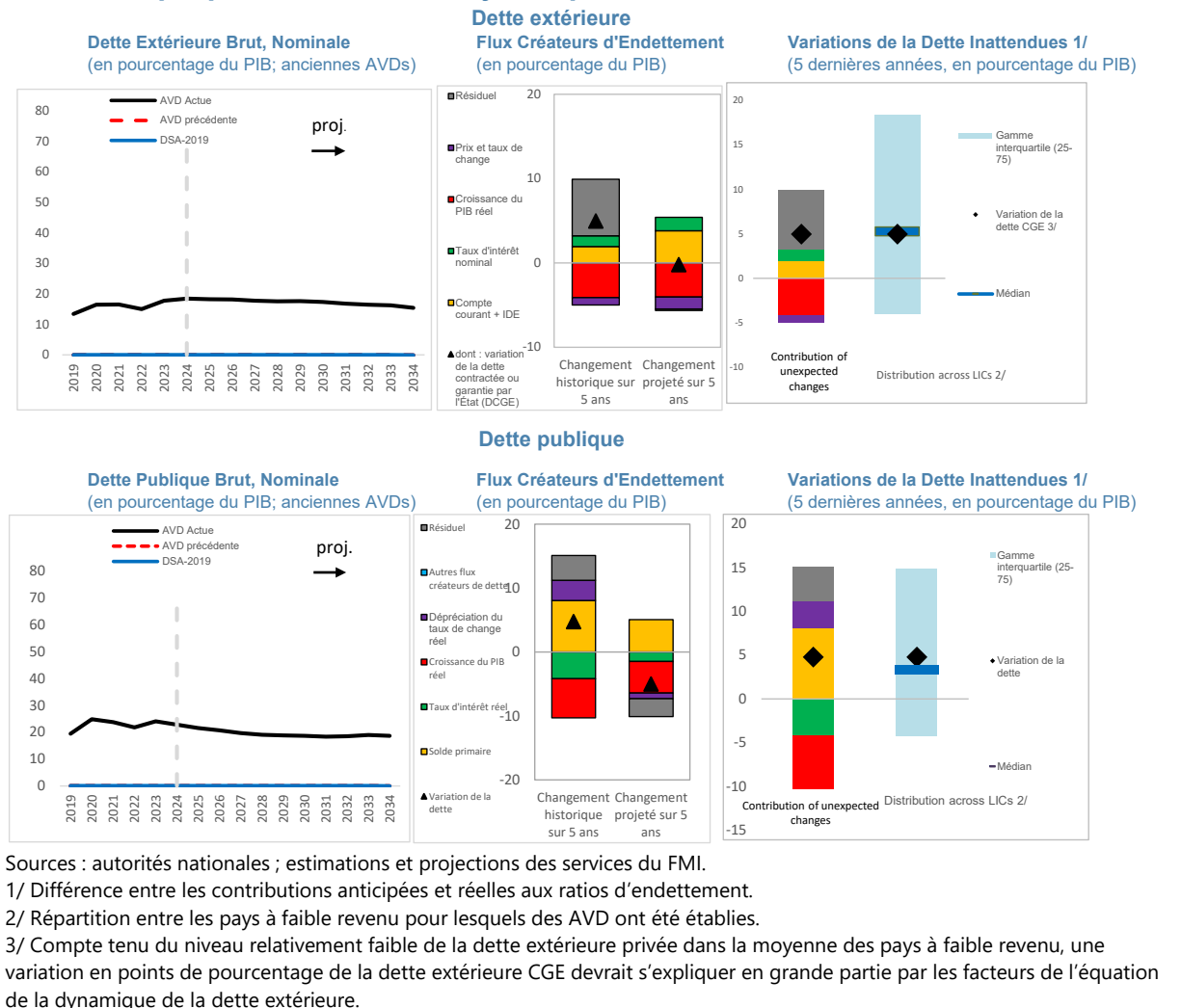
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	67%	95%
Dette intérieure à moyen et long terme	10%	2%
Dette intérieure à court terme	23%	3%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2.8%	2.8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	30	30
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	0.2%	0.2%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	-2.8%	-2.8%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

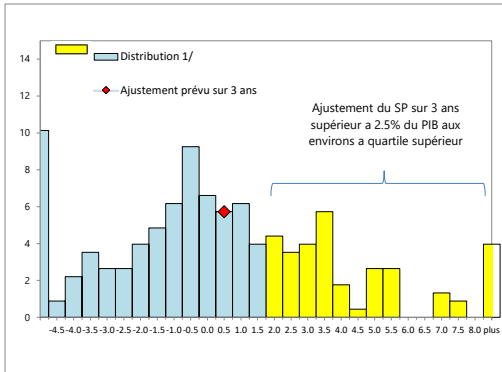
1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2033 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Graphique 3. Facteurs de la dynamique de la dette — Scénario de référence

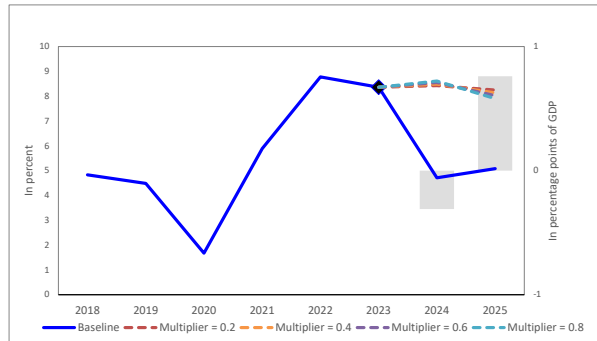


Graphique 4. Outils de réalisme³

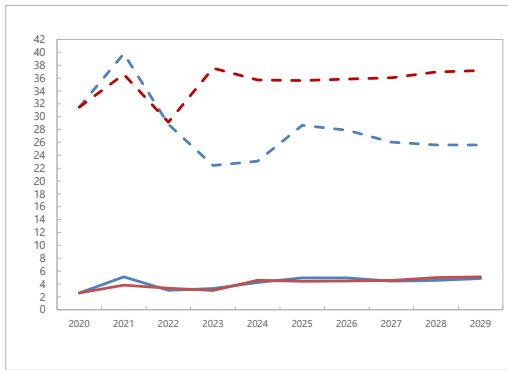
Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



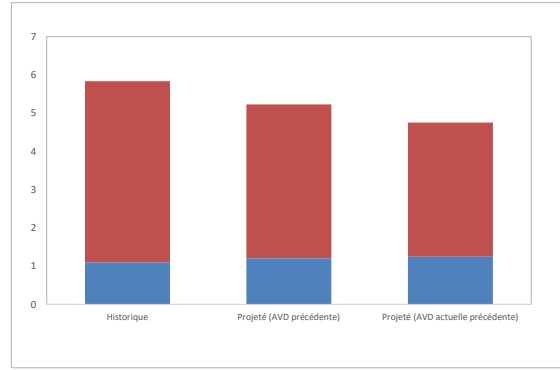
Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 2/



Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



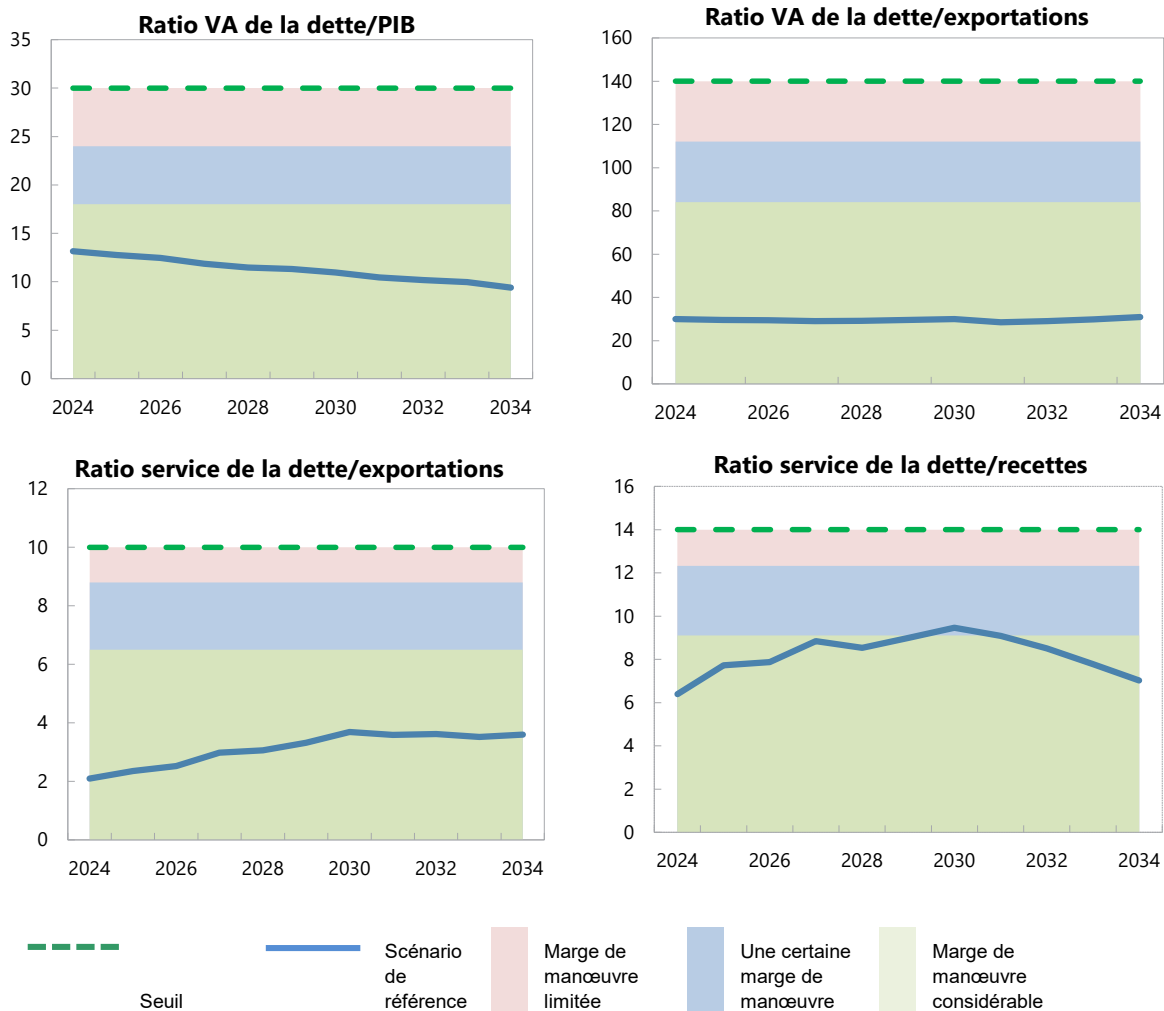
— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

- 1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal ; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.
- 2/ Les barres correspondent au rééquilibrage budgétaire annuel prévu (échelle de droite) et les lignes aux possibles trajectoires de la croissance du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).
- 3/ Les taux de l'investissement public et privé sont des chiffres préliminaires basés sur les informations de la comptabilité nationale. Des divergences avec les informations des comptes budgétaires sont à prévoir.

Graphique 5. Critères de la catégorie de risque modéré, 2024–34¹



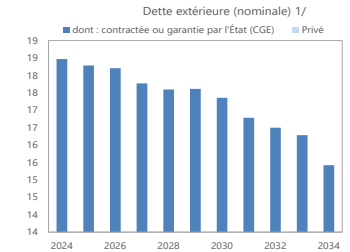
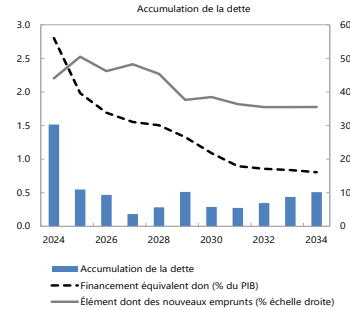
Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est fixé à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

Tableau 1. République démocratique du Congo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2021–44
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 8/		Scénario	Projections
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2044			
Dette extérieure (nominale) 1/	16.5	15.0	17.8	18.5	18.3	18.2	17.8	17.6	17.6	15.4	15.4	17.2	17.3	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	16.5	15.0	17.8	18.5	18.3	18.2	17.8	17.6	17.6	15.4	15.4	17.2	17.3	
Variation de la dette extérieure	0.0	-1.5	2.8	0.7	-0.2	-0.1	-0.4	-0.2	0.0	-0.9	0.0	-0.3	0.0	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-4.2	0.7	2.4	0.8	0.2	0.3	-0.1	0.1	-0.1	-0.8	0.0	-0.3	0.0	
Déficit extérieur courant hors intérêts	0.8	4.7	6.0	4.3	3.2	3.2	3.0	3.0	2.8	2.1	1.3	3.4	2.8	
Déficit de la balance des biens et services	-0.3	4.6	6.0	4.6	4.6	4.6	4.3	4.3	4.0	3.2	1.9	4.2	4.0	
Exportations	38.8	43.5	44.3	43.9	43.2	42.3	40.9	39.3	38.2	30.4	18.4	-	-	
Importations	38.5	48.2	50.3	48.5	47.8	46.9	45.1	43.6	42.2	33.6	20.3	-	-	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-2.2	-3.5	-2.8	-2.4	-3.2	-3.1	-3.1	-3.0	-3.0	-2.3	-1.6	-3.3	-2.8	
<i>dont : officiels</i>	-1.2	-1.6	-1.3	-0.5	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8	-0.6	-0.4	-	-	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	3.3	3.6	2.7	2.1	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.2	1.0	1.6	1.6	
IDE nets (négatifs = entrées)	-2.9	-2.1	-3.5	-3.0	-2.5	-2.5	-2.5	-2.5	-2.5	-2.5	-1.8	-2.9	-2.3	
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.1	-1.8	0.0	-0.5	-0.5	-0.4	-0.6	-0.4	-0.4	-1.1	-0.3	-	-	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	-	-	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.8	-1.3	-1.2	-0.8	-0.9	-0.8	-0.9	-0.7	-0.7	-1.4	-0.7	-	-	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.4	-0.8	1.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat 3/	4.2	-2.2	0.3	-0.2	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	0.1	-0.1	0.0	0.2	-0.2	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-	-	
Indicateurs de viabilité														
VA de la dette extérieure CGE/PIB	---	---	12.4	13.2	12.8	12.5	11.9	11.5	11.3	9.4	9.1	-	-	
VA de la dette extérieure CGE/exportations	---	---	28.0	29.9	29.5	29.4	29.0	29.1	29.6	30.8	49.6	-	-	
Ratio service de la dette CGE/exportations	2.3	2.4	2.4	2.1	2.4	2.5	3.0	3.1	3.3	3.6	5.5	-	-	
Ratio service de la dette CGE/recettes	8.1	6.8	7.7	6.4	7.7	7.9	8.8	8.5	9.0	7.0	5.8	-	-	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	-680.7	2354.4	2318.5	1574.3	1338.8	1464.8	1476.0	1601.8	1563.4	1925.1	3362.4	-	-	
Principales hypothèses macroéconomiques														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.9	8.8	8.4	4.7	5.1	4.5	5.1	4.4	4.3	9.7	4.5	5.2	5.1	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	9.6	5.0	-6.1	1.2	2.2	1.7	1.4	1.4	1.5	1.8	1.4	1.7	1.7	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.3	1.8	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9	1.8	1.9	2.4	2.2	1.2	2.0	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	60.4	28.1	3.6	5.1	5.6	4.0	2.9	1.9	2.7	1.6	1.2	11.8	3.3	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	52.5	42.7	6.3	2.2	5.8	4.1	2.5	2.3	2.5	1.6	1.2	12.1	3.0	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	---	---	---	44.1	50.5	46.2	48.2	45.4	37.6	35.5	35.7	---	41.2	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	11.1	15.4	13.7	14.4	13.2	13.5	13.8	14.1	14.1	15.6	17.4	11.5	14.3	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	1498.4	2641.6	3383.9	2302.9	1802.7	1692.7	1694.1	1789.8	1730.2	1455.9	1455.9	-	-	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	---	---	---	2.8	2.0	1.7	1.6	1.5	1.3	0.8	0.7	---	1.4	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	---	---	---	60.9	67.7	64.6	65.0	61.7	52.1	44.2	41.0	---	54.9	
PIB nominal (milliards de dollars EU)	57,592	65,777	66,933	70,946	76,157	80,875	86,243	91,276	96,624	138,656	245,339	-	-	
Croissance du PIB nominal en dollars	16.1	14.2	1.8	6.0	7.3	6.2	6.6	5.8	5.9	11.7	6.0	7.0	6.9	
Pour mémoire :														
VA de la dette extérieure 7/	---	---	12.4	13.2	12.8	12.5	11.9	11.5	11.3	9.4	9.1	-	-	
En pourcentage des exportations	---	---	28.0	29.9	29.5	29.4	29.0	29.1	29.6	30.8	49.6	-	-	
Ratio service de la dette/exportations	2.3	2.4	2.4	2.1	2.4	2.5	3.0	3.1	3.3	3.6	5.5	-	-	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	---	---	8316.6	9330.4	9718.4	10074.8	10222.0	10465.0	10932.3	13011.1	22393.3	-	-	
(VAT - VAT-1/PIBt-1 (en pourcentage)	---	---	---	1.5	0.5	0.5	0.2	0.3	0.5	0.5	0.5	-	-	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	0.8	6.2	3.2	3.6	3.4	3.3	3.4	3.2	2.8	3.0	1.3	-	-	

Definition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

- 1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.
- 2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g) + \varepsilon\alpha(1+r)] / (1+g+\rho+g\rho)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal ; g = taux de croissance du PIB réel, ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars, ε = appréciation nominale de la monnaie locale et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.
- 3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.
- 4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.
- 5/ À savoir les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de la dette.
- 6/ Le financement équivalent dons inclut les dons fournis directement à l'État et par le biais de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).
- 7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.
- 8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

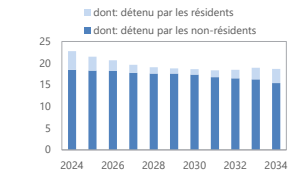
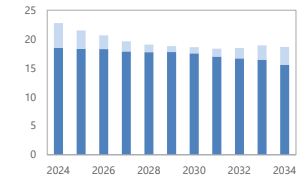
Table 2. République démocratique du Congo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2021–44
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections										Moyenne 6/	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2044	Scénario historique	Projections		
Dette du secteur public 1/	23.7	21.8	24.1	22.8	21.5	20.7	19.6	19.1	18.8		18.7	23.8	19.6		
dont : libellée en devises	16.5	15.0	17.8	18.5	18.3	18.2	17.8	17.6	17.6		15.4	17.2	17.3		
Variation de la dette du secteur public	-1.1	-2.0	2.3	-1.3	-1.3	-0.8	-1.0	-0.6	-0.3		-0.3	-1.4	0.1		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-3.2	-2.6	1.5	-0.2	-0.5	-0.3	-0.4	0.0	0.4		-0.1	0.2	1.2		
Déficit primaire	1.3	0.2	1.4	1.7	0.9	0.8	0.7	0.9	1.2		1.5	0.2	1.2		
Recettes et dons	12.2	17.0	14.8	15.7	14.2	14.4	14.6	14.8	14.7		15.8	13.3	14.9		
dont : dons	1.1	1.6	1.1	1.4	1.0	0.9	0.8	0.7	0.6		0.2	13.5	16.1		
Dépenses primaires (hors intérêts)	13.5	17.2	16.2	17.4	15.1	15.2	15.3	15.8	15.9		17.4				
Dynamique automatique de la dette	-4.6	-2.7	0.2	-1.9	-1.4	-1.1	-1.1	-0.9	-0.8		-1.6				
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-3.1	-3.0	-2.7	-1.9	-1.4	-1.1	-1.1	-0.9	-0.8		-1.6				
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-1.7	-1.1	-1.0	-0.8	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1	0.0		0.1				
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.4	-1.9	-1.7	-1.1	-1.1	-0.9	-1.0	-0.8	-0.8		-1.7				
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-1.5	0.3	2.8				
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0		
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0		
Résiduel	2.1	0.6	0.8	-1.1	-0.8	-0.5	-0.6	-0.6	-0.7		-0.2	1.4	-0.6		
Indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public 2/	19.9	17.9	16.3	15.2	14.0	13.2	12.8		12.9	0.0	0.0		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	134.6	113.7	114.6	105.5	96.2	89.0	87.0		81.2	0.0	0.0		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	13.2	15.9	14.9	12.0	12.3	12.3	13.4	13.4	14.6		19.1	1.4	1.7		
Besoin de financement brut 4/	2.9	2.9	3.6	3.6	2.7	2.5	2.7	2.9	3.4		4.5	1.4	1.7		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.9	8.8	8.4	4.7	5.1	4.5	5.1	4.4	4.3		9.7	5.2	5.1		
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.4	1.8	2.0	2.1	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9		2.4	1.2	2.1		
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-15.1	-5.4	-12.2	-13.6	-8.1	-5.9	-5.3	-4.5	-3.3		0.8	-10.0	-3.3		
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-10.0	1.9	20.7	2.7	...		
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	17.8	5.9	14.4	16.2	9.1	6.7	6.4	6.4	6.5		6.8	12.6	7.8		
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	16.3	37.8	2.3	12.7	-8.7	4.8	5.9	7.5	5.5		12.7	10.3	5.9		
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	2.5	2.1	-0.9	3.0	2.2	1.6	1.8	1.5	1.5		1.8	1.2	1.7		
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

Dette du secteur public 1/

■ dont: en monnaie nationale
■ dont: en monnaie étrangère



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Périmètre de la dette : Dette de l'administration centrale, des États et des administrations locales, de la banque centrale, dette à garantie publique, dette non garantie des entreprises publiques. La définition de la dette extérieure se fonde sur la résidence.

2/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Tableau 3. République démocratique du Congo : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure CGE, 2024–34
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	13	13	12	12	11	11	11	10	10	10	9
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	13	13	12	12	11	11	11	11	10	10	10
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	13	13	14	13	12	12	12	11	11	11	10
B2. Solde primaire	13	14	16	15	14	14	14	13	13	13	12
B3. Exportations	13	22	37	36	35	35	34	32	31	29	27
B4. Autres flux 3/	13	14	15	14	14	14	13	13	12	12	11
B5. Dépréciation	13	16	13	13	12	12	12	11	11	11	10
B6. Combinaison de B1-B5	13	18	18	18	17	17	16	16	15	14	13
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	13	18	18	17	17	16	16	15	15	15	14
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	13	18	22	21	21	20	20	19	18	17	16
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	30	30	29	29	29	30	30	28	29	30	31
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	30	29	29	28	28	29	29	29	29	31	34
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	30	30	29	29	29	30	30	28	29	30	31
B2. Solde primaire	30	33	37	36	37	37	38	36	37	38	39
B3. Exportations	30	61	132	132	134	136	139	132	132	132	132
B4. Autres flux 3/	30	32	35	35	35	35	36	34	35	35	36
B5. Dépréciation	30	30	25	25	25	25	25	24	25	26	27
B6. Combinaison de B1-B5	30	45	40	51	52	53	53	51	51	52	53
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	30	42	42	42	42	43	44	42	43	44	45
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	30	48	59	58	57	56	56	52	52	52	53
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4	4
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4	4
B2. Solde primaire	2	2	3	3	3	4	4	4	4	4	4
B3. Exportations	2	3	5	8	8	9	9	10	13	12	13
B4. Autres flux 3/	2	2	3	3	3	4	4	4	4	4	4
B5. Dépréciation	2	2	3	3	3	3	4	3	3	3	3
B6. Combinaison de B1-B5	2	3	4	4	4	5	5	6	6	6	6
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	2	2	3	3	4	4	4	4	4	4	4
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	2	3	3	4	4	5	5	6	6	6	6
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	6	8	8	9	9	9	9	9	9	8	7
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	6	8	8	9	8	9	9	9	8	7	7
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	6	8	9	10	9	10	10	10	9	8	8
B2. Solde primaire	6	8	8	10	9	10	10	10	10	9	8
B3. Exportations	6	8	11	16	15	15	16	17	20	18	16
B4. Autres flux 3/	6	8	8	9	9	10	10	10	10	9	8
B5. Dépréciation	6	10	10	11	10	11	11	11	10	9	8
B6. Combinaison de B1-B5	6	8	10	11	10	11	11	12	11	10	9
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	6	8	9	10	10	10	11	10	10	9	8
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	6	9	10	12	12	12	12	13	13	12	11
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

Tableau 4. République démocratique du Congo : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2024–34

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	18	16	15	14	13	13	12	12	12	13	13
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	18	15	13	11	9	8	7	6	5	5	4
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	18	17	18	17	17	18	18	19	20	21	22
B2. Solde primaire	18	18	18	17	16	16	15	15	15	16	15
B3. Exportations	18	24	36	34	33	33	32	31	30	29	27
B4. Autres flux 3/	18	18	18	16	16	15	15	14	14	15	15
B5. Dépréciation	18	18	16	14	12	11	10	9	8	8	7
B6. Combinaison de B1-B5	18	17	16	14	13	12	12	12	12	12	12
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	18	22	21	19	18	18	18	17	17	18	17
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	18	18	18	19	20	21	22	22	23	24	25
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	114	115	105	96	89	87	85	83	82	84	81
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	114	107	91	76	63	53	45	39	34	30	27
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	114	122	123	119	117	121	125	128	131	138	137
B2. Solde primaire	114	126	127	117	109	107	105	102	100	101	97
B3. Exportations	114	169	250	236	224	221	217	208	196	189	173
B4. Autres flux 3/	114	123	122	112	105	103	100	97	95	96	92
B5. Dépréciation	114	130	113	97	83	75	66	59	53	50	45
B6. Combinaison de B1-B5	114	119	111	94	86	84	82	80	79	81	79
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	114	154	144	133	125	122	120	116	114	115	109
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	114	137	140	143	142	147	150	149	152	159	156
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	12	12	12	13	13	15	19	17	18	18	19
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	12	12	11	11	11	11	13	11	11	10	11
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	12	13	14	15	15	17	22	20	21	22	23
B2. Solde primaire	12	12	13	15	14	15	20	18	19	19	20
B3. Exportations	12	12	14	18	18	19	24	23	26	26	26
B4. Autres flux 3/	12	12	13	14	14	15	20	18	19	19	20
B5. Dépréciation	12	13	14	15	15	16	20	18	18	17	18
B6. Combinaison de B1-B5	12	12	12	13	13	14	19	17	17	18	19
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	12	12	15	15	15	16	20	18	19	19	20
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	12	14	14	15	16	17	22	20	21	22	23
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du niveau de référence.

2/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

**Déclaration de M. Regis N'Sonde et M. Mbuyamu Matungulu et de Mme Mwanza Nkusu
à propos de la République démocratique du Congo**

3 juillet 2024

Au nom des autorités congolaises, nous tenons à remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur coopération continue avec la République démocratique du Congo (RDC). Dans la conjoncture intérieure et internationale difficile des trois dernières années, l'aide du FMI sous la forme de surveillance, de renforcement des capacités et de soutien financier dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC) a aidé les autorités à mettre en œuvre une politique économique saine et à mener les réformes structurelles essentielles décrites dans le Plan national stratégique de développement 2019-2023 (PNSD). Les autorités souscrivent globalement à l'orientation générale de l'évaluation que les services du FMI font des résultats obtenus dans le cadre de la FEC et sont d'accord avec les constatations et recommandations issues des discussions de consultation de 2-024 au titre de l'article IV. La conclusion de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC marquera pour la première fois, l'achèvement d'un programme financé par le FMI en RDC. Ce succès témoigne de la résolution des autorités à internaliser le programme, notamment au plus haut niveau de l'État, et de l'efficacité de leur précieux engagement auprès des services du FMI.

L'économie congolaise est résiliente. Elle a résisté à la succession de chocs qui ont frappé l'économie mondiale depuis la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à la détérioration de la situation intérieure au cours de l'année écoulée. Ces défis incluent le coût prohibitif des élections générales de décembre 2023 et les exigences sécuritaires et humanitaires dues à l'escalade des attaques de groupes armés dans l'est du pays. Malgré ces difficultés, les autorités ont préservé la stabilité macroéconomique et avance résolument leur programme de réformes structurelles. A l'avenir, les autorités restent déterminées à améliorer davantage la stabilité macroéconomique et à poursuivre leur programme de développement et de croissance durables.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

Évolution économique récente

Le dynamisme de l'économie se maintient malgré une inflation qui demeure obstinément élevée. Conséquence du dynamisme des secteurs extractifs, la croissance du PIB réel est demeurée robuste à 8,4 % en 2023, bien qu'inférieure de 0,4 point de pourcentage à la croissance de 2022. À 3,5 %, la croissance des secteurs non extractifs a été inférieure de 1,2 point de pourcentage aux prévisions, car elle a été freinée par les répercussions négatives de la forte inflation des revenus réels et de la demande intérieure. L'importante dépréciation du franc congolais a nourri l'inflation, qui est restée supérieure à 20 % malgré le resserrement de la politique monétaire, la banque centrale ayant majoré son taux d'intérêt directeur de 1 400 points de base à 25 % en août 2023. Néanmoins, l'inflation sur un an avait ralenti à 21,2 % à la fin d'avril 2024 par rapport à 23,8 % à la fin de décembre 2023.

Les résultats estimés des autres principaux indicateurs macroéconomiques pour 2023 sont de manière générale plus nuancés. À 13,7 % du PIB, les recettes ont été supérieures de tout juste un point de pourcentage aux projections, surtout grâce à l'augmentation de l'impôt sur les sociétés et au déploiement d'importants efforts de mobilisation des recettes par les administrations fiscales. Le déficit

budgétaire global a néanmoins été supérieur aux prévisions en raison des sommes qui ont dû être engagées au titre de la sécurité et des élections. Selon les estimations, le déficit courant s'est creusé et a atteint 6,2 % du PIB, comparativement à 4,9 % en 2022 et à des projections qui le situaient à 5,3 % au moment de la cinquième revue du programme. Parmi les principaux moteurs de ce creusement du déficit, mentionnons la forte poussée des importations de biens d'équipement sur fond de détérioration marquée des termes de l'échange. Les réserves de change officielles ont augmenté d'environ 850 millions de dollars, ce qui a porté leur total à la fin de 2023 à 5,4 milliards de dollars, soit l'équivalent soit un peu plus de 2 mois d'importations (comparativement à 1,9 mois d'importations à la fin de 2022).

Résultats du programme

Les résultats du programme sont globalement satisfaisants. À la fin de décembre 2023, tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) avaient été respectés et trois des six objectifs indicatifs (OI) avaient été atteints. De même, le critère de réalisation continu (CRC) relatif à la non-introduction de pratiques de change multiples (PCM) a été respecté. Le non-respect du plancher fixé pour le solde budgétaire intérieur, le seul CRQ non atteint, est imputable aux pressions exercées sur les dépenses dans le contexte du renforcement de la sécurité et des problèmes liés aux élections. Des mesures correctives ont été prises pour régler la situation de ce CRQ. Ce sont notamment l'exécution rigoureuse des plans d'engagement trimestriel afin que les dépenses trimestrielles engagées correspondent bien à celles prévues dans le budget annuel, un engagement à déposer une version révisée de la loi budgétaire de 2024 conforme au cadre macroéconomique de la sixième revue de l'accord, et la décentralisation des autorisations de dépenses et leur répartition entre six ministères pilotes d'ici la fin de 2024.

Les trois objectifs indicatifs qui n'avaient pas été atteints à la fin de décembre 2023 sont les plafonds fixés respectivement pour la masse salariale et les dépenses imputables aux mesures d'urgence, et le plancher fixé pour les dépenses sociales. La masse salariale ciblée a été très légèrement dépassée et la plus grande partie des dépenses excédentaires imputables aux mesures d'urgence sont liées à l'augmentation des dépenses de sécurité. La cible en matière de dépenses sociales, qui couvre les dépenses sur un ensemble définie de trois programmes de santé, n'a pas été atteinte parce que les dépenses ont été inférieures à celles figurant au budget pour un seul de ces trois programmes. Néanmoins, comme l'ont reconnu les partenaires pour le développement pertinents, des progrès appréciables ont été accomplis dans la mise en œuvre des trois programmes de santé dans le cadre du programme financé par la FEC. Les taux d'exécution des dépenses dans le cadre des trois programmes se situaient à 90 % à la fin de 2023 par rapport à 73 % à la fin de 2022.

Deux des quatre repères structurels (RS) de la sixième revue ont été respectés et des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre des deux autres. Le RS sur l'adoption d'un manuel de procédures pour la gestion de l'investissement public a été raté à cause de lacunes dans la section sur l'action climatique dans le manuel adopté par le Conseil des ministres. Même si le RS de la fin de mai 2024 sur l'adoption par la Banque centrale du Congo (BCC) d'états financiers préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) a été reporté à la fin de septembre 2024, les préparatifs connexes progressent bien. Les états financiers de 2023 préparés conformément aux normes actuelles (autres que les IFRS) ont été soumis aux auditeurs externes et devraient être publiés à la fin de juillet.

PERSPECTIVES ET RISQUES

On prévoit que la croissance économique restera vigoureuse en 2024, bien qu'un peu plus faible qu'en 2023, et que les autres indicateurs macroéconomiques essentiels s'amélioreront. Reflétant l'effet de base des solides résultats estimés de 2023, la croissance du PIB réel devrait ralentir à 4,7 % en 2024 et à un taux moyen de 4,7 % de 2025 à 2029. La croissance à moyen terme sera soutenue surtout par les secteurs non extractifs lorsque l'expansion des secteurs extractifs commencera à ralentir. L'inflation des prix à la consommation devrait continuer de ralentir pour atteindre 17,2 % en glissement annuel à la fin de décembre 2024 et atteindre la cible fixée par la BCC de 7 % d'ici la fin de 2026, grâce à l'adoption de politiques monétaires et budgétaires appropriées. Le déficit budgétaire intérieur devrait être en partie comblé et atteindre 0,5 % du PIB en 2024, puis se maintenir plus ou moins à ce niveau à moyen terme. La dette publique, qui devrait diminuer à environ 19 % du PIB à moyen terme, demeure viable et le risque de surendettement est modéré. Selon les projections, le déficit courant devrait diminuer de plus de 1,5 point de pourcentage, à 4,5 % du PIB en 2024, puis à environ 3 % du PIB en 2029. Cette amélioration contribuerait à une accumulation graduelle de réserves de change qui, selon les projections, atteindront 6,3 milliards de dollars à la fin de 2024 (environ 2,3 mois d'importations) pour ensuite graduellement augmenter jusqu'à 8,2 milliards de dollars (soit, 2,5 mois d'importations) d'ici la fin de 2029. Les autorités reconnaissent que des efforts plus énergiques doivent être déployés pour accroître encore la couverture des importations par les réserves de change.

Les perspectives économiques de la RDC restent positives, mais elles sont exposées à des risques considérables. Sur le plan extérieur, les risques émanent de l'intensification des conflits régionaux et notamment, de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, qui pourraient freiner l'investissement direct étranger entrant et les exportations, ainsi que du ralentissement abrupt de la croissance chinoise qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la croissance mondiale. Sur le plan intérieur, les risques découlent plutôt d'une escalade possible des attaques armées et des pressions connexes que cette situation crée sur les dépenses, des incertitudes liées au retrait graduel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) qui pourrait exacerber les pressions sur les dépenses de sécurité ; et d'événements climatiques extrêmes susceptibles d'endommager des infrastructures et de perturber les chaînes d'approvisionnement. Le programme de réforme des autorités vise à réduire la vulnérabilité du pays et à accroître sa résilience aux chocs.

POLITIQUES ET RÉFORMES D'ICI LA FIN DE 2024 ET AU-DELÀ

Les autorités congolaises demeurent déterminées à préserver la stabilité économique et à faire avancer les réformes pour promouvoir une croissance forte et inclusive. Le programme financé par la FEC qui s'achève a dans l'ensemble atteint ses objectifs malgré des retards dans la mise en œuvre de certaines réformes, mais de nombreuses difficultés persistent. Au nombre de celles-ci, mentionnons la nécessité d'une mobilisation forte et soutenue des recettes intérieures et d'une rationalisation des dépenses courantes pour renforcer les marges de manœuvre et dégager l'espace budgétaire nécessaire à l'indispensable investissement dans le capital physique et humain ; le renforcement des cadres de politique monétaire et de taux de change pour accroître l'efficacité de la politique monétaire ; le resserrement de la supervision du secteur financier pour soutenir le développement du secteur privé et promouvoir la stabilité financière ; la stimulation du développement du secteur financier et l'accroissement de sa résilience ; la mise en œuvre de réformes structurelles plus larges afin notamment d'assainir le climat des affaires et finalement, l'approfondissement des réformes nécessaires pour relever les défis imputables au changement climatique.

Politique et réformes budgétaires

L'assainissement des finances publiques au moyen de mesures ciblant à la fois les recettes et les dépenses est un des éléments cruciaux du programme de travail des autorités. En ce qui concerne la mobilisation des recettes, les efforts resteront concentrés sur l'élargissement de l'assiette fiscale ; l'amélioration du civisme fiscal par l'adoption de mécanismes simplifiés d'enregistrement des contribuables et l'accélération de la numérisation ; la limitation des exonérations à la TVA, en s'abstenant notamment d'accorder de nouvelles exonérations spéciales non justifiées ; et sur le renforcement des résultats dans la perception des taxes douanières, y compris en modernisant l'infrastructure et en améliorant la perception des recettes autres que des taxes par l'automatisation constante des méthodes de perception. Du côté des dépenses, les autorités sont déterminées à limiter celles qui ne sont pas prioritaires et à contenir la croissance de la masse salariale. En limitant ainsi la masse salariale, on favoriserait la mise en place d'une vaste réforme de la fonction publique et on faciliterait l'opération en cours d'épuration de la liste de paie de la fonction publique s'appuyant sur des outils d'identification biométrique des fonctionnaires.

Plusieurs mesures de réforme budgétaire sont envisagées pour renforcer les résultats, améliorer la transparence budgétaire et réduire les risques. Ces mesures ciblent les lacunes dans la gestion des finances publiques (GFP) et visent à améliorer la gestion de l'investissement public en s'appuyant sur les recommandations du cadre d'évaluation de la gestion de l'investissement public (EGIP) de 2022, à resserrer la supervision des entreprises publiques et à poursuivre la rationalisation des subventions au carburant. Les priorités de la réforme de la GFP englobent le renforcement des procédures de la chaîne des dépenses publiques, l'amélioration de la comptabilité publique et de la gestion de trésorerie, notamment par l'établissement d'un Compte unique du Trésor, une tâche dont les étapes préliminaires sont déjà bien engagées. Pour donner plus de visibilité aux risques budgétaires, les autorités planifient de bonifier l'annexe à la loi budgétaire faisant état des risques en y ajoutant, à partir de 2025, les risques émanant du secteur minier. Les autorités songent aussi à créer à moyen terme un cadre budgétaire ancré sur un solde budgétaire excluant les ressources extractives afin d'éviter de donner un caractère procyclique à la politique budgétaire.

Politique monétaire, politique du secteur financier et politique de change

La banque centrale est déterminée à utiliser tous les outils à sa disposition pour s'acquitter de son mandat d'assurer la stabilité des prix. Elle continuera de surveiller l'évolution de la liquidité et de l'économie afin de détecter les tendances et de réagir comme il convient à l'émergence de pressions sur les prix. À sa réunion du 30 mai 2024, le Comité de la politique monétaire a maintenu le taux directeur inchangé à 25 % et le taux de couverture des dépôts en monnaie locale à 10 %. Si l'évolution de la situation le justifie, la BCC est déterminée à resserrer davantage sa politique monétaire et à absorber la surliquidité évaluée. La BCC envisage aussi des mesures additionnelles pour renforcer le cadre de mise en œuvre de sa politique monétaire en s'appuyant sur les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI menée en mars 2024.

La BCC continuera de déployer des efforts pour renforcer ses cadres opérationnels et de gouvernance, et pour resserrer la surveillance du secteur financier. Elle achèvera la mise en place de son système de prévisions et d'analyses des politiques (FPAS) d'ici la fin de 2024.

L'opérationnalisation subséquente de ce système viendra renforcer les processus décisionnels liés à la politique monétaire. La réforme du cadre opérationnel et celle du cadre de gouvernance de la BCC sont

aussi facilitées par la mise en œuvre des recommandations de 2020 relatives aux sauvegardes. Les mesures visant à resserrer la supervision du secteur financier seront soutenues par la loi bancaire de décembre 2022. Parallèlement, il est essentiel d'appliquer les recommandations de la Revue de stabilité du secteur financier pour renforcer la surveillance et la réglementation du secteur financier.

Les autorités demeurent déterminées à maintenir un régime de change flexible. Les autorités continueront de mettre en œuvre une politique de change inspirée de l'objectif de stabilité des prix et de l'obligation de détenir des réserves de change suffisantes pour renforcer les réserves extérieures. La BCC limitera par ailleurs ses interventions sur le marché des changes à des mesures visant à atténuer la volatilité excessive du taux de change qui pourrait menacer la stabilité macroéconomique.

Autres réformes structurelles

Les autorités entendent mettre en place des réformes destinées à stimuler une croissance inclusive et durable tirée par le secteur privé. Voici quelques-unes de leurs grandes priorités : i) améliorer les systèmes d'éducation et de santé, libéraliser le secteur des télécommunications et modifier le code des investissements et le droit agricole pour améliorer le climat des affaires et faciliter la diversification de l'économie ; ii) améliorer la gouvernance et intensifier la lutte contre la corruption ; iii) mettre en œuvre la stratégie d'inclusion financière et iv) construire des infrastructures de base, notamment de transport et de communication, d'énergie et d'accès à une eau potable saine. Le programme de développement local des 145 territoires de la RDC (PDL-145T), qui est en partie financé avec la moitié des ressources provenant de l'allocation de DTS de 2021, est un pilier fondamental de la construction d'infrastructures de base. Les recettes supérieures que l'on prévoit tirer du contrat renégocié SICOMINES (infrastructure pour les ressources minières) conclu avec la Chine, et la transparence dont on fera preuve dans leur utilisation offrirait une occasion de développer davantage une infrastructure transformationnelle dans des secteurs cruciaux.

Les autorités sont déterminées à poursuivre leurs avancées dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et à accroître son efficacité. Elles mettent actuellement en œuvre le plan d'action convenu avec le Groupe d'action financière (GAFI) grâce à l'aide technique et financière des pays donateurs et sous la direction de la Facilité globale de l'Union européenne pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le 22 mars 2024, les autorités ont présenté au secrétariat du GAFI leur quatrième rapport d'étape qui met en valeur les progrès substantiels accomplis tout en soulignant la nécessité de respecter les échéances fixées pour certains éléments du plan d'action. Les autorités continueront de s'attaquer aux lacunes cernées par le GAFI et à mettre en œuvre le plan d'action convenu afin d'en arriver au retrait de la RDC de la liste des pays et territoires placés sous surveillance renforcée.

Réformes liées au changement climatique

Les autorités s'attaquent résolument à la résolution des problèmes liés au changement climatique auxquels elles se heurtent et renforcent le rôle de la RDC, qui fait figure de pays solution pour la transition mondiale vers des énergies à faibles émissions de carbone. Le programme d'action climatique de la RDC repose sur son Programme d'action national d'adaptation au changement climatique 2022-2026 (PANA). Le PANA englobe des réformes couvrant l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de celui-ci et la gestion de la transition. Il est complété par une évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat (EGIP-C) et par le rapport national sur le climat et le

développement de la Banque mondiale (CCDR). Les ambitieuses contributions déterminées à l'échelle nationale (CDN) de la RDC sont alignées sur le PANA. Possédant les plus importantes réserves mondiales de minéraux stratégiques pour la transition vers les énergies à faibles émissions de carbone grâce à la présence sur son territoire du bassin congolais, la deuxième plus grande forêt ombrophile du monde qui absorbe presque 4 % des émissions de carbone planétaires année après année, la RDC est un pays solution pour la transition énergétique mondiale. La RDC s'est aussi engagée à réduire ses propres émissions de GES de 21 % d'ici 2030.

D'importants écarts de financement nuisent à la mise en œuvre de la stratégie d'action climatique de la RDC. Les autorités auront besoin de ressources financières substantielles pour absorber le coût du développement du pays et atteindre leurs objectifs en matière d'action climatique et ce faisant, répondre aux exigences que lui impose son rôle de leader de la préservation du bassin congolais, un bien public mondial. Les autorités continuent de considérer les programmes soutenus par le FMI comme essentiels à l'obtention de l'aide des partenaires pour le développement et d'investisseurs privés et à la création d'un cadre qui servira à ancrer les objectifs de la RDC en matière de développement socioéconomique et de climat. Les autorités ont exprimé leur volonté de poursuivre leur engagement avec le FMI dans le cadre d'un nouvel accord qui appuierait la mise en œuvre de politiques et de réformes fondées sur le Plan stratégique national de développement 2024-2029, à paraître. Les autorités ont également réitéré leur intérêt pour une demande, au moment propice, de financement dans le cadre d'un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (RSF) du FMI. À cette fin, elles ont préparé une matrice préliminaire des mesures de réforme qu'elles entendent bonifier, en s'inspirant de l'EGIP-C et des recommandations formulées dans le CCDR de la Banque mondiale. En tant que pays solution aux problèmes mondiaux de changement climatique, la RDC compte actuellement sur le soutien total du FMI pour une mise en œuvre ordonnée de son programme de réformes climatiques pour le plus grand bien de toute l'humanité.

CONCLUSION

Les autorités congolaises ont démontré un engagement sans faille dans la mise en œuvre rapide du programme économique et financier soutenu par le FMI afin de préserver la stabilité macroéconomique malgré la conjoncture intérieure et mondiale difficile. Les résultats du programme au cours de la période visée par la revue ont été satisfaisants et les autorités se sont engagées à poursuivre la mise en œuvre de politiques alignées sur le cadre macroéconomique de la sixième revue du programme financé par la FEC d'ici la fin de 2024.

Étant donné la mise en œuvre satisfaisante du programme et les mesures correctives prises pour respecter le critère de réalisation non atteint relatif au solde budgétaire intérieur, les autorités sollicitent une dérogation pour non-respect du CR et l'achèvement de la sixième et dernière revue au titre de l'arrangement FEC 2021-2024. Nous serions très reconnaissants aux administrateurs de bien vouloir considérer favorablement ces demandes.